

Comprend les renseignements supplémentaires
et les Avis de motion de voies et moyens

Le
plan
budgétaire
de 2001



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2001)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire
ce document doit être adressée à Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, Tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa, Ontario K1A 0G5
Téléphone : (613) 943-8665
Télécopieur : (613) 996-0901

ou dans les librairies participantes.

Prix : 26,75 \$ (incluant la TPS)

Ce document est diffusé gratuitement sur Internet à l'adresse suivante :
<http://www.fin.gc.ca/>

This document is also available in English.

N° de cat. : F1-23/2001-3F
ISBN 0-660-96635-2



Table des matières

1	Introduction et aperçu	9
	Le budget de 2001	11
	Ralentissement de l'économie mondiale et conséquences pour le Canada	12
	Les progrès financiers du Canada jusqu'en 2000-2001	13
	Prévisions économiques et financières quinquennales du secteur privé	14
	Améliorer la sécurité des Canadiens	15
	Investissements stratégiques – Préparer l'avenir	18
	Gestion financière en période d'incertitude	21
	Résumé des initiatives de dépenses et de recettes depuis l'Énoncé économique d'octobre 2000	22
	Perspectives financières jusqu'en 2003-2004	26
2	Ralentissement de l'économie mondiale et conséquences pour le Canada	27
	Faits saillants	28
	Les perspectives économiques mondiales se sont considérablement assombries	30
	Avant le 11 septembre, la croissance avait déjà commencé à ralentir dans toutes les grandes économies, surtout aux États-Unis	31
	Les attentats terroristes ont perturbé l'économie américaine, qui présentait déjà des signes de faiblesse...	33
	... et miné davantage la confiance des entreprises et des consommateurs américains	34
	Les prévisionnistes du secteur privé aux États-Unis s'attendent à une reprise à compter du milieu de 2002	35
	La faiblesse du premier semestre de 2002 devrait limiter la croissance aux États-Unis à 1,1 % l'an prochain	36
	La faiblesse de l'économie américaine a gravement touché les exportations canadiennes	37
	La conjoncture du marché du travail s'est affaiblie au Canada, surtout dans les industries manufacturières axées sur l'exportation	38

Les perturbations liées aux événements du 11 septembre se sont répercutées sur la production canadienne	40
Le bon déroulement des activités à la frontière canado-américaine revêt de plus en plus d'importance pour l'économie canadienne	41
La confiance des entreprises et des consommateurs a diminué	43
Les perspectives émises par le secteur privé pour 2001 et 2002 ont été revues nettement à la baisse	44
L'économie canadienne est mieux à même de composer avec l'actuel ralentissement économique mondial qu'elle ne l'a été depuis des décennies	46
Les finances publiques des administrations fédérale et provinciales-territoriales se sont nettement assainies	47
On dispose ainsi de la latitude requise pour prendre des mesures budgétaires de soutien en temps opportun	48
De meilleures conditions budgétaires et une inflation faible ont accru la marge de manœuvre de la politique monétaire	49
Les taux d'intérêt plus bas réduisent nettement les coûts d'emprunt pour les ménages et les entreprises	50
La situation du Canada au chapitre de la balance courante et de la dette extérieure est meilleure qu'elle ne l'a été depuis des décennies	51
3 Les progrès financiers du Canada jusqu'en 2000-2001	53
Faits saillants	54
Un quatrième excédent budgétaire consécutif	56
Les résultats financiers pour 2000-2001 ont dépassé les attentes, du fait d'une croissance économique vigoureuse et de dépenses moins élevées	57
Les progrès financiers depuis 1993-1994 jusqu'en 2000-2001	59
En 2000-2001, les dépenses de programmes exprimées en proportion du PIB étaient à leur point le plus bas en 50 ans	60
Le ratio de la dette au PIB a baissé pour un cinquième exercice consécutif	61

Des ressources financières de 19 milliards de dollars en 2000-2001	62
Des ressources financières ont été affichées pour un cinquième exercice consécutif en 2000-2001	64
La dette publique nette a été réduite de 35,8 milliards de dollars dans les quatre dernières années	65
La baisse de la dette publique est le reflet de la baisse de la dette contractée sur les marchés	67
La majorité des provinces et des territoires ont affiché un excédent budgétaire en 2000-2001	68
Le budget de l'ensemble du secteur public est excédentaire pour la troisième année consécutive en 2000-2001	69
Le solde budgétaire du Canada s'est sensiblement amélioré par rapport à la moyenne du G-7	70
4 Prévisions économiques et financières quinquennales	
du secteur privé	71
Faits saillants	72
Introduction	73
Hypothèses sous-jacentes aux prévisions moyennes établies par le secteur privé	74
Prévisions moyennes du secteur privé, octobre 2001	81
Recettes budgétaires – Prévisions moyennes du secteur privé, octobre 2001	83
Le ratio des recettes est abaissé en permanence par suite des réductions d'impôt	84
Dépenses de programmes – Prévisions moyennes du secteur privé, octobre 2001	86
Le ratio des dépenses de programmes au PIB continue de reculer	87
5 Améliorer la sécurité des Canadiens	91
Faits saillants	92
Introduction	96
1. Sécurité	100
2. Une nouvelle approche en matière de sécurité aérienne	109
3. Une frontière sûre, ouverte et efficace	111

6 Investissements stratégiques – Préparer l’avenir	117
Faits saillants	118
Introduction	122
Investir dans les initiatives de santé	123
Investir dans les compétences, l’apprentissage et la recherche	128
Investir dans l’infrastructure stratégique et l’environnement	139
Les enfants autochtones	144
Intensifier l’aide internationale	146
Pour l’avenir	148
7 Gestion financière en période d’incertitude	153
Faits saillants	154
Introduction	156
Perspectives économiques corrigées	157
Incidence des perspectives économiques corrigées sur les prévisions financières du budget de 2001	159
Mesures de dépenses et mesures de recettes proposées dans le budget de 2001	161
Perspectives financières : résumé	164
La planification budgétaire dans le contexte actuel	165
État récapitulatif des opérations : l’horizon de planification sur deux ans	167
Le fardeau de la dette à son plus bas en 17 ans	168
Baisse des recettes budgétaires en 2001-2002	169
Augmentation des dépenses de programmes en 2001-2002	170
L’incidence des chocs économiques sur les perspectives financières	172
Des budgets équilibrés, même pour les scénarios de croissance réduite	174

Annexes

1	Mesures de dépenses et allègements fiscaux depuis le budget de 1997	175
2	Le point sur les allègements de l'impôt sur le revenu destinés aux Canadiens	185
3	Solde budgétaire, ressources ou besoins financiers, et solde financier selon les comptes nationaux	197
4	Résultats financiers des administrations fédérale-provinciales-territoriales du Canada	203
5	La performance financière du Canada dans un contexte international	213
6	Réponse du gouvernement aux observations de la vérificatrice générale sur les états financiers de 2001	223
7	Mesures fiscales : renseignements supplémentaires et Avis de motion de voies et moyens	231
8	Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien : renseignements supplémentaires et Avis de motion de voies et moyens	277

Note préliminaire

Dans la présente publication, les symboles suivants sont utilisés pour représenter des sommes d'argent : **M\$** pour millions de dollars et **G\$** pour milliards de dollars.

En outre, les termes du genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

1

Introduction et aperçu

Le budget de 2001

Les Canadiennes et les Canadiens traversent actuellement une période marquée par une grande incertitude économique.

Pour la première fois en 25 ans, nous devons composer avec un ralentissement économique mondial, aggravé par les attentats terroristes perpétrés aux États-Unis le 11 septembre.

Le budget de 2001 fait avancer le plan à long terme du gouvernement, visant à bâtir une économie forte et à assurer la sécurité de la société. De plus, il donne suite aux préoccupations de l'heure en matière d'économie et de sécurité. Ce résultat est atteint de quatre façons.

- Premièrement, le budget offre un stimulant à l'économie en cette période de ralentissement et d'incertitude à l'échelle mondiale. Il confère aux Canadiens les moyens de tirer pleinement avantage de la reprise prévue pour l'an prochain.
- Deuxièmement, le budget renforce la sécurité personnelle et la sécurité économique en protégeant les Canadiens, en maintenant les terroristes hors du pays et en gardant une frontière ouverte et efficace.
- Troisièmement, dans l'optique d'une saine gestion financière, le budget est équilibré pour cet exercice et le sera pour les deux suivants.
- Quatrièmement, le budget maintient intégralement le plan de réductions des impôts de 100 milliards de dollars et l'aide supplémentaire de 23,4 milliards accordée au titre des soins de santé et du développement de la petite enfance.

Ralentissement de l'économie mondiale et conséquences pour le Canada

La croissance a accusé un sérieux ralentissement dans toutes les grandes économies au cours du premier semestre de cette année. Un éventail de facteurs a contribué au ralentissement mondial, notamment une hausse des taux d'intérêt et des prix de l'énergie ainsi qu'une baisse marquée de l'investissement dans la haute technologie à l'échelle mondiale. Les événements du 11 septembre ont causé un choc supplémentaire à l'économie mondiale, perturbant l'activité économique et minant la confiance, surtout aux États-Unis.

Les prévisionnistes ont encore revu à la baisse leurs prévisions relatives à l'économie américaine pour tenir compte de la récession en cours. L'économie américaine devrait être faible au cours du premier semestre de 2002, puis reprendre durant le deuxième semestre.

Cette situation touche l'économie canadienne, qui a déjà connu un ralentissement considérable en raison de la plus faible demande à l'exportation de notre plus grand partenaire commercial. L'économie canadienne s'est contractée au troisième trimestre et la plupart des prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce qu'elle fléchisse davantage au quatrième trimestre. Selon eux, la croissance devrait être positive, quoique modeste, au cours du premier semestre de 2002, et elle devrait reprendre au cours du semestre suivant.

Les perspectives de l'économie mondiale suscitent beaucoup d'incertitude. Si la confiance des consommateurs et des entreprises aux États-Unis s'effrite davantage, la croissance de l'économie mondiale pourrait demeurer faible et la reprise pourrait être retardée.

Le Canada est mieux placé pour faire face à des périodes économiques difficiles qu'il ne l'était lors de la récession du début des années 1990. En effet, il :

- a assaini ses finances publiques grâce à des budgets équilibrés et au remboursement de la dette;
- a introduit un programme de réduction des impôts de 100 milliards de dollars, ce qui, toute proportion gardée, représente une réduction supérieure à celle appliquée par les États-Unis;
- a maintenu l'inflation à un taux faible et stable;
- a continué de réduire la dette extérieure;
- bénéficie de taux d'intérêt qui n'ont jamais été aussi faibles.

Les progrès financiers du Canada jusqu'en 2000-2001

Le gouvernement du Canada a dégagé un excédent budgétaire de 17,1 milliards de dollars en 2000-2001. Il s'agit de l'excédent annuel le plus élevé depuis la Confédération; de plus, c'est le quatrième exercice consécutif où un excédent est enregistré, après ceux de 3,5 milliards de dollars en 1997-1998, de 2,9 milliards en 1998-1999 et de 12,3 milliards en 1999-2000.

La dette publique nette a diminué de 35,8 milliards de dollars depuis 1996-1997, où elle avait culminé à 583,2 milliards. Elle se chiffre actuellement à 547,4 milliards de dollars. Le remboursement de la dette, jumelé à la croissance vigoureuse de l'économie canadienne, a donné lieu à une nette diminution du ratio de la dette fédérale au produit intérieur brut (PIB). Ce ratio s'établit à 51,8 % en 2000-2001 après avoir atteint un sommet de 70,7 % en 1995-1996. Cette diminution de la dette publique nette a rendu possible une économie de 2,5 milliards de dollars chaque année au chapitre des intérêts à payer sur la dette.

La dette fédérale contractée sur les marchés, c'est-à-dire la dette émise sur les marchés de crédit, a diminué de plus de 30 milliards de dollars, passant d'un montant record de 476,9 milliards de dollars en 1996-1997 à 446,4 milliards en 2000-2001. Le ratio de la dette contractée sur les marchés au PIB est descendu à 42,3 % après avoir atteint 57,8 % en 1995-1996.

La part de chaque dollar de recettes perçues par le gouvernement fédéral devant être consacrée au paiement des intérêts sur la dette publique, qui a atteint 36 cents en 1995-1996, s'élève à 23,6 cents en 2000-2001, soit son niveau le plus bas depuis 1981-1982.

Les dépenses de programmes fédérales exprimées en proportion du PIB sont passées de 16,4 % en 1993-1994 à 11,3 % en 2000-2001, le pourcentage le plus bas enregistré depuis 1948-1949. Le redressement du solde budgétaire depuis 1993-1994 est attribuable pour plus des deux tiers à la baisse des dépenses de programmes.

Les soldes budgétaires provinciaux et territoriaux se sont traduits au total par un excédent record de 12 milliards de dollars en 2000-2001; il s'agit d'un deuxième exercice de suite où un excédent est enregistré à cet égard. En tout, huit provinces et deux territoires ont dégagé des excédents budgétaires en 2000-2001.

Lorsque l'on considère l'ensemble des administrations publiques, le Canada se classe au premier rang des pays du Groupe des Sept (G-7) au chapitre de l'amélioration du solde budgétaire entre 1992 et 2000. En 2000, l'excédent enregistré au Canada a représenté 3,2 % du PIB, comparativement à un déficit moyen de 0,1 % pour les pays du G-7.

Prévisions économiques et financières quinquennales du secteur privé

Chaque automne, les représentants du ministère des Finances rencontrent les économistes en chef des grandes banques à charte et de trois grands cabinets de prévisionnistes. Cet exercice vise à élaborer un ensemble d'hypothèses économiques à des fins de planification, dont se serviront ensuite les cabinets de prévisionnistes pour prévoir le solde budgétaire de l'exercice en cours et celui de chacun des cinq exercices suivants. Toutefois, en raison du degré élevé d'incertitude des prévisions à long terme, les décisions budgétaires sont basées sur un horizon mobile de deux ans.

Sans tenir compte des décisions stratégiques énoncées dans le présent budget, les prévisions moyennes du secteur privé quant à l'excédent utilisé aux fins de la planification budgétaire s'établissent à 7,3 milliards de dollars en 2001-2002, à 3,8 milliards en 2002-2003, à 5,7 milliards en 2003-2004 et en 2004-2005, à 9,7 milliards en 2005-2006 et à 14,3 milliards en 2006-2007.

Ces prévisions de l'excédent budgétaire tiennent compte du ralentissement de la croissance économique en 2001 et en 2002 de même que du rebondissement dans les années qui suivent. En outre, les ententes sur le renouvellement en matière de santé et sur le développement de la petite enfance conclues par les premiers ministres en septembre 2000 et l'incidence du Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars ont restreint davantage les prévisions de l'excédent jusqu'à 2004-2005, année à laquelle le Plan aura été complètement instauré. Des excédents supérieurs sont prévus pour les exercices ultérieurs.

Ces prévisions financières sont fondées sur le sondage mené en octobre 2001 auprès d'économistes du secteur privé. Depuis, ces derniers ont revu leurs prévisions économiques à court terme afin d'y incorporer les plus récentes données, y compris celles relevant des comptes nationaux du Canada et des États-Unis pour le troisième trimestre, qui ont été rendues publiques le 30 novembre 2001. Ces hypothèses économiques rajustées ont servi à établir les prévisions budgétaires sur un horizon mobile de deux ans qui se trouvent au chapitre 7.

Améliorer la sécurité des Canadiens

Le budget de 2001 contient des mesures destinées à améliorer la sécurité des personnes et de l'économie en assurant la protection des Canadiens, en gardant les terroristes hors du Canada et en maintenant la sûreté, l'ouverture et l'efficacité des frontières du Canada.

En tout, le budget prévoit environ 7,7 milliards de dollars sur les cinq prochaines années pour améliorer la sécurité des Canadiens. Cela comprend 6,5 milliards pour la sécurité, y compris la sécurité aérienne et les Forces canadiennes. Cela comprend également plus de 1,2 milliard pour des initiatives frontalières afin de renforcer la sécurité à la frontière, de faciliter la circulation des personnes et des marchandises et d'améliorer l'infrastructure frontalière.

Sécurité

Renseignement et forces de l'ordre

Le budget prévoit 1,6 milliard de dollars sur les cinq prochaines années pour le renseignement et les forces de l'ordre afin :

- de former, d'équiper et de déployer un plus grand nombre d'agents du renseignement et de policiers;
- d'améliorer la coordination et l'échange d'information entre les organismes d'exécution de la loi, les services du renseignement et les agences de sécurité nationale;
- de resserrer la sécurité maritime en injectant plus de fonds au titre de la surveillance côtière;
- de renforcer le rôle du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada pour mettre fin au financement du terrorisme.

Contrôle des arrivants au Canada

La somme de 1 milliard de dollars sera affectée, sur les cinq prochaines années, à l'amélioration du contrôle des visiteurs, des immigrants et des demandeurs du statut de réfugié qui entrent au Canada. Les initiatives mises de l'avant permettront :

- un contrôle plus rigoureux aux points d'entrée au Canada et à l'étranger;
- un contrôle plus rapide et plus approfondi des personnes qui demandent le statut de réfugié.

Protection civile et déploiement militaire

Le budget de 2001 affecte plus de 1,6 milliard de dollars afin :

- de doubler la capacité de la Force opérationnelle interarmées 2 (FOI 2), l'unité d'élite antiterroriste des Forces canadiennes;
- de soutenir la participation des Forces canadiennes à la guerre internationale contre le terrorisme;
- de financer l'achat d'équipement militaire;
- d'améliorer les laboratoires et d'acheter du matériel spécialisé pour accroître la capacité d'intervention du Canada en cas de menaces d'origine chimique, biologique ou nucléaire;
- d'augmenter la capacité de protéger l'infrastructure essentielle du Canada, comme les réseaux d'adduction d'eau et de distribution d'énergie, et les systèmes de transport et de communications.

Une nouvelle approche en matière de sécurité aérienne

La somme de 2,2 milliards de dollars sera affectée sur les cinq prochaines années au renforcement de la sécurité du transport aérien, conformément aux nouvelles normes nationales rigoureuses établies par Transports Canada. Pour veiller au respect de ces normes, le gouvernement mettra sur pied un nouvel organisme fédéral chargé de la sécurité aérienne.

Au nombre des nouvelles mesures de sécurité aérienne, mentionnons :

- la présence de policiers en civil armés à bord des avions canadiens;
- un personnel mieux formé, chargé de contrôler les passagers et les bagages à main;
- de nouveaux systèmes de détection des explosifs, à la fine pointe de la technologie, dans les aéroports du Canada;
- une présence policière accrue dans les aéroports;
- la modification permanente des portes des cabines de pilotage des avions pour les rendre plus sécuritaires;
- des zones de sécurité accrue dans les aéroports, notamment dans les aires de trafic des aérodromes et les aires de manutention des bagages.

Pour financer ces mesures, un nouveau droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, que tous les voyageurs devront payer, sera instaurée à compter du 1^{er} avril 2002.

Une frontière sûre, ouverte et efficace

Plus de 1,2 milliard de dollars seront investis dans des mesures frontalières, à la fois pour apaiser les préoccupations quant à la sécurité et pour améliorer les perspectives économiques à long terme en rendant la frontière entre le Canada et les États-Unis plus ouverte et efficace.

Sécurité et fluidité de la circulation à la frontière

De la somme de plus de 1,2 milliard de dollars consacrée aux mesures frontalières, 646 millions seront affectés à des mesures destinées à renforcer la sécurité à la frontière et à faciliter la circulation des personnes et des marchandises entre le Canada et les États-Unis. Voici quelques exemples de mesures :

- l'adoption d'une nouvelle technologie pour aider l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) à faciliter le passage à la frontière des marchandises et des personnes;
- la mise sur pied de nouvelles équipes canadiennes intégrées de la police des frontières, faisant appel à de nombreux organismes, pour coordonner les efforts en matière de renseignement et d'exécution de la loi le long de la frontière canado-américaine;
- l'adoption d'une technologie perfectionnée d'échange de l'information pour aider les agents des douanes à assurer un contrôle des voyageurs qui se présentent aux aéroports et à d'autres points d'entrée au pays;
- l'acquisition d'équipement plus perfectionné pour déceler les explosifs, les armes à feu et d'autres dangers sans retarder la circulation légitime des marchandises et des touristes;
- l'adoption d'une nouvelle technologie sécuritaire sur Internet pour faciliter la conformité des petites entreprises aux exigences douanières.

Infrastructure frontalière

Pour rendre la frontière plus efficace, le budget de 2001 crée un nouveau programme de 600 millions de dollars pour améliorer l'infrastructure – notamment les routes, les centres de traitement des véhicules commerciaux et la technologie – qui sous-tend les principaux postes frontaliers. Ce programme sera exécuté en collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé des deux côtés de la frontière.

Investissements stratégiques – Préparer l’avenir

Le budget de 2001 répond à des besoins immédiats grâce à des investissements stratégiques et ciblés qui stimuleront la confiance dans l’économie. En même temps, il fait progresser le plan à long terme mis en place par le gouvernement tout en respectant la capacité financière de l’État.

Investir dans les initiatives de santé

Étant donné que le régime de soins de santé subventionné par l’État traduit les valeurs fondamentales que partagent tous les Canadiens, le budget :

- confirme le maintien des 23,4 milliards de dollars à l’appui des ententes sur le renouvellement en matière de santé et sur le développement de la petite enfance conclues par les premiers ministres en septembre 2000;
- majore de nouveau la contribution du gouvernement fédéral au système de soins santé en affectant 95 millions de dollars à l’Institut canadien d’information sur la santé;
- augmente de 75 millions de dollars le budget annuel des Instituts de recherche en santé du Canada.

Investir dans les compétences, l’apprentissage et la recherche

Compte tenu de l’engagement que le gouvernement a pris de donner aux Canadiens toutes les chances possibles d’améliorer leurs compétences et puisque la recherche d’aujourd’hui est la source des nouveaux emplois de demain, le budget prévoit plus de 1,1 milliard de dollars sur trois ans pour appuyer les compétences, l’apprentissage et la recherche. À cette fin, il :

- majore le soutien aux conseils sectoriels;
- améliore le soutien aux personnes handicapées qui font des études supérieures;
- réduit la période de carence du programme d’assurance-emploi à l’égard des apprentis, prévoit une déduction d’impôt au titre des dépenses d’outillage des apprentis mécaniciens de véhicules et appuie le mentorat et les services de soutien offerts aux jeunes entrepreneurs;
- exonère de l’impôt sur le revenu l’aide au paiement des frais de scolarité pour la formation de base des adultes offerte en vertu de certains programmes gouvernementaux et élargit l’accès au crédit d’impôt pour études;
- aide à compenser les coûts indirects de la recherche menée dans les universités et les hôpitaux de recherche;

- appuie les technologies de pointe et étend les initiatives régionales en matière d'innovation à l'échelle du pays en augmentant le financement du Conseil national de recherches du Canada;
- fournit des fonds supplémentaires au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et au Conseil de recherches en sciences humaines;
- prolonge le financement prévu pour les initiatives liées à Internet, notamment le programme Rescol, le Programme d'accès communautaire et Gouvernement en direct, ainsi que pour la construction de CA*net 4 – une nouvelle génération d'architecture de réseau Internet à large bande.

Au total, on estime que les dépenses du gouvernement au chapitre des sciences et de la technologie s'élèvent à 7,4 milliards de dollars en 2001-2002, soit une augmentation de 25 % par rapport au sommet atteint précédemment.

Investir dans l'infrastructure stratégique et l'environnement

Puisque les investissements dans l'infrastructure stimulent la création d'emplois et la confiance à court terme et accroissent la productivité et la compétitivité de l'économie à long terme, le budget annonce des investissements ciblés de près de 3 milliards de dollars qui permettront :

- de créer la Fondation pour l'infrastructure stratégique, à laquelle le gouvernement fédéral versera au moins 2 milliards de dollars pour financer de grands projets stratégiques;
- de confirmer l'affectation de 680 millions de dollars à un programme de subventions d'investissement afin de remédier à la pénurie de logements locatifs abordables;
- de doubler les sommes consenties au Fonds d'habilitation municipale écologique et au Fonds d'investissement municipal écologique;
- de bonifier les mesures d'encouragement pour les projets relatifs aux sources d'énergie renouvelable et à l'économie d'énergie.

Les enfants autochtones

Étant donné que le bien-être des enfants autochtones aujourd'hui se traduira par de plus solides collectivités de premières nations demain, le présent budget prévoit l'affectation de 185 millions de dollars sur les deux prochaines années, pour :

- améliorer des programmes tels que la garde d'enfants et la bonne préparation à l'école, qui appuient le développement de la petite enfance;
- intensifier les efforts afin de réduire l'incidence du syndrome d'alcoolisme foetal et les effets de l'alcoolisme foetal dans les réserves;
- majorer les fonds servant à appuyer les enfants qui vivent dans les réserves et ont des besoins particuliers à l'école.

Intensifier l'aide internationale

Le Canada est conscient de l'importance de venir en aide aux personnes les plus démunies qui vivent au-delà de ses frontières; c'est pourquoi le budget augmente l'aide internationale de 1 milliard de dollars sur trois ans. Le budget prévoit notamment les mesures suivantes :

- un engagement de 500 millions de dollars à l'égard d'un fonds visant à promouvoir le développement durable en Afrique;
- la prestation d'une aide humanitaire d'urgence en Afghanistan.

Gestion financière en période d'incertitude

Le présent budget prévoit des budgets équilibrés ou excédentaires pour 2001-2002 et chacun des deux exercices suivants. Les perspectives économiques mondiales demeurent incertaines. Toutefois, selon la moyenne des quatre prévisions les plus pessimistes du secteur privé, des budgets équilibrés sont encore prévus pour chacun des exercices paraissant au plan budgétaire.

Les dépenses de programmes devraient augmenter de 9,4 % en 2001-2002. Près des trois quarts de cette hausse sont attribuables aux transferts en espèces plus considérables aux provinces et aux territoires en matière de soins de santé, au financement pour améliorer la sécurité et à la bonification des prestations d'assurance-emploi et des prestations aux aînés.

Les recettes budgétaires devraient reculer en 2001-2002, sous l'effet de la deuxième année de mise en œuvre du plan de réduction des impôts du gouvernement, du report de six mois du versement des acomptes provisionnels mensuels de l'impôt des sociétés des petites entreprises et de la faiblesse de l'économie.

Le ratio de la dette au PIB devrait passer sous le cap des 50 % en 2002-2003, soit le niveau le plus bas en 17 ans.

Des circonstances imprévisibles, à savoir le ralentissement économique mondial et les attentats terroristes du 11 septembre, ont créé des tensions financières exceptionnelles. C'est pourquoi le gouvernement appliquera la mesure de prudence économique et une partie de la réserve pour éventualités à chacun des exercices prévus au plan budgétaire. La réserve pour éventualités s'établit à 1,5 milliard de dollars en 2001-2002, à 2,0 milliards en 2002-2003 et à 2,5 milliards en 2003-2004. Le gouvernement a l'intention de rétablir la réserve habituelle et la mesure de prudence aussitôt que possible.

En période de prospérité économique, le gouvernement a remboursé un montant important de la dette, soit 35,8 milliards de dollars au cours des quatre dernières années. En raison du ralentissement actuel de l'économie, il ne fera aucun remboursement cette année. Tout excédent à la fin de l'exercice 2001-2002 sera réservé à la Fondation pour l'infrastructure stratégique et au Fonds pour l'Afrique.

Résumé des initiatives de dépenses et de recettes depuis l'Énoncé économique d'octobre 2000

Le tableau 1.1 expose l'incidence financière des mesures de dépenses et de recettes mises de l'avant dans le présent budget. Le tableau 1.2 présente pour sa part l'incidence financière des mesures annoncées entre l'Énoncé économique d'octobre 2000 et le budget de 2001. Enfin, le tableau 1.3 montre l'incidence financière de l'ensemble des mesures proposées depuis l'Énoncé économique d'octobre 2000.

Le coût total des mesures prises au cours des trois exercices allant de 2001-2002 à 2003-2004 s'établit à 8,5 milliards de dollars, dont près de la moitié – 4,2 milliards – se rapporte à des mesures visant à améliorer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens.

Tableau 1.1
*Mesures de dépenses et mesures de recettes
 proposées dans le budget de 2001*

	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
	(M\$)		
Mesures de dépenses proposées dans le présent budget			
Améliorer la sécurité des Canadiens			
Sécurité	1 067	1 217	1 236
Une frontière canada-américaine sûre, ouverte et efficace	72	306	260
Total	1 139	1 523	1 496
Préparer l'avenir			
Investir dans la santé	105	78	78
Investir dans les compétences, l'apprentissage et la recherche	429	318	318
Infrastructure stratégique et environnement	207	181	234
Fondation pour l'infrastructure stratégique : engagement minimal de 2 milliards			
Enfants autochtones		90	95
Aide internationale	215		285
Fonds pour l'Afrique : engagement de 500 millions			
Total	956	667	1 010
Activités ministérielles	569	361	198
Total des mesures de dépenses	2 664	2 551	2 703
Mesures de recettes et de recouvrement de coûts proposées dans le présent budget			
Report des acomptes provisionnels d'impôt des petites entreprises	2 000	-2 000	
Dépenses fiscales	10	40	60
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien		-430	-445
Recouvrement de coûts		-50	-50
Total	2 010	-2 440	-435
Total des mesures de dépenses, de recettes et de recouvrement de coûts	4 674	111	2 268

Tableau 1.2

Mesures de dépenses et mesures de recettes
annoncées avant le budget de 2001

	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
		(M\$)	
Mesures de dépenses			
Améliorer la qualité de vie des Canadiens et de leurs enfants			
Santé communautaire et environnement	173	180	167
Culture et image de marque du Canada à l'étranger	305	395	196
Stratégie antidrogue et de prévention du crime	30	30	30
Prestations d'assurance-emploi	35	89	89
Sécurité des collectivités et prévention du crime	23	32	45
Total	565	726	526
Permettre à l'économie canadienne d'innover davantage			
Recherche et développement Gouvernement en direct	120		
Fournir des services publics essentiels			
Rajustement économique	183	103	120
Intensification de la coopération internationale	25	37	26
Total	208	140	146
Total des mesures de dépenses	894	866	672
Mesures de recettes			
Dons de certaines valeurs mobilières cotées en bourse à des organismes de bienfaisance		70	70
Hausses de la taxe sur le tabac	-275	-440	-440
Total	-275	-370	-370
Total des mesures de dépenses et des mesures de recettes	619	496	302

Tableau 1.3

Mesures de dépenses et mesures de recettes proposées depuis l'Énoncé économique d'octobre 2000

	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
		(M\$)	
Mesures de dépenses			
Améliorer la sécurité des Canadiens	1 139	1 523	1 496
Préparer l'avenir	1 076	667	1 010
Améliorer la qualité de vie des Canadiens et de leurs enfants	565	726	526
Fournir des services publics essentiels	777	501	344
Total	3 557	3 417	3 375
Mesures de recettes et de recouvrement de coûts			
Report des acomptes provisionnels d'impôt des petites entreprises	2 000	-2 000	
Dépenses fiscales	10	105	120
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien		-430	-445
Hausses de la taxe sur le tabac	-275	-440	-440
Recouvrement de coûts		-50	-50
Total	1 735	-2 815	-815
Total des mesures de dépenses et des mesures de recettes depuis l'Énoncé économique d'octobre 2000	5 293	602	2 560

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Perspectives financières jusqu'en 2003-2004

Le tableau 1.4 présente les perspectives financières jusqu'en 2003-2004 en tenant compte des mesures de dépenses et de recettes proposées depuis l'Énoncé économique d'octobre 2000.

Tableau 1.4

État récapitulatif des opérations : budget de 2001

	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
	(G\$)			
Opérations budgétaires				
Recettes budgétaires	178,6	171,3	174,7	180,7
Dépenses de programmes	119,3	130,5	136,6	140,2
Solde de fonctionnement	59,2	40,7	38,2	40,4
Frais de la dette publique	42,1	39,2	36,3	38,1
Moins : réserve pour éventualités		1,5	2,0	2,5
Solde budgétaire	17,1	0,0	0,0	0,0
Dette publique nette¹	547,4	547,4	547,4	547,4
Opérations non budgétaires				
Prêts, placements et avances	-1,7	-1,9	-1,9	-2,2
Comptes de pension et autres comptes	1,3	-1,7	0,0	2,6
Autres	2,2	1,7	0,9	0,8
Total	1,8	-1,9	-1,0	1,2
Ressources ou besoins financiers	19,0	-1,9	-1,0	1,2
En pourcentage du PIB				
Recettes budgétaires	16,9	15,8	15,9	15,5
Dépenses de programmes	11,3	12,0	12,4	12,1
Frais de la dette publique	4,0	3,6	3,3	3,3
Dette publique nette¹	51,8	50,5	49,9	47,1

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Sans autre remboursement de la dette.

2

Ralentissement de l'économie mondiale et conséquences pour le Canada

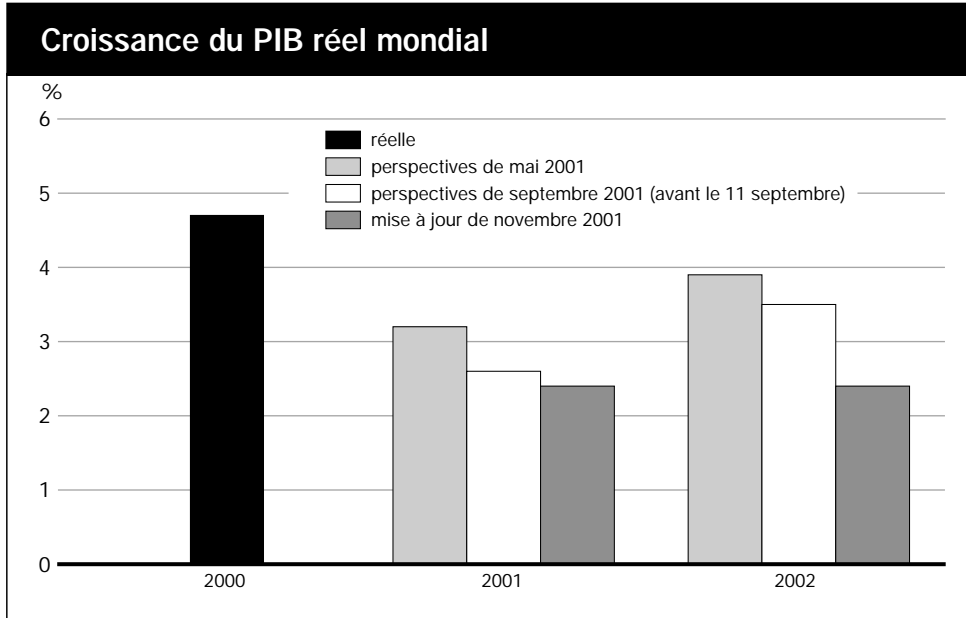
Faits saillants

- La croissance a accusé un sérieux ralentissement dans toutes les grandes économies au cours du premier semestre de cette année.
- Un éventail de facteurs a contribué au ralentissement mondial, notamment une hausse des taux d'intérêt et des prix de l'énergie ainsi qu'une baisse marquée de l'investissement dans la haute technologie à l'échelle mondiale.
- Les événements du 11 septembre ont causé un choc supplémentaire à l'économie mondiale, perturbant l'activité économique et minant la confiance, surtout aux États-Unis.
- Les prévisionnistes ont encore revu à la baisse leurs prévisions relatives à l'économie américaine pour tenir compte de la récession en cours. L'économie américaine devrait être faible au cours du premier semestre de 2002, puis reprendre durant le deuxième semestre.
- Cette situation touche l'économie canadienne, qui a déjà connu un ralentissement considérable en raison de la plus faible demande à l'exportation de notre plus grand partenaire commercial.
- L'économie canadienne s'est contractée au troisième trimestre et la plupart des prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce qu'elle fléchisse davantage au quatrième trimestre. Selon eux, la croissance devrait être positive, quoique modeste, au cours du premier semestre de 2002, et elle devrait reprendre au cours du semestre suivant.
- Les perspectives de l'économie mondiale suscitent beaucoup d'incertitude. Si la confiance des consommateurs et des entreprises aux États-Unis s'effrite davantage, la croissance de l'économie mondiale pourrait demeurer faible et la reprise pourrait être retardée.

- Le Canada est mieux placé pour faire face à des périodes économiques difficiles qu'il ne l'était lors de la récession du début des années 1990. En effet, il :
 - a assaini ses finances publiques grâce à des budgets équilibrés et au remboursement de la dette;
 - a introduit un programme de réduction des impôts de 100 milliards de dollars, ce qui, toute proportion gardée, représente une réduction supérieure à celle appliquée par les États-Unis;
 - a maintenu l'inflation à un taux faible et stable;
 - a continué de réduire la dette extérieure;
 - bénéficie de taux d'intérêt qui n'ont jamais été aussi faibles.

Nota – Le présent chapitre comprend les données disponibles jusqu'au 3 décembre 2001.

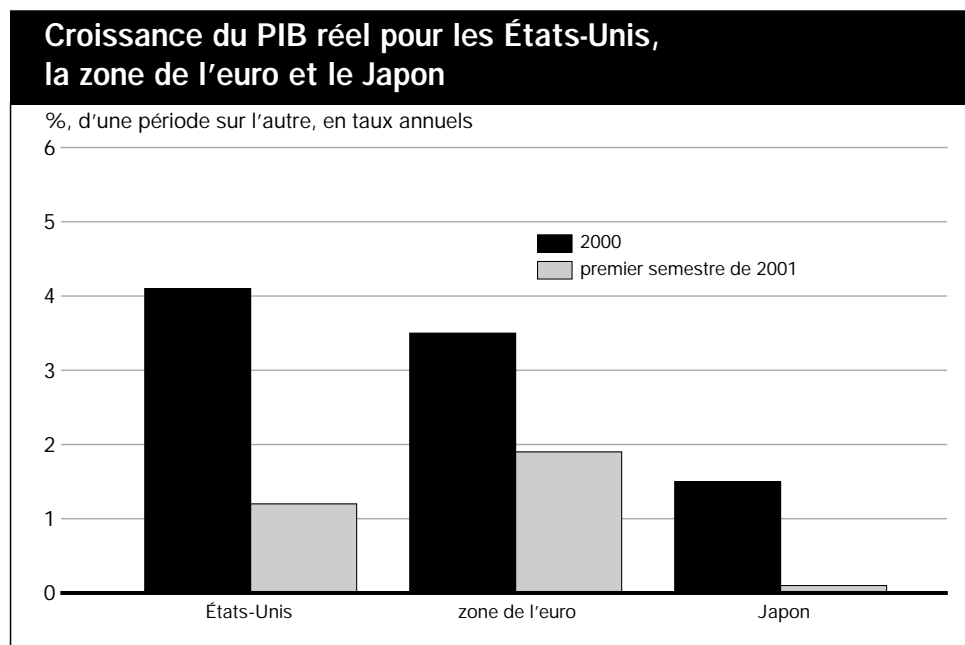
Les perspectives économiques mondiales se sont considérablement assombries



Sources : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale* (mai 2001, septembre 2001 et mise à jour de novembre 2001).

- Au printemps dernier, le Fonds monétaire international (FMI) avait prévu une croissance économique mondiale moyenne de 3,2 % en 2001 et de 3,9 % en 2002. Toutefois, les perspectives économiques mondiales se sont fort assombries depuis.
- La situation économique mondiale avait commencé à se détériorer avant les attentats terroristes contre les États-Unis. Au début de septembre, le FMI avait prévu une croissance économique mondiale de 2,6 % en 2001 et de 3,5 % en 2002, soit une révision à la baisse d'environ 0,5 % pour les deux années.
- Les événements du 11 septembre ont perturbé l'activité économique et miné la confiance dans toutes les grandes économies, ce qui a forcé le FMI à réviser de nouveau à la baisse ses prévisions de croissance, en particulier pour 2002. Le FMI s'attend maintenant à ce qu'une croissance plus vigoureuse ne soit enregistrée que vers le milieu de 2002, de sorte que les prévisions de la croissance économique mondiale s'établissent à 2,4 % seulement, tant pour 2001 que pour 2002.
- Bien que la croissance moyenne prévue est la même en 2002 qu'en 2001, le rythme devrait s'accélérer graduellement au début de 2002 pour devenir plus vigoureux à compter du milieu de l'année.

Avant le 11 septembre, la croissance avait déjà commencé à ralentir dans toutes les grandes économies, surtout aux États-Unis



■ Même avant les attentats terroristes du 11 septembre contre les États-Unis, toutes les grandes économies connaissaient un ralentissement de leur croissance, attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment :

- un resserrement monétaire en 1999 et en 2000;
- des prix élevés de l'énergie en 2000;
- une réduction marquée de l'investissement des entreprises dans les biens des technologies de l'information et des communications (TIC), à laquelle s'est greffée une chute du prix des actions dans le secteur de la technologie.

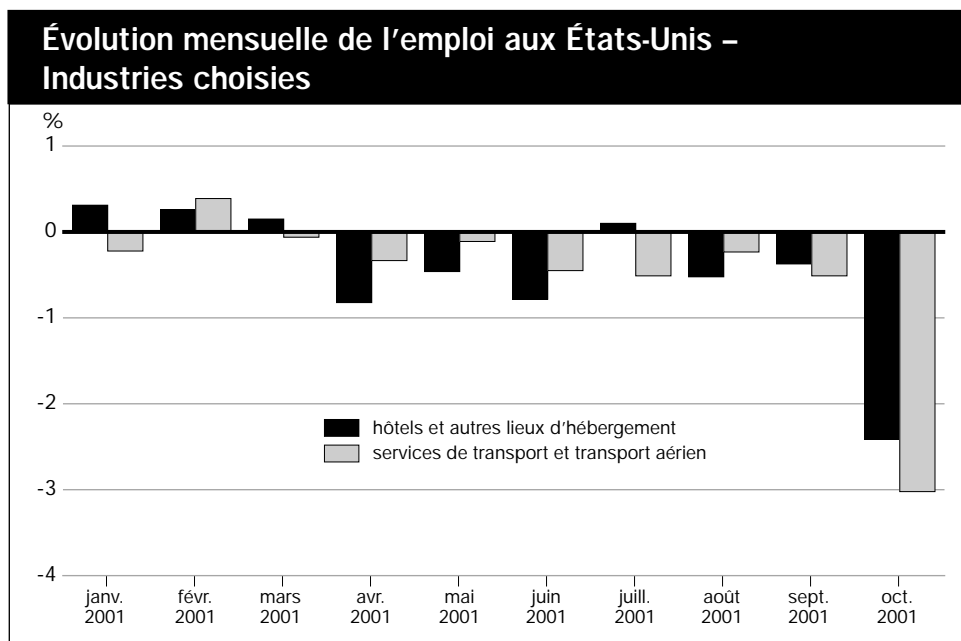
■ Vers la fin des années 1990, tant les États-Unis que la zone de l'euro connaissaient une forte croissance qui, de l'avis général, ne pouvait être soutenue. Ceci a alimenté la crainte d'une nouvelle flambée de l'inflation. Les autorités monétaires ont réagi en commençant à augmenter les taux d'intérêt pour ramener ces économies à des taux de croissance soutenable.

■ Cette croissance rapide enregistrée dans les grandes économies à la fin des années 1990 a aussi créé une forte demande mondiale pour l'énergie, qui a dépassé l'offre. Les prix de l'énergie ont par conséquent grimpé en flèche et sont demeurés élevés plus longtemps que prévu.

■ Le resserrement monétaire et les prix élevés de l'énergie ont affaibli la demande mondiale. La chute des investissements des entreprises dans les biens des TIC est venue aggraver le ralentissement, et ce sont les États-Unis qui ont été le plus durement frappés. Cette situation n'a rien de surprenant, puisque les États-Unis représentent le plus grand producteur et utilisateur de biens des TIC au monde.

■ Au cours du premier semestre de 2001, la demande réelle des entreprises américaines pour des biens des TIC a reculé de 16 % (taux annuel), ce qui constitue une détérioration marquée par rapport à la croissance moyenne de plus de 20 % enregistrée en 2000. Plus des trois quarts du ralentissement global de la croissance du PIB enregistré aux États-Unis entre 2000 et le milieu de 2001 est attribuable à ce revirement de situation.

Les attentats terroristes ont perturbé l'économie américaine, qui présentait déjà des signes de faiblesse...

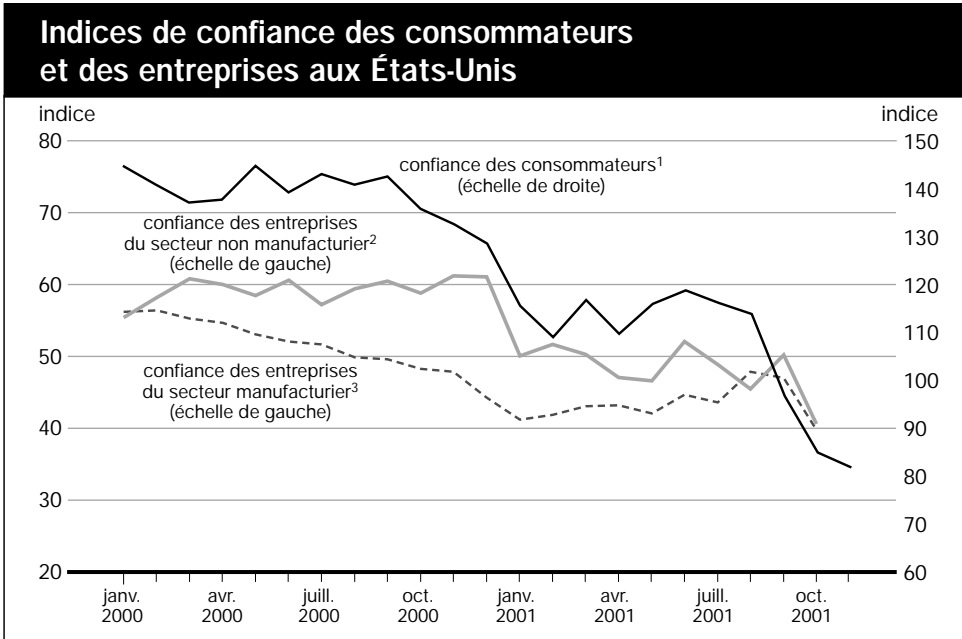


■ Le ralentissement économique, en dépit de son caractère mondial, s'est surtout fait sentir aux États-Unis. Dans un tel contexte, les événements du 11 septembre ont fortement ébranlé la situation économique américaine, qui présentait déjà des signes de faiblesse.

■ Les effets des perturbations causées par les attentats terroristes semblent avoir été marqués et généralisés, touchant la production et la livraison manufacturières, le commerce international et les dépenses de consommation.

■ Les effets immédiats les plus manifestes ont été les baisses de l'emploi. En octobre, la première enquête mensuelle effectuée après les attentats a fait état de la perte de 415 000 emplois non agricoles aux États-Unis, soit la baisse mensuelle la plus abrupte depuis mai 1980. Près du quart de cette perte est survenue dans les secteurs de l'hébergement et du transport aérien.

... et miné davantage la confiance des entreprises et des consommateurs américains



¹ Indice de confiance des consommateurs, du Conference Board du Canada.

² Indice des activités autres que manufacturières, de la National Association of Purchasing Management.

³ Indice des responsables des achats (industries manufacturières) de la National Association of Purchasing Management.

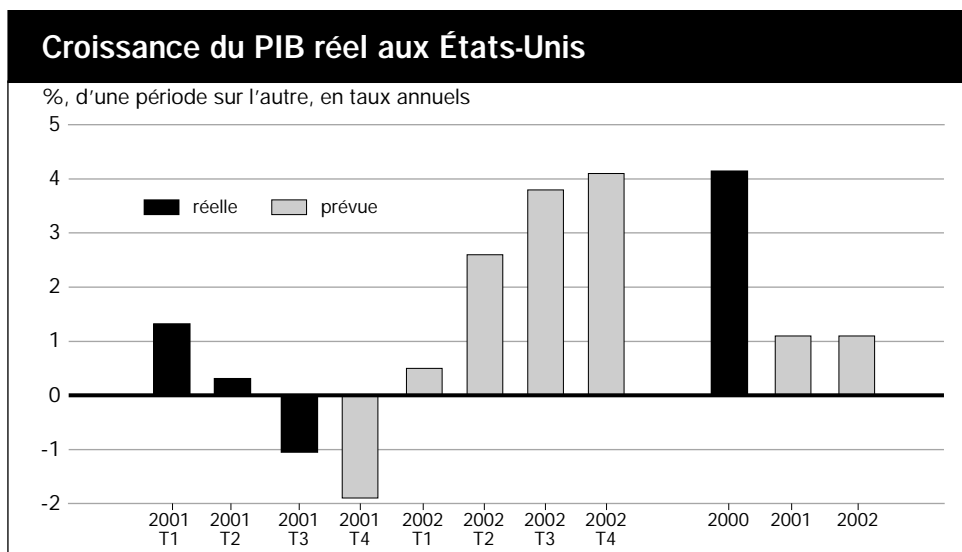
■ Une réduction marquée de la confiance des entreprises et des consommateurs s'est ajoutée aux perturbations immédiates dans des secteurs d'activité particuliers.

■ Aux États-Unis, la confiance des consommateurs a reculé de 14,9 % en septembre, et encore de 12,1 % en octobre, ce qui représente la plus importante chute sur une période de deux mois depuis l'invasion de l'Iraq au début de 1991.

■ La baisse de confiance s'est traduite en septembre par une diminution des dépenses de consommation, la plus importante réduction mensuelle enregistrée depuis 15 ans. La très forte reprise des dépenses de consommation en octobre est principalement le fait des alléchants et inhabituels stimulants à la vente offerts par les concessionnaires automobiles. La baisse de la confiance laisse encore entrevoir une éventuelle faiblesse des dépenses de consommation pour l'avenir, bien que les perspectives demeurent très incertaines.

■ La confiance des entreprises a elle aussi chuté sous l'effet des attentats terroristes. À titre d'exemple, les indices de la National Association of Purchasing Management visant tant l'activité manufacturière que non manufacturière ont affiché une baisse marquée en octobre. Ces indices font état de reculs généralisés de l'activité économique courante et prévue.

Les prévisionnistes du secteur privé aux États-Unis s'attendent à une reprise à compter du milieu de 2002



- Les interruptions dans l'activité économique en septembre ont aggravé le ralentissement en cours, faisant baisser la croissance du PIB réel à -1,1 % au cours du troisième trimestre.
- De plus, en raison de la détérioration de la confiance des consommateurs et des entreprises, les prévisionnistes du secteur privé s'attendent dorénavant à ce que la contraction de l'économie américaine se poursuive au cours du quatrième trimestre de 2001 (-1,9 %). Le PIB réel pour ce trimestre sera ainsi de 0,3 % inférieur à ce qu'il était à la fin de 2000.
- En moyenne, les prévisionnistes s'attendent à une reprise, quoique modeste, de l'économie américaine au premier semestre de 2002. La croissance devrait s'accélérer pour atteindre quelque 4 % au second semestre. Cette reprise sera alimentée par :
 - les effets décalés des réductions des taux d'intérêt de cette année;
 - les incitatifs fiscaux annoncés par les États-Unis avant et après le 11 septembre;
 - les avantages que représentent, pour les consommateurs et les entreprises, les récentes baisses marquées des prix de l'énergie.
- Compte tenu de l'incertitude qui règne à la suite des événements du 11 septembre, le principal risque associé aux prévisions est la possibilité que les consommateurs et les entreprises mettent plus de temps que prévu pour retrouver leur confiance.

La faiblesse du premier semestre de 2002 devrait limiter la croissance aux États-Unis à 1,1 % l'an prochain

Tableau 2.1

Résumé des prévisions américaines

	2001	2002
	(%)	
Croissance du PIB réel		
<i>Énoncé économique et mise à jour budgétaire,</i> octobre 2000	3,5	S.O.
<i>Mise à jour économique,</i> mai 2001	1,8	3,2
Budget de décembre 2001	1,1	1,1
Inflation selon l'IPC		
<i>Énoncé économique et mise à jour budgétaire,</i> octobre 2000	2,7	S.O.
<i>Mise à jour économique,</i> mai 2001	2,9	2,4
Budget de décembre 2001	2,9	2,0
Taux des bons du Trésor à trois mois		
<i>Énoncé économique et mise à jour budgétaire,</i> octobre 2000	6,2	S.O.
<i>Mise à jour économique,</i> mai 2001	4,3	4,5
Budget de décembre 2001	3,4	2,3
Rendement des obligations du gouvernement à 10 ans		
<i>Énoncé économique et mise à jour budgétaire,</i> octobre 2000	6,1	S.O.
<i>Mise à jour économique,</i> mai 2001	5,0	5,3
Budget de décembre 2001	4,9	4,6

Sources : *Blue Chip Economic Indicators*, septembre 2000, avril 2001 et novembre 2001.

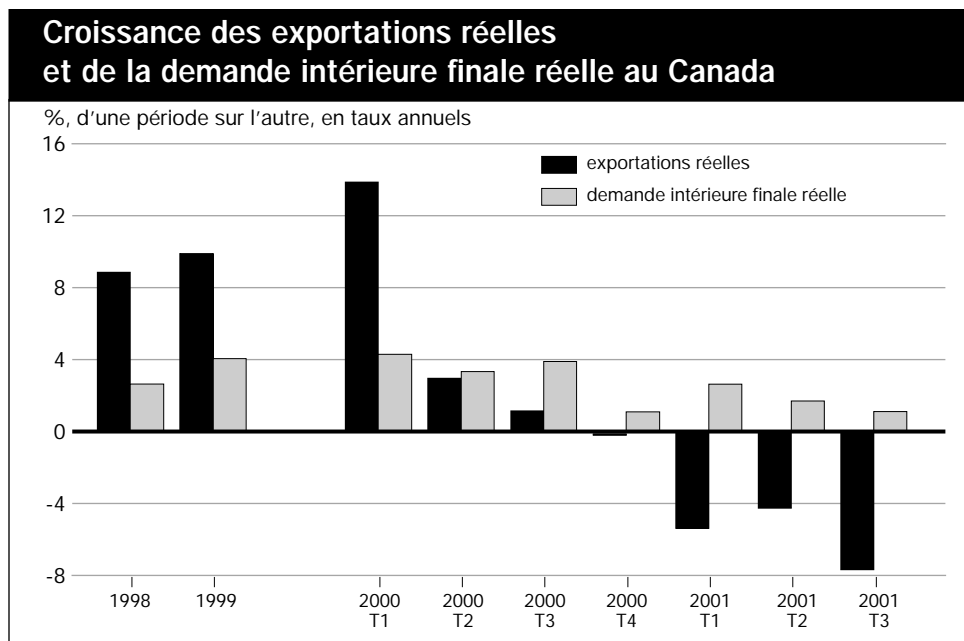
■ Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent maintenant à ce que la croissance du PIB réel aux États-Unis s'établisse à 1,1 % en 2001 et en 2002. Toutefois, comme dans le cas des perspectives mondiales, le rythme de croissance moyenne relativement lent prévu en 2002 pour les États-Unis traduit le fait que l'on prévoit une croissance faible au cours du premier semestre de l'année, suivie d'une reprise vigoureuse durant le deuxième semestre.

■ Ces prévisions sont nettement inférieures à celles formulées au début de l'année et au moment de l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000.

■ Étant donné le ralentissement prévu de la croissance et la baisse des prix de l'énergie, le taux d'inflation pour les États-Unis devrait passer à 2 % en 2002, en baisse par rapport au taux de près de 3 % enregistré cette année.

■ Les prévisionnistes, en raison de la croissance plus faible prévue aux États-Unis et des mesures prises par la Réserve fédérale depuis le début de l'année, ont fortement révisé à la baisse leurs attentes quant aux taux d'intérêt pour l'année prochaine.

La faiblesse de l'économie américaine a gravement touché les exportations canadiennes



■ En raison des liens commerciaux étroits entre les deux pays, le ralentissement de l'économie américaine a eu un effet négatif sur l'économie canadienne.

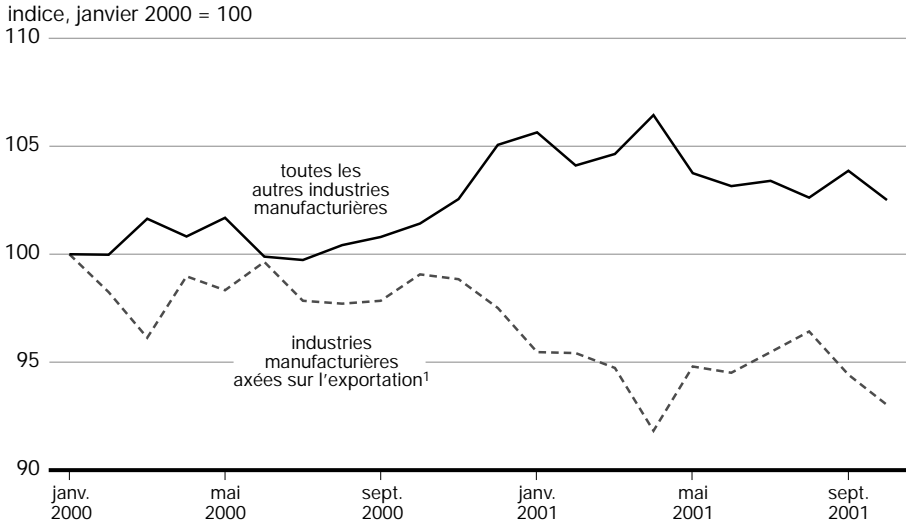
■ La croissance des exportations réelles avait contribué au premier chef à la croissance générale du PIB au Canada en 1998, en 1999 et au début de 2000. Toutefois, elle a ralenti dramatiquement vers le milieu de 2000, avant d'afficher trois fortes baisses trimestrielles consécutives à partir du premier trimestre de 2001. Au troisième trimestre de cette année, les exportations réelles ont régressé de 4,4 % par rapport au niveau enregistré à la fin de l'année dernière, ce qui a fortement contribué au ralentissement de la croissance en 2001.

■ En revanche, la demande intérieure finale au Canada a continué de croître au cours de la période, mais à un rythme plus lent que durant la majeure partie de 2000.

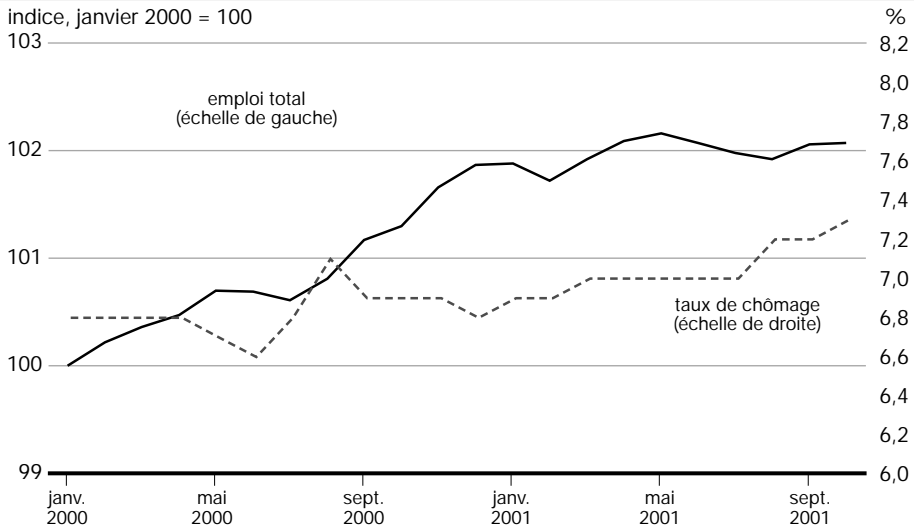
■ Au troisième trimestre de 2001, la croissance de la demande intérieure finale réelle avait ralenti pour se situer à 1,1 %, ce qui est attribuable en grande partie à une forte baisse des dépenses au chapitre des biens de consommation, qui s'est produite juste après les attentats du 11 septembre.

La conjoncture du marché du travail s'est affaiblie au Canada, surtout dans les industries manufacturières axées sur l'exportation

Emploi dans le secteur manufacturier



Emploi et taux de chômage

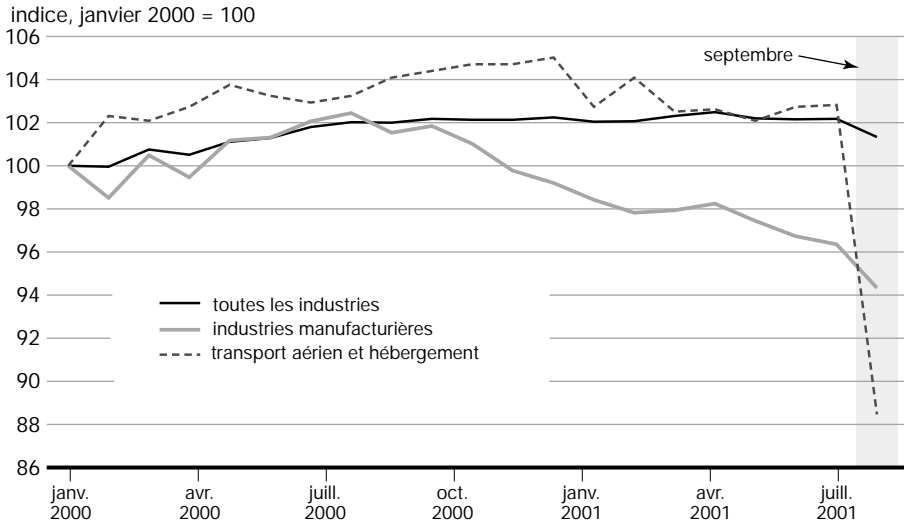


¹ Comprend les fabricants d'ordinateurs et de produits électroniques, de produits automobiles, d'appareils électriques, d'appareils ménagers et de pièces, de produits du bois et du papier ainsi que de produits métalliques primaires.

- De concert avec l'affaiblissement de la demande à l'exportation de la part d'une économie américaine en ralentissement, des signes de faiblesse ont commencé à se manifester sur les marchés du travail au Canada dès le début de l'année, surtout dans les industries manufacturières axées sur l'exportation. L'emploi total est pour ainsi dire demeuré le même, et le taux de chômage a augmenté légèrement cette année.
- Par suite des attentats terroristes du 11 septembre, le taux de chômage a augmenté, alors que l'emploi dans les industries manufacturières a reculé. De même, le nombre moyen d'heures de travail par employé a accusé une baisse marquée, ce qui laisse supposer d'éventuelles réductions supplémentaires de l'emploi dans les mois à venir.

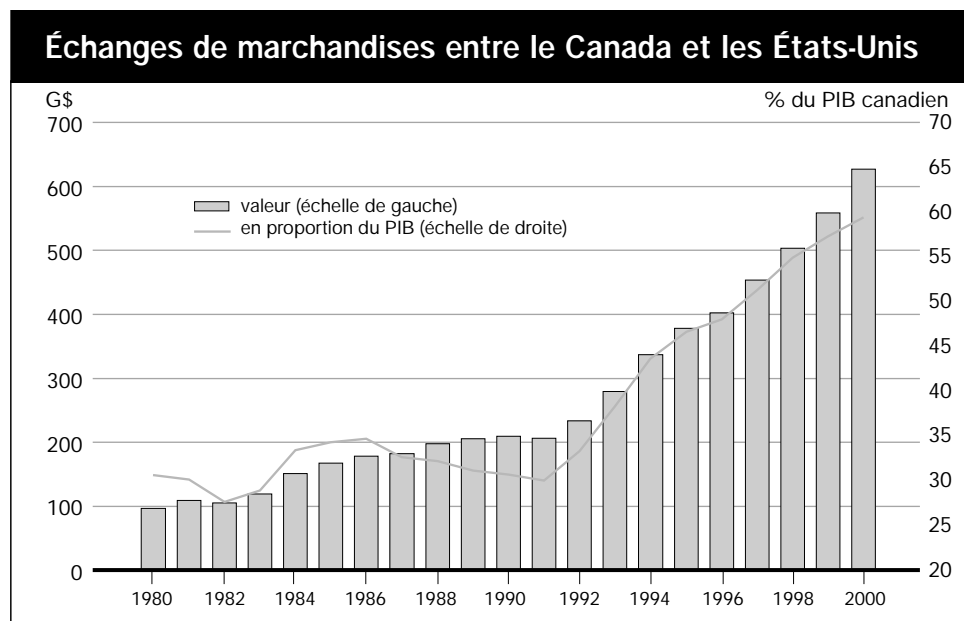
Les perturbations liées aux événements du 11 septembre se sont répercutées sur la production canadienne

Production réelle, selon l'industrie



- Les perturbations dans l'activité économique qui se sont immédiatement fait sentir ont également influé sur la production industrielle, qui a baissé de 0,8 % en septembre – le recul mensuel le plus abrupt en 15 ans.
- Comme aux États-Unis, les industries du transport aérien et de l'hébergement et des services connexes au Canada ont été durement touchées en septembre, chutant de 19,1 % et de 10,9 % respectivement. Des baisses importantes ont également été constatées dans les secteurs du commerce de détail, qui ont été aux prises avec un recul marqué des dépenses de consommation dans les jours qui ont suivi les attentats terroristes. De même, la production de véhicules automobiles et de pièces d'automobiles a sensiblement diminué au cours du mois, en partie sous l'effet des retards occasionnés à la frontière canado-américaine et d'un approvisionnement insuffisant.
- Même si ces secteurs représentent tout juste un peu plus de 8 % de l'ensemble de la production de l'économie, près de 50 % de la baisse globale observée en septembre leur est attribuable.
- L'ensemble du secteur manufacturier canadien, qui avait déjà enregistré une baisse appréciable en raison du ralentissement déjà en cours aux États-Unis, a encore reculé de 2,1 % en raison des perturbations liées aux événements du 11 septembre.

Le bon déroulement des activités à la frontière canado-américaine revêt de plus en plus d'importance pour l'économie canadienne



■ Il est crucial pour l'économie canadienne, et en particulier pour le secteur manufacturier, que les activités à la frontière canado-américaine se déroulent efficacement. La valeur des échanges de marchandises entre les deux pays est passée de quelque 100 milliards de dollars en 1980 à plus de 600 milliards en 2000; exprimée en proportion du PIB canadien, la valeur de ces échanges a presque doublé durant la même période, pour atteindre près de 60 %.

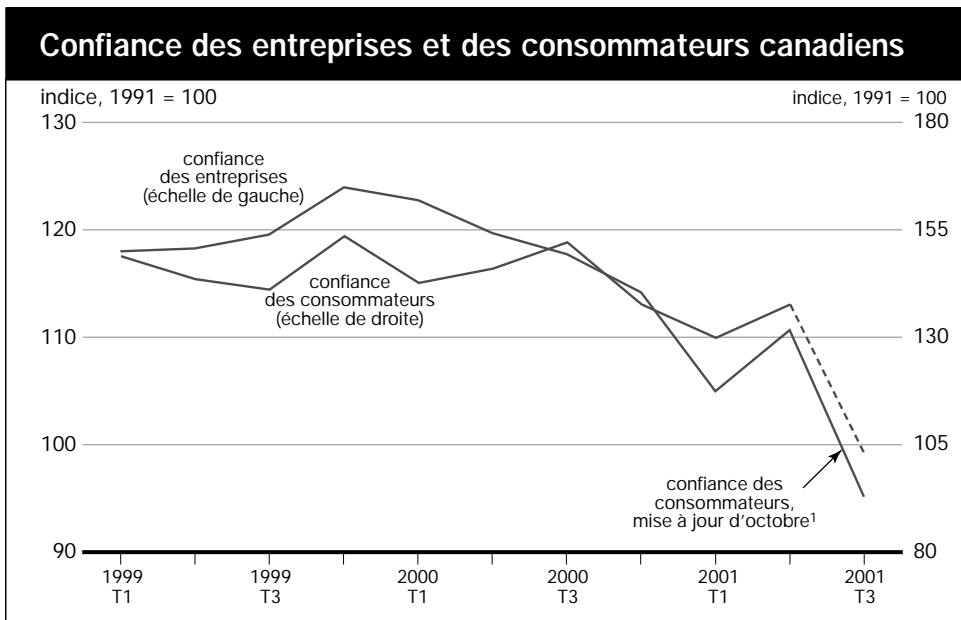
Lorsque l'on inclut le commerce des services, les échanges entre le Canada et les États-Unis représentent maintenant près de 2 milliards de dollars par jour, ce qui est de loin le montant le plus élevé enregistré pour les échanges commerciaux entre deux pays, quels qu'ils soient.

■ Le passage sans heurt des biens à la frontière est également important pour l'économie américaine, car le Canada représente le plus important marché à l'exportation des États-Unis. Environ 25 % des exportations américaines sont destinées au Canada.

■ Depuis le 11 septembre, des préoccupations ont surgi quant à un accès prévisible et efficace à la frontière canado-américaine.

■ L'incertitude reliée aux retards engendre des coûts réels pour les producteurs canadiens et américains, surtout dans le secteur manufacturier où, en raison des systèmes de stockage juste à temps, il y a à tout moment une part importante des intrants et des produits finals en cours de transport. Si l'on ne s'attaque pas au problème des retards à la frontière, ceux-ci pourraient nuire à la production, à l'essor des exportations et à l'investissement.

La confiance des entreprises et des consommateurs a diminué

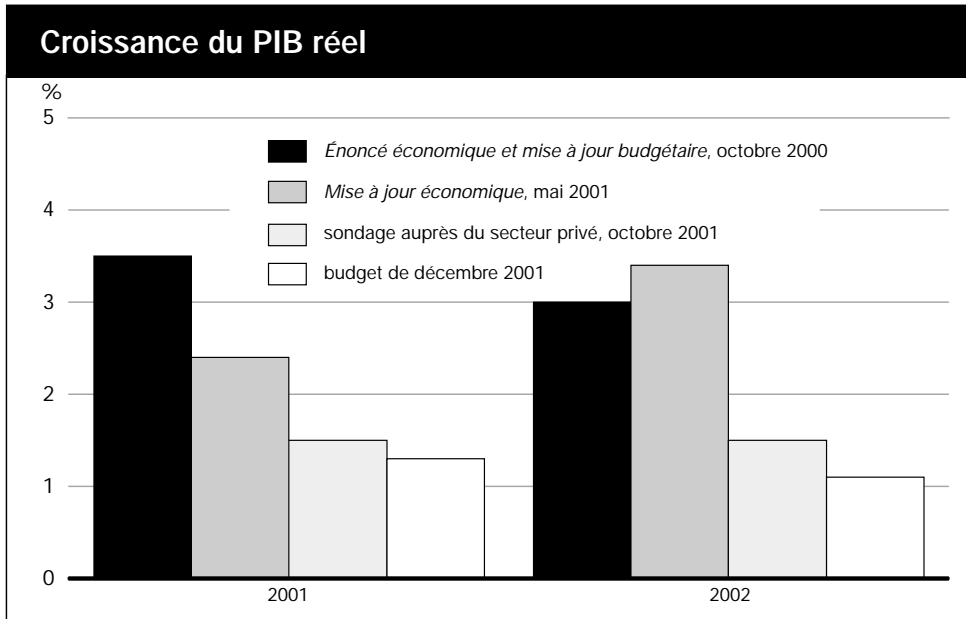


¹ Les données de la mise à jour d'octobre concernant la confiance des consommateurs n'ont pas été corrigées des variations saisonnières normales de l'indice.

Source : Conference Board du Canada.

- La croissance plus lente de l'emploi, les préoccupations concernant le moment où surviendra une reprise de l'économie américaine et l'incertitude quant aux perspectives économiques à court terme ont donné lieu à une réduction de la confiance des entreprises et des consommateurs au Canada.
- Comme aux États-Unis, on observe un fléchissement marqué de la confiance des consommateurs canadiens. Les données les plus récentes, fondées sur l'enquête spéciale menée par le Conference Board du Canada au début du mois d'octobre, révèlent une très forte baisse de la confiance des consommateurs par rapport aux résultats de l'enquête trimestrielle menée au début de septembre.
- Ces facteurs ont également eu des effets négatifs très nets sur la confiance des entreprises; de fait, l'indice montre qu'il s'agit de la plus forte baisse de confiance enregistrée sur une base trimestrielle depuis 1977. La confiance des entreprises a diminué de façon sensible par rapport au plateau atteint à la fin de 1999, parallèlement à la détérioration des conditions économiques.

Les perspectives émises par le secteur privé pour 2001 et 2002 ont été revues nettement à la baisse



Sources : Sondages du ministère des Finances auprès de prévisionnistes du secteur privé, septembre 2000, mars 2001 et octobre 2001; consultation auprès de prévisionnistes du secteur privé, décembre 2001.

■ Le ministère des Finances a mené au début d'octobre son sondage habituel auprès des économistes canadiens du secteur privé; c'est à partir de ce sondage que sont établies les prévisions budgétaires sur cinq ans en supposant le statu quo (ces prévisions sont présentées au chapitre 4). Depuis ce sondage, de nouvelles données font état de contractions du PIB plus fortes que prévues au troisième trimestre, s'établissant à 0,8 % au Canada et à 1,1 % aux États-Unis. Compte tenu de ces données, le ministère des Finances a de nouveau consulté les économistes du secteur privé au début de décembre pour faire le point sur leurs prévisions d'octobre. Cette nouvelle perspective est utilisée dans le présent budget aux fins des prévisions de planification sur deux ans fournies au chapitre 7 (tableau 2.2).

■ Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à une autre baisse du PIB réel au quatrième trimestre, ce qui suppose une croissance de 1,3 % en 2001 et de 1,1 % en 2002. Il s'agit d'une nette révision à la baisse par rapport à octobre 2000. De même qu'aux États-Unis, ils anticipent une croissance modeste au cours du premier semestre de 2002, puis une reprise vigoureuse au semestre suivant. Ces prévisions s'expliquent par l'incidence des taux d'intérêt bas, par les effets dynamisants des réductions d'impôt fédérales et provinciales, ainsi que par la relance prévue de l'économie américaine. En conséquence, la croissance en 2003 devrait être vigoureuse, et atteindre 3,9 %.

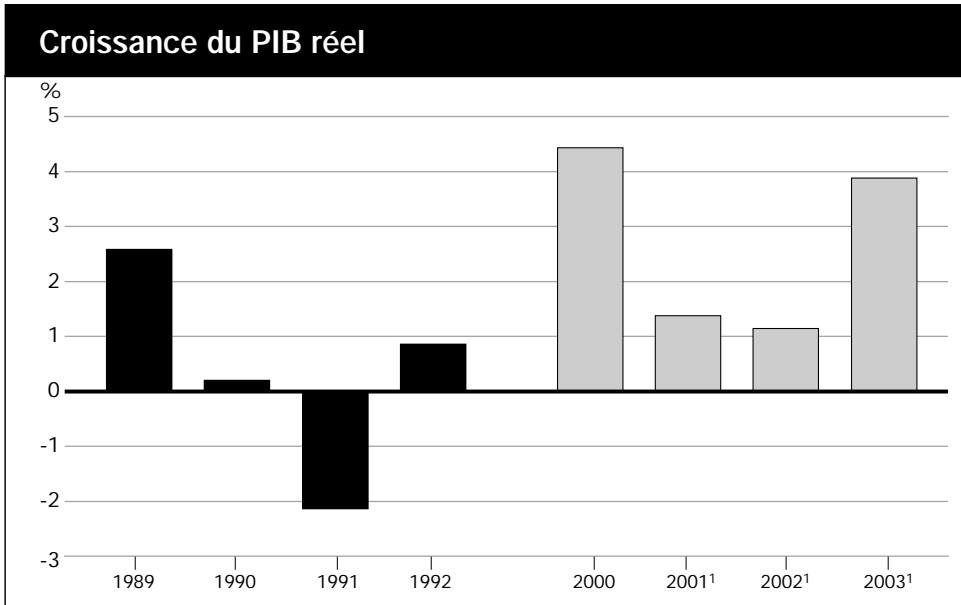
- Les prévisions rajustées indiquent également que l'inflation selon le PIB s'établira à 1,3 % en 2001 et à 0,2 % en 2002. Jumelés aux changements apportés à la croissance du PIB réel, ces changements se traduisent par une croissance prévue du PIB nominal de 2,6 % en 2001 et de 1,3 % en 2002.
- Étant donné le fléchissement de l'économie et la réduction marquée des taux d'intérêt observés cette année, les prévisionnistes du secteur privé ont ramené leurs prévisions relatives aux taux d'intérêt à court terme à 2,4 % pour 2002 et à 4,0 % pour 2003. En ce qui concerne le taux des obligations à 10 ans du gouvernement, le secteur privé prévoit actuellement qu'il s'établira à 5,5 % en 2002 et à 5,9 % en 2003.

Tableau 2.2
Évolution des prévisions moyennes du secteur privé pour le Canada

	2001	2002	2003
	(%)		
Croissance du PIB réel			
<i>Énoncé économique et mise à jour budgétaire,</i> octobre 2000	3,5	3,0	3,0
<i>Mise à jour économique,</i> mai 2001	2,4	3,4	3,4
Sondage d'octobre 2001 auprès du secteur privé	1,5	1,5	3,9
Budget de décembre 2001	1,3	1,1	3,9
Inflation selon le PIB			
<i>Énoncé économique et mise à jour budgétaire,</i> octobre 2000	2,0	1,5	1,9
<i>Mise à jour économique,</i> mai 2001	1,8	1,7	2,0
Sondage d'octobre 2001 auprès du secteur privé	2,6	1,6	1,9
Budget de décembre 2001	1,3	0,2	1,9
Croissance du PIB nominal			
<i>Énoncé économique et mise à jour budgétaire,</i> octobre 2000	5,5	4,6	5,0
<i>Mise à jour économique,</i> mai 2001	4,2	5,1	5,4
Sondage d'octobre 2001 auprès du secteur privé	4,1	3,1	5,9
Budget de décembre 2001	2,6	1,3	5,9
Taux des bons du Trésor à trois mois			
<i>Énoncé économique et mise à jour budgétaire,</i> octobre 2000	5,8	5,5	5,4
<i>Mise à jour économique,</i> mai 2001	4,6	4,7	5,4
Sondage d'octobre 2001 auprès du secteur privé	4,0	3,2	4,7
Budget de décembre 2001	3,8	2,4	4,0
Rendement des obligations du gouvernement à 10 ans			
<i>Énoncé économique et mise à jour budgétaire,</i> octobre 2000	5,9	5,8	5,9
<i>Mise à jour économique,</i> mai 2001	5,3	5,6	5,8
Sondage d'octobre 2001 auprès du secteur privé	5,5	5,5	5,9
Budget de décembre 2001	5,5	5,5	5,9

Sources : Sondages de septembre 2000, de mars 2001 et d'octobre 2001 menés par le ministère des Finances auprès de prévisionnistes du secteur privé; consultation menée auprès de prévisionnistes du secteur privé en décembre 2001.

L'économie canadienne est mieux à même de composer avec l'actuel ralentissement économique mondial qu'elle ne l'a été depuis des décennies



¹ Perspectives : Consultation du ministère des Finances auprès de prévisionnistes du secteur privé, décembre 2001.

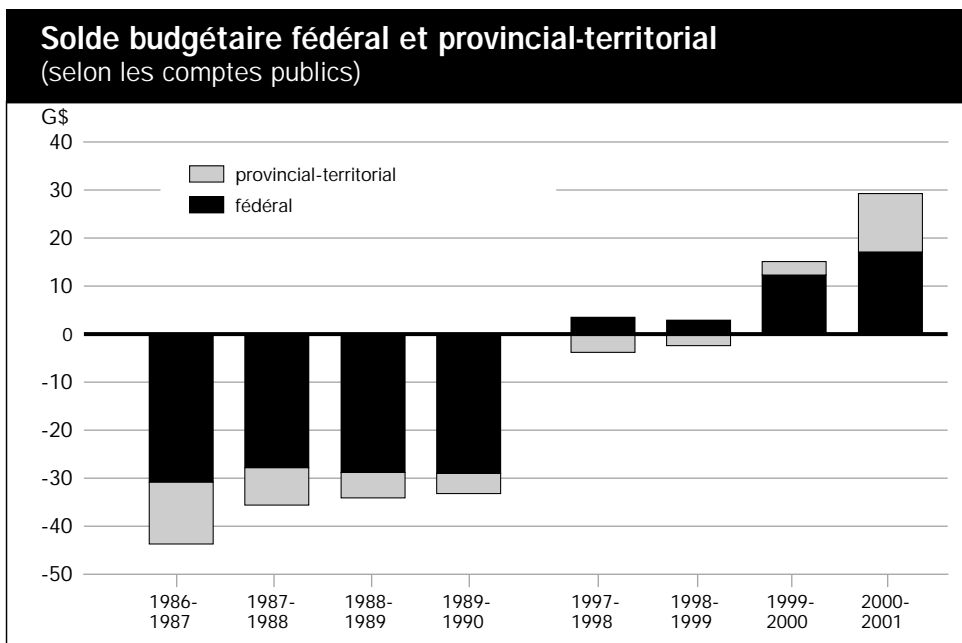
■ Le Canada n'est pas à l'abri du ralentissement économique actuel observé à l'échelle mondiale et aux États-Unis en particulier. Toutefois, le Canada est mieux à même de faire face aux conditions économiques externes défavorables qu'il ne l'était lors du ralentissement survenu au début des années 1990.

■ À l'époque, la croissance économique a chuté sensiblement et est demeurée faible pendant une longue période. Cette situation était attribuable à plusieurs facteurs, notamment des déficits gouvernementaux toujours plus élevés et des craintes de forte inflation profondément ancrées, ce qui a eu pour effet de maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé et d'accroître le montant de la dette extérieure.

■ La situation est bien meilleure aujourd'hui, c'est pourquoi les prévisionnistes s'attendent à ce que la croissance connaisse seulement un léger ralentissement. Cette attente traduit les différences suivantes par rapport au début des années 1990 :

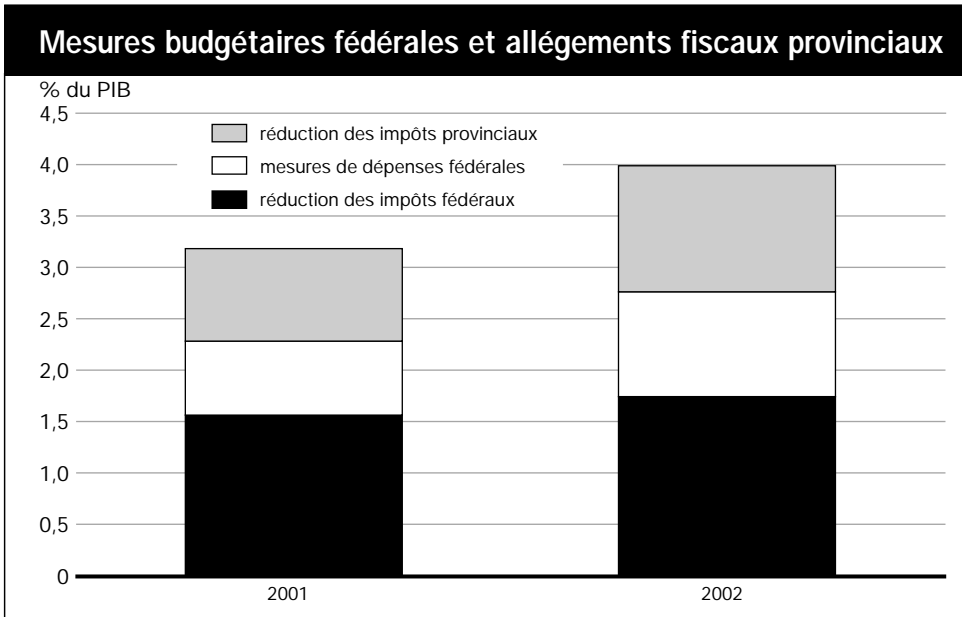
- le rétablissement de l'équilibre budgétaire a rendu possible la réduction d'impôt la plus importante de l'histoire du Canada;
- des résultats éloquentes au chapitre de la diminution de l'inflation ont eu pour effet de dissiper les craintes quant à un retour à l'ère des taux d'inflation élevés;
- les taux d'intérêt ont été sensiblement réduits;
- des améliorations substantielles ont été enregistrées au chapitre de la balance courante et de la dette extérieure nette du Canada.

Les finances publiques des administrations fédérale et provinciales-territoriales se sont nettement assainies



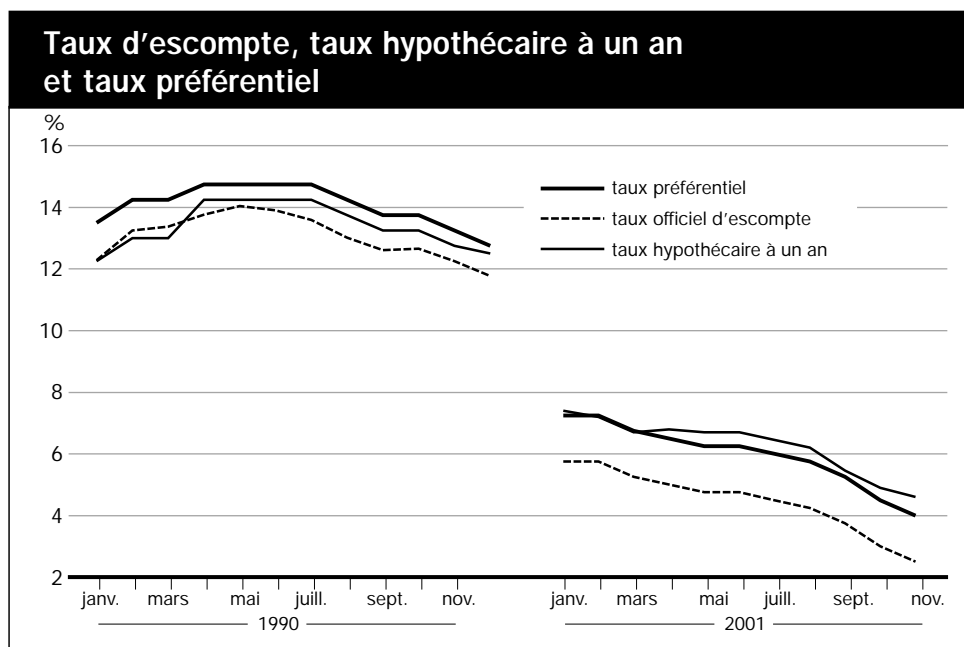
- Le redressement radical des finances publiques au cours des dernières années constitue la différence la plus importante entre la situation économique actuelle et celle qui prévalait au début des années 1990.
- Avant le ralentissement survenu au début des années 1990, les administrations publiques enregistraient des déficits massifs; la politique monétaire et financière était par conséquent moins à même de contrebalancer le manque de vigueur de l'économie. Une lourde dette publique avait en outre accru la vulnérabilité de l'économie canadienne aux chocs externes.
- De fait, au cours des quatre années qui ont précédé la récession du début des années 1990, le déficit total des administrations fédérale, provinciales et territoriales dépassait 30 milliards de dollars. En 2000-2001, ces administrations ont en revanche dégagé au total un excédent budgétaire atteignant près de 30 milliards.
- Les gouvernements sont ainsi en mesure d'intervenir de façon efficace pour stabiliser l'économie sans pour autant retomber dans le cercle vicieux des déficits et des taux d'intérêt élevés.

On dispose ainsi de la latitude requise pour prendre des mesures budgétaires de soutien en temps opportun



- Grâce à l'assainissement de ses finances publiques, le gouvernement fédéral a pu adopter un programme prévoyant les plus importantes réductions d'impôt de l'histoire du pays; ceci représente un important stimulant de la demande intérieure, qui arrive juste à point.
- Les réductions des impôts fédéraux du Canada s'élèvent à plus de 17 milliards de dollars en 2001, soit 1,6 % du PIB, et atteindront 20 milliards en 2002, soit 1,8 % du PIB. Les réductions des impôts fédéraux des États-Unis annoncées au printemps dernier sont loin de représenter une part aussi élevée du PIB – elles se chiffreront en fait à 0,4 % en 2001 et à 0,7 % en 2002.
- De plus, l'effet stimulant des nouvelles mesures de dépenses fédérales prises depuis le budget de 2000, y compris celles prévues dans le présent budget, représentent au total des fonds de 8,9 milliards de dollars en 2001 et de 11,0 milliards en 2002.
- Ces mesures, combinées aux réductions d'impôt du gouvernement fédéral, représenteront 2,4 % du PIB en 2001 et 2,8 % en 2002.
- Lorsque l'on tient compte des réductions d'impôt accordées par les provinces, la valeur des mesures budgétaires de soutien s'élèvera à 3,3 % du PIB cette année et à 4,0 % en 2002.

De meilleures conditions budgétaires et une inflation faible ont accru la marge de manœuvre de la politique monétaire



- L'élimination des déficits publics, jumelée à l'établissement et à l'atteinte de cibles en matière de taux d'inflation peu élevés depuis 10 ans, a permis d'ajuster la politique monétaire face au fléchissement actuel des conditions économiques. On est donc loin de la situation qui prévalait avant la récession du début des années 1990.
- À l'époque, au moment où les premiers signes de faiblesse de l'économie canadienne se pointaient à l'horizon, les attentes de forte inflation et les lourds déficits budgétaires ont conjointement créé des conditions qui ont empêché tout assouplissement de la politique monétaire. Les taux d'intérêt ont continué de grimper, ce qui a exacerbé le ralentissement économique.
- À l'opposé, dans le contexte actuel caractérisé par une faible inflation et des excédents budgétaires, la Banque du Canada a été en mesure de réduire les taux d'intérêt à neuf reprises depuis le début du mois de janvier. Au total, les taux d'intérêt ont diminué de 350 points de base. Ils sont à leur niveau le plus bas depuis plus de 40 ans.

Les taux d'intérêt plus bas réduisent nettement les coûts d'emprunt pour les ménages et les entreprises

Tableau 2.3

Économies au chapitre des paiements d'intérêts depuis décembre 2000

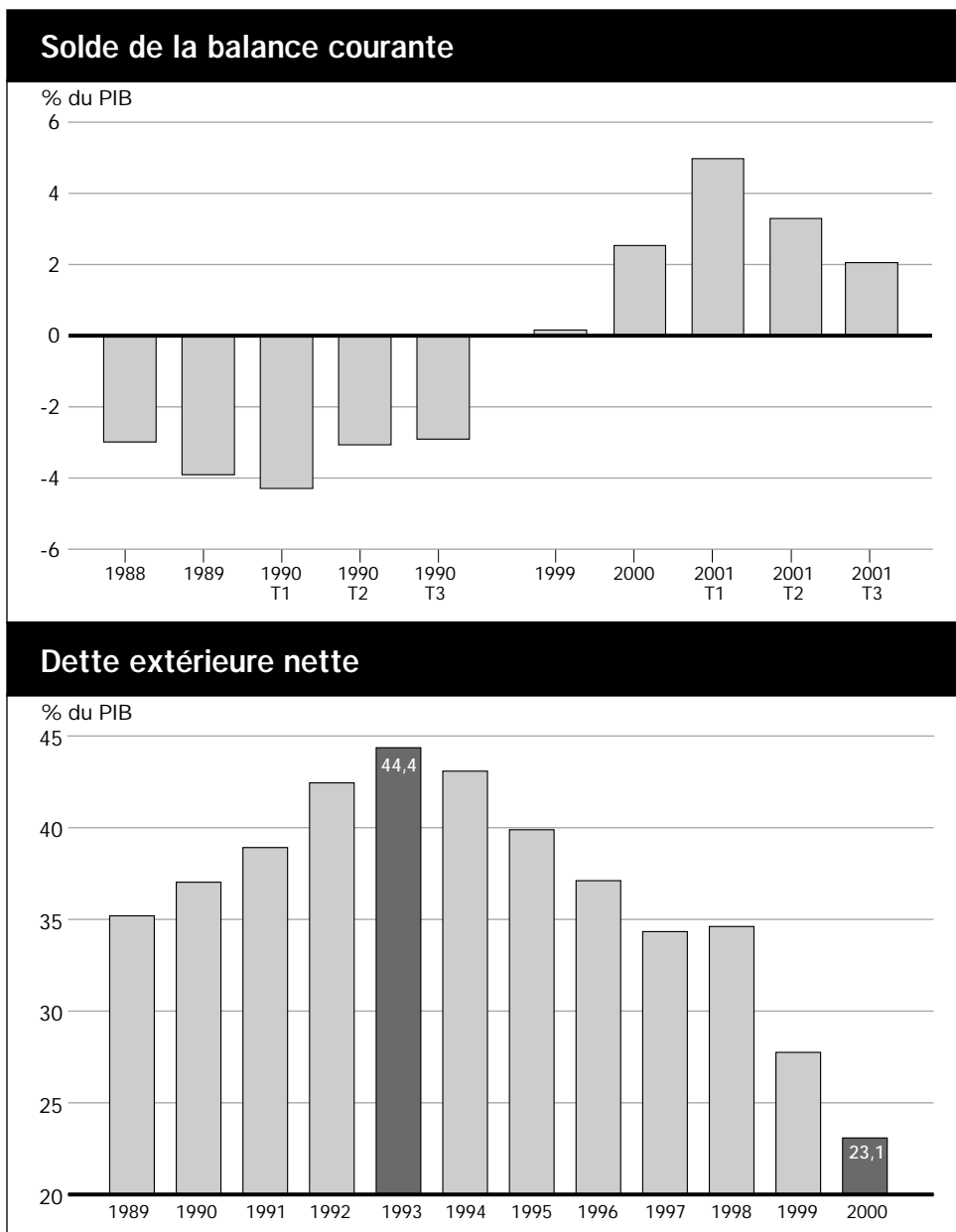
	Taux hypothécaire à un an	Taux préférentiel
Taux – décembre 2000	7,70	7,50
Taux – le 3 décembre 2001	4,60	4,00
Changement	-3,10	-3,50
Paiement mensuel – décembre 2000	744,16 \$	1 562,50 \$
Paiement mensuel – le 3 décembre 2001	559,05 \$	833,33 \$
Changement	-185,11 \$	- 729,16 \$
Changement – paiement annuel	- 2 221,32 \$	- 8 750,00 \$

■ Les taux d'intérêt plus bas contribuent à soutenir la demande intérieure en réduisant nettement les coûts d'emprunt pour les ménages et les entreprises.

■ Par exemple, à la suite de la baisse des taux hypothécaires depuis le début de l'année, un ménage qui renégocie un emprunt hypothécaire de 100 000 \$ à un an économisera plus de 2 200 \$ au chapitre des paiements annuels par rapport à la fin de l'année dernière.

■ De même, en raison des baisses de taux d'intérêt pour les entreprises, les paiements annuels que doit effectuer une petite entreprise sur un emprunt de 250 000 \$ au taux préférentiel seraient de 8 750 \$ inférieurs à ce qu'ils auraient été à la fin de l'année dernière.

La situation du Canada au chapitre de la balance courante et de la dette extérieure est meilleure qu'elle ne l'a été depuis des décennies



- L'assainissement des finances publiques s'est assorti d'une amélioration marquée de la balance courante du Canada.
- Depuis le premier trimestre de 2000, le solde de la balance courante a représenté en moyenne 2,9 % du PIB – il s'agit du pourcentage le plus élevé jamais enregistré pour une période comparable. Il faut se rappeler que, avant la récession de 1990, la balance courante était nettement déficitaire.
- L'élimination du déficit de la balance courante a permis de ramener la dette extérieure nette du Canada, exprimée en proportion du PIB, à son niveau le plus bas depuis les années 1950. La dette nette du Canada contractée à l'étranger s'est établie à 23,1 % du PIB en 2000, une amélioration sensible par rapport à la fin des années 1980 et au début des années 1990.

3

Les progrès financiers du Canada jusqu'en 2000-2001

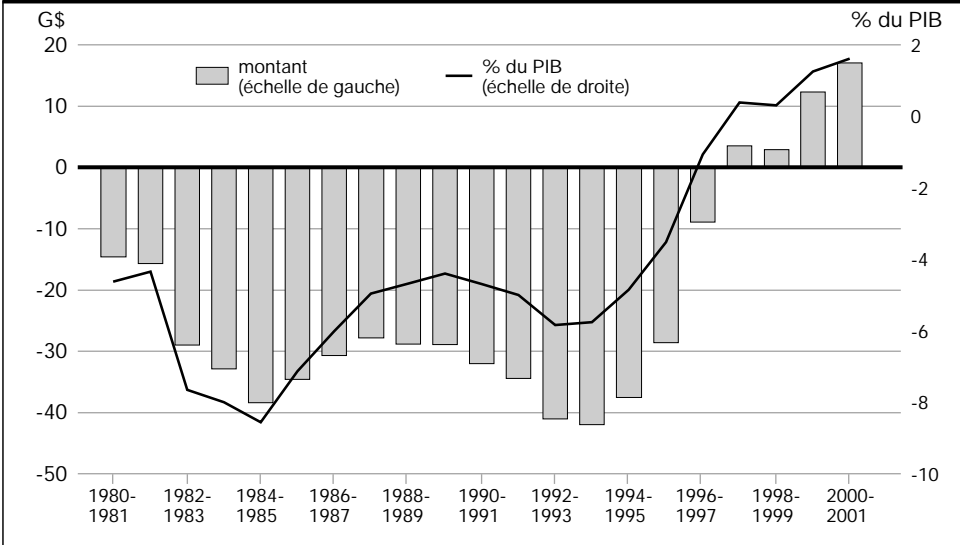
Faits saillants

- Le gouvernement du Canada a dégagé un excédent budgétaire de 17,1 milliards de dollars en 2000-2001. Il s'agit de l'excédent annuel le plus élevé depuis la Confédération; de plus, c'est le quatrième exercice consécutif où un excédent est enregistré, après ceux de 3,5 milliards de dollars en 1997-1998, de 2,9 milliards en 1998-1999 et de 12,3 milliards en 1999-2000.
- La dette publique nette a diminué de 35,8 milliards de dollars depuis 1996-1997, où elle avait culminé à 583,2 milliards. Elle se chiffre actuellement à 547,4 milliards de dollars. Le remboursement de la dette, jumelé à la croissance vigoureuse de l'économie canadienne, a donné lieu à une nette diminution du ratio de la dette fédérale au produit intérieur brut (PIB). Ce ratio s'établit à 51,8 % en 2000-2001 après avoir atteint un sommet de 70,7 % en 1995-1996.
- Cette diminution de la dette publique nette a rendu possible une économie de 2,5 milliards de dollars chaque année au chapitre des intérêts à payer sur la dette.
- La dette fédérale contractée sur les marchés, c'est-à-dire la dette émise sur les marchés de crédit, a diminué de plus de 30 milliards de dollars, passant d'un montant record de 476,9 milliards de dollars en 1996-1997 à 446,4 milliards en 2000-2001. Le ratio de la dette contractée sur les marchés au PIB est descendu à 42,3 % après avoir atteint 57,8 % en 1995-1996.
- La part de chaque dollar de recettes perçues par le gouvernement fédéral devant être consacrée au paiement des intérêts sur la dette publique, qui a atteint 36 cents en 1995-1996, s'élève à 23,6 cents en 2000-2001, soit son niveau le plus bas depuis 1981-1982.

- Les dépenses de programmes fédérales exprimées en proportion du PIB sont passées de 16,4 % en 1993-1994 à 11,3 % en 2000-2001, le pourcentage le plus bas enregistré depuis 1948-1949. Le redressement du solde budgétaire depuis 1993-1994 est attribuable pour plus des deux tiers à la baisse des dépenses de programmes.
- Les soldes budgétaires provinciaux et territoriaux se sont traduits au total par un excédent record de 12 milliards de dollars en 2000-2001; il s'agit d'un deuxième exercice de suite où un excédent est enregistré à cet égard. En tout, huit provinces et deux territoires ont dégagé des excédents budgétaires en 2000-2001.
- Lorsque l'on considère l'ensemble des administrations publiques, le Canada se classe au premier rang des pays du Groupe des Sept (G-7) au chapitre de l'amélioration du solde budgétaire entre 1992 et 2000. En 2000, l'excédent enregistré au Canada a représenté 3,2 % du PIB, comparativement à un déficit moyen de 0,1 % pour les pays du G-7.

Un quatrième excédent budgétaire consécutif

Solde budgétaire fédéral (selon les comptes publics)



Sources : Comptes publics du Canada et Statistique Canada.

- Un excédent record de 17,1 milliards de dollars a été enregistré 2000-2001. Il s'agit d'un quatrième exercice consécutif où le gouvernement fédéral dégage des excédents; les excédents précédents se sont chiffrés à 3,5 milliards de dollars en 1997-1998, à 2,9 milliards en 1998-1999 et à 12,3 milliards en 1999-2000.
- Le solde budgétaire, exprimé en pourcentage du PIB, est passé d'un déficit de 5,8 % en 1993-1994 à un excédent de 1,6 % en 2000-2001, soit le niveau le plus élevé depuis 1948-1949.
- Les quatre excédents consécutifs, qui totalisent 35,8 milliards de dollars depuis 1997-1998, ont été consacrés au remboursement de la dette publique nette.
- Cette réalisation résulte du renversement d'une tendance ayant perduré pendant plus d'un quart de siècle où les gouvernements ont constamment déposé des budgets déficitaires. La dernière fois où quatre excédents de suite ont été enregistrés remonte à 1951-1952.
- Le solde budgétaire a connu un redressement de 59,1 milliards de dollars sur une période de sept ans, passant d'un déficit de 42 milliards en 1993-1994 à un excédent de 17,1 milliards en 2000-2001.

Les résultats financiers pour 2000-2001 ont dépassé les attentes, du fait d'une croissance économique vigoureuse et de dépenses moins élevées

Tableau 3.1

Résultats financiers : évolution depuis l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire d'octobre 2000, jusqu'à la fin de l'exercice 2000-2001

	(G\$)
Excédent prévu dans l'Énoncé d'octobre 2000	11,9
Effet des facteurs économiques¹	
Recettes budgétaires	
Impôt sur le revenu des particuliers	0,9
Impôt des sociétés et autres impôts	0,5
Droits et taxes d'accise	1,9
Recettes non fiscales	1,7
Total des recettes	4,9
Dépenses de programmes	
Principaux transferts aux particuliers	0,1
Principaux transferts aux autres ordres de gouvernement	0,3
Dépenses de programmes directes	2,6
Total des dépenses de programmes	3,0
Frais de la dette publique	0,1
Effet net des facteurs économiques	8,0
Décisions stratégiques prises depuis l'Énoncé d'octobre 2000 qui ont des effets en 2000-2001	
Principaux transferts aux autres ordres de gouvernement	
Abolition du plafond de péréquation pour 1999-2000	-0,8
Dépenses de programmes directes	
Fondation canadienne pour l'innovation	-0,8
Aide à l'agriculture	-0,5
Génome Canada	-0,1
Défense et dépenses de fonctionnement des ministères	-0,7
Total des initiatives de dépenses	-2,7
Variation nette	5,2
Résultats pour 2000-2001	17,1

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Un résultat positif marque une amélioration du solde budgétaire alors qu'un résultat négatif marque une détérioration du solde budgétaire.

- L'excédent budgétaire de 17,1 milliards de dollars pour 2000-2001 a été de 5,2 milliards supérieur aux estimations (11,9 milliards) contenues dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000.
- Ces résultats meilleurs que prévus sont attribuables au rendement économique supérieur des prévisions sur les recettes budgétaires et les dépenses de programmes; ils ont été compensés en partie par le lancement de nouvelles initiatives stratégiques.
- Les recettes budgétaires ont pour leur part été supérieures de 4,9 milliards de dollars aux estimations de l'Énoncé d'octobre 2000, du fait surtout de la croissance économique plus forte que prévu en 2000.
- Les principales composantes des recettes ont progressé (sauf les recettes au titre des cotisations d'assurance-emploi, qui sont demeurées inchangées). Ainsi, il y a eu des hausses de 0,9 milliard de dollars des recettes d'impôt sur le revenu des particuliers, de 0,5 milliard des recettes d'impôt des sociétés et des autres impôts, de 1,7 milliard des droits et taxes d'accise, et de 1,9 milliard des recettes non fiscales. Dans le cas des droits et taxes d'accise, la hausse a découlé principalement des droits de douane à l'importation perçus, beaucoup plus élevés que prévu, tandis que les recettes plus élevées tirées des opérations de change sont le principal facteur expliquant l'augmentation des recettes non fiscales.
- Les dépenses de programmes nettes ont été de 0,4 milliard de dollars inférieures aux estimations de l'Énoncé d'octobre 2000.
- En fait, les dépenses sous-jacentes ont été de 3,0 milliards de dollars plus faibles, surtout en raison de dépenses de programmes directes moins élevées que prévu (subventions et autres transferts, dépenses liées aux sociétés d'État et à la défense ainsi que dépenses de fonctionnement et d'immobilisations des autres ministères et organismes fédéraux). Cela s'explique par des gains nets plus élevés des sociétés d'État commerciales ainsi que par le montant plus élevé de dépenses allouées qui n'ont pas été effectuées.
- Les nouvelles initiatives de dépenses lancées après l'Énoncé d'octobre 2000 ont totalisé 2,7 milliards de dollars; il s'agissait notamment de l'abolition du plafond des paiements de péréquation pour 1999-2000 (0,8 milliard) et de la majoration des fonds affectés à la Fondation canadienne pour l'innovation (0,8 milliard), à l'agriculture (0,5 milliard) Génome Canada (0,1 milliard) ainsi qu'au ministère de la Défense nationale et à d'autres ministères (0,7 milliard) pour la gestion de pressions croissantes.

Les progrès financiers depuis 1993-1994 jusqu'en 2000-2001

Tableau 3.2

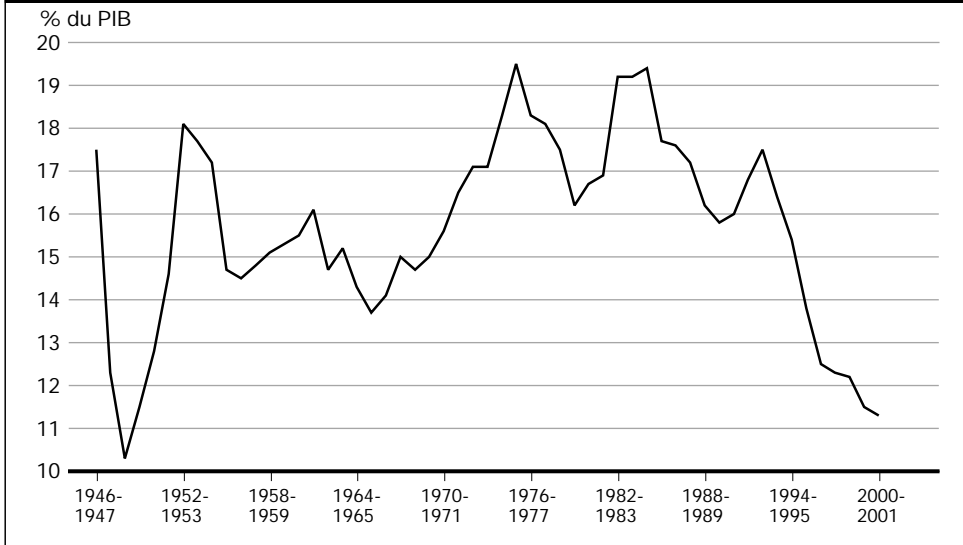
Évolution du solde budgétaire fédéral relativement à la taille de l'économie

	1993-1994	2000-2001	Variation	Contribution
		(% du PIB)		(%)
Recettes budgétaires	15,9	16,9	1,0	13,5
Dépenses de programmes	16,4	11,3	-5,1	70,0
Frais de la dette publique	5,2	4,0	-1,2	16,5
Solde budgétaire	-5,8	1,6	7,4	100,0

- Pour évaluer la contribution de l'augmentation des recettes et de la réduction des dépenses au redressement des finances publiques, rien ne vaut un examen de l'évolution des recettes budgétaires, des dépenses de programmes, des frais de la dette publique et du solde budgétaire en proportion de l'économie.
- De 1993-1994 à 2000-2001, le solde budgétaire est passé d'un déficit équivalant à 5,8 % du PIB à un excédent de 1,6 %, soit une amélioration de 7,4 points de pourcentage.
- Cette amélioration du solde budgétaire est attribuable pour plus des deux tiers à la réduction des dépenses de programmes. Ce résultat est imputable principalement aux mesures discrétionnaires prises depuis 1993.
- L'amélioration du solde budgétaire tient pour moins de 15 % à l'augmentation des recettes en proportion du PIB. Cette hausse est due surtout à l'influence des facteurs ponctuels qui ont donné lieu à une baisse des recettes en 1993-1994, à l'interaction du régime fiscal et de la hausse des revenus, ainsi qu'au fait que certaines formes de revenu assujetties à l'impôt (par exemple, les gains en capital et les revenus de pension) n'étaient pas comprises dans le PIB nominal.
- Les frais de la dette publique ont baissé en proportion du PIB grâce à la réduction de l'encours de la dette portant intérêt, à la diminution du taux d'intérêt effectif moyen sur cette dette et au changement de la façon de comptabiliser les intérêts liés aux régimes de retraite du secteur public. Plus de 15 % de l'amélioration du solde budgétaire tient à ce facteur.

En 2000-2001, les dépenses de programmes exprimées en proportion du PIB étaient à leur point le plus bas en 50 ans

Dépenses de programmes fédérales en proportion du PIB (selon les comptes publics)

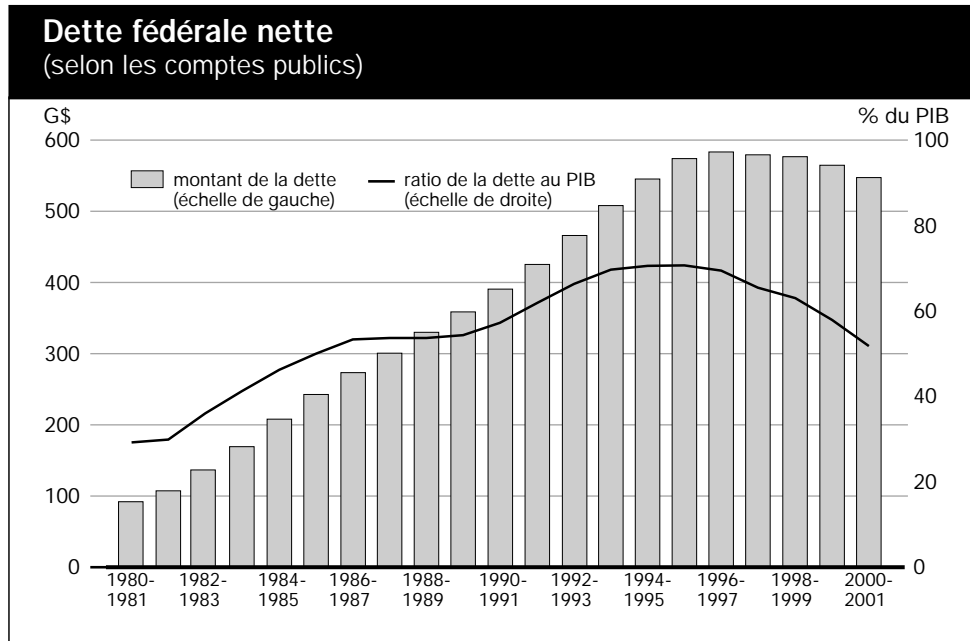


■ Les dépenses de programmes se sont chiffrées à 119,3 milliards de dollars en 2000-2001, soit 0,7 milliard de moins que celles de 1993-1994 (120 milliards).

■ Exprimées en proportion du PIB, les dépenses de programmes ont baissé pour s'établir à 11,3 % en 2000-2001, soit le niveau le plus bas enregistré depuis 1948-1949; ce pourcentage est de plus de 5 points de pourcentage inférieur à celui de 1993-1994.

■ La baisse des dépenses de programmes en proportion du PIB depuis 1993-1994 est le fait des réformes menées au milieu des années 1990 à l'égard des dépenses de programmes ainsi que de la croissance soutenue de l'économie. Parmi les réformes en question, mentionnons les modifications structurelles touchant le programme d'assurance-emploi, les principaux programmes de transfert aux provinces (exception faite de la péréquation) et les dépenses de programmes directes (dépenses discrétionnaires des ministères et organismes) à la suite de l'Examen des programmes.

Le ratio de la dette au PIB a baissé pour un cinquième exercice consécutif



Sources : *Comptes publics du Canada* et Statistique Canada.

- Le ratio de la dette au PIB est reconnu de façon générale comme étant la mesure la plus juste du fardeau de la dette, étant donné qu'il permet d'évaluer la dette par rapport à la capacité qu'ont le gouvernement et les contribuables de la financer.
- Le ratio de la dette au PIB a chuté à 51,8 % en 2000-2001, une baisse de 18,9 points de pourcentage par rapport au sommet de 70,7 % atteint en 1995-1996. Le ratio de la dette au PIB est maintenant à son plus bas niveau depuis 1985-1986.
- Le ratio de la dette au PIB a diminué de 6,1 points de pourcentage entre 1999-2000 et 2000-2001. Il s'agit de la plus forte diminution annuelle depuis 1951-1952. De cette amélioration, 4,4 points ont été attribuables à la croissance économique, tandis que 1,7 point résultait des 17,1 milliards de dollars retranchés de la dette pendant l'année – le plus important remboursement de l'histoire canadienne en chiffres absolus.

Des ressources financières de 19 milliards de dollars en 2000-2001

Tableau 3.3

Excédent budgétaire et ressources financières fédérales

	1999-2000	2000-2001
	(G\$)	
Excédent budgétaire	12,3	17,1
Opérations non budgétaires		
Prêts, placements et avances	-0,3	-1,7
Comptes de pension et autres comptes	7,0	1,3
Autres opérations	-4,4	2,2
Total	2,3	1,8
Ressources financières (opérations de change exclues)	14,6	19,0

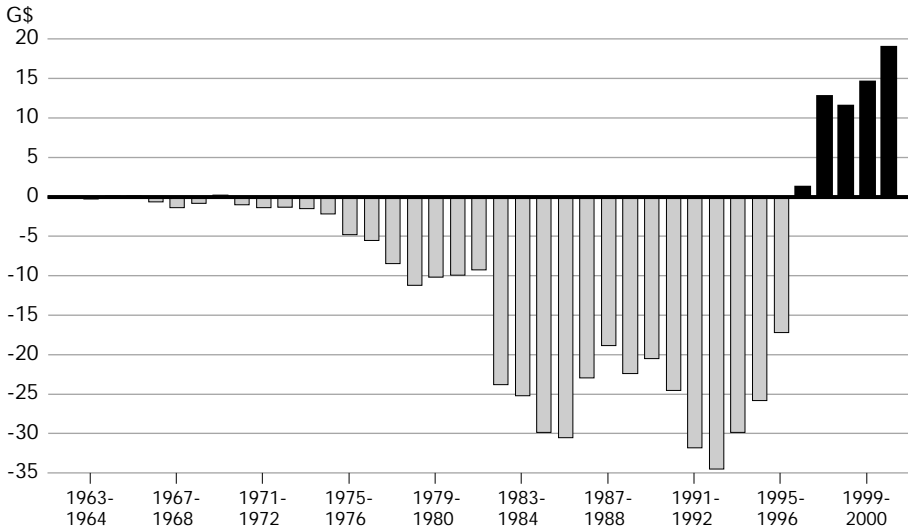
Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Le solde budgétaire est présenté selon la comptabilité d'exercice modifiée, aux termes de laquelle les obligations de l'État sont comptabilisées à mesure qu'elles sont engagées, peu importe le moment où le paiement correspondant est effectué, et les recettes fiscales sont comptabilisées seulement à l'encaissement. De plus, le solde budgétaire ne vise que les activités sur lesquelles le gouvernement exerce un contrôle législatif.
- Les ressources ou besoins financiers, qui représentent l'écart entre les encaissements et les décaissements de l'État, constituent une autre importante mesure de la situation budgétaire du gouvernement.
- Ils diffèrent du solde budgétaire puisqu'ils comprennent les opérations relatives aux prêts, aux placements et aux avances, aux comptes de pension des fonctionnaires fédéraux et aux autres comptes à fins déterminées, à l'évolution des autres actifs et passifs, ainsi qu'au passage de la comptabilité d'exercice à la comptabilité de caisse. L'évolution nette de ces activités est inscrite dans les opérations non budgétaires.

- Les opérations non budgétaires ont donné lieu à des ressources nettes de 1,8 milliard de dollars en 2000-2001, soit un niveau légèrement inférieur à celui de 1999-2000, même si les écarts ont été importants entre les diverses composantes. La baisse des ressources constatée au chapitre des comptes de pension et autres comptes traduit surtout les effets de la réforme des régimes de pension des employés fédéraux, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2000. Les cotisations sont désormais investies sur les marchés financiers, plutôt qu'inscrites au compte des opérations non budgétaires. Les autres opérations ont produit des ressources nettes, tandis que d'importants besoins avaient été affichés en 1999-2000.
- Par conséquent, avec un excédent budgétaire de 17,1 milliards de dollars et des ressources nettes de 1,8 milliard au chapitre des opérations non budgétaires, on a dégagé des ressources financières (opérations de change exclues) de 19,0 milliards en 2000-2001, en hausse par rapport à des ressources de 14,6 milliards en 1999-2000.

Des ressources financières ont été affichées pour un cinquième exercice consécutif en 2000-2001

Solde financier (opérations de change exclues) (selon les comptes publics)



- Les ressources ou besoins financiers constituent une mesure de l'état des finances publiques, qui se compare de façon générale aux mesures du solde budgétaire utilisées par les principaux pays industrialisés, y compris les États-Unis.
- Des ressources financières ont maintenant été dégagées dans chacun des cinq derniers exercices. Cela tranche avec les importants besoins financiers qui ont caractérisé la situation depuis le milieu des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990.
- Les ressources financières de 19,0 milliards de dollars affichées en 2000-2001 ont été les plus importantes de l'histoire canadienne.

La dette publique nette a été réduite de 35,8 milliards de dollars dans les quatre dernières années

Tableau 3.4

Actifs et passifs financiers du gouvernement fédéral

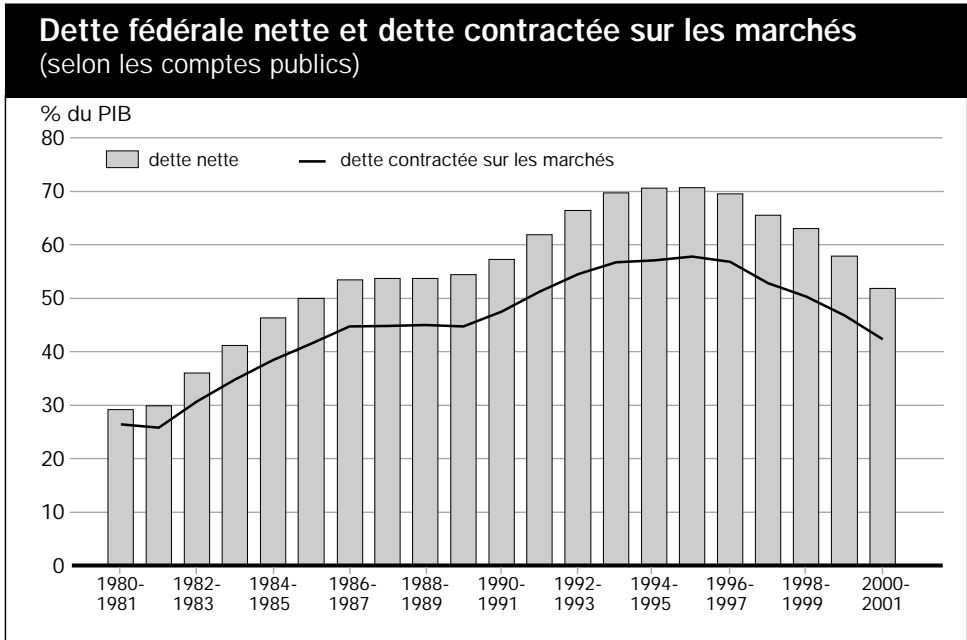
	1996-1997	2000-2001	Variation
	(G\$)		
Actifs financiers			
Espèces et comptes clients	13,9	19,2	5,2
Comptes d'opérations de change	26,8	50,3	23,5
Prêts, placements et avances nets	16,7	16,0	-0,7
Total des actifs financiers	57,5	85,5	28,0
Passif brut			
Dette portant intérêt			
Dette contractée sur les marchés			
Payable en dollars canadiens	453,8	413,2	-40,6
Payable en devises	23,0	33,2	10,1
Total	476,9	446,4	-30,4
Comptes de pension du secteur public et autres comptes	123,7	142,8	19,1
Total	600,6	589,2	-11,3
Autres éléments de passif	40,1	43,6	3,5
Passif brut	640,7	632,9	-7,8
Dette publique nette	583,2	547,4	-35,8

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- La dette publique nette est constituée de la dette portant intérêt, des autres obligations (surtout les comptes fournisseurs) et des actifs financiers (espèces, comptes clients, actifs du compte d'opérations de change, investissement dans les sociétés d'État et prêts à d'autres administrations). Elle a été réduite de 35,8 milliards de dollars depuis 1996-1997, dernière année de budget déficitaire.
- Parmi les principales composantes, les actifs financiers ont augmenté de 28,0 milliards de dollars pendant cette période.

- Cette augmentation est largement attribuable à une hausse des réserves internationales détenues dans le Compte du fonds des changes, qui a pour objet d'assurer la surveillance et la protection du dollar canadien à l'étranger en achetant ou en vendant, selon le besoin, des devises.
- L'augmentation affichée dans les quatre dernières années traduit l'annonce, dans les budgets de 1995 et de 1998 de l'intention du gouvernement de porter les réserves internationales du Canada au niveau de celles des autres pays.
- Les gains nets enregistrés au niveau des actifs financiers sont portés au crédit des recettes budgétaires (rendement des placements), même si les coûts d'emprunt liés à l'achat de ces actifs sont inscrits dans les frais de la dette publique.

La baisse de la dette publique est le reflet de la baisse de la dette contractée sur les marchés

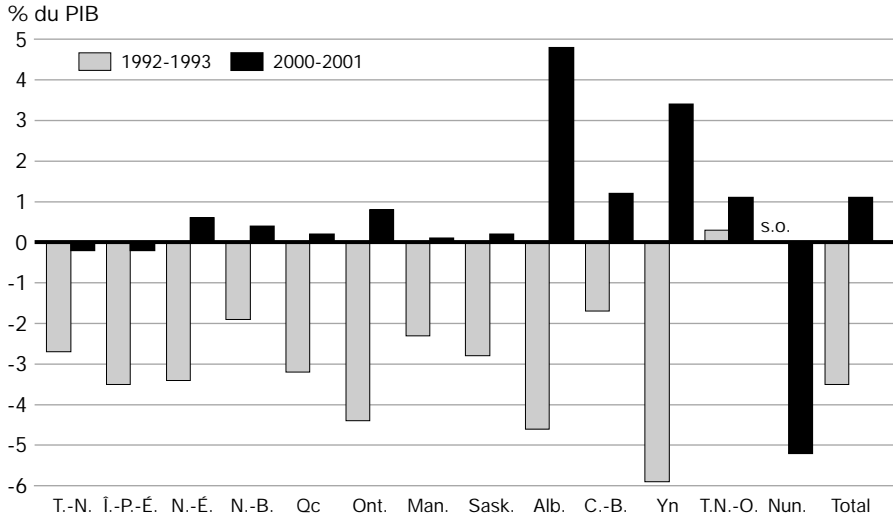


Sources : *Comptes publics du Canada* et Statistique Canada.

- Le passif brut comprend la dette portant intérêt et d'autres obligations, comme les comptes fournisseurs. La dette portant intérêt comprend la dette contractée sur les marchés et les obligations relatives aux régimes de pension des employés fédéraux et aux autres comptes.
- Le passif brut a diminué de 7,8 milliards de dollars depuis 1996-1997, la dette portant intérêt ayant chuté de 11,3 milliards et les autres obligations ayant augmenté de 3,5 milliards.
- D'important écarts ont toutefois été constatés au chapitre de la dette portant intérêt.
- La dette contractée sur les marchés, qui est constituée de titres de créance émis sur les marchés de crédit sous forme d'obligations du gouvernement du Canada, d'Obligations d'épargne du Canada et de bons du Trésor, par exemple, a chuté de 30,4 milliards de dollars entre 1996-1997 et 2000-2001. La dette payable en dollars canadiens a diminué de 40,6 milliards de dollars tandis que la dette payable en devises a augmenté de 10,1 milliards. Cette dernière sert uniquement aux opérations de change. La baisse de la dette publique nette en pourcentage du PIB correspond à peu près à la baisse de la dette contractée sur les marchés.
- En revanche, le passif des comptes de retraite des employés fédéraux et des autres comptes a augmenté de 19,1 milliards de dollars.

La majorité des provinces et des territoires ont affiché un excédent budgétaire en 2000-2001

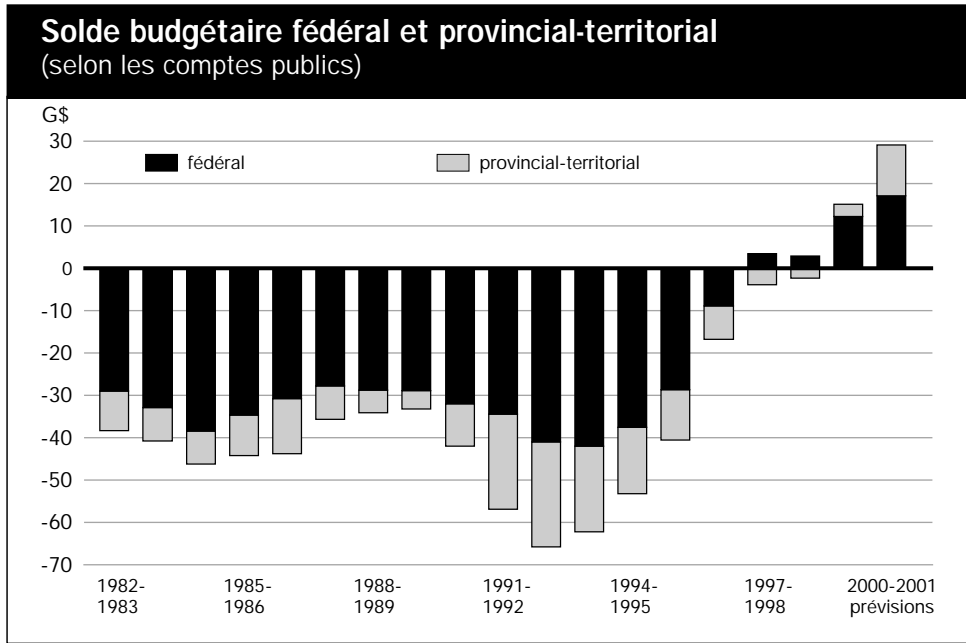
Solde budgétaire des provinces et des territoires (selon les comptes publics)



Source : Comptes publics provinciaux, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, pour qui les chiffres sont basés sur les données les plus récentes.

- Tout comme le gouvernement fédéral, les administrations provinciales et territoriales ont sensiblement assaini leurs finances.
- On estime que huit provinces et deux territoires ont affiché un excédent budgétaire en 2000-2001.
- Cela représente une amélioration notable par rapport à 1992-1993, alors que tous les budgets des provinces et des territoires étaient déficitaires, sauf celui des Territoires du Nord-Ouest.
- On estime que le secteur des administrations provinciales et territoriales a affiché un excédent de 12 milliards de dollars en 2000-2001, soit le second excédent consécutif après plus de 30 ans de déficits successifs.

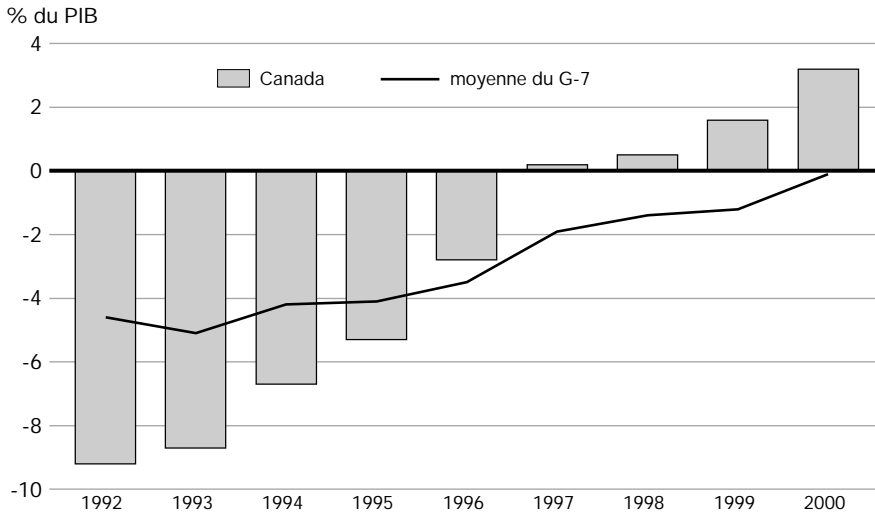
Le budget de l'ensemble du secteur public est excédentaire pour la troisième année consécutive en 2000-2001



- En 2000-2001, on estime que les administrations fédérale, provinciales et territoriales ont affiché dans l'ensemble un excédent de 29,2 milliards de dollars, soit un troisième excédent consécutif.
- Cela représente une nette amélioration par rapport à 1992-1993, alors que l'ensemble du secteur public avait accusé un déficit de 65,8 milliards de dollars.

Le solde budgétaire du Canada s'est sensiblement amélioré par rapport à la moyenne du G-7

Solde budgétaire de l'ensemble du secteur public (selon les comptes nationaux)



Sources : *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 70, édition préliminaire (novembre 2001), et *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 69 (juin 2001).

- Selon les comptes nationaux, mesure couramment utilisée pour établir des comparaisons entre pays, le solde budgétaire de l'ensemble du secteur public¹ au Canada s'est nettement amélioré depuis le début des années 1990.
- Le déficit de l'ensemble du secteur public a atteint un sommet en 1992, soit 9,2 % du PIB, en comparaison d'un ratio moyen du déficit au PIB de 4,6 % parmi les pays du G-7 cette même année.
- En 1997 toutefois, l'amélioration de la situation financière de tous les ordres de gouvernement a permis à l'ensemble du secteur public d'afficher un excédent.
- En 2000, l'excédent du Canada s'est élevé à 3,2 % du PIB, comparativement à un déficit moyen de 0,1 % dans les pays du G-7.

¹ Comprend les administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales ainsi que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

4

Prévisions économiques et financières quinquennales du secteur privé

Faits saillants

- Chaque automne, les représentants du ministère des Finances rencontrent les économistes en chef des grandes banques à charte et de trois grands cabinets de prévisionnistes. Cet exercice vise à élaborer un ensemble d'hypothèses économiques à des fins de planification, dont se serviront ensuite les cabinets de prévisionnistes pour prévoir le solde budgétaire de l'exercice en cours et celui de chacun des cinq exercices suivants.
- Toutefois, en raison du degré élevé d'incertitude des prévisions à long terme, les décisions budgétaires sont basées sur un horizon mobile de deux ans.
- Sans tenir compte des décisions stratégiques énoncées dans le présent budget, les prévisions moyennes du secteur privé quant à l'excédent utilisé aux fins de la planification budgétaire s'établissent à 7,3 milliards de dollars en 2001-2002, à 3,8 milliards en 2002-2003, à 5,7 milliards en 2003-2004 et en 2004-2005, à 9,7 milliards en 2005-2006 et à 14,3 milliards en 2006-2007.
- Ces prévisions de l'excédent budgétaire tiennent compte du ralentissement de la croissance économique en 2001 et en 2002 de même que du rebondissement dans les années qui suivent. En outre, les ententes sur le renouvellement en matière de santé et sur le développement de la petite enfance conclues par les premiers ministres en septembre 2000 et l'incidence du Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars ont restreint davantage les prévisions de l'excédent jusqu'à 2004-2005, année à laquelle le Plan aura été complètement instauré. Des excédents supérieurs sont prévus pour les exercices ultérieurs.
- Ces prévisions financières sont fondées sur le sondage mené en octobre 2001 auprès d'économistes du secteur privé. Depuis, ces derniers ont revu leurs prévisions économiques à court terme afin d'y incorporer les plus récentes données, y compris celles relevant des comptes nationaux du Canada et des États-Unis pour le troisième trimestre, qui ont été rendues publiques le 30 novembre 2001 (on en fait état au chapitre 2). Ces hypothèses économiques rajustées ont servi à établir les prévisions budgétaires sur un horizon mobile de deux ans qui se trouvent au chapitre 7.

Introduction

- Au début de l'automne, le ministère des Finances a procédé à son exercice périodique de consultations auprès de son groupe consultatif constitué des économistes en chef des principales banques du Canada et de grands cabinets de prévisionnistes.
- Cet exercice avait pour objet d'élaborer un ensemble d'hypothèses économiques à des fins de planification budgétaire.
- Ces hypothèses économiques ont été fondées sur un sondage mené au début d'octobre 2001 auprès de 19 prévisionnistes. Selon leur opinion quant à l'évolution de la conjoncture à ce moment là, les membres du groupe consultatif se sont entendus pour dire que la moyenne de ces prévisions constituait une base raisonnable sur laquelle il était possible de fonder des prévisions financières sur cinq ans, en fonction de la politique fiscale et de la politique de dépenses en vigueur.
- Les prévisions financières contenues dans le présent chapitre constituent la moyenne des prévisions arrêtées par trois cabinets de prévisionnistes, d'après le sondage mené en octobre 2001 auprès de prévisionnistes du secteur privé. Ces prévisions ont été rajustées pour tenir compte de l'incidence financière des initiatives stratégiques annoncées avant le présent budget, qui ont été pour la plupart énoncées dans la *Mise à jour économique* de mai 2001.
- Ces prévisions ont été préparées avant que ne soient rendus publics les comptes nationaux du troisième trimestre au Canada et aux États-Unis. En conséquence, les économistes du secteur privé ont révisé leurs prévisions à la lumière des données économiques les plus récentes. L'incidence financière de l'évolution des hypothèses économiques est prise en considération dans les prévisions budgétaires sur deux ans qui se trouvent dans le chapitre 7.

Hypothèses sous-jacentes aux prévisions moyennes établies par le secteur privé

Tableau 4.1

*Prévisions moyennes établies par le secteur privé
sondage d'octobre 2001*

	2001	2002	2003-2007
		(%)	
PIB réel	1,5	1,5	3,3
Inflation selon le PIB	2,6	1,6	1,9
Croissance du PIB nominal	4,1	3,1	5,3
Bons du Trésor à 3 mois	4,0	3,2	5,1
Obligations du gouvernement à 10 ans	5,5	5,5	5,9

Nota – Selon un sondage mené par le ministère des Finances au début du mois d'octobre.
Le nombre de répondants passe de 19 en 2002 à 9 en 2006 et à 2 en 2007.

- Tel qu'il est mentionné au chapitre 2, selon les prévisions moyennes du secteur privé fondées sur le sondage d'octobre 2001, la croissance économique devrait s'établir à 1,5 % en 2001 et en 2002, soit une baisse par rapport à 4,4 % en 2000. Le ralentissement de la croissance s'accompagne d'une réduction des taux d'intérêt à court terme.
- À moyen terme, les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à une reprise vigoureuse de la croissance économique. Les prévisions moyennes du secteur privé en ce qui a trait à la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel s'établissent à 3,3 % pour la période allant de 2003 à 2007.
- Au cours de cette même période, on prévoit que l'inflation selon le PIB se situera tout juste en deçà de 2 %. Par conséquent, la croissance du PIB nominal devrait s'établir en moyenne à 5,3 %.
- Selon les prévisions moyennes du secteur privé, les taux d'intérêt seront relativement stables entre 2003 et 2007, et l'inflation selon l'indice des prix à la consommation devrait se situer légèrement en dessous du point médian de la fourchette cible de 1 à 3 %.

■ Selon les prévisions moyennes du secteur privé dressées en octobre 2001, les trois cabinets de prévisionnistes ont établi les principales composantes du solde budgétaire. Celles-ci sont fondées sur les hypothèses suivantes :

- Les prévisions tiennent compte de l'incidence du plan de réduction des impôts de 100 milliards de dollars exposé dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, ainsi que des 23,4 milliards au titre des ententes sur le renouvellement en matière de santé et sur le développement de la petite enfance conclues par les premiers ministres en septembre 2000.
- Les hypothèses concernant le taux de cotisation d'assurance-emploi sont celles qui ont été utilisées dans le budget de 2000 et dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, à savoir 2,20 \$ (taux des cotisations salariales par tranche de 100 \$ de gains assurables) pour 2002, 2,10 \$ pour 2003 et 2,00 \$ par la suite.
- Les prévisions budgétaires de 2000 à l'égard des dépenses de programmes directes (dépenses totales de programmes moins principaux transferts aux particuliers et principaux transferts en espèces aux autres ordres de gouvernement) sont utilisées pour 2001-2002, après rajustement pour tenir compte des décisions stratégiques annoncées dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000. Par la suite, on suppose que les dépenses de programmes directes suivent la croissance de la population et l'inflation.
- Les prévisions touchant les frais de la dette publique supposent que la réserve pour éventualités n'est pas nécessaire et qu'elle est appliquée chaque année en réduction de la dette publique nette.

Tableau 4.2

Perspectives financières selon le statu quo : évolution depuis l'Énoncé économique d'octobre 2000

	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005
	(G\$)				
Énoncé économique d'octobre 2000					
Excédent budgétaire : moyenne du secteur privé	15,2	14,9	16,5	17,3	13,5
Moins mesures de dépenses et mesures fiscales de l'Énoncé de 2000					
Mesures de dépenses	1,8	0,1	0,1	0,1	0,1
Allègement fiscal	1,5	6,7	8,7	9,4	6,7
Total	3,3	6,8	8,9	9,6	6,8
Énoncé d'octobre 2000 : excédent budgétaire	11,9	8,3	7,6	7,7	6,7
Mesures de dépenses et mesures fiscales annoncées avant le budget de 2001	-2,1	-0,6	-0,3	-0,5	-0,2
Incidence des développements économiques	7,3	-0,4	-3,3	-1,7	-0,8
Sondage d'octobre 2001 auprès du secteur privé					
Excédent budgétaire <i>selon le statu quo:</i> moyenne du secteur privé	17,1	7,3	3,8	5,7	5,7

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

■ Dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, l'excédent budgétaire selon les prévisions moyennes du secteur privé devait s'établir à 15,2 milliards de dollars pour 2000-2001, à 14,9 milliards pour 2001-2002, à 16,5 milliards pour 2002-2003, à 17,3 milliards pour 2003-2004 et à 13,5 milliards pour 2004-2005.

■ La mise en place accélérée et l'amélioration du Plan quinquennal de réduction des impôts, jumelées aux initiatives de dépenses annoncées dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, ont réduit ces excédents, qui sont passés à 11,9 milliards de dollars pour 2000-2001, à 8,3 milliards pour 2001-2002, à 7,6 milliards pour 2002-2003, à 7,7 milliards pour 2003-2004 et à 6,7 milliards pour 2004-2005. Les estimations moins élevées pour 2004-2005 tiennent compte du fait que le Plan sera intégralement instauré cette année là.

■ Avant le budget de 2001, un certain nombre d'initiatives stratégiques ont été annoncées, la plupart d'entre elles dans la *Mise à jour économique* de mai 2001. L'incidence nette de ces initiatives se chiffre à 2,1 milliards de dollars en 2000-2001, à 0,6 milliard en 2001-2002, à 0,5 milliard en 2002-2003 et à environ 0,3 milliard chaque année par la suite.

■ Comme l'indiquait le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada* de 2000-2001, l'excédent budgétaire final pour cet exercice s'est établi à 17,1 milliards de dollars contre les 11,9 milliards prévus dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000. La performance a donc été meilleure que prévu, ce qui est en large part attribuable à des recettes budgétaires supérieures à celles qui avaient été annoncées. Les recettes ont en effet dépassé de 4,9 milliards de dollars les estimations de l'*Énoncé économique* d'octobre 2000. Cette performance supérieure devrait se maintenir en partie en 2001-2002 et pour les années ultérieures, ce qui compensera en partie les effets négatifs liés à l'évolution des perspectives économiques. Les résultats financiers mensuels à la fin d'octobre 2001 confirment cette tendance.

■ Les prévisions de l'excédent budgétaire établies par le secteur privé, fondées sur les résultats du sondage mené en octobre 2001 auprès des prévisionnistes, et avant les rajustements au titre de la réserve pour éventualités, de la mesure de prudence économique et des initiatives stratégiques annoncées dans le présent budget, se chiffrent à 7,3 milliards de dollars pour 2001-2002, baissent à 3,8 milliards en 2002-2003, puis remontent à 5,7 milliards en 2003-2004 et en 2004-2005.

Tableau 4.3

Mesures de dépenses et mesures fiscales annoncées après l'Énoncé économique de 2000 et avant le budget de 2001

	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	Total
	(M\$)						
Améliorer la qualité de vie des Canadiens et de leurs enfants							
Santé communautaire et environnement							
Stratégie de lutte contre le tabagisme	70	95	95	110	110	110	590
Commissaire à la santé ¹	7	8					15
Relever les défis environnementaux ¹	77	44	42	41	8	8	220
Stratégie de guérison des Innu du Labrador ²	19	33	30				81
Culture et image de marque du Canada à l'étranger							
Initiatives culturelles	114	167	175	106			562
Sport amateur	10	10	10				30
Société Radio-Canada ³	60	60					120
Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes ³	100	100					200
Revitalisation de la capitale nationale	21	58	11	40	16	2	148
Stratégie de prévention du crime et antidrogue	30	30	30	30	30	30	180
Prestations d'assurance-emploi ²	35	89	89	89	89	89	480
Don de certaines actions cotées en bourse à des organismes de bienfaisance ^{2, 4}		70	70	75	75	75	365
Sécurité des communautés et prévention du crime ²	23	32	45	45	45	45	235
Total	565	796	596	537	372	359	3 226
Permettre à l'économie canadienne d'innover davantage							
Recherche-développement							
Gouvernement en direct	120						120
Fournir des services publics essentiels							
Adaptation économique							
Construction de navires ²	1	46	43	30	30		150
Aide aux transporteurs aériens ²	160						160
Secteur riverain de Toronto ¹	2	55	75	100	150	120	502
Commission canadienne du tourisme ¹	20						20
Expansion du marché asiatique des produits du bois ²	0	2	2	1			4
Intensification de la coopération internationale ²	25	37	26				88
Total	208	140	146	131	180	120	924
Total	894	936	742	668	552	479	4 270
Moins : hausses de la taxe sur le tabac							
Hausse d'avril 2001 ⁴	200	200	200	200	200	200	1 200
Hausse de novembre 2001 ^{2, 4}	75	240	240	240	240	240	1 275
Total	275	440	440	440	440	440	2 475
Incidence financière nette	619	496	302	228	112	39	1 795

¹ Montants révisés depuis la *Mise à jour économique* de mai 2001.

² Montants non compris dans la *Mise à jour économique* de mai 2001.

³ Le financement est prolongé pour une autre année dans le cadre du présent budget.

⁴ Mesure fiscale.

- La *Mise à jour économique* de mai 2001 a fait état d'un certain nombre d'initiatives annoncées depuis l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000. Il s'agit notamment de la Stratégie de lutte contre le tabagisme, d'importants investissements dans la culture canadienne, de l'appui de candidatures dans le cadre des Jeux olympiques et de l'appui au sport amateur, d'une augmentation du financement de Gouvernement en direct, de nouveaux fonds pour la lutte contre le crime organisé, d'investissements dans nombre d'initiatives environnementales ainsi que des fonds pour le lancement des travaux de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada et pour la revitalisation de la capitale nationale.
- Depuis la *Mise à jour économique* de mai 2001, plusieurs autres initiatives ont été annoncées, dont le financement au titre de la Stratégie de guérison des Innu du Labrador, la bonification des prestations d'assurance-emploi, la permanence de la mesure prévue au budget de 1997 accordant une aide fiscale spéciale relative aux dons d'actions cotées en bourse à des organismes de bienfaisance, le financement à l'appui des initiatives communautaires de prévention du crime et l'aide aux transporteurs aériens. En outre, le financement par reconduction de la Société Radio-Canada et du Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes a été prolongé pour une autre année.
- Des augmentations de la taxe sur le tabac sont entrées en vigueur le 6 avril et le 1^{er} novembre 2001. Elles devraient se traduire, sur une année complète, par une hausse de 440 millions de dollars par année des droits et des taxes d'accise fédéraux.
- Par conséquent, l'incidence nette des initiatives stratégiques annoncées avant le présent budget se chiffre à 619 millions de dollars en 2001-2002 et à 496 millions en 2002-2003, pour baisser à 39 millions en 2006-2007.

Tableau 4.4*Perspectives financières selon le statu quo, octobre 2001**État récapitulatif des opérations – Prévisions moyennes du secteur privé*

	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007
	(G\$)						
Opérations budgétaires							
Recettes budgétaires	178,6	174,8	175,6	182,5	188,0	196,9	206,5
Dépenses de programmes	119,3	128,0	134,1	137,6	142,2	147,5	152,6
Solde de fonctionnement	59,2	46,8	41,4	44,9	45,7	49,4	54,0
Frais de la dette publique	42,1	39,5	37,7	39,2	40,0	39,8	39,7
Excédent budgétaire	17,1	7,3	3,8	5,7	5,7	9,7	14,3
Dette publique nette							
Budget équilibré (aucun remboursement de la dette)	547,4	547,4	547,4	547,4	547,4	547,4	547,4
Pourcentage du PIB							
Recettes budgétaires	16,9	15,9	15,5	15,2	14,8	14,8	14,7
Dépenses de programmes	11,3	11,6	11,8	11,5	11,2	11,1	10,9
Frais de la dette publique	4,0	3,6	3,3	3,3	3,2	3,0	2,8
Excédent budgétaire	1,6	0,7	0,3	0,5	0,5	0,7	1,0
Dette publique nette							
Budget équilibré (aucun remboursement de la dette)	51,8	49,8	48,3	45,6	43,2	41,0	39,1

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Prévisions moyennes du secteur privé, octobre 2001

- Le tableau 4.4 énonce les prévisions financières, fondées sur les résultats du sondage mené en octobre 2001 auprès des prévisionnistes, jusqu'en 2006-2007. Elles ne comprennent pas l'incidence de l'évolution des perspectives économiques survenue depuis. En outre, ces prévisions n'ont pas été rajustées pour tenir compte de la mesure de prudence économique ni de la réserve pour éventualités et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures stratégiques proposées dans le présent budget.
- En supposant le *statu quo*, on prévoit un excédent budgétaire de 7,3 milliards de dollars en 2001-2002. En raison du ralentissement de l'économie, l'excédent est ramené à 3,8 milliards en 2002-2003. Par la suite, compte tenu de la reprise prévue de la croissance économique, l'excédent passe à 5,7 milliards en 2003-2004, mais il ne devrait pas augmenter en 2004-2005, exercice au cours duquel le plan de réduction des impôts sera intégralement instauré. Par la suite, l'excédent augmente pour se chiffrer à 9,7 milliards en 2005-2006 et à 14,3 milliards en 2006-2007.
- Le ratio des recettes au PIB passe de 16,9 % en 2000-2001 à 14,8 % en 2004-2005, la mise en œuvre du plan de réduction des impôts contribuant au premier chef à ce recul. Par la suite, le ratio demeure stable.
- Le ratio des dépenses de programmes au PIB augmente en 2001-2002 et en 2002-2003, ce qui est principalement attribuable à l'incidence du ralentissement de l'économie, aux coûts financiers des ententes sur le renouvellement en matière de santé et sur le développement de la petite enfance, ainsi qu'aux changements apportés au programme d'assurance-emploi. Il baisse par la suite, pour passer sous la barre des 11 % en 2006-2007.
- En supposant qu'aucun remboursement de la dette ne sera effectué au cours de la période de planification, le ratio de la dette nette au PIB passera sous le cap des 40 % d'ici 2006-2007, soit un recul de plus de 30 points de pourcentage par rapport au sommet de 70,7 % enregistré en 1995-1996.

Tableau 4.5

Perspectives financières selon le statu quo, octobre 2001
Recettes budgétaires – Prévisions moyennes du secteur privé

	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007
	(G\$)						
Impôt sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	82,3	80,8	80,5	84,6	87,9	93,0	98,5
Impôt sur les bénéfices des sociétés	28,2	26,5	26,0	26,2	26,0	26,8	27,7
Autres impôts sur le revenu	4,3	4,0	4,1	4,2	4,4	4,5	4,7
Total de l'impôt sur le revenu	114,8	111,3	110,5	115,1	118,3	124,3	130,9
Recettes de l'assurance-emploi	18,7	17,8	17,6	17,5	17,4	18,1	18,7
Taxes et droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	25,0	25,8	27,1	28,9	30,7	32,5	34,4
Droits de douane à l'importation	2,8	2,9	3,0	3,2	3,3	3,5	3,7
Autres	8,3	8,6	8,9	9,2	9,5	9,8	10,1
Total	36,1	37,3	39,0	41,3	43,6	45,8	48,2
Total des recettes fiscales	169,7	166,4	167,1	173,8	179,3	188,2	197,8
Recettes non fiscales	8,9	8,4	8,5	8,6	8,7	8,7	8,8
Total des recettes budgétaires	178,6	174,8	175,6	182,5	188,0	196,9	206,5
Pourcentage du PIB							
Impôt sur le revenu des particuliers	7,8	7,3	7,1	7,1	6,9	7,0	7,0
Impôt sur les bénéfices des sociétés	2,7	2,4	2,3	2,2	2,0	2,0	2,0
Cotisations d'assurance-emploi	1,8	1,6	1,6	1,5	1,4	1,4	1,3
Taxe sur les produits et services	2,4	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,5
Autres taxes d'accise	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
Recettes fiscales	16,1	15,1	14,7	14,5	14,1	14,1	14,1
Recettes non fiscales	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6
Total	16,9	15,9	15,5	15,2	14,8	14,8	14,7

Recettes budgétaires – Prévisions moyennes du secteur privé, octobre 2001

■ Les prévisions des recettes présentées au tableau 4.5 ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures stratégiques annoncées dans le présent budget.

■ Dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, les recettes budgétaires, fondées sur les hypothèses économiques moyennes du secteur privé à cette époque, ne devaient enregistrer qu'une modeste hausse de 2000-2001 à 2001-2002, sous l'effet des réductions d'impôt qui sont entrées en vigueur en 2000 et en 2001. Ces initiatives comprenaient, entre autres :

- le rétablissement de la pleine indexation du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers;
- la réduction des taux de l'impôt sur le revenu des particuliers pour tous les contribuables;
- l'élimination de la surtaxe au titre de la réduction du déficit;
- les bonifications de la Prestation fiscale canadienne pour enfants;
- une réduction du taux d'inclusion des gains en capital;
- une réduction du taux de l'impôt des sociétés.

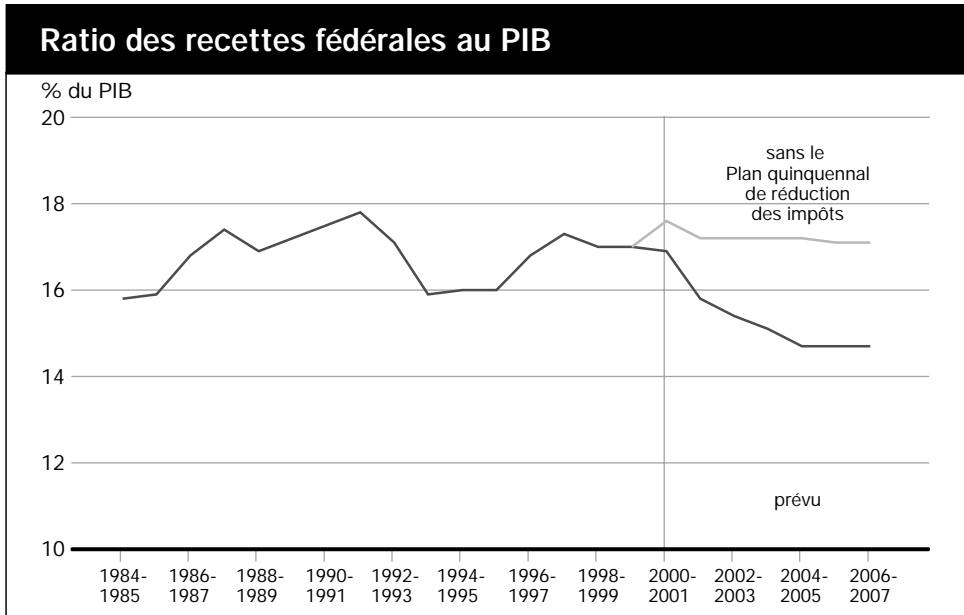
■ Toutefois, en raison du ralentissement de la croissance économique en 2001, les recettes budgétaires devraient maintenant reculer de 4 milliards de dollars en 2001-2002.

■ L'augmentation des recettes budgétaires prévue pour 2002-2003 sera minime, en raison de l'incidence d'une croissance économique toujours faible en 2002.

■ Par la suite, le profil des recettes budgétaires tient compte de l'incidence d'une croissance économique soutenue et de l'effet continu du plan de réduction des impôts. Après 2004-2005, les recettes enregistreront une croissance relativement plus forte étant donné que le plan aura été complètement instauré.

■ Les changements apportés à la *Loi sur l'assurance-emploi* confèrent au gouvernement le pouvoir d'établir les taux de cotisation pour 2002 et 2003. Le taux des cotisations salariales pour 2002 a été fixé à 2,20 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables, soit le même taux que celui établi aux fins de la planification du budget de février 2000 et de l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000. Aux fins de la planification, les taux de cotisation pour 2003 et les années suivantes sont les mêmes que ceux établis dans le budget de 2000 et l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000. Toutefois, lorsqu'il fixera les taux pour 2003, le gouvernement tiendra compte de la conjoncture économique à ce moment là.

Le ratio des recettes est abaissé en permanence par suite des réductions d'impôt



- Pour se faire une meilleure idée du mouvement des recettes fiscales, on peut examiner le « ratio des recettes », les recettes fédérales totales par rapport au revenu total de l'économie (ou le PIB).
- Le ratio des recettes comporte un élément cyclique : il baisse lors des ralentissements économiques et augmente pendant les reprises, ce qui traduit la nature progressive du régime fiscal et la nature cyclique des bénéfices des sociétés. Cet élément est le principal facteur ayant contribué à la hausse du ratio des recettes entre 1994-1995 et 1997-1998, alors que l'économie se remettait de la récession de 1990-1991.
- Pour les années à venir, le ratio des recettes devrait être nettement inférieur à ce qu'il était par le passé, du fait de l'incidence permanente du plan de réduction des impôts qui a abaissé le ratio sur le plan structurel.
- Le ratio des recettes devrait reculer pour passer de 16,9 % en 2000-2001 à 14,8 % en 2004-2005, niveau qui n'a pas été atteint depuis le début des années 1960, et se stabiliser par la suite.

Tableau 4.6

*Perspectives financières selon le statu quo, octobre 2001**Dépenses de programmes – Prévisions moyennes du secteur privé*

	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007
	(G\$)						
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	24,3	25,3	26,4	27,3	28,4	29,4	30,6
Prestations d'assurance-emploi	11,4	14,1	15,7	15,3	15,1	15,8	16,5
Allocation pour frais de chauffage	1,5						
Total	37,2	39,3	42,1	42,6	43,5	45,3	47,1
Principaux transferts aux autres ordres de gouvernement¹							
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	13,5	17,3	18,6	19,3	20,4	21,0	21,6
Fonds pour le matériel médical	1,0						
Accords fiscaux	12,7	12,3	12,8	13,5	14,3	15,0	15,7
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	-2,5	-2,4	-2,5	-2,6	-2,7	-2,8	-2,9
Total	24,7	27,2	28,9	30,2	32,0	33,2	34,4
Dépenses de programmes directes	57,5	61,4	63,2	64,8	66,7	69,0	71,0
Total des dépenses de programmes	119,3	128,0	134,1	137,6	142,2	147,5	152,6
Pourcentage du PIB							
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	2,3	2,3	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2
Prestations d'assurance-emploi	1,1	1,3	1,4	1,3	1,2	1,2	1,2
Total²	3,5	3,6	3,7	3,5	3,4	3,4	3,3
Principaux transferts aux autres ordres de gouvernement							
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	1,4	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5
Accords fiscaux	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Total	2,3	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Dépenses de programmes directes	5,4	5,6	5,6	5,4	5,3	5,2	5,1
Total des dépenses de programmes	11,3	11,6	11,8	11,5	11,2	11,0	10,9

¹ Aux fins de planification, on suppose que les dispositions actuelles continuent de s'appliquer dans le cas des années dont les mesures ne font pas l'objet de mesures législatives.

² Comprend l'allocation pour frais de chauffage.

Dépenses de programmes – Prévisions moyennes du secteur privé, octobre 2001

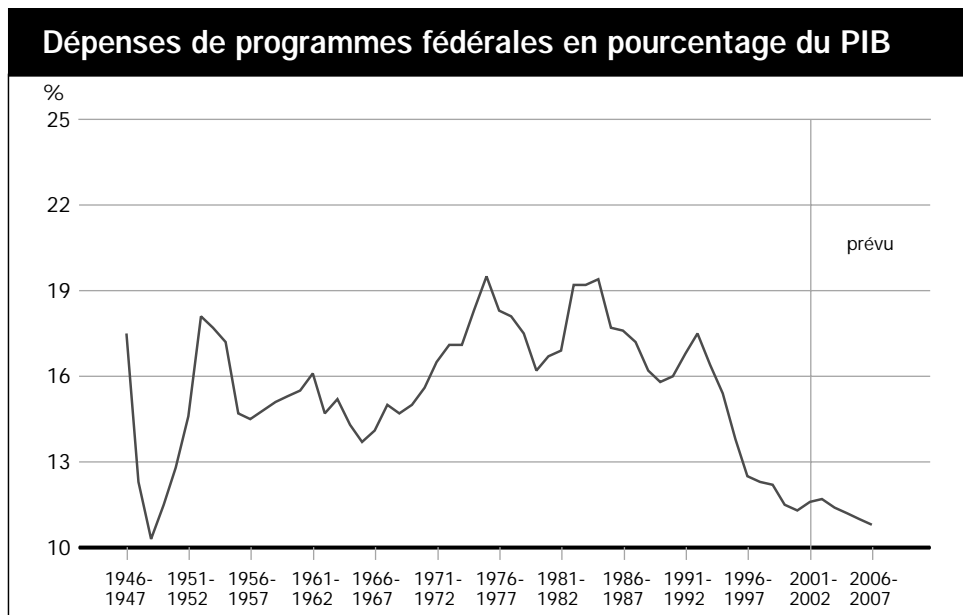
■ Les prévisions des dépenses de programmes énoncées dans le tableau 4.6 tiennent compte de l'incidence des ententes sur le renouvellement en matière de santé et sur le développement de la petite enfance conclues en septembre 2000, du budget de février 2000, des bonifications apportées en septembre 2000 aux prestations d'assurance-emploi, de même que des initiatives annoncées avant le présent budget, c'est-à-dire principalement celles contenues dans la *Mise à jour économique* de mai 2001. Elles ne tiennent pas compte des initiatives proposées dans le présent budget.

■ Les dépenses de programmes entrent dans trois grandes catégories : les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts en espèces aux autres ordres de gouvernement et les dépenses de programmes directes.

■ Les dépenses de programmes totales, d'après la moyenne des trois cabinets de prévisionnistes, devraient augmenter pour passer de 119,3 milliards de dollars en 2000-2001 à 128,0 milliards en 2001-2002.

- Près de la moitié de cette hausse tient à l'incidence des ententes sur le renouvellement en matière de santé et sur le développement de la petite enfance de septembre 2000, qui se sont soldées par une majoration de 3,8 milliards de dollars au titre des transferts en espèces en vertu du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.
- Les prestations d'assurance-emploi devraient connaître une hausse appréciable de 2,7 milliards de dollars sous l'effet du ralentissement de la croissance économique et des améliorations apportées au programme. De plus, les prestations aux aînés devraient augmenter de 1 milliard de dollars par suite de l'augmentation du nombre de personnes ayant droit aux prestations et de la majoration des prestations moyennes, qui sont indexées à l'inflation.
- Les dépenses de programmes directes devraient connaître une augmentation de 3,9 milliards de dollars, traduisant surtout les développements qui ont réduit les dépenses en 2000-2001 ainsi que l'incidence des mesures stratégiques annoncées avant le présent budget.
- Un certain nombre de mesures de dépenses ponctuelles en 2000-2001 viennent compenser en partie les effets de ces facteurs, notamment l'aide de 1,5 milliard de dollars au titre de l'allocation pour frais de chauffage, le transfert de 1,25 milliard à la Fondation canadienne pour l'innovation, le paiement de 1 milliard au Fonds pour le matériel médical et le passif de 0,8 milliard lié à l'abolition du plafond de la péréquation en 1999-2000.

Le ratio des dépenses de programmes au PIB continue de reculer



- Les dépenses de programmes exprimées en pourcentage du PIB devraient augmenter quelque peu en 2001-2002 et en 2002-2003, sous l'effet de la majoration des transferts en espèces aux provinces et de l'augmentation des prestations d'assurance-emploi. Cette augmentation tient compte à la fois de l'incidence de la bonification du programme d'assurance-emploi et de la hausse du nombre de personnes recevant des prestations en raison du ralentissement de l'économie.
- Après 2002-2003, le ratio reculera de nouveau, à mesure que la croissance économique dépassera la croissance des dépenses de programmes.

Tableau 4.7

Perspectives financières selon le statu quo, octobre 2001
Principaux transferts aux particuliers

	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007
	(G\$)						
Prestations aux aînés	24,3	25,3	26,4	27,3	28,4	29,4	30,6
Prestations d'assurance-emploi	11,4	14,1	15,7	15,3	15,1	15,8	16,5
Allocation pour frais de chauffage	1,5						
Total	37,2	39,3	42,1	42,6	43,5	45,3	47,1

■ Les principaux transferts aux particuliers se composent des prestations aux aînés et des prestations d'assurance-emploi. L'allocation pour frais de chauffage est incluse en 2000-2001.

- Les prestations aux aînés englobent les pensions de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'allocation de conjoint.
- La croissance des prestations aux aînés est largement fonction de l'augmentation du nombre de personnes âgées et de la hausse des prestations moyennes, qui sont entièrement indexées pour tenir compte de l'évolution trimestrielle des prix à la consommation.
- Les prestations aux aînés augmenteront à un rythme modéré jusqu'en 2010-2011, en raison de la taille relativement modeste de la génération représentant les personnes nées au cours de la crise des années 1930 et pendant la Seconde Guerre mondiale.

■ Le programme des prestations d'assurance-emploi comporte trois composantes : les prestations ordinaires, qui sont principalement fonction du nombre de personnes en chômage et ayant droit aux prestations; les prestations spéciales, qui comprennent les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations de maladie; et les prestations d'emploi et les mesures de soutien, qui sont principalement des mesures actives de réinsertion sur le marché du travail et qui sont offertes soit par le gouvernement fédéral, soit par les provinces et les territoires. Certaines dispositions ayant trait aux prestations spéciales seront modifiées de façon à prendre en compte les questions découlant de cas particuliers.

- Les prestations ordinaires, qui représentent environ les deux tiers des prestations d'assurance-emploi, constituent la composante la plus importante et la plus variable. En raison du ralentissement de l'économie et de la hausse du nombre de chômeurs qui s'ensuit, les prestations ordinaires devraient augmenter sensiblement en 2001-2002 et en 2002-2003.
- Le profil des prestations d'assurance-emploi est également touché par le prolongement des prestations parentales et des changements s'y rattachant ainsi que des modifications des dispositions touchant l'intensité et la récupération.

Tableau 4.8

Perspectives financières selon le statu quo, octobre 2001
Principaux transferts aux autres ordres de gouvernement

	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007
	(G\$)						
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux ¹	13,5	17,3	18,6	19,3	20,4	21,0	21,6
Fonds pour le matériel médical	1,0						
Accords fiscaux	12,7	12,3	12,8	13,5	14,3	15,0	15,7
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	-2,5	-2,4	-2,5	-2,6	-2,7	-2,8	-2,9
Total	24,7	27,2	28,9	30,2	32,0	33,2	34,4

¹ Tient compte du profil des transferts en espèces du TCSPS comptabilisés par le gouvernement fédéral. Les droits au TCSPS comportent les transferts en espèces et les transferts de points d'impôt. Le volet du transfert de points d'impôt devrait augmenter chaque année en fonction de la croissance de l'économie canadienne.

■ Les principaux programmes en vertu desquels le gouvernement fédéral transfère des fonds aux autres ordres de gouvernement sont le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et les transferts fiscaux; ces derniers comprennent les paiements de péréquation et ceux au titre de la formule de financement des territoires.

- En vertu des ententes sur le renouvellement en matière de santé et sur le développement de la petite enfance que les premiers ministres ont conclues en septembre 2000, les transferts en espèces annuels au titre du TCSPS passeront de 13,5 milliards de dollars en 2000-2001 à 21 milliards en 2005-2006. Aux fins de la planification, on présume que la hausse prévue pour 2005-2006 sera maintenue en 2006-2007.

- Les paiements de péréquation constituent la principale composante des paiements de transfert fiscal. En vertu de ce programme, le gouvernement fédéral effectue des virements en faveur des provinces dont la capacité de recettes est inférieure à la moyenne pour qu'elles puissent offrir à leur population des services publics raisonnablement comparables à ceux des autres provinces, et ce, à des niveaux d'imposition relativement comparables. Les prévisions supposent que la progression de la péréquation sera égale à la hausse du PIB nominal. Les données finales pour 2000-2001 comprennent le passif qui se rapporte à l'abolition du plafond de la péréquation en 1999-2000.

Tableau 4.9

Perspectives financières selon le statu quo, octobre 2001

Dépenses de programmes directes

	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007
	(G\$)						
Dépenses de programmes directes	57,5	61,4	63,2	64,8	66,7	69,0	71,0

- Les dépenses de programmes directes, c'est-à-dire les dépenses totales moins les principaux transferts aux particuliers et aux autres ordres de gouvernement, se composent de subventions et d'autres paiements de transfert, de dépenses liées aux sociétés d'État, de dépenses dans le domaine de la défense et de dépenses de fonctionnement et d'immobilisations des ministères et organismes non visés par la défense.
- La plupart de ces programmes sont quasi législatifs ou axés sur la demande, notamment le soutien aux Autochtones et aux anciens combattants, les services correctionnels, les services de police et le système judiciaire.
- De plus, un certain nombre de programmes appuient la croissance économique et la création d'emplois ou fournissent de l'aide aux démunis. Parmi ces programmes, mentionnons les programmes de prêts aux étudiants, la Subvention canadienne pour l'épargne-études, la recherche-développement (soit dans le cadre d'activités internes, soit par l'entremise de transferts aux universités, aux hôpitaux et au secteur privé), l'aide aux agriculteurs et l'aide aux pays en développement.
- Les prévisions pour cette composante sont conformes à celles de l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, qui prévoyaient une hausse à un rythme annuel conforme à la croissance de la population et à l'inflation. Des rajustements ont été apportés pour tenir compte de l'évolution des perspectives en matière d'inflation ainsi que pour inclure l'incidence des mesures stratégiques annoncées dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000 et celles annoncées avant le présent budget.

5

Améliorer la sécurité des Canadiens

Les Canadiens ont été confrontés à un nouveau genre de menace intérieure, et pour les protéger, nous devons réagir d'une nouvelle façon.

Le ministre des Finances, Paul Martin
Le discours du budget de 2001

Faits saillants

- Le budget de 2001 contient des mesures destinées améliorer la sécurité des personnes et de l'économie :
 - en assurant la protection des Canadiens;
 - en gardant les terroristes hors du Canada;
 - en maintenant la sûreté, l'ouverture et l'efficacité des frontières du Canada.
- En tout, le budget prévoit environ 7,7 milliards de dollars sur les cinq prochaines années pour améliorer la sécurité des Canadiens.
 - Cela comprend 6,5 milliards pour la sécurité, y compris la sécurité aérienne et les Forces canadiennes.
 - Cela comprend également plus de 1,2 milliard pour des initiatives frontalières afin de renforcer la sécurité à la frontière, de faciliter la circulation des personnes et des marchandises et d'améliorer l'infrastructure frontalière.

1. Sécurité

A. Renseignement et forces de l'ordre

- Le budget prévoit 1,6 milliard de dollars sur les cinq prochaines années pour le renseignement et les forces de l'ordre afin :
 - de former, d'équiper et de déployer un plus grand nombre d'agents du renseignement et de policiers;
 - d'améliorer la coordination et l'échange d'information entre les organismes d'exécution de la loi, les services du renseignement et les agences de sécurité nationale;

- de resserrer la sécurité maritime en injectant plus de fonds au titre de la surveillance côtière;
- de renforcer le rôle du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada pour mettre fin au financement du terrorisme.

B. Contrôle des arrivants au Canada

- Un milliard de dollars seront affectés, sur les cinq prochaines années, à l'amélioration du contrôle des visiteurs, des immigrants et des demandeurs du statut de réfugié qui entrent au Canada. Les initiatives mises de l'avant permettront :
 - un contrôle plus rigoureux à la frontière canadienne et à l'étranger;
 - un contrôle plus rapide et plus approfondi des personnes qui demandent le statut de réfugié.

C. Protection civile et déploiement militaire

- Le budget de 2001 affecte plus de 1,6 milliard de dollars afin :
 - de doubler la capacité de la Force opérationnelle interarmées 2 (FOI 2), l'unité d'élite antiterroriste des Forces canadiennes;
 - de soutenir la participation des Forces canadiennes à la guerre internationale contre le terrorisme;
 - de financer l'achat d'équipement militaire;
 - d'améliorer les laboratoires et d'acheter du matériel spécialisé pour accroître la capacité d'intervention du Canada en cas de menaces d'origine chimique, biologique ou nucléaire;
 - d'augmenter la capacité de protéger l'infrastructure essentielle du Canada, comme les réseaux d'adduction d'eau et de distribution d'énergie, et les systèmes de transport et de communications.

2. Une nouvelle approche en matière de sécurité aérienne

- La somme de 2,2 milliards de dollars sera affectée sur les cinq prochaines années au renforcement de la sécurité du transport aérien, conformément aux nouvelles normes nationales rigoureuses établies par Transports Canada.
- Pour veiller au respect de ces normes, le gouvernement mettra sur pied un nouvel organisme fédéral chargé de la sécurité aérienne.
- Au nombre des nouvelles mesures de sécurité aérienne, mentionnons :
 - la présence de policiers en civil armés à bord des avions canadiens;
 - un personnel mieux formé, chargé de contrôler les passagers et les bagages à main;
 - de nouveaux systèmes de détection des explosifs, à la fine pointe de la technologie, dans les aéroports du Canada;
 - une présence policière accrue dans les aéroports;
 - la modification permanente des portes des cabines de pilotage des avions pour les rendre plus sécuritaires;
 - des zones de sécurité accrue dans les aires de trafic des aérodromes et dans les aires de manutention des bagages.
- Pour financer ces mesures, un nouveau droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, que tous les voyageurs devront payer, sera instauré à compter du 1^{er} avril 2002.

3. Une frontière sûre, ouverte et efficace

- Plus de 1,2 milliard de dollars seront investis dans des mesures frontalières, à la fois pour apaiser les préoccupations quant à la sécurité et pour améliorer les perspectives économiques à long terme en rendant la frontière entre le Canada et les États-Unis plus ouverte et efficace.

A. Sécurité et fluidité de la circulation à la frontière

- De la somme de plus de 1,2 milliard de dollars consacrés aux mesures frontalières, 646 millions seront affectés à des mesures destinées à renforcer la sécurité à la frontière et à faciliter la circulation des personnes et des marchandises entre le Canada et les États-Unis. Voici quelques exemples de mesures :
 - l'adoption d'une nouvelle technologie pour aider l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) à faciliter le passage à la frontière des marchandises et des personnes;
 - la mise sur pied de nouvelles équipes canadiennes intégrées de la police des frontières, faisant appel à de nombreux organismes, pour coordonner les efforts en matière de renseignement et d'exécution de la loi le long de la frontière canado-américaine;
 - l'adoption d'une technologie perfectionnée d'échange de l'information pour aider les agents des douanes à assurer un contrôle des voyageurs qui se présentent aux aéroports et à d'autres points d'entrée au pays;
 - l'acquisition d'équipement plus perfectionné pour déceler les explosifs, les armes à feu et d'autres dangers sans retarder la circulation légitime des marchandises et des touristes;
 - l'adoption d'une nouvelle technologie sécuritaire sur Internet pour faciliter la conformité des petites entreprises aux exigences douanières.

B. Infrastructure frontalière

- Pour rendre la frontière plus efficace, le budget de 2001 crée :
 - un nouveau programme de 600 millions de dollars pour améliorer l'infrastructure – notamment les routes, les centres de traitement des véhicules commerciaux et la technologie – qui sous-tend les principaux postes frontaliers. Ce programme sera exécuté en collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé des deux côtés de la frontière.

Introduction

Les événements du 11 septembre ont laissé derrière eux un sentiment d'insécurité, tant sur le plan personnel que sur le plan économique. Il est essentiel, pour rebâtir la confiance, de veiller à ce que les gens puissent vivre et voyager en sécurité et à ce que les frontières soient sûres, tout en demeurant ouvertes et efficaces.

La réponse du gouvernement ne s'est pas fait attendre. Le premier ministre a constitué un Comité ministériel spécial sur la sécurité publique et l'anti-terrorisme. Celui-ci a lancé de nombreuses initiatives, dont :

- l'adoption de mesures initiales dans les secteurs de la sécurité, de l'exécution de la loi et du renseignement;
- l'adoption d'une loi qui cible directement les activités terroristes et accroît la capacité du Canada d'identifier, de poursuivre et de punir les terroristes;
- une intervention rapide visant à mettre fin au financement des terroristes.

Le budget de 2001 renforcera ces initiatives en adoptant un ensemble complet de mesures de sécurité visant à protéger les Canadiens, à tenir les terroristes à l'extérieur du pays et à garder les frontières ouvertes. Il prévoit l'injection d'une somme totale de 7,7 milliards de dollars sur les cinq prochaines années pour améliorer la sécurité des Canadiens et rendre les frontières du Canada plus sûres, ouvertes et efficaces.

Ces mesures tiennent compte du fait que les Canadiens ont été confrontés à un nouveau type de menace, qui vise à miner la liberté et à perturber l'économie. Il est essentiel, pour la sécurité des personnes qui résident non seulement au Canada mais partout dans le monde, de répondre à cette menace.

L'industrie mondiale de la réassurance a été durement touchée par les événements du 11 septembre. Le gouvernement surveille la situation au Canada et collabore avec l'industrie de l'assurance et d'autres parties touchées pour décider des mesures à prendre.

Le budget prévoit 6,5 milliards de dollars au titre de la sécurité, de la protection civile et des Forces canadiennes. Cette somme inclut également des fonds pour la création d'un nouvel organisme fédéral, qui fournira des services de sécurité améliorés dans les aéroports et à bord des avions, en application des nouvelles normes nationales rigoureuses établies par Transports Canada.

Le maintien d'une frontière ouverte, mais sécuritaire, avec les États-Unis revêt une importance toute particulière pour le Canada. De fait, les gouvernements des deux pays ont convenu que la sécurité et l'ouverture vont de pair et ils se sont engagés à concerter leurs efforts en vue de régler les problèmes communs de sécurité et d'atteindre leurs objectifs économiques.

Les échanges entre le Canada et les États-Unis représentent des millions d'emplois dans les deux pays, et leur valeur s'établit à près de 2 milliards de dollars par jour. Les usines canadiennes et américaines comptent sur la livraison juste à temps des pièces, et les Canadiens doivent avoir un accès rapide et facile à leurs clients aux États-Unis. Le tourisme repose sur la possibilité de traverser les frontières le plus rapidement et le plus efficacement possible, et les investisseurs doivent avoir l'assurance que les frontières demeureront ouvertes.

Le budget de 2001 relève ce défi en présentant des mesures visant à créer une frontière plus moderne et perfectionnée qui recourt à une technologie de pointe pour arrêter les personnes et les envois posant un risque pour la sécurité tout en accélérant le trafic légitime.

En tout, le budget prévoit plus de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans pour financer ces mesures frontalières, y compris un programme de 600 millions de dollars pour améliorer l'infrastructure frontalière.

Tableau 5.1
Dépenses

	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	Total
	(M\$)						
SÉCURITÉ¹							
Renseignement et forces de l'ordre							
Former, équiper et déployer un plus grand nombre d'agents du renseignement et de policiers	235	182	189	193	190	188	1,177
Améliorer la coordination et l'échange d'information	7	10	15	15	15	15	76
Renforcer la sécurité maritime	5	12	13	10	10	10	60
Mettre fin au financement du terrorisme	10	15	10	10	10	10	63
Autres mesures	16	25	29	31	31	31	163
Éventualités	-	10	20	20	20	25	95
Total partiel	273	253	276	279	275	278	1 634
Contrôle des arrivants au Canada							
Un contrôle plus rigoureux	89	61	61	61	61	61	395
Ressources accrues pour la détention, l'expulsion et la reconnaissance du statut de réfugié	30	42	42	32	32	32	210
Documents difficiles à contrefaire	25	73	61	44	42	42	287
Éventualités	-	10	20	20	30	30	110
Total partiel	143	186	184	157	165	165	1 001
Protection civile et déploiement militaire							
Soutien aux Forces canadiennes	400	110	-	-	-	-	510
Capacité accrue de lutter contre le terrorisme	44	15	15	15	15	15	119
Menaces d'origine chimique, biologique, radiologique ou nucléaire	62	110	95	92	77	77	513
Protection civile	30	71	74	74	75	75	396
Éventualités	-	10	20	20	25	25	100
Total partiel	535	316	204	201	192	192	1 638
UNE NOUVELLE APPROCHE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ AÉRIENNE	115	462	573	367	366	306	2 189
Total des mesures de sécurité	1 067	1 217	1 236	1 003	998	941	6 462

Tableau 5.1
Dépenses (suite)

	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	Total
	(M\$)						
UNE FRONTIÈRE SÛRE, OUVERTE ET EFFICACE							
Sécurité et fluidité de la circulation à la frontière							
Accélération du passage des voyageurs ayant déjà fait l'objet d'un contrôle	-	15	15	12	8	8	58
Amélioration des outils d'évaluation et de détection des risques	6	17	12	11	10	10	67
Amélioration du matériel de détection des expéditions dangereuses	3	52	15	14	12	12	107
Équipes intégrées de la police des frontières	10	25	25	25	25	25	135
Amélioration du service aux petites entreprises	-	5	5	2	2	2	14
Autres mesures	52	37	34	34	34	34	226
Éventualités	-	5	5	10	10	10	40
Total partiel	72	156	110	107	101	101	646
Infrastructure frontalière	-	150	150	150	100	50	600
Total des mesures frontalières	72	306	260	257	201	151	1,246
Total	1 139	1 523	1 496	1 260	1 199	1 092	7 708
RECETTES							
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien ²	-	430	445	445	445	445	2 210
Autres mesures de recettes	-	50	50	30	25	25	180
Total des recettes	-	480	495	475	470	470	2 390

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Comprend 1,2 milliard de dollars pour le ministère de la Défense nationale et ses organismes

² Comprend les recettes nettes de la taxe sur les produits et services (TPS).

1. Sécurité

Il est essentiel que le gouvernement protège les citoyens, leurs biens et leur mode de vie contre les menaces extérieures. Les nouvelles mesures de sécurité nationale décrites ci-après visent à prévenir les attentats terroristes au Canada ainsi qu'à empêcher que les terroristes ne se servent du Canada comme zone de rassemblement. Le plan du gouvernement se fonde sur :

- A. des ressources accrues pour le renseignement et les forces de l'ordre;
- B. un renforcement du contrôle des arrivants au Canada;
- C. des mesures améliorées de protection civile et de soutien aux Forces canadiennes.

Le financement au titre de la sécurité prévu dans le présent budget comprend 1,2 milliard pour le ministère de la Défense nationale et ses organismes.

A. Renseignement et forces de l'ordre

Des services améliorés du renseignement et des forces de l'ordre contribueront à repérer les terroristes au Canada pour les empêcher de donner suite à leurs intentions, les poursuivre, les punir et les expulser du pays si on a le mandat pour le faire. Un service amélioré du renseignement appuiera également d'autres mesures de sécurité :

- en fournissant des données plus fiables permettant d'effectuer un contrôle des arrivants au Canada;
- en guidant les efforts du pays en matière de mesures de protection civile et d'intervention en cas d'urgence.

Au cours des cinq prochaines années, le coût de ces mesures relatives au renseignement et au maintien de l'ordre représentera plus de 1,6 milliard de dollars.

Ces fonds s'ajoutent à ceux affectés aux autres mesures récentes, comme celles annoncées dans le budget de 2000. Le budget prévoyait 1,1 milliard sur cinq ans à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour renforcer les activités de maintien de l'ordre et de sécurité. De plus, au cours des deux dernières années, le gouvernement a injecté plus de 900 millions sur cinq ans dans de nombreux secteurs liés au renseignement et à l'exécution de la loi.

Former, équiper et déployer un plus grand nombre d'agents du renseignement et de policiers

Le budget de 2001 prévoit près de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans pour la GRC, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et d'autres ministères fédéraux s'occupant de sécurité pour former, équiper et déployer davantage d'agents du renseignement, d'enquêteurs de première ligne et d'autres employés professionnels. Le SCRC aura droit au financement annuel le plus élevé depuis sa création. Ces fonds serviront également à améliorer la technologie et l'équipement de collecte et d'analyse du renseignement.

Ces ressources renforceront la capacité des organismes de sécurité et du renseignement du Canada de fournir de l'information et une analyse exactes en temps opportun à l'appui de la lutte contre le terrorisme. Le Canada sera donc mieux à même d'intervenir en cas de menace à la sécurité nationale.

Une partie des fonds prévus sera remise à la GRC pour qu'elle augmente le nombre d'enquêteurs et qu'elle les forme à mieux composer avec le terrorisme. La GRC améliorera ses systèmes principaux de gestion de l'information afin d'accroître l'efficacité et l'efficacité de la collecte, de l'analyse et de la diffusion du renseignement.

Améliorer la coordination et l'échange d'information

La lutte contre le terrorisme exige la coordination des mesures d'enquête et d'exécution de la loi des différents organismes. Le présent budget prévoit 76 millions de dollars sur cinq ans en vue de renforcer la coordination entre organismes, et ce, sur deux fronts.

■ Premièrement, la GRC recevra des crédits pour mettre sur pied des équipes intégrées de la sécurité nationale (EISN) formées de représentants d'organismes fédéraux d'application de la loi et du renseignement, et de partenaires provinciaux, municipaux et internationaux s'occupant de l'exécution de la loi.

- Les EISN recueilleront de l'information afin de prévenir et de déceler les infractions criminelles portant atteinte à la sécurité nationale du Canada, et pour en poursuivre les auteurs devant les tribunaux. Elles auront un volet s'occupant du renseignement et un volet d'exécution de la loi, et elles cibleront les activités criminelles de particuliers ou de groupes associés à des terroristes et de ceux qui les soutiennent. À l'aide de renseignements obtenus du SCRS ou de leurs propres sources, les EISN enquêteront sur des activités criminelles, analyseront des renseignements et veilleront à ce que toute l'information soit échangée entre les partenaires intégrés.

■ Deuxièmement, les ressources du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique seront accrues. Ce dernier constitue un système d'information pancanadien moderne qui rehausse la communication opportune et exacte d'information entre les organismes de droit criminel, d'exécution de la loi et de sécurité nationale.

Renforcer la sécurité maritime

Le Canada renforce les mesures visant à mettre ses ports et ses autres infrastructures essentielles à l'abri des attentats terroristes et accroît la collecte de renseignements afin de mieux intercepter des terroristes potentiels et déceler des armes et des explosifs. Le présent budget affecte 60 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer ces mesures.

Le présent budget accorde des fonds à Pêches et Océans Canada pour accroître la portée et la fréquence de ses vols de surveillance des points névralgiques d'accès en Amérique du Nord. Le Canada pourra ainsi mieux cerner les menaces potentielles d'origine maritime et y réagir.

Le gouvernement fournira également des ressources pour étendre la surveillance des voies navigables du pays par la Garde côtière canadienne. Au cours des prochains mois, Transports Canada collaborera avec d'autres organisations afin de trouver de nouvelles façons d'améliorer la sécurité maritime.

Mettre fin au financement du terrorisme

Mettre fin au financement du terrorisme et empêcher les terroristes d'avoir accès au système financier du Canada constituent des éléments clés de la stratégie antiterroriste du gouvernement. Ce dernier reconnaît que ces initiatives doivent s'inscrire dans le cadre d'un effort international coordonné pour faire en sorte que les terroristes ne puissent transférer leurs fonds vers des administrations plus accommodantes.

Le Canada participe de plain-pied à cet effort. Il a agi rapidement pour adopter toutes les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le blocage des biens des terroristes et l'interdiction de mettre des fonds à leur disposition.

En outre, à titre de président du G-20, le Canada s'est efforcé d'élargir l'engagement international sur la prise de mesures énergiques de lutte contre le terrorisme, comme en témoigne le Plan d'action en matière de lutte contre le financement du terrorisme dont les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du G-20 ont convenu lors de leur réunion de novembre 2001, à Ottawa.

Le Canada a également fourni une aide technique et financière à d'autres nations, et plus particulièrement aux pays en développement, pour les aider à prévenir l'utilisation abusive de leurs systèmes financiers. Le Caribbean Regional Technical Assistance Centre a été mis sur pied au début du mois de novembre grâce à une contribution de 8 millions de dollars versée plus tôt cette année par le Canada.

Afin de priver les terroristes des fonds dont ils ont besoin pour leurs activités, le projet de loi C-36 renforcera la capacité du gouvernement de poursuivre ceux qui recueillent des fonds pour le compte de terroristes ou d'organisations terroristes. Le projet de loi prévoit des mesures pour que le financement d'activités terroristes devienne une activité criminelle, pour accroître le pouvoir du gouvernement de saisir les biens des terroristes et pour étendre à la lutte contre le financement d'activités terroristes le régime actuel du Canada de lutte contre le blanchiment de fonds.

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, organisme national de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, a été mis sur pied pour transmettre aux organismes d'exécution de la loi l'information dont ils ont besoin pour faire enquête et poursuivre les auteurs de blanchiment de fonds. En octobre 2001, le gouvernement a versé 10 millions de dollars au Centre pour lui permettre de s'attaquer également au financement d'activités terroristes. Le présent budget prévoit 53 millions de dollars sur cinq ans afin d'aider le Centre à s'acquitter de ces nouvelles responsabilités.

B. Contrôle des arrivants au Canada

Le Canada accueille des visiteurs, de même que des immigrants et des réfugiés légitimes qui souhaitent vivre pacifiquement dans leur nouvelle patrie et contribuer à bâtir son avenir. Cela ne changera pas. Pourtant, le Canada reconnaît qu'il doit renforcer sa capacité d'empêcher les personnes constituant un danger possible pour sa sécurité nationale d'entrer sur son territoire ou d'y transiter.

Le présent budget affecte 1 milliard de dollars sur les cinq prochaines années à plusieurs mesures visant à renforcer le contrôle des milliers de personnes – immigrants, demandeurs du statut de réfugié et visiteurs – qui se présentent à la frontière ou souhaitent entrer au Canada chaque jour. Le gouvernement tient à ce que cette première ligne de défense soit solide et sûre. C'est ainsi que, dans le cas des demandeurs du statut de réfugié, toutes les étapes consécutives au contrôle initial fonctionneront plus efficacement.

Le contrôle débutera à l'étranger; les agents de contrôle de l'immigration recueilleront des renseignements et empêcheront les personnes qui ne devraient pas être autorisées à entrer au Canada de continuer leur route. Le contrôle se poursuivra aux points d'entrée au Canada, où s'exercera une plus grande vigilance et où le premier contrôle sécuritaire sera accéléré et amélioré. D'autres ressources seront affectées à la détention et à l'expulsion des personnes qui présentent une menace pour la sécurité du Canada.

Un contrôle plus rigoureux

Les agents canadiens d'immigration en poste à l'étranger ont un rôle clé à jouer dans la collecte de renseignements et l'application de la loi. En collaboration avec le CRS et la GRC, ils contribuent à identifier les personnes liées aux activités terroristes ou au crime organisé et les empêchent d'obtenir des documents qui les aideraient à se rendre au Canada. Les agents de contrôle de l'immigration examinent également les papiers des voyageurs à l'aéroport avant qu'ils ne montent à bord d'un avion en partance pour le Canada et les empêchent de continuer leur route s'ils ne devraient pas être autorisés à entrer au Canada.

Le présent budget prévoit des fonds pour accroître nettement le nombre d'agents de contrôle de l'immigration à l'étranger. On pourra ainsi mieux empêcher les personnes susceptibles de constituer un risque pour la sécurité de chercher à entrer au Canada.

En outre, le Canada doit absolument disposer, aux points d'entrée, d'un solide système de contrôle pour identifier toute personne posant un risque pour la sécurité. Le présent budget prévoit donc des ressources qui permettront d'augmenter le nombre d'agents d'immigration. Ceux-ci effectueront un contrôle plus rigoureux des documents de toute personne arrivant au pays. Le contrôle sécuritaire initial des demandeurs du statut de réfugié sera aussi intensifié.

Le présent budget prévoit un total de 395 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour appuyer ces mesures de contrôle.

Ressources accrues pour la détention, l'expulsion et la reconnaissance des demandeurs du statut de réfugié

Pour appuyer l'amélioration du contrôle, le présent budget augmente les ressources disponibles pour la détention des personnes qui ne peuvent pas démontrer de façon satisfaisante leur identité aux agents d'immigration, qui constituent une menace à la sécurité ou qui tentent d'entrer illégalement au pays. D'autres fonds seront également affectés pour expulser promptement ces personnes et celles qui ne sont pas des réfugiés légitimes.

Le présent budget prévoit aussi des fonds pour accélérer la validation des demandes de statut de réfugié. Les demandeurs n'auront donc pas à subir les longs délais et l'incertitude qui accompagnent leur séjour au Canada alors qu'ils attendent une audience. Le règlement accéléré des demandes de statut de réfugié aidera à renforcer la sécurité en réduisant le nombre de personnes présentant une demande injustifiée une fois arrivées au Canada et, partant, le risque que des terroristes potentiels n'exploitent le système de détermination du statut de réfugié.

Le présent budget affecte 210 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer ces mesures.

Documents difficiles à contrefaire

Le présent budget prévoit 287 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer l'intégrité des documents remis aux nouveaux immigrants au Canada et aux résidents permanents actuels qui ne sont pas encore citoyens canadiens. La nouvelle carte de résident permanent difficile à contrefaire entrera en vigueur, comme prévu, en juin 2002. Des éléments de sécurité de pointe seront également intégrés au système de passeport canadien.

Pour compenser les coûts de la carte, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration modifiera comme il se doit la réglementation afin de majorer de 50 \$ les droits de demande d'immigration. Les résidents permanents actuels pourront aussi obtenir une carte, au coût de 50 \$. Le présent budget couvre les frais de mise au point et d'application.

Ces mesures de sécurité améliorées renforceront la confiance qu'inspireront ces importantes pièces d'identité aux Canadiens et aux étrangers.

C. Protection civile et déploiement militaire

Les mesures de sécurité prévues dans le présent budget visent à minimiser le risque d'attentat terroriste. Toutefois, le gouvernement doit aussi être en mesure d'agir rapidement et de manière efficace pour minimiser l'incidence d'un tel attentat, s'il devait survenir, sur la vie et les biens des Canadiens. Ces nouvelles mesures permettront aussi au Canada de mieux réagir à d'autres types d'urgence, comme les désastres naturels.

Le présent budget prévoit donc des fonds substantiels pour améliorer l'intervention en cas d'urgence et la protection civile. Il affecte plus de 1,6 milliard de dollars sur cinq ans à l'amélioration de la capacité du gouvernement de déceler et de prévenir les menaces, et d'y réagir, ainsi qu'au financement de la participation militaire du gouvernement à la coalition internationale contre le terrorisme.

Soutien aux Forces canadiennes

Le premier ministre a déclaré que le Canada s'engageait fermement à combattre le terrorisme avec ses alliés. Le Canada a annoncé qu'il s'engageait à affecter jusqu'à 2 000 membres des Forces canadiennes à une opération connue sous l'appellation Opération Apollo.

Le budget de 2001 prévoit une somme additionnelle de 210 millions de dollars pour financer la participation du Canada à la campagne militaire internationale contre le terrorisme, et 300 millions de dollars de plus pour l'achat de matériel.

Fonds supplémentaires pour la défense

Les deux derniers budgets prévoyaient une majoration des fonds affectés à la défense pour améliorer la qualité de vie du personnel des Forces canadiennes et accroître le soutien aux Forces canadiennes afin de leur permettre de s'acquitter de leur mandat global. À la suite des mesures prises dans les budgets de 1999 et de 2000, le ministère de la Défense nationale (MDN) obtiendra des crédits supplémentaires de 3,9 milliards de dollars sur les cinq prochaines années.

Le budget de 2001 affecte au MDN et à ses organismes la somme de 1,2 milliard de dollars sur les cinq prochaines années, soit 300 millions cette année pour acheter le matériel nécessaire, 210 millions pour l'Opération Apollo et plus de 690 millions de dollars au titre des initiatives de sécurité.

Ensemble, les nouveaux fonds de 3,9 milliards de dollars prévus dans les budgets de 1999 et de 2000 et les crédits de plus de 1,2 milliard inscrits dans le présent budget signifient que le gouvernement aura majoré le budget du MDN de 5,1 milliards sur les cinq prochaines années.

Crédits supplémentaires affectés au MDN sur les cinq prochaines années

Budget de 1999	Budget de 2000	Budget de 2001	Grand total
		(M\$)	
550	3 350	1 202	5 102

Capacité accrue de lutter contre le terrorisme

La Force opérationnelle interarmées 2 (FOI 2) des Forces canadiennes est une unité d'élite chargée d'intervenir en cas d'attentat terroriste. Compte tenu des obligations internationales pouvant lui incomber en raison de l'engagement du Canada aux côtés de ses alliés dans la guerre contre le terrorisme, le présent budget prévoit l'injection de 119 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour doubler la capacité de l'unité, ce qui l'aidera à intervenir en cas d'incident, au pays comme à l'étranger.

Menaces d'origine chimique, biologique, radiologique ou nucléaire

Le Canada doit disposer de l'infrastructure requise pour réagir à l'utilisation d'armes non conventionnelles, qu'elles soient chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires. Grâce au présent budget :

- le financement des réseaux de laboratoires existants sera accru pour leur permettre de détecter et d'identifier plus rapidement les menaces possibles d'origine biochimique;
- les membres des équipes d'intervention d'urgence obtiendront du matériel de protection neuf et une meilleure formation pour que les intervenants de première ligne soient mieux préparés.

Au total, le présent budget affecte 513 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour appuyer ces initiatives.

Protection civile

Le Canada doit renforcer sa capacité d'intervenir en cas de menace visant les infrastructures essentielles comme les réseaux d'adduction d'eau et de distribution d'énergie et les systèmes de transport et de communications. Le présent budget prévoit donc des ressources pour renforcer la capacité du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC).

Le BPIEPC collaborera avec d'autres organismes fédéraux comme la GRC et le SCRS. Il travaillera également avec tous les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organismes de protection civile du pays, de même qu'avec des organisations étrangères – particulièrement celles des États-Unis – afin de relever de façon globale le niveau de protection des infrastructures et des mesures de protection civile.

Le présent budget prévoit 396 millions de dollars sur cinq ans pour financer ces initiatives.

2. Une nouvelle approche en matière de sécurité aérienne

Bien que le Canada soit doté de l'un des systèmes d'aviation les plus sûrs au monde, les événements du 11 septembre 2001 ont considérablement influé sur les besoins de sécurité des voyageurs aériens. Le budget de 2001 prévoit une somme de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans pour répondre à ces nouveaux besoins.

Il est essentiel d'appliquer de nouvelles normes nationales rigoureuses de sécurité dans les aéroports et à bord des avions pour protéger les personnes. Le présent budget accorde donc des fonds à Transports Canada pour accroître sa capacité d'établir des règlements, d'examiner les normes et de surveiller et d'inspecter tous les services de sécurité aérienne.

Un nouvel organisme fédéral chargé de la sécurité aérienne

Pour assurer la mise en œuvre de ces normes, le gouvernement regroupera les services de sécurité aérienne au sein d'un seul organisme. Le nouvel organisme fédéral offrira des services de sécurité améliorés dans les aéroports canadiens et à bord des avions.

Cet organisme sera chargé de :

- contrôler les voyageurs et les bagages avant l'embarquement dans les aéroports. Cette responsabilité sera confiée à des employés mieux formés et qui utiliseront du matériel très spécialisé, conformément aux nouvelles normes de rendement et de formation rigoureuses établies par Transports Canada;
- assurer une présence policière dans des endroits stratégiques des aéroports canadiens;
- affecter des policiers en civil armés aux vols intérieurs canadiens et aux vols internationaux en provenance du Canada;
- prévoir l'acquisition et l'utilisation de matériel de détection capable de déceler des traces d'explosifs dans les bagages des passagers au Canada.

Modifications apportées aux avions pour accroître la sécurité

Le présent budget prévoit des fonds pour aider les transporteurs aériens canadiens à modifier en permanence les portes des cabines de pilotage des avions. Cette initiative permettra de satisfaire aux normes de sécurité plus rigoureuses nécessaires dans le contexte actuel. L'aide s'ajoute aux 160 millions de dollars consentis par le gouvernement fédéral aux transporteurs aériens canadiens pour leur permettre d'éponger les pertes directes qu'ils ont subies en raison de la fermeture de l'espace aérien canadien à la suite des événements du 11 septembre.

Sécurité accrue dans les zones de travail des aéroports

Le nouvel organisme fédéral sera chargé du contrôle des passagers et de leurs bagages. Puisque d'autres personnes que les passagers ont également accès aux installations aéroportuaires, Transports Canada restreindra aussi l'accès aux avions en créant des zones de sécurité accrue dans les aires de stationnement et de manutention des bagages et collaborera avec l'ADRC pour établir des procédures de sécurité dans les aéroports canadiens.

Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien

Pour financer les dépenses liées à la sécurité aérienne, le gouvernement instaurera un droit pour la sécurité des passagers du transport aérien à compter du 1^{er} avril 2002. Ce droit sera payé par les voyageurs qui seront les principaux utilisateurs des mesures améliorées en matière de sécurité aérienne. Il sera perçu par les transporteurs aériens ou leurs mandataires au moment de l'achat des billets d'avion.

Pour les voyages au Canada, le coût total du droit sera de 12 \$ pour un aller simple et de 24 \$ pour un aller-retour. Au cours des cinq prochaines années, ce droit générera des recettes sensiblement équivalentes aux nouvelles dépenses liées à la sécurité aérienne. Le taux du droit sera ajusté au besoin pour que les recettes continuent à correspondre aux dépenses.

Tableau 5.2

Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien

Voyage aller simple au Canada	12 \$
Voyage aller-retour au Canada	24 \$
Voyage vers une destination du territoire continental des États-Unis	12 \$ ¹
Voyage à l'extérieur du Canada et du territoire continental des États-Unis	24 \$

Nota – Les montants indiqués ci-dessus incluent la TPS lorsqu'elle s'applique.

D'autres détails au sujet du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien se trouvent à l'annexe 8.

¹ Le taux pour les voyages aux États-Unis tient compte du fait que des taxes américaines s'appliquent également.

3. Une frontière sûre, ouverte et efficace

Le programme du gouvernement fédéral en matière de sécurité dépasse largement la sécurité physique des Canadiens. L'un des principaux éléments consiste à rétablir la confiance grâce à une sécurité économique accrue, et nulle mesure ne saurait être plus importante que le maintien d'une frontière ouverte avec les États-Unis. Le bien-être économique des deux pays dépend de l'accroissement de la sécurité, de l'ouverture et de l'efficacité de la frontière.

Chaque jour, des biens et services d'une valeur approchant les 2 milliards de dollars franchissent la frontière canado-américaine. Les États-Unis représentent la destination de plus de 80 % des exportations canadiennes et ils sont la source d'environ 70 % des importations canadiennes. Le Canada intervient pour 20 % des importations américaines et est le plus important marché étranger des biens et services américains, comptant pour 25 % de leurs exportations.

Compte tenu de l'ampleur de leurs échanges commerciaux, le Canada et les États-Unis reconnaissent qu'il est dans leur intérêt de faciliter le déplacement légitime des biens et des personnes, tout en tenant compte des préoccupations en matière de sûreté et de sécurité.

Lors de la réunion du G-20 de novembre 2001 tenue à Ottawa, on a relancé la question de la collaboration entre le Canada et les États-Unis pour trouver de meilleures façons de gérer la circulation des biens et des services entre les deux pays et d'éliminer rapidement les obstacles à cette circulation. Les deux pays ont convenu de désigner des hauts fonctionnaires pour coordonner les efforts en ce sens.

Le budget de 2001 prévoit plus de 1,2 milliard de dollars pour assurer le maintien d'une frontière sûre, ouverte et efficace, dont un programme de 600 millions pour améliorer l'infrastructure frontalière.

A. Sécurité et fluidité de la circulation à la frontière

Le présent budget prévoit l'octroi de 646 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour améliorer les opérations frontalières. L'ADRC accélérera la mise en œuvre de sa nouvelle démarche de gestion de la frontière fondée sur le risque. Cette démarche permettra de faciliter le passage à la frontière des biens et des voyageurs qui ont déjà fait l'objet d'un contrôle, de façon à ce que les ressources soient concentrées sur d'autres biens et voyageurs.

Accélération du passage des voyageurs ayant fait déjà l'objet d'un contrôle

Bon nombre de Canadiens, plus particulièrement ceux qui vivent dans des villes frontalières, se rendent fréquemment aux États-Unis pour y travailler ou s'y divertir. Le gouvernement reconnaît l'avantage d'accélérer ces déplacements.

L'ADRC cherchera donc à s'associer aux autorités américaines pour élargir le système canado-américain NEXUS, qui accélère le passage des voyageurs qui ont déjà fait l'objet d'un contrôle à des postes frontaliers terrestres. L'Agence mettra également en œuvre le Système de traitement accéléré des passagers (STAP) pour les grands voyageurs aériens. Les contrôles d'approbation préliminaire prévus par ces programmes sont rigoureux; ils comprennent une vérification des antécédents et une enquête de sécurité pour tous les requérants avant leur approbation.

Pour ces deux programmes, l'ADRC relèvera le niveau de la technologie à l'aide de systèmes perfectionnés pour déterminer les participants au programme. Ces programmes occasionnent des frais d'utilisation conformément à la politique de recouvrement des coûts du gouvernement.

Le présent budget prévoit 58 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer ces initiatives.

Amélioration des outils d'évaluation et de détection des risques

Des mesures de sécurité efficaces exigent la capacité de déterminer et d'intercepter les personnes posant un risque élevé avant qu'elles n'arrivent au Canada. À l'heure actuelle, les agents des douanes ne peuvent procéder au contrôle des voyageurs aériens qui entrent au Canada que lorsqu'ils se présentent aux Douanes.

Le Système d'information préalable sur les voyageurs/dossiers du passager (SIPV/DP) permettra aux agents des douanes d'avoir accès aux systèmes de réservation des transporteurs aériens pour obtenir des renseignements sur les voyageurs afin de procéder à une vérification des risques avant que les voyageurs n'atteignent les Douanes.

Dans le budget de 2000, des fonds ont été affectés au SIPV/DP pour une première évaluation. Le budget de 2001 prévoit des ressources additionnelles pour mettre en œuvre le programme dans l'ensemble du Canada.

Un autre élément clé de l'amélioration du contrôle des personnes qui désirent entrer au Canada consiste à fournir aux agents de première ligne de meilleurs renseignements sur les voyageurs qui arrivent au Canada. Le Système intégré de gestion de la ligne d'inspection primaire (SIGLIP) permettra d'établir en temps réel un lien entre les lignes d'inspection primaire des Douanes et d'autres données et renseignements de sécurité.

À l'instar du SIPV/DP, ce système aidera les agents des douanes à déterminer si les voyageurs doivent être soumis à d'autres enquêtes ou inspections. Le budget de 2001 attribue des fonds pour élargir le programme et l'appliquer à tous les principaux points d'entrée au Canada

Des fonds supplémentaires seront attribués à l'ADRC pour établir un système en direct de gestion des cas et de déclaration des occurrences, de même qu'un dépôt national de renseignements. Cette initiative facilitera l'échange de renseignements et la constitution de profils sur les personnes qui représentent une menace pour la sécurité nationale.

Au total, le présent budget prévoit 67 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour le financement de ces initiatives.

Amélioration du matériel de détection des expéditions dangereuses

La contrebande devient de plus en plus complexe, non seulement au chapitre des armes à feu et des explosifs, mais également de la drogue et d'autres produits – dont la vente pourrait servir à financer des activités terroristes.

Le présent budget affecte 107 millions de dollars sur les cinq prochaines années à l'ADRC pour l'acquisition de matériel supplémentaire de détection, notamment des appareils de radioscopie et des détecteurs ioniques. Les agents des douanes auront donc plus de facilité à repérer des armes à feu et des explosifs sans entraver le commerce légitime ou le tourisme.

L'ADRC collaborera également avec d'autres ministères pour contrôler les expéditions qui influent sur la santé et la sécurité du Canada, grâce à l'échange amélioré d'information électronique.

Équipes intégrées de la police des frontières

Le maintien d'une frontière canado-américaine ouverte oblige de nombreux organismes à collaborer pour partager des renseignements et coordonner des activités d'application de la loi. Le présent budget prévoit donc des fonds additionnels de 135 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour mettre sur pied de nouvelles équipes intégrées de la police des frontières, faisant appel à plusieurs organismes.

Dirigées par la GRC au Canada, ces équipes se composeront d'autres organismes fédéraux d'exécution de la loi, y compris l'ADRC, Citoyenneté et Immigration Canada, et les forces de l'ordre provinciales et municipales. Ces équipes collaboreront avec le personnel d'exécution de la loi des principaux organismes fédéraux, locaux et d'État des États-Unis. Elles aideront des organismes d'inspection à la frontière à recueillir des renseignements et à effectuer des enquêtes à des postes frontaliers maritimes et terrestres à grand passage.

Amélioration du service aux petites entreprises

Bon nombre de programmes gouvernementaux visant à faciliter le commerce sont axés sur la rationalisation du processus d'importation pour les importateurs à faible risque. Cependant, ces programmes généraux pourraient ne pas répondre aux besoins des petites entreprises importatrices.

L'ADRC mettra en place deux nouveaux programmes visant à satisfaire aux besoins exclusifs des petits importateurs commerciaux :

- Le Processus en une étape Internet fournira un environnement Internet sûr à l'intérieur duquel les importateurs pourront présenter électroniquement des documents d'importation standard. Des options en direct aux fins du paiement des droits et taxes applicables seront mises au point. Les importateurs qui auront recours à ce nouveau programme devront continuer de présenter leurs marchandises aux Douanes et de fournir les documents supplémentaires nécessaires, notamment les permis d'importation.
- Des comptoirs des Douanes pour les petites entreprises aideront les petits importateurs commerciaux en leur offrant une aide personnalisée au sujet de tous les aspects du processus d'importation, notamment le nouveau Processus en une étape Internet.

En vertu de ces programmes, les petites entreprises auront plus de facilité à faire passer leurs marchandises à la frontière canadienne. Le présent budget prévoit 14 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer ces programmes.

B. Infrastructure frontalière

Les échanges commerciaux avec les États-Unis ont progressé de quelque 150 % depuis 1988. La forte croissance du trafic commercial a taxé actuellement la capacité de certains des postes frontaliers les plus achalandés du Canada. Par conséquent, en raison de la croissance soutenue des échanges, d'autres investissements devront être faits dans l'infrastructure relative aux frontières.

Le budget de 2001 attribue donc 600 millions de dollars sur les cinq prochaines années à un nouveau programme d'infrastructure frontalière. Celui-ci accordera notamment un soutien aux projets suivants :

- des routes nouvelles ou améliorées aux abords des postes frontaliers;
- des centres de traitement des véhicules commerciaux pour accélérer les délais de dégagement;
- une infrastructure « logicielle » comportant entre autres des systèmes de transport intelligents, qui facilitent l'échange électronique d'information entre les organismes gouvernementaux et les camions et les trains qui traversent la frontière.

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement cherchera à s'associer avec les provinces, les municipalités et le secteur privé. Le gouvernement fédéral prévoit également collaborer avec les États-Unis en vue d'adopter une démarche coordonnée en matière d'infrastructure frontalière.

En finançant des améliorations de l'infrastructure aux postes frontaliers nouveaux et existants, le programme d'infrastructure frontalière assurera une plus grande sécurité et accélérera le temps de passage des personnes et des marchandises à la frontière canado-américaine.

6

Investissements stratégiques – Préparer l'avenir

Notre réussite économique et notre compétence à créer des emplois dépendront d'abord et avant tout de notre capacité de saisir les grands courants qui façonnent l'avenir.

Le ministre des Finances, Paul Martin
Le discours du budget de 2001

Faits saillants

Le budget de 2001 répond à des besoins immédiats grâce à des investissements stratégiques et ciblés qui stimuleront la confiance dans l'économie. En même temps, il fait progresser le plan à long terme mis en place par le gouvernement tout en respectant la capacité financière de l'État.

1. Investir dans les initiatives de santé

Étant donné que le régime de soins de santé subventionné par l'État traduit les valeurs fondamentales que partagent tous les Canadiens, le budget :

- confirme le maintien des 23,4 milliards de dollars à l'appui des ententes sur le renouvellement en matière de santé et sur le développement de la petite enfance conclues par les premiers ministres en septembre 2000;
- majore de nouveau la contribution du gouvernement fédéral au système de soins santé en affectant 95 millions de dollars à l'Institut canadien d'information sur la santé;
- augmente de 75 millions de dollars le budget annuel des Instituts de recherche en santé du Canada.

2. Investir dans les compétences, l'apprentissage et la recherche

Compte tenu de l'engagement que le gouvernement a pris de donner aux Canadiens toutes les chances possibles d'améliorer leurs compétences et puisque la recherche d'aujourd'hui est la source des nouveaux emplois de demain, le budget prévoit plus de 1,1 milliard de dollars sur trois ans pour appuyer les compétences, l'apprentissage et la recherche. À cette fin, il :

- majore le soutien aux conseils sectoriels;
- améliore le soutien aux personnes handicapées qui font des études supérieures;
- réduit la période de carence du programme d'assurance-emploi à l'égard des apprentis, prévoit une déduction d'impôt au titre des dépenses d'outillage des apprentis mécaniciens de véhicules et appuie le mentorat et les services de soutien offerts aux jeunes entrepreneurs;
- exonère de l'impôt sur le revenu l'aide au paiement des frais de scolarité pour la formation de base des adultes offerte en vertu de certains programmes gouvernementaux et élargit l'accès au crédit d'impôt pour études;
- aide à compenser les coûts indirects de la recherche menée dans les universités et les hôpitaux de recherche;
- appuie les technologies de pointe et étend les initiatives régionales en matière d'innovation à l'échelle du pays en augmentant le financement du Conseil national de recherches du Canada;
- fournit des fonds supplémentaires au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et au Conseil de recherches en sciences humaines;
- prolonge le financement prévu pour les initiatives liées à Internet, notamment le programme Rescol, le Programme d'accès communautaire et Gouvernement en direct, ainsi que pour la construction de CA*net 4 – une nouvelle génération d'architecture de réseau Internet à large bande.

Au total, on estime que les dépenses du gouvernement au chapitre des sciences et de la technologie s'élèvent à 7,4 milliards de dollars en 2001-2002, soit une augmentation de 25 % par rapport au sommet atteint précédemment.

3. Investir dans l'infrastructure stratégique et l'environnement

Puisque les investissements dans l'infrastructure stimulent la création d'emplois et la confiance à court terme et accroissent la productivité et la compétitivité de l'économie à long terme, le budget annonce des investissements ciblés de près de 3 milliards de dollars qui permettront :

- de créer la Fondation pour l'infrastructure stratégique, à laquelle le gouvernement fédéral versera au moins 2 milliards de dollars pour financer de grands projets stratégiques;
- de confirmer l'affectation de 680 millions de dollars à un programme de subventions d'investissement afin de remédier à la pénurie de logements locatifs abordables;
- de doubler les sommes consenties au Fonds d'habilitation municipale écologique et au Fonds d'investissement municipal écologique;
- de bonifier les mesures d'encouragement pour les projets relatifs aux sources d'énergie renouvelable et à l'économie d'énergie.

4. Les enfants autochtones

Étant donné que le bien-être des enfants autochtones aujourd'hui se traduira par de plus solides collectivités de premières nations demain, le présent budget prévoit l'affectation de 185 millions de dollars sur les deux prochaines années, pour :

- améliorer des programmes tels que la garde d'enfants et la bonne préparation à l'école, qui appuient le développement de la petite enfance;
- intensifier les efforts afin de réduire l'incidence du syndrome d'alcoolisme fœtal et les effets de l'alcoolisme fœtal dans les réserves;
- majorer les fonds servant à appuyer les enfants qui vivent dans les réserves et ont des besoins particuliers à l'école.

5. Intensifier l'aide internationale

Le Canada est conscient de l'importance de venir en aide aux personnes les plus démunies qui vivent au-delà de ses frontières; c'est pourquoi le budget augmente l'aide internationale de 1 milliard de dollars sur trois ans. Le budget prévoit notamment les mesures suivantes :

- un engagement de 500 millions de dollars à l'égard d'un fonds visant à promouvoir le développement durable en Afrique;
- la prestation d'une aide humanitaire d'urgence en Afghanistan.

Introduction

Les objectifs primordiaux du gouvernement consistent à bâtir une économie solide, à assurer la sécurité de la société et à fournir une meilleure qualité de vie aux Canadiens. Les investissements stratégiques proposés dans le présent budget contribueront à atteindre ces objectifs en répondant aux besoins d'aujourd'hui tout en préparant un avenir meilleur.

Ainsi, le présent budget prévoit des investissements qui s'inscrivent dans le plan à long terme du gouvernement. En investissant maintenant de manière responsable dans des initiatives cruciales, le gouvernement réalise deux objectifs importants. Il aide les Canadiens et l'économie canadienne à traverser la période actuelle de faiblesse économique et d'incertitude, tout en respectant son engagement soutenu de rendre l'économie plus novatrice et la société, plus inclusive.

Chacune des décisions prises est fondée sur ces deux critères. Les investissements doivent tout d'abord contribuer à faire avancer le programme à long terme du gouvernement; ils doivent ensuite s'inscrire dans son cadre financier prudent et, dans la mesure du possible, fournir un coup de pouce en période de faiblesse économique et d'incertitude, et placer le Canada en bonne position pour tirer profit de la reprise économique.

Le coup de pouce économique que fournit le présent budget est appréciable et vient à point nommé. Jumelé aux autres mesures de dépenses qui entreront en vigueur, il représente un montant total de 9 milliards de dollars cette année, et atteindra 11 milliards l'an prochain. Ceci s'ajoute aux stimulants que représentent les importants allègements fiscaux annoncés en octobre 2000 et les baisses des taux d'intérêt cette année.

Le budget de 2001 prévoit des investissements dans l'infrastructure stratégique, les compétences, l'apprentissage, la recherche, la santé, les enfants autochtones, l'environnement et l'aide internationale. Il traduit ainsi la vision à long terme du gouvernement tout en accordant dès maintenant un important soutien à l'économie.

Le budget constitue une autre composante importante du programme équilibré du gouvernement en matière d'emplois, de croissance et de possibilités.

Investir dans les initiatives de santé

Au Canada, le régime de soins de santé subventionné par l'État tient compte des valeurs fondamentales que partagent tous les Canadiens. Il les rassure quant au fait qu'ils auront accès à des soins de qualité au moment où ils en auront besoin.

Confirmer la majoration des fonds consentis aux soins de santé

En septembre 2000, les premiers ministres ont conclu une entente historique concernant une démarche et un plan d'action conjoints en vue du renouvellement des services de soins de santé et de la présentation de rapports aux Canadiens sur les progrès réalisés. Une entente a également été conclue concernant l'intensification du soutien accordé au développement de la petite enfance.

Le présent budget assure le maintien intégral des 23,4 milliards de dollars que le gouvernement fédéral s'est engagé à verser à l'appui de ces ententes. Il s'agit de 21,1 milliards au titre des transferts aux provinces et aux territoires par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et de 2,3 milliards en fonds ciblés pour la santé au titre du matériel médical, de nouvelles technologies de l'information et de la réforme des soins de première ligne.

Le TCSPS constitue le principal programme par l'entremise duquel le gouvernement fédéral appuie les soins de santé. En 2001-2002, les transferts en espèces au titre du TCSPS seront majorés de 2,8 milliards de dollars, ce qui portera le total des transferts en espèces à 18,3 milliards; en 2002-2003, ils passeront à 19,1 milliards, soit une augmentation de 3,6 milliards par rapport à 2000-2001. D'ici 2005-2006, ils atteindront 21,0 milliards, ce qui représente une hausse de 5,5 milliards, ou de 35 %, comparativement à 2000-2001.

Assurer un financement croissant, stable et prévisible aux provinces et aux territoires

Tableau 6.1

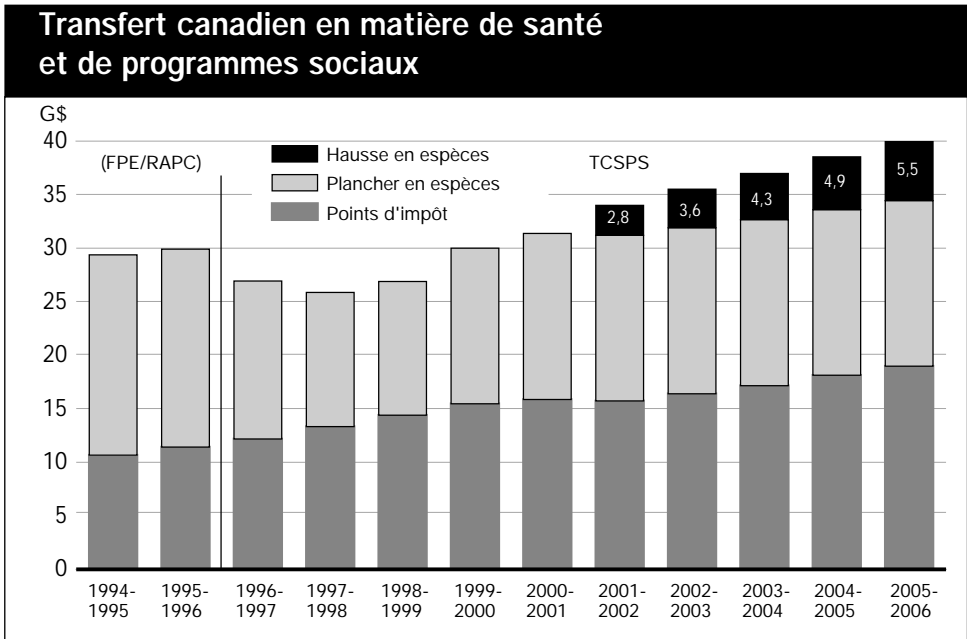
*Engagements financiers du gouvernement du Canada à l'appui
des ententes sur le renouvellement en matière de santé
et sur le développement de la petite enfance*

	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	Total
	(G\$)						
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)							
Montant du transfert de base en espèces ¹	15,5	15,5	15,5	15,5	15,5	15,5	–
Hausse générale du transfert en espèces	–	2,5	3,2	3,8	4,4	5,0	18,9
Développement de la petite enfance		0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	2,2
Total de la composante en espèces du TCSPS	15,5	18,3	19,1	19,8	20,4	21,0	–
Fonds pour les appareils médicaux	0,5	0,5	–	–	–	–	1,0
Technologie de l'information sur la santé	0,5	–	–	–	–	–	0,5
Fonds pour l'adaptation des services de santé – soins primaires	–	0,2	0,2	0,2	0,2	–	0,8
Total en espèces²	16,5	19,0	19,3	20,0	20,6	21,0	–
Total de l'augmentation en espèces							23,4

¹ Les transferts de base en espèces comprennent les sommes supplémentaires prévues dans le budget de 1999 (3,5 milliards de dollars) et dans le budget de 2000 (2,5 milliards de dollars).

² Total du TCSPS en espèces et du financement prévu pour les mesures non visées par le TCSPS.

De même, la composante des transferts de points d'impôt du TCSPS, dont la croissance suit celle de l'économie, fournit un soutien supplémentaire aux provinces et aux territoires, comme le montre le graphique suivant. Cette aide passe de 16,5 milliards de dollars en 2000-2001 à 18,8 milliards en 2005-2006. Combinée aux hausses du TCSPS en espèces, le total des sommes versées dans le cadre du TCSPS atteindra 40 milliards de dollars en 2005-2006, contre environ 32 milliards l'an dernier.



Nota - En 1996, le TCSPS a remplacé les transferts consentis aux provinces au titre du Financement des programmes établis (FPE) et du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC). Le plancher en espèces au titre du TCSPS comprend le supplément prévu au budget de 1999 (3,5 milliards) et celui prévu au budget de 2000 (2,5 milliards). La hausse en espèces du TCSPS correspond aux fonds fournis en septembre 2000 à l'appui des ententes sur le renouvellement en matière de santé et sur le développement de la petite enfance.

Nouveaux investissements dans la santé

Le budget de 2001 renforce encore la contribution du gouvernement fédéral au régime de soins de santé du Canada ainsi qu'au maintien de la santé des Canadiens en prévoyant des investissements supplémentaires appréciables dans les systèmes d'information sur la santé et les activités de recherche et d'innovation dans ce domaine.

Institut canadien d'information sur la santé

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), créé en 1994, joue un rôle de plus en plus important en matière de prestation d'information sur la santé des Canadiens et le système de soins de santé, tant aux Canadiens qu'aux fournisseurs de soins de santé et aux responsables de l'élaboration des politiques.

Le budget de 1999 prévoyait l'affectation de 95 millions de dollars à l'ICIS pour l'appuyer durant quatre ans. Le présent budget renouvelle ces 95 millions pour quatre années supplémentaires; ces fonds seront utilisés en collaboration avec Statistique Canada pour veiller à ce que des renseignements opportuns et de qualité sur la santé continuent d'être diffusés. Cette somme devra notamment servir à élaborer des indicateurs de santé communs qui assureront la disponibilité de données comparables à l'échelle du pays.

De plus, le présent budget prévoit le versement de 5 millions de dollars sur deux ans à Santé Canada pour que ce ministère puisse produire des données relatives à la santé des membres des premières nations vivant dans les réserves. Cette information permettra de mieux comprendre les tendances et les nouvelles questions en matière de santé.

Instituts de recherche en santé du Canada

Dans son budget de 1999, le gouvernement a annoncé la création de l'organisme Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) en combinant des ressources existantes en matière de recherche sur la santé et des investissements annuels supplémentaires de 175 millions de dollars. IRSC a déjà créé 13 instituts couvrant toute la gamme des activités de recherche sur la santé, dont l'Institut du cancer, l'Institut de la nutrition, du métabolisme et du diabète, l'Institut de la santé des femmes et des hommes, l'Institut du vieillissement, l'Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies et l'Institut de la santé des Autochtones.

Tous ces instituts concrétisent une démarche novatrice et globale en matière de recherche sur la santé. Au nombre des activités de recherche menées par tous les instituts, mentionnons la recherche biomédicale, la recherche clinique, ainsi que la recherche sur les systèmes de santé, les services de santé, la santé des populations, les volets sociaux et culturels de la santé, de même que l'incidence de l'environnement sur la santé.

Pour soutenir davantage la recherche de pointe en matière de santé et sa transformation en avantages économiques pour les Canadiens grâce à une stratégie de commercialisation mise au point par l'IRSC, le présent budget augmente de 75 millions de dollars le budget annuel de cet organisme. Par suite de cet investissement, le budget annuel d'IRSC dépasse les 560 millions de dollars, soit un financement plus de deux fois supérieur à celui fourni par le gouvernement fédéral il y a quatre ans.

Recherche en science génomique

La science génomique – c'est-à-dire l'étude du code génétique des personnes, des plantes et de tous les organismes vivants – est un élément essentiel pour l'avancement de la biotechnologie, un des moteurs de la nouvelle économie. La recherche dans ce domaine permet de réaliser d'importantes percées dans notre compréhension des organismes vivants. Dans le domaine de la santé humaine, elle révolutionnera la détection et le traitement des maladies.

Le budget de 2000 comportait un investissement de 160 millions de dollars dans Génome Canada, une société à but non lucratif qui appuie les activités en matière de science génomique à l'échelle du pays. À la fin de 2000-2001, une somme supplémentaire de 140 millions de dollars a été investie dans Génome Canada. Le gouvernement a également majoré les fonds visant ses activités de réglementation en science génomique pour veiller à ce que les nouvelles technologies respectent et préservent l'environnement de même que les valeurs et l'éthique des Canadiens.

Le présent budget annonce une contribution de 10 millions de dollars à la BC Cancer Foundation, en reconnaissance des travaux précurseurs de feu le D^r Michael Smith. Directeur-fondateur du Genome Sequence Centre du BC Cancer Research Centre, le D^r Smith a remporté le prix Nobel pour ses travaux sur le séquençage de l'ADN. La contribution du gouvernement appuiera la recherche qui se poursuit au Genome Sequence Centre.

Initiatives fédérales récentes à l'appui de la santé

■ Le gouvernement a également majoré sensiblement le financement ciblé afin d'appuyer l'achat de matériel médical de pointe, d'améliorer les systèmes de santé et d'accélérer la réforme des prestations de soins de santé de première ligne aux Canadiens.

- Le **Fonds pour les appareils médicaux** accorde aux provinces et aux territoires un financement de 1 milliard de dollars pour l'achat et l'installation de matériel médical et de diagnostic comme des imageurs à résonance magnétique, des tomodynamètres, des appareils de radiothérapie et d'autres appareils de traitement des maladies.
- Le **Fonds pour l'adaptation des services de santé – soins primaires**, qui appuie l'innovation et les réformes en matière de soins de première ligne pour les Canadiens, a reçu un financement de 800 millions de dollars sur quatre ans.
- Pour appuyer l'information et les technologies sur la santé, **Inforoute Santé Canada inc.** a été mis sur pied et a reçu des fonds de 500 millions de dollars. L'élaboration de dossiers électroniques sur les patients figure parmi les priorités de cette nouvelle société.

■ De plus, le gouvernement a augmenté considérablement ses propres programmes et services en matière de santé et de soins de santé, dont ceux relatifs à la protection de la santé, aux stratégies liées aux maladies, et aux services offerts aux premières nations.

■ Dans le cadre de sa stratégie exhaustive visant à améliorer la santé des Canadiens en réduisant la consommation de tabac, le gouvernement :

- a majoré les taxes sur les produits du tabac en avril et en novembre 2001;
- a accru les fonds affectés aux programmes de contrôle du tabac.

Investir dans les compétences, l'apprentissage et la recherche

Tous admettent maintenant que les compétences, l'apprentissage et la recherche sont des éléments essentiels qui assurent le succès dans l'économie mondiale du savoir. Une population active plus instruite et qualifiée constitue un des principaux moteurs de la productivité et, partant, de la compétitivité des entreprises et des organisations. Il faut mettre au point des méthodes améliorées pour constituer une population active qualifiée. Ces méthodes doivent trouver racine dans les universités, les collèges, les écoles de métier et d'autres établissements d'enseignement au Canada, et être axées sur l'esprit d'entreprise et l'apprentissage permanent.

La recherche-développement est tout aussi importante. La recherche donne lieu à des idées et permet de repousser les frontières de la connaissance. Le développement transforme ces connaissances en nouveaux produits, services et technologies qui sont essentiels pour assurer des emplois à forte valeur ajoutée et la croissance dans tous les secteurs de l'économie canadienne.

Le gouvernement a depuis longtemps pris conscience de la valeur des investissements dans les ressources humaines, notamment dans l'alphabétisation et dans les systèmes d'enseignement, qui procurent des compétences de pointe et assurent la sécurité économique des particuliers, dans la formation en cours d'emploi, qui appuie des compétences particulières à un emploi, ainsi que dans les universités et les autres centres de recherches avancées, où les idées et les infrastructures de demain voient le jour. C'est pourquoi, dans le budget de 1998, le gouvernement a instauré la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, un plan détaillé qui s'ajoute aux mesures déjà mises en œuvre pour élargir l'accès aux connaissances et aux compétences afin d'améliorer les possibilités d'emploi au XXI^e siècle.

Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a créé les Bourses d'études canadiennes du millénaire, la Subvention canadienne pour l'épargne-études et le programme des Chaires de recherche du Canada. Il a investi des sommes considérables dans la Fondation canadienne pour l'innovation afin d'améliorer l'infrastructure nationale de recherche, et il a porté le budget d'ensemble des trois conseils subventionnaires au plus haut niveau de leur histoire, soit un total de plus de 1,1 milliard de dollars par année. Étant donné que la performance économique future du Canada repose sur l'accroissement de la recherche-développement (R-D) menée par des entreprises particulières, grandes et petites, partout au pays, le gouvernement a en outre majoré les sommes consacrées aux programmes de R-D qui se rapportent directement au secteur privé et a offert des encouragements fiscaux pour l'entrepreneuriat. Au total, on estime que les dépenses du gouvernement au chapitre des sciences et de la technologie s'élèvent à 7,4 milliards de dollars en 2001-2002, soit une augmentation de 25 % par rapport au sommet atteint précédemment.

Compétences et apprentissage

Dans le présent budget, le gouvernement multiplie ses encouragements en matière d'apprentissage et d'acquisition des compétences par les Canadiens.

Conseils sectoriels

Les conseils sectoriels constituent des partenariats à l'échelle de l'industrie qui regroupent des employeurs, des syndicats, des travailleurs et des éducateurs afin d'évaluer les tendances futures au chapitre de l'emploi, les exigences en matière de compétences et les pratiques de formation dans les divers secteurs de l'économie. Des mesures pratiques sont élaborées à partir de cette analyse pour aider les employeurs et les travailleurs à répondre aux exigences changeantes de chaque secteur et pour s'y adapter. À l'heure actuelle, on compte 29 conseils sectoriels.

Le présent budget affecte 24 millions de dollars sur les deux prochaines années pour accroître le soutien consenti aux conseils exemplaires et étendre le réseau de conseils à d'autres secteurs stratégiques de l'économie. Le soutien du gouvernement, lorsqu'il aura été complètement instauré, aura doublé pour s'établir à 60 millions de dollars par année.

Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants handicapés

Le présent budget accroît le soutien aux personnes handicapées qui font des études supérieures. Comme nombre de personnes handicapées doivent assumer des dépenses spéciales pour faire des études supérieures, les Subventions canadiennes pour études, qui peuvent s'élever jusqu'à 5 000 \$ par année, permettent de payer le coût de matériel et de services comme des tuteurs, des interprètes (oraux et gestuels), des services d'auxiliaires pour études, le transport spécialisé en provenance et à destination de l'établissement d'enseignement, les évaluations des difficultés d'apprentissage, la prise de notes, les lecteurs et les convertisseurs en braille. Cette assistance vient actuellement en aide à plus de 4 500 étudiants handicapés, à un coût annuel d'environ 9 millions de dollars.

Le présent budget porte de 5 000 \$ à 8 000 \$ la subvention maximale octroyée au titre des coûts exceptionnels attribuables à un handicap. On prévoit que cette mesure permettra de régler les problèmes auxquels sont confrontés les étudiants dont le coût des besoins relatifs à un handicap est très élevé.

Bien que ces subventions aident à assumer des coûts exceptionnels, certains étudiants handicapés pourront trouver que les prêts pour étudiants maximums offerts sont insuffisants pour subvenir aux besoins établis. Dans ces cas, une subvention additionnelle pouvant s'élever jusqu'à 2 000 \$ par année sera octroyée.

On estime à 10 millions de dollars par année le coût de ces deux mesures.

Formation des apprentis

Les métiers spécialisés, qui fournissent de bons emplois à des milliers de Canadiens, sont essentiels à l'économie. Dans les prochaines années, le Canada pourrait être confronté à une grave pénurie de personnes dotées de compétences dans des métiers spécialisés.

Pour appuyer les particuliers pendant qu'ils apprennent ces métiers, le programme d'assurance-emploi comporte une composante en vertu de laquelle le revenu des apprentis est assuré pendant les périodes de formation en classe. Comme tout le monde, les apprentis doivent attendre deux semaines avant de recevoir des prestations d'assurance-emploi. À l'heure actuelle, ils doivent attendre chaque fois qu'ils quittent leur milieu de travail pour la formation en classe. Cela peut les dissuader d'achever leur formation et d'obtenir leur attestation professionnelle.

Un programme d'apprentissage est un cours qui se déroule de façon ininterrompue sur un certain nombre d'années. En conséquence, il est proposé que les dispositions du programme d'assurance-emploi soient modifiées de manière à ce que les apprentis qui suivent des programmes de formation approuvés ne soient assujettis qu'à une seule période de carence de deux semaines. On estime que cette mesure coûtera 15 millions de dollars par année une fois qu'elle sera entièrement mise en œuvre.

Déduction au titre des dépenses d'outillage des apprentis mécaniciens de véhicules

Les apprentis mécaniciens de véhicules font face à des coûts élevés pour l'achat de leurs outils. Ces coûts constituent un obstacle qui peut empêcher de nombreux jeunes de choisir le métier de mécanicien. Il est proposé dans le budget de fournir une aide fiscale pour aider les apprentis mécaniciens de véhicules à assumer les coûts exceptionnellement élevés de leurs outils. À compter de 2002, ils pourront déduire, aux fins de l'impôt sur le revenu, la portion des coûts d'achat d'outils neufs engagés dans une année qui excède le plus élevé des montants suivants : 1 000 \$ ou 5 % de leur revenu de stage.

La déduction sera offerte aux employés apprentis qui sont inscrits à un programme provincial ou territorial menant à l'obtention d'une attestation de mécanicien de véhicules, au titre des coûts des outils. L'employeur devra attester que les outils sont nécessaires au stage. On estime que cette mesure coûtera 10 millions de dollars par année.

Formation de base des adultes – Déduction au titre de l'aide pour frais de scolarité

Des milliers d'étudiants adultes reçoivent une aide du gouvernement au titre des frais de scolarité pour une formation de base au niveau primaire ou secondaire. Aux termes des règles fiscales actuelles, cette aide est incluse dans le revenu, sans crédits compensatoires. Pour un grand nombre de personnes, l'impôt s'appliquant à cette aide peut constituer un véritable fardeau et les dissuader de poursuivre des études.

Pour éliminer cet obstacle, il est proposé dans le budget d'exonérer de l'impôt l'aide octroyée au titre des frais de scolarité pour la formation de base des adultes offerte dans le cadre de certains programmes gouvernementaux, y compris l'assurance-emploi. La mesure s'appliquera à l'aide admissible octroyée au titre des frais de scolarité après 1996. On estime le coût de cette mesure à 5 millions de dollars par année.

Élargissement du crédit d'impôt pour études

Il est proposé dans le budget d'aider un plus grand nombre d'étudiants à poursuivre des programmes d'éducation permanente en élargissant, à compter de 2002, le crédit d'impôt pour études aux personnes qui reçoivent une aide imposable afin de poursuivre des études postsecondaires dans le cadre de certains programmes gouvernementaux, y compris l'assurance-emploi. Les modifications proposées vont procurer d'importants allègements fiscaux à environ 65 000 Canadiens qui améliorent leurs compétences, leur donnant accès aux mêmes avantages fiscaux que ceux offerts aux autres étudiants de niveau postsecondaire. On estime à 20 millions de dollars par année le coût de cette mesure.

Le crédit d'impôt pour études aide les étudiants à couvrir leurs dépenses d'études. Les montants pour études ont été doublés dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000 pour être portés, à compter de 2001, à 400 \$ par mois d'étude à temps plein et à 120 \$ par mois d'étude à temps partiel.

Langues officielles

Une somme additionnelle de 5 millions de dollars par année sera fournie pour promouvoir les activités et échanges linguistiques chez les jeunes Canadiens. Le budget actuel de ces activités se chiffre à 24 millions de dollars par année.

L'Université de Moncton met sur pied un institut de recherche qui se concentrera sur l'étude des politiques, des pratiques et des services publics à l'appui des minorités linguistiques d'expression française et d'expression anglaise au Canada. Pour que cette initiative puisse démarrer, une dotation initiale de 10 millions de dollars est prévue dans le budget.

Jeunes entrepreneurs

Dans le présent budget, une somme de 7,5 millions est accordée pour 2001-2002 à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs pour lui permettre d'élargir son programme à l'intention des jeunes entrepreneurs. Ce programme fournit des services de financement, de mentorat et de soutien aux jeunes entrepreneurs canadiens. Une somme additionnelle de 6 millions de dollars sera octroyée à Shad International pour lui permettre d'élargir son programme Shad Valley. Celui-ci permet à des étudiants canadiens de niveau secondaire de vivre, dans un contexte universitaire, les meilleures expériences qui soient au chapitre des sciences, de la technologie et de l'entrepreneuriat.

Collèges communautaires

Il existe au Canada une grande variété de collèges communautaires ayant des liens étroits avec les collectivités dans lesquelles ils sont établis. Ces liens leur permettent de réagir rapidement à l'évolution des besoins de leur collectivité sur le plan des connaissances et des compétences. Le gouvernement a entrepris un dialogue actif avec les collèges communautaires afin de se pencher avec eux sur la façon dont il pourrait soutenir le rôle important qu'exercent ces collèges dans la prestation aux Canadiens de compétences dont ceux-ci auront besoin dans l'avenir.

Récentes initiatives fédérales visant à appuyer l'acquisition de compétences et l'apprentissage

- La **Subvention canadienne pour l'épargne-études**, une subvention qui correspond à 20 % de la première tranche de 2 000 \$ de cotisations annuelles versées dans un régime enregistré d'épargne-études, incite et aide les familles à épargner en prévision des études supérieures de leurs enfants.
- Les **Bourses d'études canadiennes du millénaire** fournissent chaque année des bourses d'une valeur moyenne de 3 000 \$ par année à plus de 90 000 étudiants dans le besoin, pour réduire la dette qu'ils devraient autrement contracter.
- Les **subventions canadiennes pour études**, pouvant s'élever jusqu'à 3 000 \$, aident chaque année environ 25 000 étudiants, notamment des étudiants ayant des personnes à charge, des étudiants handicapés, et des étudiants à temps partiel dont les besoins sont élevés.
- Les **mesures fiscales visant à appuyer l'éducation postsecondaire** ont été améliorées, notamment les mesures suivantes : le crédit d'impôt pour études, le crédit pour frais de scolarité et l'exemption accordée au titre des bourses. Ces mesures rendent l'éducation plus abordable.
- Le **Programme canadien de prêts aux étudiants** a été bonifié afin d'aider les diplômés à gérer leur dette étudiante, en accroissant le nombre de personnes admissibles à l'allègement au titre des intérêts, en réduisant la dette des étudiants dont les difficultés financières se prolongent et en permettant à des étudiants de demander un crédit d'impôt au titre des intérêts payés sur les prêts étudiants fédéraux et provinciaux.
- Des **retraits d'un régime enregistré d'épargne-retraite en franchise d'impôt et l'élargissement aux étudiants à temps partiel du crédit d'impôt pour études et de la déduction pour frais de garde d'enfants** aident les Canadiens à accroître leurs compétences pendant toute la durée de leur vie active.

La recherche

D'importants investissements ont été effectués par le gouvernement dans chaque budget depuis le redressement du solde budgétaire afin d'améliorer le rendement du Canada au chapitre de la recherche. Ces investissements, présentés au tableau 6.2, ont nettement amélioré le climat de la recherche au Canada. De plus, ils ont permis de donner une impulsion financière qui accroîtra le soutien de la recherche dans les prochaines années.

Pour ajouter à cette impulsion, le présent budget affecte près de 1 milliard de dollars en investissements ciblés sur trois ans afin de promouvoir la recherche de pointe et de maintenir le leadership du Canada au chapitre de l'utilisation novatrice d'Internet.

Renforcer la capacité de recherche universitaire

Au cours des dernières années, le gouvernement a investi d'importantes sommes dans la recherche menée par les universités et les hôpitaux de recherche. Parmi les avantages de cette recherche, mentionnons de nouveaux produits, services, thérapies et pratiques industrielles qui contribuent à la croissance économique et à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens.

Les universités et les hôpitaux de recherche ont fortement approuvé ces investissements. Ils ont toutefois exprimé certaines préoccupations au sujet de la hausse des coûts indirects, c'est-à-dire les dépenses liées à l'administration, à la tenue à jour et à la commercialisation qui ne sont pas couvertes par le financement fédéral directement consacré à la recherche.

Dans le budget de 2000, le gouvernement a répondu à ces préoccupations en mettant sur pied le programme des Chaires de recherche du Canada, dans lequel les coûts totaux de la recherche menée par les professeurs affectés aux Chaires sont couverts. En outre, le gouvernement a alloué 400 millions de dollars, dans *l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) afin de couvrir les frais de fonctionnement associés aux nouveaux octrois de la FCI.

Compte tenu du caractère prioritaire, déterminé par les universités et les administrations provinciales, d'un financement additionnel ciblant les coûts indirects de la recherche, le budget de 2001 prévoit un investissement ponctuel de 200 millions de dollars, octroyé par l'entremise des conseils subventionnaires aux universités canadiennes afin d'atténuer les pressions financières liées aux activités de recherche appuyées par le gouvernement fédéral dans les universités et les hôpitaux de recherche. Cette initiative contribuera à soutenir les installations de recherche de classe mondiale et elle permettra de répondre aux besoins des universités canadiennes de plus petite taille qui déploient des efforts pour axer davantage leurs activités sur la recherche.

Le gouvernement s'est engagé à favoriser et à soutenir l'excellence dans la recherche universitaire partout au Canada. Il s'est aussi engagé à favoriser la commercialisation de la recherche par l'entremise de consortiums et de partenariats entre les universités et le secteur privé. Le gouvernement collaborera avec le milieu universitaire pour trouver des façons d'assurer le soutien permanent des coûts indirects de la recherche d'une manière prévisible, abordable et en sus de l'appui déjà offert.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)

Les contributions du gouvernement aux conseils subventionnaires ont permis de financer la recherche partout au Canada et ont appuyé les études de deuxième et de troisième cycle d'étudiants canadiens talentueux. Depuis le budget de 1998, le gouvernement a sensiblement accru le financement total accordé aux conseils subventionnaires.

Le présent budget poursuit les efforts lancés en 1998 afin d'accroître la recherche universitaire dans toutes les disciplines. Dans cette optique, le gouvernement augmentera de 7 % le budget annuel de chacun des deux conseils, ce qui se traduira par une augmentation de 36,5 millions de dollars par année au CRSNG et de 9,5 millions par année au CRSH. Ces augmentations multiplieront les possibilités de recherche partout au Canada et elles permettront à un plus grand nombre de diplômés de décrocher des bourses d'études et de recherche.

Institut canadien de recherches avancées (ICRA)

L'ICRA est une société à but non lucratif qui soutient des réseaux d'experts chercheurs qui examinent les enjeux scientifiques, sociaux et économiques à long terme qui revêtent de l'importance au Canada. L'ICRA met les chercheurs canadiens en relation avec les meilleurs chercheurs des autres pays, et sa renommée est internationale.

Le gouvernement contribue au financement de l'ICRA depuis 1984, et il lui fournit actuellement 3,5 millions de dollars par année. Dans le présent budget, le gouvernement prévoit une somme de 25 millions de dollars pour soutenir et améliorer le programme de recherche de l'organisme sur une période de cinq ans.

Conseil national de recherches du Canada (CNRC)

Le CNRC est un important organisme de financement et d'exécution de la recherche au Canada. Il comporte des instituts, des centres et des programmes de recherche dans toutes les provinces, et dispose d'un budget de plus de 0,5 milliard de dollars. Le CNRC contribue ainsi dans une grande mesure au développement de grappes de recherche et de commercialisation et, ce faisant, à l'innovation économique, à la croissance et à l'emploi dans les régions.

À la suite du budget de 2000, le CNRC a lancé un nouvel effort de construction d'instituts de recherche, en commençant par allouer une somme de 110 millions de dollars sur cinq ans au Canada atlantique.

Le présent budget accorde une somme additionnelle de 110 millions de dollars sur trois ans, qui sera consacrée aux technologies de pointe et à l'élargissement de l'initiative régionale d'innovation au-delà de la région du Canada atlantique. Ces fonds appuieront la création récemment annoncée de l'Institut national de nanotechnologie en Alberta, le centre des technologies de pointe de l'aluminium au Québec, un nouveau programme de recherche sur les récoltes visant à améliorer la santé humaine, à l'Institut de biotechnologie des plantes de Saskatoon, la recherche sur les piles à combustible en Colombie-Britannique, ainsi que des initiatives menées en Ontario et au Manitoba.

Relier les Canadiens à l'information et au savoir

Les Canadiens sont fiers, et avec raison, de voir que leur pays est l'un des plus branchés au monde. Cet aspect est un élément important de la création d'une économie et d'une société axées sur l'innovation et l'apprentissage.

Le Canada a été le premier pays à relier toutes ses écoles et bibliothèques à l'Internet; en outre, le pays est entièrement couvert par des satellites, et il a construit le système Internet tout optique le plus rapide que l'on puisse trouver pour brancher ses principaux collèges et universités de recherche.

Le budget de 1998 avait prévu le financement de l'achat d'ordinateurs et de l'accès Internet dans les collectivités, les écoles et les bibliothèques, par l'entremise de Rescol et du Programme d'accès communautaire. Le gouvernement s'est engagé à tirer profit de ces réussites et à faire en sorte que les Canadiens aient accès à Internet.

Le budget de 2000 prévoyait le financement initial sur deux ans d'une nouvelle stratégie du Gouvernement en direct. Dans le présent budget, le gouvernement affecte 600 millions de dollars sur les quatre prochaines années à la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement en direct d'ici 2005. Il réserve également des ressources au titre de la modernisation de l'infrastructure de gestion de l'information et de la technologie de l'information dans un certain nombre de ministères et d'organismes publics.

Le gouvernement affecte également des fonds de 110 millions de dollars à la création de CA*net 4, un réseau Internet de nouvelle génération à large bande qui reliera toutes les institutions de recherche du pays, y compris un bon nombre de collèges communautaires.

Pour l'avenir, tel qu'indiqué dans le discours du Trône, le gouvernement travaillera de concert avec l'industrie, les provinces, les collectivités et le public canadiens à l'élaboration de solutions du secteur privé visant à élargir la couverture des réseaux Internet à large bande au Canada, surtout dans les

régions rurales et éloignées. Une planification plus rigoureuse est de mise pour que le gouvernement puisse s'acquitter de son engagement, surtout si l'on considère l'évolution rapide de la technologie. Par conséquent, le gouvernement se fixe maintenant comme échéance la fin de 2005. Parmi les résultats possibles, le gouvernement s'attend à ce que la meilleure approche consiste à élargir Rescol et le Programme d'accès communautaire, deux grandes réussites, afin d'assurer un accès aux réseaux à large bande. En conséquence, non seulement le gouvernement prolongera-t-il le Programme d'accès communautaires et Rescol jusqu'en 2003-2004 à un coût annuel de 40 millions de dollars, mais il mettra également de côté une somme de 35 millions par année pour trois ans pour soutenir cet élargissement des réseaux à large bande.

Tableau 6.2

Financement progressif de la recherche et de la technologie dans les budgets précédents

	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003
	(M\$)				
Fondation canadienne pour l'innovation ¹	30	120	180	300	480
Génome Canada ¹				31	36
Chaires de recherche du Canada			60	120	180
Conseil de recherches médicales du Canada/Instituts de recherche en santé	40	72	145	255	255
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	71	111	118	118	118
Conseil de recherches en sciences humaines	9	26	38	58	58
Réseaux de centres d'excellence		30	30	30	30
Conseil national de recherches du Canada	50	44	90	105	100
Fonds d'innovation dans la région de l'Atlantique				23	68
Agence spatiale canadienne		41	152	237	250
Recherche et réglementation en biotechnologie		15	45	50	55
Gouvernement en direct			80	200	
Partenariat technologique Canada	140	190	190	190	190
Un Canada branché ²	60	97	117	72	
Total	400	746	1 245	1 789	1 820

¹ Les montants indiqués représentent des dépenses réelles ou prévues d'entités sans but lucratif dans lesquelles le gouvernement a investi dans les budgets précédents.

² Inclut Rescol, le Programme d'accès communautaire, Collectivités ingénieuses et GéoConnexions.

Investir dans l'infrastructure stratégique et l'environnement

Investissements dans l'infrastructure

Au XXI^e siècle, une économie moderne doit reposer sur une infrastructure matérielle solide pour pouvoir étayer la croissance de la nation et contribuer à rehausser la qualité de vie des citoyens. Qu'il s'agisse d'autoroutes, de transports en commun ou de ports de pêche, la prospérité du Canada est tributaire de son infrastructure matérielle. Les investissements dans l'infrastructure stimuleront la création d'emplois et la confiance à court terme, et rendront l'économie plus productive et plus concurrentielle à long terme.

Dans les budgets précédents, des fonds étaient prévus pour améliorer l'infrastructure des provinces et des municipalités, notamment les infrastructures écologiques, les réseaux routiers et les logements à prix abordable. Le budget de 2000 a instauré le programme Infrastructures Canada et le Programme stratégique d'infrastructures routières.

Le programme Infrastructures Canada a été doté de 2,05 milliards de dollars sur six ans (de 2000-2001 à 2005-2006). Si l'on ajoute à cette somme la contribution des autres partenaires, ce programme engendrera des nouveaux investissements d'au moins 6 milliards de dollars dans les infrastructures municipales, généralement sous la forme de projets de petite taille. Jusqu'ici, le financement de plus de 800 projets, dont la valeur totalise 1 milliard de dollars environ, a été approuvé. Le programme devrait contribuer grandement à stimuler l'économie en 2002-2003. Le Programme stratégique d'infrastructures routières conduira pour sa part à l'injection de 600 millions de dollars dans les infrastructures routières, offrant lui aussi un stimulant économique en 2002-2003. Le budget de 2001 fait fond sur ces initiatives.

Fondation pour l'infrastructure stratégique

Le gouvernement fédéral est conscient de la nécessité de fournir un soutien complémentaire pour les grands projets d'infrastructure stratégique. Ces projets peuvent avoir des objectifs variés – autoroutes, transports en commun, centres des congrès, épuration des eaux usées, etc. –, et générer des avantages sociaux et économiques durables, auxquels s'ajoutent leur valeur de stimulant économique et les gains de productivité à long terme qui en découlent. Dans de nombreux cas, le secteur privé consent à fournir les capitaux nécessaires et à assumer une grande partie du risque rattaché à de tels projets.

Pour combler les besoins en la matière, le gouvernement fédéral annonce la création de la Fondation pour l'infrastructure stratégique. Le présent budget prévoit une contribution d'au moins 2 milliards de dollars du gouvernement fédéral dans cette fondation à titre de dotation initiale, à même l'excédent en fin d'exercice. En collaboration avec les administrations provinciales et municipales, la Fondation offrira une aide à coûts partagés dans le cadre de grands projets d'infrastructure et accordera une attention spéciale aux partenariats entre les secteurs public et privé.

La Fondation n'aura pas de lien de dépendance avec le gouvernement fédéral. Son conseil d'administration sera responsable de l'évaluation des projets et de la prise de décisions en matière de dépenses.

Logements à prix abordable

Il existe une pénurie de logements à loyer abordable dans plusieurs régions urbaines du Canada. La construction de logements locatifs n'a pas été la priorité des constructeurs. Si l'on ajoute à cela la croissance de la population urbaine, on comprend que les taux d'inoccupation soient très bas et que les prix pratiqués dépassent les moyens de bien des Canadiens. Des problèmes de logement particuliers se posent aussi dans les régions éloignées.

Dans le but de contribuer à résoudre ces problèmes, le présent budget confirme une contribution de 680 millions de dollars sur cinq ans à un programme de subventions d'investissement. Ces fonds seront à la disposition des provinces et des territoires qui sont prêts à apporter une contribution égale à celle du gouvernement du Canada. Le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement a conclu une entente-cadre avec les ministres provinciaux et territoriaux responsables du logement, afin d'en arriver aussi rapidement que possible à des accords bilatéraux de partage des coûts.

Capitaux névralgiques du gouvernement

Dans le budget de 2000, on réservait 200 millions de dollars par année sur cinq ans pour donner suite aux préoccupations relatives à la santé et à la sécurité à l'intérieur de l'infrastructure fédérale même. Au cours de l'année 2001, des besoins de financement supplémentaires ont été observés pour répondre aux problèmes de santé et de sécurité liés à l'entretien des hôpitaux traitant les anciens combattants, aux laboratoires publics et aux ports pour petits bateaux. Une somme supplémentaire de 236 millions de dollars a été prévue pour tenir compte de ces préoccupations, notamment 20 millions par année au titre de réparations d'infrastructure dans des ports de pêche actifs.

Infrastructure frontalière

Le budget de 2001 affecte 600 millions de dollars sur les cinq prochaines années à un nouveau programme d'infrastructure frontalière. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement cherchera à s'associer avec les provinces, les municipalités et le secteur privé et contribuera au financement d'améliorations à l'infrastructure aux abords de la frontière. Le gouvernement fédéral prévoit également collaborer avec les États-Unis en vue d'adopter une démarche coordonnée en matière d'infrastructure frontalière. Parmi les projets qui pourraient bénéficier d'un soutien du programme, mentionnons des autoroutes nouvelles ou améliorées aux abords des postes frontaliers, des centres de traitement des véhicules commerciaux pour réduire les délais de dégagement à la frontière et une infrastructure accessoire comportant entre autres des systèmes de transport intelligents.

Soutien fédéral à l'infrastructure matérielle

- Le programme Infrastructures Canada, doté de 2,05 milliards de dollars dans le cadre du budget de 2000, a pour objet le financement de projets d'infrastructures municipales, généralement de petite taille, au cours des cinq prochaines années.
- En outre, le Programme stratégique d'infrastructures routières a reçu un financement de 600 millions de dollars dans le budget de 2000 pour améliorer les infrastructures du réseau routier.
- Le Fonds d'habilitation municipale écologique et le Fonds d'investissement municipal écologique, dotés au départ de 25 millions et de 100 millions de dollars respectivement, ont été mis sur pied en 2000 pour appuyer les projets portant sur l'économie d'énergie et d'eau. Les sommes consacrées à ces fonds, dont la gestion est assurée par la Fédération canadienne des municipalités, sont doublées dans le présent budget.
- Le budget affecte 600 millions de dollars à un nouveau programme d'infrastructures frontalières. Ce programme contribuera à la mise en place d'une capacité adéquate en matière d'infrastructure pour appuyer les échanges commerciaux aux principaux postes frontaliers.
- Le budget prévoit en outre la création de la Fondation pour l'infrastructure stratégique. Disposant d'au moins 2 milliards de dollars, cette fondation appuiera les projets d'infrastructure de grande envergure et favorisera les partenariats entre les secteurs public et privé.

Améliorer l'environnement

La qualité de vie de tous les Canadiens est étroitement liée à la préservation et à l'amélioration de l'environnement naturel. Le gouvernement est déterminé à assurer une amélioration permanente de l'environnement. Le budget de 2001 prévoit de nouvelles mesures de dépenses et mesures fiscales pour garantir l'avènement d'un environnement plus sain.

Aider les collectivités à améliorer l'environnement

Le budget renferme des mesures pour accroître l'aide aux collectivités, en milieu tant rural qu'urbain, qui travaillent à assainir l'environnement. Lancés l'an dernier et gérés par la Fédération canadienne des municipalités, le Fonds d'habilitation municipale écologique et le Fonds d'investissement municipal écologique ont permis de stimuler efficacement les travaux d'habilitation et les investissements à l'échelon communautaire dans le cadre de plus d'une centaine de projets servant à améliorer l'environnement.

Des projets auxquels participent un large éventail de partenaires sont en cours de réalisation dans tout le pays; leur objet est très varié, par exemple l'économie d'eau et d'énergie, les systèmes énergétiques communautaires, les transports en commun, le détournement des déchets et les sources d'énergie renouvelable. Le présent budget double les sommes affectées au Fonds d'habilitation municipale écologique et au Fonds d'investissement municipal écologique, leur allouant 25 et 100 millions de dollars respectivement pour l'exercice actuel.

Nouvelle incitation à la production d'énergie renouvelable

Dans la foulée de l'engagement pris par le gouvernement de favoriser la production d'énergie renouvelable au Canada, une nouvelle incitation est prévue dans le budget à l'égard de la production d'électricité dans le cadre de projets admissibles faisant appel à l'énergie éolienne. Les paiements accordés s'élèveront au départ à 1,2 cent par kilowatt-heure et descendront graduellement jusqu'à 0,8 cent dans le cas de projets admissibles commandés après le 31 mars 2002 et avant le 1^{er} avril 2007.

Les paiements seront effectués au cours des dix premières années de production, de façon à garantir une source de revenu stable à long terme. Cela devrait donner lieu à des investissements plus importants dans les projets d'énergie éolienne dans chaque région du pays, améliorant ainsi la qualité de l'air et atténuant le changement climatique. Les administrations publiques provinciales et territoriales sont invitées à fournir une aide complémentaire relativement à ces investissements dans l'énergie éolienne.

Les fonds affectés au programme pourront atteindre 260 millions de dollars sur quinze ans, soit la durée de cette initiative. Des données préliminaires seront fournies sous peu par le ministre des Ressources naturelles; les modalités définitives du programme, entre autres les critères d'admissibilité, feront l'objet de consultations et seront annoncées avant le 1^{er} avril 2002.

Accroître les incitations fiscales au titre de l'énergie renouvelable et de l'économie d'énergie

Le présent budget propose d'élargir l'admissibilité aux incitations fiscales offertes au titre de certains projets d'énergies renouvelables et d'économie d'énergie. À l'heure actuelle, les projets admissibles ont droit à une déduction pour amortissement (DPA) accélérée conformément aux modalités applicables à la catégorie 43.1 du régime de DPA. La définition des petites installations hydro-électriques visées par la catégorie 43.1 sera modifiée de façon à faire passer le seuil des installations admissibles, d'une production moyenne annuelle maximale de 15 mégawatts, à une puissance nominale maximale annuelle pouvant atteindre 50 mégawatts. De plus, cette même catégorie sera élargie de façon à viser l'équipement servant à produire de l'électricité à partir des gaz de haut fourneau. Enfin, en raison de l'évolution rapide de la technologie dans ce domaine, le gouvernement prévoit consulter l'industrie afin d'établir si d'autres améliorations devraient être apportées à cette catégorie de DPA. Le coût estimatif de ces mesures est de 5 millions de dollars par année.

Promouvoir l'aménagement durable des terres à bois

À l'heure actuelle, les propriétaires de terres à bois commerciales sont assujettis à l'impôt sur le revenu lorsqu'ils transfèrent des terres à bois à leurs enfants. De ce fait, les terres à bois peuvent devoir être coupées prématurément afin de générer les sommes requises pour pouvoir être en mesure de payer l'impôt à l'égard du transfert. Cette pratique peut nuire à la saine gestion de cette ressource. Il est donc proposé dans ce budget de faire en sorte que s'appliquent les règles sur les transferts entre générations de biens agricoles en franchise d'impôt aux transferts de terres à bois effectués après le 10 décembre 2001, lorsque ces terres à bois sont gérées conformément à un plan d'aménagement forestier visé par règlement. Le coût estimatif de cette mesure est de 10 millions de dollars par année.

Initiatives fédérales récentes à l'appui de l'environnement

- Une somme initiale de 100 millions de dollars est affectée au **Fonds d'appui technologique pour le développement durable**, afin d'encourager la mise au point et l'essai de nouvelles technologies environnementales prometteuses.
- Une somme de 60 millions de dollars est accordée à la **Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère**, dans le but d'appuyer la recherche universitaire portant sur le changement climatique et la pollution atmosphérique.
- Une somme de 150 millions de dollars est prévue afin de reconduire le **Fonds d'action pour le changement climatique**, et 60 millions seront consacrés à l'appui de programmes d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie, ce qui permettra de constituer l'assise nécessaire à la réduction des futures émissions de gaz à effet de serre en facilitant la mise au point de technologies et en appuyant des projets axés sur l'économie d'énergie et les source d'énergie renouvelable.
- Des fonds de 90 millions de dollars sont affectés à la **Stratégie nationale concernant les espèces en péril** afin d'appuyer les programmes de gérance des habitats et d'autres activités de protection des espèces.
- Parmi les autres initiatives fédérales déjà en œuvre, mentionnons des **dispositions fiscales spéciales applicables aux projets d'énergie renouvelable** et l'engagement du gouvernement fédéral en matière d'**approvisionnement en énergie écologique**, qui se traduit actuellement par le versement d'une prime à l'égard de l'énergie renouvelable acquise pour combler les besoins du gouvernement fédéral.

Les enfants autochtones

Les premières années que vivent les enfants sont cruciales pour leur développement et leur bien-être; c'est également au cours de ces années qu'ils développent leur capacité d'apprendre, de travailler et de se lancer dans d'autres entreprises.

Comme l'indique le discours du Trône, le bien-être des enfants autochtones aujourd'hui se traduira demain par des collectivités de premières nations plus solides. C'est pourquoi, selon une approche différente, le gouvernement a pris l'engagement d'améliorer les programmes d'aide au développement de la petite enfance et d'en étendre la portée, de réduire le nombre de nouveau-nés atteints du syndrome d'alcoolisme fœtal et de mieux combler les besoins scolaires particuliers qu'ont certains enfants autochtones.

Développement de la petite enfance

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont conclu l'an dernier une entente historique en vue d'appuyer le développement de la petite enfance dans l'ensemble du Canada, et de faire rapport sur la question. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement fédéral a accepté de transférer 2,2 milliards de dollars sur cinq ans aux provinces et aux territoires pour les aider à accroître le soutien offert aux jeunes enfants et à leurs familles.

La plupart des provinces et des territoires ont fait savoir de quelle manière ils entendaient utiliser ces fonds fédéraux additionnels. Dans le cadre de différentes initiatives, tous accorderont une aide aux familles ayant de jeunes enfants qui présentent des besoins spéciaux, dont les familles autochtones.

À titre de complément à cette initiative, le présent budget fait fond sur les programmes fédéraux d'aide au développement de la petite enfance, en mettant l'accent sur les enfants des premières nations qui vivent dans les réserves. Au cours des deux prochaines années, des fonds supplémentaires totalisant 100 millions de dollars seront versés pour renforcer divers programmes, notamment les services de garderie et les programmes de bonne préparation à l'école.

Pour veiller à ce que ces investissements améliorent réellement la vie des enfants, de nouvelles mesures seront élaborées pour évaluer l'efficacité des programmes.

Syndrome d'alcoolisme fœtal

Dans le cadre de l'entente conclue l'an dernier en vue d'appuyer le développement de la petite enfance, les provinces, en particulier celles de l'Ouest, ont décidé de prévoir des mesures pour réduire l'ampleur des effets associés au syndrome d'alcoolisme fœtal. Le présent budget prévoit des fonds additionnels pour accroître les efforts déployés dans les réserves afin de limiter le nombre de cas et de réduire les effets du syndrome. Les fonds accordés à cette fin seront décuplés, grimant de 25 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

Éducation spécialisée

Certains enfants sont aux prises avec des défis particuliers sur le plan de l'apprentissage scolaire, en raison de certains facteurs d'ordre physique, émotionnel ou liés à leur développement. Il peut s'agir notamment des effets

du syndrome d'alcoolisme fœtal. Les fonds prévus pour venir en aide aux enfants vivant dans les réserves qui ont des besoins particuliers à l'école seront majorés de 60 millions de dollars sur les deux prochaines années.

Intensifier l'aide internationale

Les Canadiens n'oublient pas qu'ils ont pour devoir d'aider les populations moins fortunées de la planète. Comme mentionné dans le discours du Trône, le bien-être à long terme du Canada et des Canadiens est tributaire des succès obtenus au chapitre de l'amélioration de la sécurité, de la prospérité et du développement à l'échelle mondiale.

Fonds pour l'Afrique

Lors du Sommet du G-8 qui s'est tenu à Gênes, les dirigeants africains ont présenté leur proposition relativement à un Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, que les dirigeants des pays du G-8 se sont engagés à appuyer. Le premier ministre du Canada a depuis réitéré son engagement d'inclure le développement de l'Afrique dans les principaux thèmes à l'agenda du Sommet du G-8 qui se tiendra en juin 2002 à Kananaskis, au Canada.

Pour faire suite à cet engagement, le Canada établira un fonds d'affectation spéciale qui lui permettra de travailler en partenariat avec les pays africains ainsi qu'avec d'autres pays donateurs et les institutions internationales de développement, dans le but de promouvoir le développement durable de l'Afrique. Le gouvernement consacrera 500 millions de dollars à ce fonds; l'affectation prévue au départ proviendra de l'excédent disponible à la fin de l'exercice.

Aide humanitaire et aide à la reconstruction en Afghanistan

Pour contribuer à l'effort humanitaire en Afghanistan et dans les pays limitrophes qui ont accueilli des réfugiés afghans, le Canada majorera de 100 millions de dollars au cours de l'exercice actuel l'enveloppe de l'aide internationale.

Aide au développement international – initiatives fédérales récentes

Augmentations de l'enveloppe de l'aide internationale

- Les budgets de 1998 et de 1999 prévoyaient des hausses ponctuelles de l'enveloppe de l'aide internationale s'élevant à 90 et à 237 millions de dollars, respectivement.
- Dans le budget de février 1999, dans le cadre de la stratégie adoptée par le gouvernement pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux planétaires, des fonds ont été réservés au titre de la contribution du Canada au Fonds prototype pour le carbone, géré par la Banque mondiale. En outre, l'aide directe aux pays en développement et aux économies en transition a été augmentée dans le but de les aider à se doter des moyens de réduire, puis d'éliminer, les émissions de polluants organiques persistants.
- Dans le budget de février 2000, le gouvernement a majoré l'enveloppe de l'aide internationale de 435 millions de dollars pour la période allant de 2000-2001 à 2002-2003. Une somme supplémentaire de 100 millions de dollars pour la même période a été prévue, dans ce même budget, afin d'aider les pays en développement dans le cadre d'initiatives reliées au changement climatique.
- Puis, à la fin de 2000-2001, des fonds supplémentaires de 148 millions de dollars ont été versés pour acquitter de façon anticipée les obligations du Canada envers les agences de développement international ainsi que pour aider les pays des Antilles à moderniser leurs systèmes de réglementation et de surveillance du secteur financier.

Aide à la réduction de la dette

- Dans son budget de 2000, le gouvernement a versé une contribution de 175 millions de dollars aux fonds fiduciaires multilatéraux de la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, qui servent à alléger la dette des pays pauvres très endettés de la planète. En 2000-2001, le Canada a utilisé 15 millions de dollars supplémentaires pour contribuer à la radiation d'une partie de la dette contractée par ces pays auprès de la Banque centraméricaine d'intégration économique.
- En janvier 2001, le Canada a imposé un moratoire sur les frais de service de la dette des pays pauvres très endettés qui procèdent à des réformes et sont en mesure d'utiliser de façon productive les économies ainsi réalisées.
- Le Canada a renoncé à 1,3 milliard de dollars de créances au titre de l'aide publique au développement et, depuis 1986, l'aide qu'il fournit aux pays en développement prend uniquement la forme de subventions. En octobre 2001, le Canada a annoncé qu'un montant de 447 millions de dollars de la dette contractée par le Pakistan au titre de l'aide publique au développement serait converti en fonds devant être consacrés à la santé et à l'éducation dans ce pays.

Autre aide internationale

De plus, le Canada acquittera de façon anticipée ses obligations à l'endroit des agences d'aide des Nations Unies et de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international. En 2002-2003, cette mesure permettra de dégager 115 millions de dollars de l'enveloppe de l'aide internationale; ces fonds pourront servir à promouvoir le développement dans les pays pauvres.

En outre, le gouvernement majorera l'enveloppe de l'aide internationale de 285 millions de dollars en 2003-2004.

Ensemble, ces mesures permettent de consacrer 1 milliard de dollars à l'aide internationale au cours des trois prochains exercices.

Pour l'avenir

Les investissements stratégiques prévus dans le présent budget s'inscrivent dans le plan à long terme du gouvernement, énoncé dans le discours du Trône, de bâtir une économie solide, d'assurer la sécurité de la société et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens. Tout au long de son mandat, le gouvernement continuera d'investir dans ce plan.

Pour se démarquer à l'échelle mondiale au XXI^e siècle, l'économie canadienne devra miser sur l'ingéniosité et l'innovation. Une telle économie exige des personnes parmi les plus talentueuses, des cerveaux brillants, une culture marquée par l'innovation et l'esprit d'entreprise ainsi qu'une nouvelle génération de meneurs tournés vers le monde. Le Canada devra donc déployer encore plus d'efforts pour attirer sa part des meneurs de demain et les soutenir. C'est pourquoi, dans l'exécution de son plan, le gouvernement continuera de consulter les Canadiens pour connaître leur opinion sur l'innovation et sur les compétences et l'apprentissage.

Dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à apporter les réformes qui s'imposent pour moderniser la fonction publique fédérale. À cette fin, il mettra en œuvre sa stratégie de modernisation des ressources humaines pour veiller au maintien d'une fonction publique innovatrice et dynamique.

Il est crucial, pour la santé économique du Canada, que le secteur agricole et agroalimentaire soit prospère et vigoureux. Cette industrie de 130 milliards de dollars constitue une source principale d'emplois pour les Canadiens et l'un des principaux éléments de l'excédent commercial du pays.

C'est pour cette raison que le gouvernement du Canada collabore avec toutes les provinces et tous les territoires, le secteur et les consommateurs canadiens à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une nouvelle architecture intégrée et soutenable sur le plan financier de la politique agricole pour le XXI^e siècle. Il s'engage à fournir sa part des fonds prévisibles et à long terme qui soutiendront cette démarche. La nouvelle architecture présentera le Canada comme un chef de file à l'échelle mondiale en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production agricole écologique. Grâce à la concertation des initiatives des gouvernements, de l'industrie et des consommateurs, le secteur agricole adoptera essentiellement une démarche prudente au chapitre des investissements, deviendra encore plus autonome et assumera un rôle de leader mondial.

La transformation de l'agriculture – qui abandonnera la gestion de crises d'une année à l'autre – et le renouvellement de l'économie rurale du Canada exigeront notamment l'utilisation la plus rentable possible de nos ressources fondamentales en sols et en eau. Pour des motifs de nature économique tout autant qu'environnementale, les ministres de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et des Ressources naturelles examineront des initiatives abordables qui favorisent la conversion d'une plus large proportion de l'assise territoriale en cultures de couverture permanentes ou à des fins de conservation, en terres à bois et en plantations d'arbres.

Le gouvernement s'engage à travailler avec les Canadiens en vue d'assurer la prospérité à long terme de toutes les régions du Canada. À cet égard, il attend avec impatience le suivi au rapport *Prendre la vague de demain* qui a eu un effet positif sur la stratégie de développement régional du gouvernement pour le Canada atlantique. Les collectivités rurales, tout autant que les collectivités urbaines, contribuent grandement à la richesse et à la prospérité du Canada. Mais elles font face à des défis uniques – la géographie, l'éloignement des marchés, une petite population de base et la dépendance à l'égard d'industries du secteur primaire qui sont vulnérables aux ralentissements cycliques marqués. Le gouvernement prévoit s'associer aux collectivités rurales, à leurs citoyens et aux intervenants afin de trouver des solutions locales à ces problèmes.

Enfin, comme nous l'avons déjà indiqué, un des éléments primordiaux du plan à long terme du gouvernement pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois partout au Canada est un plan de réduction des impôts. Dans le cadre de ce plan, le taux général d'impôt sur les bénéfices des sociétés sera réduit. À cet égard, le gouvernement a entrepris des consultations approfondies sur les moyens d'appliquer le taux inférieur d'imposition des sociétés au revenu relatif aux ressources tout en améliorant la structure fiscale de cet important secteur. Ces consultations se poursuivent.

Tableau 6.3

Investissements stratégiques – Préparer l'avenir

	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
	(M\$)		
Investir dans la santé			
Institut canadien d'information sur la santé	95		
Données sur la santé – premières nations		2,5	2,5
Instituts de recherche en santé du Canada		75	75
Recherche en science génomique	10		
Total	105	77,5	77,5
Investir dans les compétences, l'apprentissage et la recherche			
Compétences et apprentissage			
Conseils sectoriels		12	12
Subventions canadiennes pour études – étudiants handicapés		10	10
Formation des apprentis		15	15
Déduction au titre des dépenses d'outillage des apprentis mécaniciens de véhicules		5	10
Formation de base des adultes – déduction au titre de l'aide pour frais de scolarité	10	5	5
Élargissement du crédit d'impôt pour études		10	20
Langues officielles	10	5	5
Jeunes entrepreneurs	14		
Recherche			
Recherche universitaire – coûts indirects	200		
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et Conseil de recherches en sciences humaines		46	46
Institut canadien de recherches avancées	25		
Conseil national de recherches du Canada	30	40	40
Relier les Canadiens à l'information et au savoir			
CA*net4	110		
Rescol	10	10	10
Programme d'accès communautaire	30	30	30
Gouvernement en direct		150	150
Total	439	338	353

Tableau 6.3
Investissements stratégiques – Préparer l'avenir (suite)

	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
	(M\$)		
Investir dans l'infrastructure stratégique et l'environnement			
Logements à prix abordable		85	170
Fondation pour l'infrastructure stratégique	Engagement d'au moins 2 milliards		
Capitaux névralgiques du gouvernement	82	95	59
Fonds d'investissement municipal écologique	100		
Fonds d'habitation municipale écologique	25		
Incitation à la production d'énergie renouvelable		1	5
Incitations fiscales – énergie renouvelable et économie d'énergie		5	5
Promouvoir l'aménagement durable des terres à bois		5	10
Total	207	191	249
Les enfants autochtones			
Éducation spécialisée		30	30
Développement de la petite enfance		50	50
Syndrome d'alcoolisme foetal et effets		10	15
Total		90	95
Aide internationale			
Fonds pour l'Afrique		Engagement de 500 millions	
Aide à l'Afghanistan	100		
Autre aide internationale	115		285
Total	215		285
Total	966	697	1 060

7

Gestion financière en période d'incertitude

Lorsque l'on traverse des temps difficiles, la gestion économique exige que l'on sache parvenir à un juste équilibre. C'est ce que fait le présent budget. [...] Il fait fond sur les éléments économiques fondamentaux mis en place grâce au labeur acharné des Canadiens.

Le ministre des Finances, Paul Martin,
Le discours du budget de 2001

Faits saillants

- Le présent budget prévoit des budgets équilibrés ou excédentaires pour 2001-2002 et chacun des deux exercices suivants.
- Les perspectives économiques mondiales demeurent incertaines. Toutefois, selon la moyenne des quatre prévisions les plus pessimistes du secteur privé, des budgets équilibrés sont encore prévus pour chacun des exercices paraissant au plan budgétaire.
- Les dépenses de programmes devraient augmenter de 9,4 % en 2001-2002. Près des trois quarts de cette hausse sont attribuables aux transferts en espèces plus considérables aux provinces et aux territoires en matière de soins de santé, au financement pour améliorer la sécurité et à la bonification des prestations d'assurance-emploi et des prestations aux aînés.
- Les recettes budgétaires devraient reculer en 2001-2002, sous l'effet de la deuxième année de mise en œuvre du plan de réduction des impôts du gouvernement, du report de six mois du versement des acomptes provisionnels mensuels de l'impôt des sociétés des petites entreprises et de la faiblesse de l'économie.
- Le ratio de la dette au produit intérieur brut (PIB) devrait passer sous le cap des 50 % en 2002-2003, soit le niveau le plus bas en 17 ans.

- Des circonstances imprévisibles, à savoir le ralentissement économique mondial et les attentats terroristes du 11 septembre, ont créé des tensions financières exceptionnelles. C'est pourquoi le gouvernement appliquera la mesure de prudence économique et une partie de la réserve pour éventualités à chacun des exercices prévus au plan budgétaire. La réserve pour éventualités s'établit à 1,5 milliard de dollars en 2001-2002, à 2,0 milliards en 2002-2003 et à 2,5 milliards en 2003-2004. Le gouvernement a l'intention de rétablir la réserve habituelle et la mesure de prudence aussitôt que possible.
- En période de prospérité économique, le gouvernement a remboursé un montant important de la dette, soit 35,8 milliards de dollars au cours des quatre dernières années. En raison du ralentissement actuel de l'économie, il ne fera aucun remboursement cette année. Tout excédent à la fin de l'exercice 2001-2002 sera réservé à la Fondation pour l'infrastructure stratégique et au Fonds pour l'Afrique.

Introduction

■ Le présent chapitre rend des comptes détaillés et complets sur les finances du gouvernement fédéral en incorporant aux prévisions financières du secteur privé :

- l'incidence de l'évolution des perspectives économiques depuis le sondage d'octobre 2001 mené auprès des prévisionnistes du secteur privé;
- l'incidence des mesures de dépenses et des mesures de recettes proposées dans le présent budget.

■ En dépit de l'importance que les économistes du secteur privé attachent aux prévisions financières sur cinq ans aux fins de la planification et du débat public, ils sont d'avis que les décisions budgétaires doivent être fondées sur un horizon de planification mobile de deux ans. Cela tient à l'incertitude inhérente aux prévisions économiques et financières à long terme. Le gouvernement partage cet avis.

■ La démarche en matière de budgétisation fondée sur un horizon mobile de deux ans, utilisée pour la première fois lors du budget de 1994, a bien servi les Canadiens. Le déficit fédéral, qui s'établissait à 42 milliards de dollars en 1993-1994, a été éliminé en quatre ans seulement, mettant ainsi un terme à plus de 25 années de déficits ininterrompus. Des excédents ont été enregistrés pour chacun des quatre derniers exercices, ce qui a permis de rembourser près de 36 milliards de dollars de la dette publique nette.

Perspectives économiques corrigées

Les prévisions financières sur cinq ans décrites au chapitre 4 sont établies en fonction du sondage que le ministère des Finances a mené en octobre 2001 auprès de prévisionnistes du secteur privé. Depuis ce sondage, la situation économique a évolué au Canada et aux États-Unis. Le ministère des Finances a de nouveau consulté les économistes du secteur privé au début de décembre pour obtenir leur opinion sur les rajustements à effectuer en raison de la nouvelle conjoncture. Les hypothèses économiques corrigées que contient le tableau suivant sont le reflet de ces consultations.

Tableau 7.1
Hypothèses économiques du budget de 2001

	2001	2002	2003
		(%)	
Croissance du PIB réel			
Sondage d'octobre 2001 auprès du secteur privé	1,5	1,5	3,9
Budget de 2001	1,3	1,1	3,9
Inflation selon le PIB			
Sondage d'octobre 2001 auprès du secteur privé	2,6	1,6	1,9
Budget de 2001	1,3	0,2	1,9
Croissance du PIB nominal			
Sondage d'octobre 2001 auprès du secteur privé	4,1	3,1	5,9
Budget de 2001	2,6	1,3	5,9
Taux des bons du Trésor à 3 mois			
Sondage d'octobre 2001 auprès du secteur privé	4,0	3,2	4,7
Budget de 2001	3,8	2,4	4,0
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans			
Sondage d'octobre 2001 auprès du secteur privé	5,5	5,5	5,9
Budget de 2001	5,5	5,5	5,9

- Les prévisions de croissance du PIB réel au Canada établies par le secteur privé ont été révisées à la baisse et s'établissent en moyenne à 1,3 % en 2001 et à 1,1 % en 2002, soit un recul de 1,5 % pour chacune des deux années par rapport au sondage d'octobre. Toutefois, les économistes s'attendent encore à une reprise de la croissance d'ici le milieu de 2002, de sorte que la croissance prévue du PIB réel demeure inchangée, à 3,9 % en 2003.
- L'inflation selon le PIB a également été révisée à la baisse et, par conséquent, le revenu nominal, c'est-à-dire l'assiette fiscale des recettes du gouvernement fédéral, devrait maintenant enregistrer une hausse de 2,6 % en 2001 et de 1,3 % en 2002, soit nettement moins que la progression prévue dans le sondage d'octobre 2001.
- À cette croissance plus faible du PIB nominal s'ajoutent des taux d'intérêt à court terme passablement moins élevés. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent maintenant à ce que ces taux s'établissent en moyenne à 2,4 % en 2002 et à 4 % en 2003. Les attentes relatives aux obligations du gouvernement à 10 ans sont les mêmes que celles du sondage d'octobre.

Incidence des perspectives économiques corrigées sur les prévisions financières du budget de 2001

Les prévisions moins élevées tant pour la croissance du PIB nominal que pour les taux d'intérêt à court terme ont des incidences distinctes sur les prévisions d'excédent financier du secteur privé.

Tableau 7.2

Budget de 2001 : perspectives financières avant les mesures proposées dans le budget de 2001

	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
		(G\$)	
Enquête d'octobre 2001 auprès du secteur privé			
Excédent budgétaire : moyenne du secteur privé	7,3	3,8	5,7
Incidence de l'évolution économique récente ¹			
Recettes budgétaires			
Recettes d'impôt sur le revenu des particuliers	-0,5	-0,4	-0,3
Recettes d'impôt des sociétés	-1,0	-2,5	-1,6
Autres recettes	-0,1	-0,3	-0,3
Dépenses de programmes	0,2	0,1	0,1
Frais de la dette publique	0,3	1,4	1,1
Incidence nette	-1,1	-1,7	-1,0
Excédent budgétaire avant les mesures du budget de 2001	6,2	2,1	4,8

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Un résultat négatif indique une détérioration du solde budgétaire; un chiffre positif marque une amélioration.

■ Le secteur privé s'est servi des résultats financiers du premier semestre de 2001-2002 pour établir ses prévisions financières en octobre. Les résultats mensuels tenaient déjà compte pour une bonne part de la faiblesse économique que les comptes nationaux publiés au troisième trimestre ont confirmée, en particulier l'effet du recul des bénéfices des entreprises sur les recettes provenant de l'impôt des sociétés. En conséquence, certaines prévisions financières établies par le secteur privé en octobre tenaient déjà compte d'une partie de la détérioration des perspectives économiques.

- Les révisions des perspectives économiques devraient diminuer l'excédent budgétaire prévu de 1,1 milliard de dollars en 2001-2002, de 1,7 milliard en 2002-2003 et 1,0 milliard en 2003-2004. Cette détérioration est surtout attribuable au recul des recettes au titre de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et d'autres recettes, principalement les taxes et les droits d'accise, devraient aussi reculer quelque peu. En revanche, les perspectives relatives à la diminution des taux d'intérêt à court terme se traduiront par des frais de la dette publique inférieurs, surtout en 2002-2003 et en 2003-2004. De plus, les dépenses de programmes sont légèrement moins élevées, étant donné que la croissance des transferts fiscaux devrait correspondre à la croissance du PIB nominal.
- Par conséquent, les prévisions corrigées de l'excédent budgétaire, avant qu'il ne soit tenu compte de l'incidence financière des mesures proposées dans le budget de 2001, s'établissent à 6,2 milliards de dollars pour 2001-2002, à 2,1 milliards pour 2002-2003 et à 4,8 milliards pour 2003-2004.

Mesures de dépenses et mesures de recettes proposées dans le budget de 2001

Le tableau 7.3 présente l'incidence financière des mesures de dépenses et des mesures de recettes proposées dans le budget de 2001. Le coût net des mesures proposées s'élève à 4,7 milliards de dollars en 2001-2002, à 111 millions en 2002-2003 et à 2,3 milliards en 2003-2004.

Tableau 7.3

Mesures de dépenses et mesures de recettes proposées dans le budget de 2001

	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
		(M\$)	
Mesures de dépenses proposées dans le présent budget			
Améliorer la sécurité des Canadiens			
Sécurité	1 067	1 217	1 236
Une frontière canado-américaine sûre, ouverte et efficace	72	306	260
Total	1 139	1 523	1 496
Préparer l'avenir			
Investir dans la santé	105	78	78
Investir dans les compétences, l'apprentissage et la recherche	429	318	318
L'infrastructure stratégique et l'environnement	207	181	234
Fondation pour l'infrastructure stratégique : engagement minimal de 2 milliards			
Enfants autochtones		90	95
Aide internationale	215		285
Fonds pour l'Afrique : engagement de 500 millions			
Total	956	667	1 010
Activités ministérielles	569	361	198
Total des mesures de dépenses	2 664	2 551	2 703
Mesures de recettes et de recouvrement de coûts proposées dans le présent budget			
Report des acomptes provisionnels d'impôt des sociétés pour les petites entreprises	-2 000	2 000	
Dépenses fiscales :			
Investir dans les compétences, l'apprentissage et la recherche	-10	-20	-35
Investir dans l'infrastructure stratégique et l'environnement		-10	-15
Campements de travailleurs de la construction		-10	-10
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien		430	445
Recouvrement des coûts		50	50
Total	-2 010	2 440	435
Total des mesures de dépenses, de recettes et de recouvrement de coûts	4 674	111	2 268

Mesures de dépenses

Améliorer la sécurité des Canadiens

■ Un certain nombre d'initiatives ont été lancées par suite des attentats terroristes du 11 septembre afin d'améliorer la sécurité des Canadiens et de rendre la frontière canado-américaine plus ouverte et plus efficace. La valeur de ces initiatives atteint 1,1 milliard de dollars en 2001-2002 et 1,5 milliard pour chacun des deux prochains exercices.

Préparer l'avenir

■ Des fonds ont été consentis au titre d'investissements stratégiques se rapportant à la santé, aux compétences, à l'apprentissage et à la recherche; à l'infrastructure stratégique et à l'environnement; aux enfants autochtones et à l'aide internationale. Ils s'élèvent à 1,0 milliard de dollars en 2001-2002, à 0,7 milliard en 2002-2003 et à 1,0 milliard en 2003-2004.

Engagements financiers au titre de la Fondation pour l'infrastructure stratégique et du Fonds pour l'Afrique

- Le gouvernement prévoit mettre sur pied la Fondation pour l'infrastructure stratégique, à laquelle il s'engage à remettre au moins 2 milliards de dollars, et créer le Fonds pour l'Afrique, auquel il versera 500 millions de dollars.
 - Les montants qui seront transférés en 2001-2002 seront fonction des résultats définitifs quant à l'excédent budgétaire de cette année.
 - Tout excédent en 2001-2002 sera transféré pour que le gouvernement puisse respecter ses engagements. Les transferts seront prévus par la loi et imputés à l'exercice courant.
 - Si l'excédent disponible ne suffit pas à financer intégralement ces engagements en 2001-2002, des fonds seront débloqués au cours d'années ultérieures, selon la marge de manœuvre financière qui existera à ce moment-là.

Opérations gouvernementales

■ Le budget de février 2000 a consenti à certains ministères et organismes fédéraux des sommes supplémentaires jugées essentielles à la santé et à la sécurité des Canadiens ou primordiales pour la durabilité des services publics de qualité. Cette situation a résulté d'un examen d'envergure que le Secrétariat du Conseil du Trésor a mené à l'égard de la capacité du gouvernement à offrir les programmes existants. Dans le présent budget, un financement supplémentaire a été prévu, notamment des fonds pour la tenue de sommets internationaux en 2001 et en 2002, tel le Sommet du G-8, et une aide financière, pour cette année, à l'appui de la candidature de Vancouver-Whistler pour accueillir les Jeux olympiques de 2010.

Mesures de recettes et de recouvrement des coûts

Aide aux petites entreprises

- Le budget propose d'autoriser les petites entreprises à reporter de six mois le versement de leurs acomptes provisionnels d'impôt des sociétés pour les mois de janvier, de février et de mars 2002, sans intérêt ni pénalité. Ce report accordera aux petites entreprises un avantage d'encaisse sans intérêt pour une période de six mois. Toutes les sociétés dont le capital imposable ne dépasse pas 15 millions de dollars pourront demander ce report.
- Le report ampute de 2 milliards de dollars en 2001-2002 les recettes que le gouvernement fédéral tire de l'impôt des sociétés et les augmente d'un montant semblable en 2002-2003.

Dépenses fiscales

- Le présent budget propose une série de dépenses fiscales, notamment : une déduction au titre des dépenses d'outillage des apprentis mécaniciens de véhicules, une déduction au titre de l'aide pour frais de scolarité, l'élargissement du crédit d'impôt pour études, l'amélioration des incitations fiscales au titre de l'énergie renouvelable et de l'économie d'énergie, la promotion de l'aménagement durable des terres à bois ainsi que les changements apportés à la déduction relative aux frais de repas dans les campements de travailleurs de la construction.

Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien

- Pour financer les nouvelles dépenses liées à la sécurité aérienne, le gouvernement instaure un droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, à compter du 1^{er} avril 2002. Ce droit sera payé par les voyageurs aériens, qui sont les premiers bénéficiaires des mesures de sécurité renforcées.
- Ce droit devrait se traduire par des recettes de 430 millions de dollars en 2002-2003 et de 445 millions en 2003-2004. Au cours des cinq prochaines années, il devrait générer des recettes qui correspondront essentiellement aux nouvelles dépenses de sécurité aérienne. Le taux appliqué sera revu au fil des ans pour veiller à ce que les recettes soient conformes aux dépenses.

Recouvrement des coûts

- Des mesures de recouvrement des coûts, directement liées à l'amélioration de la sécurité, sont également proposées dans le présent budget. Ces droits compensent les coûts de la nouvelle carte de résident permanent difficile à contrefaire ainsi que ceux des programmes de traitement accéléré des passagers ayant déjà fait l'objet d'un contrôle, programmes qui seront en vigueur aux postes frontaliers et dans les aéroports. Ces mesures devraient produire des recettes supplémentaires se chiffrant à 50 millions de dollars en 2002-2003 et en 2003-2004.

Perspectives financières : résumé

Le tableau 7.4 résume l'incidence des mesures proposées dans le budget de 2001 sur les prévisions financières corrigées.

Tableau 7.4
Budget de 2001 : perspectives financières

	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
		(G\$)	
Excédent budgétaire avant les mesures du budget de 2001	6,2	2,1	4,8
Mesures du budget de 2001			
Mesures de dépenses	-2,7	-2,6	-2,7
Mesures de recettes	-2,0	2,4	0,4
Incidence nette	-4,7	-0,1	-2,3
Moins : réserve pour éventualités	1,5	2,0	2,5
Solde budgétaire	0,0	0,0	0,0

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- L'incidence nette des mesures proposées dans le budget de 2001 réduit l'excédent budgétaire corrigé de 4,7 milliards de dollars en 2001-2002, de 0,1 milliard en 2002-2003 et de 2,3 milliards en 2003-2004.
- Une réserve pour éventualités de 1,5 milliard de dollars en 2001-2002, qui passera à 2,0 milliards en 2002-2003 puis à 2,5 milliards en 2003-2004, a été prévue; on s'attend ainsi à des budgets équilibrés ou excédentaires pour chacun des exercices.
- Toutefois, l'éventuel excédent à la fin de l'exercice 2001-2002 sera réservé aux 2 milliards de dollars proposés pour la Fondation pour l'infrastructure stratégique et aux 500 millions de dollars proposés pour le Fonds pour l'Afrique. Les affectations réelles seront faites lorsque les résultats définitifs pour 2001-2002 seront connus à l'automne 2002.

La planification budgétaire dans le contexte actuel

- Le montant de la réserve pour éventualités et celui de la mesure de prudence économique prévus dans le présent budget sont moins élevés que ceux des budgets précédents. Auparavant, la réserve pour éventualités était fixée à 3 milliards de dollars par année, et un montant additionnel tenait lieu de mesure de prudence économique.
- Ces montants avaient été inclus principalement pour couvrir les risques découlant de situations imprévues, telle que celle présente aujourd'hui.
- En 2001, le ralentissement de l'économie mondiale et les attentats terroristes du 11 septembre, tous deux imprévus, ont créé une forte incertitude et des pressions financières exceptionnelles.
- Dans ce contexte, le présent budget alloue des fonds au titre des mesures considérables visant à accroître la sécurité des Canadiens. Le gouvernement fait en outre des investissements stratégiques pour aider les Canadiens à surmonter l'actuel climat de morosité et d'incertitude et stimuler l'économie canadienne au cours de cette période. Ces investissements sont fondés sur les deux critères suivants :
 - ils doivent être conformes au plan à long terme du gouvernement, qui vise à bâtir une économie solide et une société solidaire, et à améliorer la qualité de vie des Canadiens;
 - ils doivent s'intégrer au cadre de prudence financière; dans la mesure du possible, ils doivent exercer un effet dynamisant, en cette période de ralentissement économique, et mettre le Canada en bonne position pour profiter de la relance économique.
- La plupart des économistes soutiendront qu'étant donné les progrès réalisés au chapitre de l'assainissement des finances publiques, le gouvernement ne doit pas tenter, dans le contexte actuel, de neutraliser l'incidence de l'essoufflement de l'économie à même ses recettes et ses dépenses. Il doit plutôt permettre aux stabilisateurs automatiques de faire leur œuvre.

- En conséquence, pour 2001-2002 et pour les deux exercices suivants, le gouvernement ne réservera aucune somme au titre de la prudence économique, et il utilisera une partie de la réserve pour éventualités.
 - Pour 2001-2002, la réserve pour éventualités est fixée à 1,5 milliard de dollars. Elle sera haussée à chacun des deux exercices suivants, à 2,0 milliards en 2002-2003 puis à 2,5 milliards en 2003-2004.
 - Le gouvernement a l'intention de rétablir la réserve habituelle et la mesure de prudence aussitôt que possible.
- En période de prospérité économique, le gouvernement a remboursé un montant important de la dette – soit 35,8 milliards de dollars en quatre ans seulement. Étant donné le ralentissement économique actuel, le remboursement de la dette n'est pas approprié. Donc, dans l'éventualité d'un excédent à la fin de 2001-2002, celui-ci sera affecté à l'engagement du gouvernement au titre du financement de la Fondation pour l'infrastructure stratégique et du Fonds pour l'Afrique.

État récapitulatif des opérations : l'horizon de planification sur deux ans

Des budgets équilibrés ou excédentaires sont prévus pour 2001-2002 et chacun des deux exercices suivants.

Tableau 7.5

État récapitulatif des opérations : budget de 2001

	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
	(G\$)			
Opérations budgétaires				
Recettes budgétaires	178,6	171,3	174,7	180,7
Dépenses de programmes	119,3	130,5	136,6	140,2
Solde de fonctionnement	59,2	40,7	38,2	40,4
Frais de la dette publique	42,1	39,2	36,3	38,1
Moins : réserve pour éventualités		1,5	2,0	2,5
Solde budgétaire	17,1	0,0	0,0	0,0
Dette publique nette¹	547,4	547,4	547,4	547,4
Opérations non budgétaires				
Prêts, placements et avances	-1,7	-1,9	-1,9	-2,2
Comptes de pension et autres comptes	1,3	-1,7	0,0	2,6
Autres	2,2	1,7	0,9	0,8
Total	1,8	-1,9	-1,0	1,2
Ressources ou besoins financiers	19,0	-1,9	-1,0	1,2
En pourcentage du PIB				
Recettes budgétaires	16,9	15,8	15,9	15,5
Dépenses de programmes	11,3	12,0	12,4	12,1
Frais de la dette publique	4,0	3,6	3,3	3,3
Dette publique nette¹	51,8	50,5	49,9	47,1

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

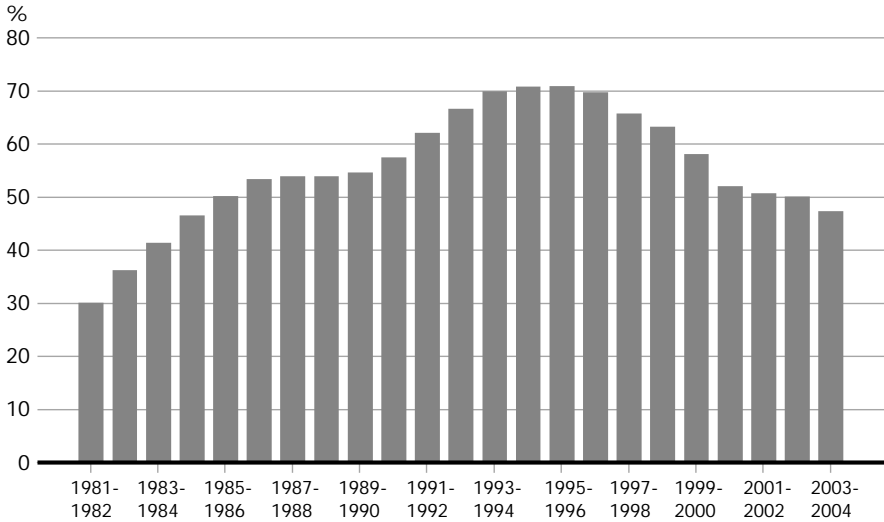
¹ Sans autre remboursement de la dette.

■ On estime les besoins financiers nets à 1,9 milliard de dollars pour 2001-2002 et à 1,0 milliard pour 2002-2003, en raison des besoins nets de fonds au titre des opérations non budgétaires. Cette situation est attribuable aux transferts ponctuels des actifs de régimes de pension applicables aux sociétés d'État qui établissent leur propre caisse de retraite et aux emprunts liés à la prise en charge de l'administration du Programme canadien de prêts aux étudiants par le gouvernement. Les besoins financiers nets de ces années pourront être satisfaits au moyen de la gestion de l'encaisse. On prévoit de nouveau des ressources financières nettes en 2003-2004.

Le fardeau de la dette à son plus bas en 17 ans

D'après les prévisions économiques corrigées, le fardeau de la dette – la dette publique nette en pourcentage du PIB – devrait passer de 51,8 % en 2000-2001 à moins de 50 % en 2002-2003. Il s'agirait du ratio le plus bas en 17 ans.

Ratio de la dette fédérale au PIB



Baisse des recettes budgétaires en 2001-2002

Les recettes budgétaires devraient baisser de 7,3 milliards de dollars en 2001-2002, traduisant l'effet de la deuxième année du plan de réduction des impôts, la proposition budgétaire de 2001 de reporter les acomptes provisionnels mensuels des petites entreprises, et la faiblesse de la croissance du revenu nominal. La plus grande partie de la reprise attendue en 2002-2003 est attribuable au report de ces acomptes. En 2003-2004, les recettes budgétaires devraient remonter quelque peu.

Tableau 7.6
Recettes budgétaires

	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
	(G\$)			
Impôt sur le revenu				
Impôt sur le revenu des particuliers	82,3	80,3	80,0	84,3
Impôt des sociétés	28,2	23,6	25,4	24,6
Autres impôts sur le revenu	4,3	4,0	4,1	4,2
Total de l'impôt sur le revenu	114,8	107,9	109,5	113,1
Recettes de l'assurance-emploi	18,7	17,8	17,6	17,5
Droits et taxes d'accise				
Taxe sur les produits et services	25,0	25,7	26,9	28,8
Droits de douane à l'importation	2,8	2,9	2,9	3,1
Autres taxes et droits d'accise	8,3	8,6	8,9	9,2
Total	36,1	37,2	38,8	41,1
Total des recettes fiscales	169,7	162,9	165,9	171,7
Recettes non fiscales	8,9	8,4	8,8	9,0
Total des recettes budgétaires	178,6	171,3	174,7	180,7
En pourcentage du PIB				
Impôt sur le revenu des particuliers	7,8	7,4	7,3	7,3
Impôt des sociétés	2,7	2,2	2,3	2,1
Recettes de l'assurance-emploi	1,8	1,6	1,6	1,5
Taxe sur les produits et services	2,4	2,4	2,5	2,5
Autres composantes de l'accise	1,1	1,1	1,1	1,1
Recettes fiscales	16,1	15,0	15,1	14,8
Recettes non fiscales	0,8	0,8	0,8	0,8
Total	16,9	15,8	15,9	15,5

Augmentation des dépenses de programmes en 2001-2002

- Les dépenses de programmes devraient augmenter de 11,2 milliards de dollars, soit 9,4 %, en 2001-2002. Plus des trois quarts de cette augmentation, soit 8,7 milliards de dollars, s'expliquent par les facteurs suivants :
 - hausse de 3,8 milliards des transferts en espèces aux termes du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS);
 - augmentation de 2,7 milliards des prestations d'assurance-emploi, résultat des bonifications du programme annoncées dans les budgets précédents et d'un accroissement du nombre de prestataires;
 - nouvelles mesures totalisant 1,2 milliard pour améliorer la sécurité des Canadiens et pour assurer la sûreté, l'ouverture et l'efficacité des frontières;
 - hausse de 1 milliard des prestations aux aînés, résultat d'un accroissement du nombre de personnes qui y sont admissibles et de l'augmentation des prestations moyennes, indexées à l'inflation.
- Les dépenses de programmes devraient augmenter de 4,7 % en 2002-2003, surtout sous l'effet de l'augmentation continue des principaux transferts aux particuliers (prestations aux aînés et prestations d'assurance-emploi) et des principaux transferts aux autres ordres de gouvernement, notamment les transferts en espèces du TCSPS faisant suite aux ententes de septembre 2000 sur le renouvellement en matière de santé et sur le développement de la petite enfance. En revanche, les dépenses de programmes directes ne devraient progresser que de 2,6 %, conformément aux augmentations prévues de l'inflation et de la population.
- On ne prévoit pour 2003-2004 qu'une augmentation de 2,6 % des dépenses de programmes, l'amélioration du marché du travail attribuable à la reprise prévue de la croissance économique devant entraîner une baisse des prestations d'assurance-emploi, tandis que la croissance des dépenses de programmes directes devrait demeurer faible.

Tableau 7.7
Dépenses de programmes

	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
	(G\$)			
Principaux transferts aux particuliers				
Prestations aux aînés	24,3	25,3	26,4	27,4
Prestations d'assurance-emploi	11,4	14,1	15,9	15,5
Allocation pour frais de chauffage	1,5			
Total	37,2	39,3	42,3	42,9
Principaux transferts aux autres administrations publiques				
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	13,5	17,3	18,6	19,3
Fonds pour les appareils médicaux	1,0			
Paielements de transfert fiscal	12,7	12,2	12,4	13,1
Paielements de remplacement pour programmes permanents	-2,5	-2,4	-2,5	-2,6
Total	24,7	27,1	28,5	29,8
Dépenses de programmes directes	57,5	64,1	65,8	67,5
Total des dépenses de programmes	119,3	130,5	136,6	140,2
En pourcentage du PIB				
Principaux transferts aux particuliers				
Prestations aux aînés	2,3	2,3	2,4	2,4
Prestations d'assurance-emploi	1,1	1,3	1,5	1,3
Total¹	3,5	3,6	3,9	3,7
Principaux transferts aux autres administrations publiques				
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	1,4	1,6	1,7	1,7
Paielements de transfert fiscal	1,2	1,1	1,1	1,1
Paielements de remplacement pour programmes permanents	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Total	2,3	2,5	2,6	2,6
Dépenses de programmes directes	5,4	5,9	6,0	5,8
Total des dépenses de programmes	11,3	12,0	12,4	12,1

¹ Comprend l'allocation pour frais de chauffage.

L'incidence des chocs économiques sur les perspectives financières

Les prévisions financières sont extrêmement sensibles aux modifications des hypothèses économiques – surtout celles qui touchent la croissance du PIB réel, l'inflation et les taux d'intérêt.

Tableau 7.8

Incidence des chocs économiques sur les perspectives financières

	Année 1	Année 2
	(G\$)	
Variation estimative de la situation financière découlant d'une :		
Diminution de 1 % de la croissance du PIB réel		
Incidence sur les recettes	-1,8	-1,9
Incidence sur les dépenses	0,5	0,7
Détérioration du solde budgétaire	-2,4	-2,6
Diminution de 1 % de l'inflation selon le PIB		
Incidence sur les recettes	-1,9	-1,8
Incidence sur les dépenses	-0,5	-0,5
Détérioration du solde budgétaire	-1,4	-1,3
Diminution de 100 points de base des taux d'intérêt		
Incidence sur les recettes	-0,4	-0,5
Incidence sur les dépenses	-1,1	-1,9
Amélioration du solde budgétaire	0,8	1,4

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

■ Une diminution de la croissance du PIB réel (sous l'effet de reculs correspondants de l'emploi et de la productivité) aurait pour effet de faire baisser les recettes du gouvernement fédéral en raison d'une contraction des diverses assiettes fiscales et d'une augmentation des dépenses, surtout attribuable à une hausse des prestations d'assurance-emploi. À partir de l'analyse de sensibilité couramment utilisée, une diminution de 1 % de la croissance du PIB réel au cours d'une année ferait baisser le solde budgétaire de 2,4 milliards de dollars la première année et de 2,6 milliards la deuxième année.

- Une réduction de 1 % de la croissance du PIB nominal résultant exclusivement d'une baisse du taux d'inflation pendant un an réduirait le solde budgétaire de 1,4 milliard de dollars la première année et de 1,3 milliard l'année suivante. L'incidence se reflèterait surtout dans les recettes budgétaires, étant donné que les traitements et les bénéfices seraient inférieurs, de même que le prix des produits et services assujettis aux taxes de vente et d'accise. L'effet sur les dépenses serait largement exercé sur les programmes indexés à l'inflation, comme les prestations aux aînés.
- Une baisse soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt améliorerait le solde budgétaire de 0,8 milliard de dollars la première année et de 1,4 milliard la deuxième année. Cette amélioration est exclusivement attribuable à la réduction des frais de la dette publique, qui fait diminuer les dépenses budgétaires globales. Les dépenses chuteraient de 1,1 milliard la première année et de 1,9 milliard l'année suivante, à mesure que les dettes à plus long terme arriveraient à échéance et qu'elles seraient refinancées aux taux inférieurs. La baisse des intérêts courus sur les avoirs publics portant intérêt, qui sont inscrits aux comptes des recettes non fiscales, viendrait atténuer cette incidence.

Des budgets équilibrés, même pour les scénarios de croissance réduite

Pour évaluer l'incidence financière des différentes perspectives économiques du Canada, deux scénarios sont présentés à des fins d'illustration : les récentes prévisions du Fonds monétaire international (FMI) et la moyenne des quatre prévisions les plus pessimistes obtenues dans le cadre du sondage de décembre.

Tableau 7.9

Autres hypothèses économiques : scénarios de croissance réduite

	2002	2003
	(%)	
Croissance du PIB réel		
Moyenne du secteur privé en décembre 2001	1,1	3,9
Fonds monétaire international	0,8	3,6
Moyenne des quatre prévisions du secteur privé les plus pessimistes	0,6	3,9
	2002-2003	2003-2004
	(G\$)	
Incidence financière		
Excédent budgétaire du budget de 2001 (réserve pour éventualités)	2,0	2,5
Variation estimative de la situation financière :		
Fonds monétaire international	-0,7	-1,5
Quatre prévisions les plus pessimistes	-1,4	-1,6
Solde budgétaire corrigé		
Fonds monétaire international	1,3	1,0
Quatre prévisions les plus pessimistes	0,6	0,9

■ Le FMI fixe la croissance du PIB réel à 0,8 % pour 2002 et à 3,6 % pour 2003, tandis que la moyenne des quatre prévisions les plus pessimistes l'établit à seulement 0,6 % pour 2002, suivie d'une remontée à 3,9 % pour 2003. Ces prévisions se comparent à la moyenne des prévisions du secteur privé, soit 1,1 % et 3,9 % respectivement.

■ Selon une analyse de sensibilité, les perspectives économiques du FMI ramènent l'excédent budgétaire à 1,3 milliard de dollars en 2002-2003 et à 1,0 milliard en 2003-2004. D'après les quatre prévisions les plus pessimistes, cet excédent est ramené à 0,6 milliard en 2002-2003 et à 0,9 milliard en 2003-2004.

■ Peu importe le scénario, le budget sera équilibré ou excédentaire pour les deux exercices.

Annexe 1

**Mesures de dépenses et
allégements fiscaux depuis
le budget de 1997**

Mesures de dépenses et allègements fiscaux depuis le budget de 1997

Les tableaux suivants présentent l'incidence fiscale des mesures de dépenses et des allègements fiscaux depuis 1997-1998 – le premier exercice au cours duquel un excédent budgétaire a été dégagé. Ils exposent les différentes mesures prises dans les budgets de 1998, de 1999 et de 2000, dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* de 2000 et dans le budget de 2001, ainsi que les résultats cumulatifs.

Tableau A1.1

Mesures de dépenses et mesures de recettes : budget de 2001

	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
	(M\$)		
Mesures de dépenses			
Améliorer la qualité de vie des Canadiens et de leurs enfants			
Mesures dans le domaine de la santé	182	181	173
Prestations d'assurance-emploi	35	89	89
Nouveaux partenariats avec les Autochtones	19	123	125
Prévention du crime	53	62	75
Initiatives culturelles	305	395	196
Aide internationale	240	37	311
Total	834	887	969
Rendre l'économie canadienne plus concurrentielle			
Investir dans les compétences, l'apprentissage et la recherche	549	318	318
Infrastructure stratégique et environnement	284	225	278
Total	833	543	596
Fournir des services publics essentiels			
Sécurité	1 067	1 217	1 236
Une frontière sûre, ouverte et efficace	72	307	260
Activités ministérielles	752	464	318
Total	1 891	1 997	1 814
Total des mesures de dépenses	3 558	3 427	3 377
Mesures de dépenses fiscales et mesures fiscales de portée générale ou de recettes			
Améliorer la qualité de vie des Canadiens et de leurs enfants			
Dons de certaines valeurs mobilières cotées en bourses à des organismes de bienfaisance		70	70
Hausse de la taxe sur le tabac	-275	-440	-440
Total	-275	-370	-370
Permettre à l'économie canadienne d'innover davantage	10	40	60
Mesures de recettes et de recouvrement des coûts			
Report des acomptes provisionnels d'impôt des petites entreprises	2 000	-2 000	
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien		-430	-445
Autres mesures de recouvrement des coûts		-50	-50
Total	2 000	-2 480	-495
Mesures de dépenses fiscales et mesures fiscales de portée générale ou de recettes	1 735	-2 820	-805
Total des mesures de dépenses et des mesures fiscales ou de recettes	5 297	607	2 572

Tableau A1.2

Mesures de dépenses et mesures fiscales : Énoncé économique de 2000

	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
	(M\$)			
Mesures de dépenses				
Améliorer la qualité de vie des Canadiens et de leurs enfants				
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux		2 800	3 600	4,300
Autres mesures dans le domaine de la santé	1 500	200	200	200
Prestations d'assurance-emploi	200	450	500	500
Allocation pour frais de chauffage	1 345			
Total	3 045	3 450	4 300	5 000
Rendre l'économie canadienne plus concurrentielle				
Fondation canadienne pour l'innovation	500			
Conseil de recherches en sciences humaines		20	20	20
Environnement propre		100	100	100
Total	500	120	120	120
Total des mesures de dépenses	3 545	3 570	4 420	5 120
Mesures de dépenses fiscales et mesures fiscales de portée générale				
Améliorer la qualité de vie des Canadiens et de leurs enfants				
Prestation fiscale canadienne pour enfants		260	355	355
Crédit d'impôt aux aidants naturels et crédit d'impôt pour personnes handicapées	25	100	110	110
Total	25	360	465	465
Rendre l'économie canadienne plus concurrentielle				
Crédit d'impôt pour études	10	225	230	240
Taux d'inclusion des gains en capital	20	175	485	715
Actions accréditatives	5	35	40	50
Total	35	435	755	1 005
Allègements fiscaux de portée générale et mesures d'équité fiscale				
Allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers	1 395	5 745	6 380	6 185
Réduction de l'impôt des sociétés		160	1 140	1 790
Réduction du taux des cotisations d'assurance-emploi ¹	100	300		
Total	1 495	6 205	7 520	7 975
Allègements fiscaux	1 555	7 000	8 740	9 445
Total	5 100	10 570	13 160	14 565

¹ En supposant un taux de cotisations salariales de 2,25 \$ en 2001, de 2,20 \$ en 2002 et de 2,10 \$ en 2003.

Tableau A1.3

Mesures de dépenses et mesures fiscales : budget de février 2000

	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
	(M\$)				
Mesures de dépenses					
Améliorer la qualité de vie des Canadiens et de leurs enfants					
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) ¹	2 500				
Aide aux familles ayant des enfants			607	965	950
Intégration des personnes handicapées		33	37	32	30
Aide aux sans-abri	63	235	220	220	16
Total	2 563	268	863	1 217	996
Rendre l'économie plus concurrentielle					
Investir dans la recherche et l'innovation					
Fondation canadienne pour l'innovation Génome Canada	900				
Autres	160				
Total	35	208	278	268	328
Promouvoir les technologies et pratiques environnementales	235	148	143	159	170
Renforcer l'infrastructure fédérale, provinciale et municipale		300	550	750	750
Total	1 330	656	971	1 177	1 248
Prestation des services publics essentiels					
Défense	634	546	550	600	650
Rajustement économique	661	511	500		
Promotion de la coopération internationale	175	110	155	200	155
Fonctionnement et capital	505	1 000	834	760	752
Total	1 974	2 167	2 039	1 560	1 557
Total des mesures de dépenses	5 867	3 091	3 873	3 953	3 801
Mesures de dépenses fiscales et mesures fiscales de portée générale					
Améliorer la qualité de vie des Canadiens et de leurs enfants					
Prestation fiscale canadienne pour enfants		475	1 020	1 350	1 665
Rendre l'économie plus concurrentielle					
Taux d'inclusion des gains en capital		15	135	230	230
Report des gains en capital		20	75	75	75
Imposition des gains sur les options d'achat d'actions admissibles		10	75	75	75
Total		45	285	380	380
Allègements fiscaux de portée générale et mesures d'équité fiscale					
Allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers		2 790	4 385	5 615	6 790
Allègement de l'impôt des sociétés		-65	250	310	325
Mesures d'équité fiscale	-25	-55	-30	-25	-25
Réduction des taux de cotisation d'assurance-emploi ²	345	1 392	2 174	2 980	3 780
Total	320	4 062	6 779	8 880	10 870
Total des mesures fiscales	320	4 582	8 084	10 610	12 915
Total des mesures de dépenses et des mesures fiscales	6 186	7 672	11 957	14 563	16 715

¹ Le supplément en espèces du TCSPS pour 1999-2000 a été versé en 2000-2001 dans une fiducie administrée par des tiers, une fois la loi habilitante adoptée.

² En supposant une réduction de 10 % des taux de cotisation des employés en 2001, en 2002 et en 2003.

Tableau A1.4

Mesures de dépenses et mesures fiscales : budget de février 1999

	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
	(M\$)					
Bâtir une société solidaire						
Amélioration des soins de santé pour les Canadiens						
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) ¹	3 500		1 000	2 000	2 500	2 500
Autres initiatives liées aux soins de santé						
Amélioration des systèmes d'information sur la santé	95	28	85	120	120	120
Promotion de la recherche et de l'innovation en matière de santé ²	160	50	115	225	225	225
Services de santé aux premières nations		20	60	110	110	110
Prévention et autres initiatives en santé		49	104	134	134	134
Total	255	147	364	589	589	589
Nouveaux partenariats avec les Autochtones		49	144	159	159	159
Prévention du crime	13	95	128	159	159	159
Promotion de la coopération internationale	187	55	80	80	80	80
Défis environnementaux	12	18	17	17	17	17
Autres						
Péréquation – améliorations techniques		48	97	145	194	225
Langues officielles dans l'enseignement		70	70	70	70	70
Parcs Canada	35					
Indemnités et autres avantages du personnel militaire		175	175	175	175	175
Total	4 002	657	2 075	3 394	3 943	3 974
Bâtir une économie forte						
Stratégie canadienne pour l'égalité des chances						
Création du savoir						
Fondation canadienne pour l'innovation ²	100					
Soutien de la recherche de pointe	16	50	55	55	55	55
Diffusion du savoir		27	42	27	27	27
Commercialisation du savoir		121	232	317	317	317
Soutien de l'emploi		265	265	265	265	265
Total	116	463	594	664	664	664

Tableau A1.4

Mesures de dépenses et mesures fiscales : budget de février 1999 (suite)

	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
	(M\$)					
Rajustement économique						
Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes	600	355	116	48		
Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole DEVCO	600 41	285 5	15 21	21	21	
Total	1 241	645	152	69	21	
Total : Bâtir une économie forte	1 357	1 108	746	733	685	664
Total des mesures de dépenses	5 359	1 765	2 821	4 127	4 628	4 638
Mesures de dépenses fiscales et mesures fiscales de portée générale						
Bâtir une société solidaire						
Hausse de la Prestation fiscale canadienne pour enfants			225	300	300	300
Allègements fiscaux de portée générale et mesures d'équité fiscale						
Octroi du supplément de 500 \$ à tous les contribuables		665	1 110	1 290	1 499	1 742
Hausse de 175 \$ du revenu exonéré		270	450	525	613	715
Élimination de la surtaxe de 3 %		595	995	1 150	1 329	1 536
Mesures d'équité fiscale		15	25	100	100	100
Réduction des cotisations d'assurance-emploi en 1999	300	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250
Total	300	2 795	3 830	4 315	4 791	5 343
Total	300	2 795	4 055	4 615	5 091	5 643
Total des mesures de dépenses et des mesures fiscales	5 659	4 560	6 876	8 742	9 718	10 281

¹ Le supplément du TCSPS pour 1998-1999 a été versé dans une fiducie administrée par des tiers en 1999-2000.

² Un montant supplémentaire de 200 millions de dollars est affecté à la Fondation canadienne pour l'innovation. On prévoit qu'environ la moitié de ce montant servira à améliorer les infrastructures de recherche dans le domaine de la santé.

Tableau A1.5

Mesures de dépenses et mesures fiscales : budget de février 1998

	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
	(M\$)						
Stratégie canadienne pour l'égalité des chances							
Fondation canadiennes des bourses d'études du millénaire	2 500						
Subventions canadiennes pour études		100	103	57	120	120	120
Hausse du financement des conseils subventionnaires		120	135	150	150	150	150
Programme canadien de prêts aux étudiants		50	145	150	158	158	158
Subvention canadienne pour l'épargne-études		267	334	434	499	500	500
Relier les Canadiens à l'information et aux compétences	55	60	70	75	75	75	75
Aide à l'emploi des jeunes		50	75	100	100	100	100
Total	2 555	647	862	965	1 102	1 103	1 103
Bâtir une société solidaire							
Hausse du plancher de la composante du TCSPS en espèces	200	900	1 500	1 500	1 400	1 200	1 000
Autres initiatives en matière de santé							
Stratégie nationale pour le SIDA		41	41	41	41	41	41
Initiative canadienne pour la recherche sur le cancer du sein		7	7	7	7	7	7
Soutien du système canadien d'approvisionnement en sang Hépatite C	800	55	55	25	25	25	25
Stratégie de réduction de la demande de tabac		10	10	10	10	10	10
Total	800	113	113	83	83	83	83
Total	1 000	1 013	1 613	1 583	1 483	1 283	1 083
Soutien des familles							
Hausse des budgets pour l'employabilité des personnes handicapées		15	20	20	20	20	20
Nouveaux partenariats avec les Autochtones	350	126	126	126	126	126	126
Promotion de la culture et du sport au Canada	43	103	153	153	153	153	153
Renforcement des collectivités		42	67	67	67	67	67
Efficacité et innovation environnementales		94	94	94	94	94	94
Promotion de la coopération internationale	90	70	20	20	20	20	20
Total	483	435	460	460	460	460	460
Total des mesures de dépenses	4 038	2 110	2 955	3 028	3 065	2 866	2 666

Tableau A1.5

Mesures de dépenses et mesures fiscales : budget de février 1998 (suite)

	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
	(M\$)						
Mesures de dépenses fiscales et mesures fiscales de portée générale							
Stratégie canadienne pour l'égalité des chances							
Crédit pour l'intérêt sur les prêts étudiants		80	130	145	155	165	165
Éducation permanente (REER)		15	40	45	50	55	55
Crédit d'impôt pour études à temps partiel (y compris la déduction des frais de garde d'enfants)		25	90	90	90	90	90
Congé de cotisations d'assurance-emploi pour l'embauche des jeunes			100	100			
Total		120	360	380	295	310	310
Bâtir une société solidaire							
Déductibilité des cotisations d'assurance-santé et d'assurance-soins dentaires			90	110	125	125	125
Crédit aux aidants naturels		30	120	125	130	130	130
Prestation fiscale canadienne pour enfants			320	750	850	850	850
Déduction des frais de garde d'enfants		20	45	45	45	45	45
Mesures d'aide fiscale aux personnes handicapées		5	5	5	5	5	5
Impôt minimum de remplacement et REER		70	20	20	20	20	20
Services d'urgence		5	10	10	10	10	10
Total		130	610	1 065	1 185	1 185	1 185
Allègements fiscaux de portée générale et mesures d'équité fiscale							
Élimination de la surtaxe jusqu'à 50 000 \$ de revenu		710	1 175	1 365	1 430	1 498	1 498
Allègement fiscal pour contribuables à faible revenu		170	270	315	330	346	346
Réduction des cotisations d'assurance-emploi	235	725	725	725	725	725	725
Mesures d'équité fiscale		-5	-25	30	35	41	41
Total	235	1 600	2 145	2 435	2 520	2 610	2 610
Total des mesures de dépenses fiscales et des mesures fiscales de portée générale	235	1 850	3 115	3 880	4 000	4 105	4 105
Total des mesures de dépenses et des mesures fiscales	4 273	3 960	6 070	6 908	7 065	6 971	6 771

Tableau A1.6

Résumé des mesures de dépenses et des mesures fiscales depuis le budget de 1997

	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	Total cumulatif
	(M\$)							
Mesures de dépenses								
Bâtir une société solidaire								
Amélioration des soins de santé pour les Canadiens								
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	200	4 400	4 000	2 500	6 200	7 300	8 000	32 600
Autres initiatives en matière de santé	800	368	260	1 947	872	872	872	5 989
Autres	483	697	1 054	3 003	3 431	3 484	3 566	15 718
Total	1 483	5 465	5 313	7 450	10 503	11 656	12 438	54 307
Bâtir une économie forte								
Stratégie canadienne pour l'égalité des chances	2 555	763	2 829	3 069	4 150	3 860	3 913	21 139
Rajustement économique		1 241	645	152	69	21	21	2 149
Total	2 555	2 004	3 474	3 221	4 219	3 881	3 934	23 288
Prestation des services publics essentiels			1 974	2 167	3 930	4 027	3 853	15 950
Total des mesures de dépenses	4 038	7 469	10 761	12 837	18 651	19 563	20 224	93 545
Mesures de dépenses fiscales et allègements fiscaux de portée générale								
Stratégie canadienne pour l'égalité des chances		120	360	460	1 025	1 055	1 075	4 095
Bâtir une société solidaire								
Prestation fiscale canadienne pour enfants			320	1 450	2 430	2 855	2 855	9 910
Autres		130	290	340	160	65	65	1 050
Allègements fiscaux de portée générale		880	2 975	8 355	17 265	16 730	20 927	67 132
Mesures d'équité fiscale		-5	-35	0	105	-362	-380	-678
Réduction des cotisations d'assurance-emploi	235	1 025	2 320	3 467	4 449	4 955	4 955	21 405
Total	235	2 150	6 230	14 072	25 434	25 295	29 497	102 913
Total des mesures de dépenses et des mesures fiscales	4 273	9 619	16 991	26 909	44 086	44 858	49 722	196 458

Annexe 2

**Le point sur les
allégements de l'impôt
sur le revenu destinés
aux Canadiens**

Aperçu

Dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, le gouvernement fédéral a annoncé la plus importante initiative de réduction des impôts de toute l'histoire du Canada.

Les Canadiens et les Canadiennes profitent déjà du plan de réduction des impôts. Les mesures en découlant stimulent l'économie et contribuent à sa solidité future. Ainsi, elles :

- allégeront, d'ici 2004-2005, le fardeau de l'impôt sur le revenu des particuliers de 21 % en moyenne, et de 27 % dans le cas des familles ayant des enfants;
- favoriseront la création d'emplois, la croissance, l'esprit d'entreprise et l'innovation en donnant au Canada un avantage concurrentiel par rapport aux États-Unis, au chapitre de l'imposition des sociétés et des gains en capital.

Comme l'indique le tableau A2.1, ces réductions d'impôt totaliseront quelque 17 milliards de dollars cette année et 20 milliards en 2002.

Tableau A2.1
Allègement fiscal en 2001 et en 2002

	2001	2002
	(G\$)	
Total des allègements fiscaux	17,3	19,9
Impôt sur le revenu des particuliers	14,4	15,7
Impôt des sociétés	0,5	1,4
Assurance-emploi	2,4	2,8

La présente annexe donne un aperçu des mesures de réduction de l'impôt sur le revenu en place pour 2001 et fournit des précisions sur les réductions additionnelles qui entreront en vigueur en 2002 et au cours des années suivantes.

Allégement fiscal en 2001

Le plan de réduction des impôts du gouvernement prévoit un allégement de l'impôt sur le revenu des particuliers (tableau A2.4) et des mesures pour stimuler la création d'emplois, la croissance, l'esprit d'entreprise et l'innovation (tableau A2.5).

Allégement de l'impôt sur le revenu des particuliers

- La pleine indexation du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers a été rétablie à compter du 1^{er} janvier 2000.
- Les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers ont été réduits pour tous les contribuables et la surtaxe pour la réduction du déficit a été abolie à compter du 1^{er} janvier 2001.
- La Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) a été sensiblement bonifiée pour venir en aide aux familles à revenu faible ou moyen ayant des enfants.
- D'autres mesures d'aide fiscale ont été prises à l'intention de ceux qui en ont le plus besoin, y compris les personnes handicapées et les aidants naturels.
- L'aide fiscale pour les étudiants au niveau postsecondaire a été sensiblement accrue.

Mesures axées sur l'emploi, la croissance, l'esprit d'entreprise et l'innovation

- La réduction du taux d'imposition sur le revenu des sociétés s'appliquant aux secteurs les plus lourdement imposés, dont celui des services, a débuté. C'est ainsi que, pour 2001, ce taux a été réduit de 1 point de pourcentage pour passer à 27 %. Conformément à la loi régissant le plan de réduction des impôts, il passera à 25 % en 2002, à 23 % en 2003 et à 21 % à compter de 2004.
- Le taux de l'impôt des sociétés applicable à la tranche des bénéficiaires imposables se situant entre 200 000 \$ et 300 000 \$ des petites sociétés privées sous contrôle canadien exploitées activement au Canada est passé de 28 à 21 % le 1^{er} janvier 2001.
- Le taux d'inclusion des gains en capital des particuliers et des sociétés a été réduit, pour s'établir à la moitié des gains. En raison de ce changement, le taux de l'impôt sur les gains en capital est, en moyenne, moins élevé au Canada qu'aux États-Unis.

- Les employés peuvent maintenant reporter l'inclusion dans leur revenu de l'avantage provenant de la levée de certaines options d'achat d'actions de sociétés cotées en bourse jusqu'à la vente des actions en cause.
- Un particulier peut désormais reporter l'inclusion d'un gain en capital admissible sur des actions de petites entreprises si le produit de disposition des actions est réinvesti dans des actions d'autres petites entreprises admissibles.

Allègement fiscal à compter de 2002

Les mesures annoncées dans le plan de réduction des impôts du gouvernement ont été adoptées par voie législative et continueront de générer d'importantes réductions d'impôt en 2002 et au cours des années suivantes.

Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers

En 2002, les contribuables continueront de profiter de l'indexation du régime fiscal (tableaux A2.2, A2.3 et A2.6). Le facteur d'indexation pour 2002 est de 3 %. Tous les paramètres indexés de l'impôt sur le revenu des particuliers seront rajustés selon ce facteur, ce qui allégera le fardeau fiscal de tous les contribuables. En outre, la valeur des crédits remboursables versés aux familles et aux particuliers à faible revenu, comme la PFCE et le crédit de taxe sur les produits et services (TPS), augmentera.

L'indexation haussera les seuils de revenu pour toutes les tranches d'imposition en 2002. Ainsi :

- le montant qu'un particulier peut gagner chaque année sans payer d'impôt fédéral sur le revenu augmentera de 222 \$ du fait que le montant personnel de base passera de 7 412 \$ en 2001 à 7 634 \$ en 2002;
- les contribuables dont le revenu est assujéti au taux de 22 % verront le seuil de cette tranche d'imposition passer de 30 754 \$ à 31 677 \$, ce qui signifie qu'une tranche supplémentaire de 923 \$ de leur revenu sera imposée au taux moindre de 16 %.

L'indexation fait aussi en sorte que la valeur de l'aide fiscale destinée aux aînés, aux personnes handicapées et aux aidants naturels augmentera en 2002.

Le tableau A2.2 illustre l'effet de l'indexation sur les seuils de revenu et sur le montant de certains crédits en 2002.

Tableau A2.2
Certains paramètres de l'impôt sur le revenu des particuliers

	2001	2002
	(\$)	
Montant personnel de base	7 412	7 634
Montant pour conjoint et équivalent du montant pour conjoint	6 293	6 482
Seuil du revenu imposable au-delà duquel le taux de 22 % s'applique	30 754	31 677
Seuil du revenu imposable au-delà duquel le taux de 26 % s'applique	61 509	63 354
Seuil du revenu imposable au-delà duquel le taux de 29 % s'applique	100 000	103 000
Montant en raison de l'âge	3 619	3 728
Montant pour personnes handicapées	6 000	6 180
Supplément du montant pour personnes handicapées pour les enfants ayant une déficience grave	3 500	3 605
Montant pour aidants naturels	3 500	3 605
Montant pour personne à charge ayant une déficience	3 500	3 605

Nota – On trouvera au tableau A2.6 la liste complète des paramètres indexés.

Non seulement l'indexation protège-t-elle les Canadiens contre les augmentations automatiques d'impôt attribuables à l'inflation, mais elle signifie également que la valeur des prestations pour les familles et les particuliers à faible revenu, comme la PFCE et le crédit de TPS, augmentera en 2002.

Le tableau A2.3 illustre l'effet de l'indexation sur le montant des prestations et sur certains seuils en 2002.

Tableau A2.3

*Paramètres de la Prestation fiscale canadienne pour enfants
et du crédit de taxe sur les produits et services*

	Juillet 2001	Juillet 2002
	(\$)	
Prestation fiscale canadienne pour enfants		
Prestation maximale		
Premier enfant	2 372	2 444
Deuxième enfant	2 172	2 238
Troisième enfant	2 097	2 160
Prestation supplémentaire à compter du troisième enfant	78	80
Prestation supplémentaire pour les enfants âgés de moins de 7 ans	221	228
Crédit de taxe sur les produits et services		
Maximum pour les adultes	207	213
Maximum pour les enfants	109	112
Supplément pour célibataire	109	112
Seuil du supplément pour célibataire	6 710	6 911
Seuil de revenu familial net au-delà duquel le crédit de TPS commence à diminuer	26 941	27 749

Nota – On trouvera au tableau A2.6 la liste complète des paramètres indexés.

En 2002, les contribuables canadiens bénéficieront nettement du plan de réduction des impôts du gouvernement. Par exemple, comparativement à la situation qui aurait prévalu en l'absence du plan :

- une famille type de quatre personnes à deux revenus totalisant 60 000 \$ paiera 1 262 \$ de moins d'impôt fédéral net en 2002, soit une économie d'environ 22 %;
- une famille type de quatre personnes à revenu unique de 40 000 \$ paiera 1 311 \$ de moins d'impôt fédéral net en 2002, soit une économie d'environ 40 %;
- un chef de famille monoparentale type ayant un enfant et touchant un revenu de 25 000 \$ recevra 724 \$ de plus en avantages nets en 2002.

D'autres mesures législatives ont été adoptées pour réduire davantage les impôts au-delà de 2002. Grâce à ces mesures, d'ici 2004 :

- le montant personnel de base, soit le montant qu'un particulier peut gagner en franchise d'impôt, sera d'au moins 8 000 \$;
- le montant pour conjoint sera d'au moins 6 800 \$;
- le seuil de la deuxième tranche d'imposition sera porté à au moins 35 000 \$;

- le seuil de la troisième tranche d'imposition sera porté à au moins 70 000 \$;
- le seuil de la quatrième tranche d'imposition sera porté à au moins 113 804 \$;
- le seuil de revenu familial net au-delà duquel le supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) est entièrement éliminé et la prestation de base de la PFCE commence à diminuer sera d'au moins 35 000 \$;
- le taux de réduction de la PFCE de base passera de 5 à 4 % (de 2,5 à 2 % dans le cas des familles ayant un seul enfant).

Le tableau A2.4 résume les mesures de réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers en vertu du plan de réduction des impôts du gouvernement.

Mesures axées sur l'emploi, la croissance, l'esprit d'entreprise et l'innovation

Les entreprises bénéficieront aussi de nouvelles réductions d'impôt à compter de 2002.

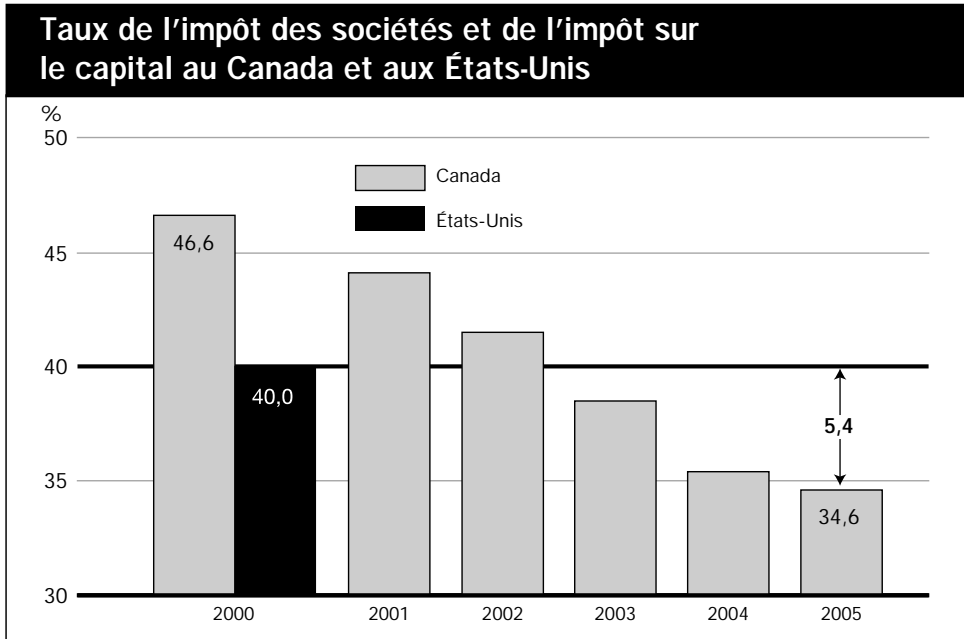
Le 1^{er} janvier 2002, le taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés, qui s'applique aux secteurs les plus lourdement imposés comme celui des services, sera réduit de 2 points de pourcentage pour s'établir à 25 %.

Cette réduction s'ajoute à celle de 1 point de pourcentage déjà en vigueur pour 2001; elle sera suivie d'une nouvelle baisse légiférée de 2 points de pourcentage au cours de chacune des deux années suivantes. D'ici 2004, le taux général sera de 21 %, ce qui favorisera la création d'emplois et la croissance, récompensera l'esprit d'entreprise et l'innovation et améliorera notre position concurrentielle à l'échelle internationale.

Les petites entreprises profitent déjà pleinement du taux réduit d'imposition de 21 % sur leurs revenus compris entre 200 000 \$ et 300 000 \$.

La réduction du taux général d'impôt des sociétés s'applique aux secteurs les plus lourdement imposés, comme le secteur tertiaire. Le revenu de fabrication et de transformation étant déjà imposé à un taux moins élevé, le taux d'imposition qui s'y applique n'a pas été réduit. De même, le taux d'impôt des sociétés qui s'applique au revenu tiré de ressources naturelles n'a pas été réduit étant donné que ce secteur profite d'un certain nombre de mesures fiscales qui lui sont propres. Le gouvernement a entrepris des consultations approfondies sur les façons d'étendre le taux moins élevé d'impôt des sociétés au revenu tiré de ressources tout en améliorant la structure du régime fiscal. Ces consultations se poursuivent.

Ensemble, les mesures fédérales et provinciales feront en sorte que, d'ici 2005, le taux général moyen de l'impôt des sociétés (tenant compte de l'impôt sur le capital) du Canada sera inférieur d'environ 5 points de pourcentage au taux moyen en vigueur aux États-Unis (graphique ci-dessous).



Nota – Taux reflétant les changements annoncés jusqu'en décembre 2001. Les taux comprennent l'équivalent de l'impôt sur le capital.

Comme l'indique le résumé qui suit, la combinaison des réductions des taux d'imposition des sociétés et des autres mesures du plan de réduction des impôts du gouvernement crée pour le Canada un avantage concurrentiel par rapport aux États-Unis.

L'avantage concurrentiel du Canada

Grandes et moyennes entreprises

Le taux moyen de l'impôt des sociétés au Canada sera inférieur de 5 points de pourcentage à celui des États-Unis d'ici 2005.

Petites entreprises

Les taux de l'impôt des sociétés pour un revenu supérieur à 75 000 \$ sont nettement moins élevés au Canada qu'aux États-Unis.

Gains en capital

Le taux maximal moyen d'imposition sur les gains en capital au Canada est inférieur de 2 points de pourcentage au taux maximal d'imposition en vigueur, en moyenne, aux États-Unis.

Les États-Unis n'offrent pas de mesure équivalant à l'exonération cumulative des gains en capital de 500 000 \$ sur les actions de petites entreprises.

Recherche - développement

Le Canada offre un crédit d'impôt de 20 % applicable à toutes les dépenses de recherche-développement (R-D); les États-Unis offrent un crédit d'impôt de 20 % qui ne vise que la R-D supplémentaire.

Le Canada offre un crédit d'impôt remboursable de 35 % aux sociétés privées sous contrôle canadien de moindre envergure; il n'y a pas de mesure semblable aux États-Unis.

Tableau A2.4*Sommaire des mesures d'allégement fiscal destinées aux particuliers en vertu du plan de réduction des impôts du gouvernement*

-
- Les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers ont été réduits pour tous les contribuables à compter de janvier 2001.
 - Le taux d'imposition de 17 % est passé à 16 %.
 - Le taux d'imposition de 24 %, qui était de 26 % avant les mesures du budget de 2000, a été ramené à 22 %.
 - Le taux maximal d'imposition est passé de 29 à 26 % pour la tranche de revenu comprise entre environ 60 000 \$ et 100 000 \$.
 - La surtaxe pour la réduction du déficit a été abolie.
 - L'aide aux familles ayant des enfants a été accrue.
 - À compter du 1^{er} juillet 2001, la PFCE a été bonifiée; la prestation maximale pour le premier enfant a atteint 2 372 \$ en juillet 2001, et elle sera de plus de 2 500 \$ d'ici 2004.
 - À compter du 1^{er} juillet 2001, le seuil de revenu au-delà duquel le supplément de la PNE tombe à zéro et la PFCE de base commence à diminuer a été porté à 32 000 \$.
 - Une aide accrue a été accordée à ceux qui en ont le plus besoin.
 - En janvier 2001, le montant pour personnes handicapées est passé de 4 293 \$ à 6 000 \$.
 - En janvier 2001, le montant pour aidants naturels et le montant pour personne déficiente à charge sont passés de 2 386 \$ à 3 500 \$.
 - En janvier 2001, le supplément du montant pour personnes handicapées pour les enfants ayant une déficience grave est passé de 2 941 \$ à 3 500 \$.
 - L'aide fiscale pour les études postsecondaires a été sensiblement bonifiée.
 - En janvier 2001, le montant relatif aux études a doublé, passant de 200 \$ à 400 \$ par mois pour les étudiants à temps plein et de 60 \$ à 120 \$ par mois pour les étudiants à temps partiel.
 - En raison des préoccupations soulevées par la flambée des prix de l'énergie sur les coûts de chauffage résidentiels, le gouvernement a accordé, au début de 2001, une allocation ponctuelle de 125 \$ pour un particulier et de 250 \$ par famille aux Canadiens à revenu faible ou modeste.
 - La pleine indexation du régime fiscal, annoncée dans le budget de 2000 et rétablie le 1^{er} janvier 2000, protège les Canadiens des hausses d'impôt automatiques qui auraient résulté de l'inflation chaque année n'eût été l'indexation du régime fiscal.
 - Des mesures législatives ont été adoptées pour que, d'ici 2004 :
 - le montant personnel de base soit d'au moins 8 000 \$ (contre 7 412 \$ en 2001);
 - le montant pour conjoint soit d'au moins 6 800 \$ (contre 6 293 \$ en 2001);
 - le seuil de la deuxième tranche d'imposition soit d'au moins 35 000 \$ (contre 30 754 \$ en 2001);
 - le seuil de la troisième tranche d'imposition soit d'au moins 70 000 \$ (contre 61 509 \$ en 2001);
 - le seuil de la quatrième tranche d'imposition soit d'au moins 113 804 \$ (contre 100 000 \$ en 2001);
 - le seuil de revenu familial net au-delà duquel le supplément de la PNE est entièrement éliminé et la prestation de base de la PFCE commence à diminuer soit d'au moins 35 000 \$ (contre 32 000 \$ en 2001);
 - le taux de réduction de la PFCE de base passe de 5 à 4 % (de 2,5 à 2 % dans le cas des familles ayant un enfant).
-

Tableau A2.5*Sommaire des mesures du plan de réduction des impôts du gouvernement visant à stimuler l'emploi, la croissance, l'esprit d'entreprise et l'innovation*

-
- Selon l'échéancier prévu par la loi, le taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés passera de 28 à 21 % avec des baisses de 1 point de pourcentage en 2001, de 2 points en 2002 et de 2 points pour chacune des deux années suivantes.
 - Le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés sur le revenu de petite entreprise compris entre 200 000 \$ et 300 000 \$ qu'une société privée sous contrôle canadien tire d'une entreprise exploitée activement au Canada est passé de 28 à 21 % le 1^{er} janvier 2001.
 - Le taux d'inclusion des gains en capital, qui était passé des trois quarts au deux tiers dans le cadre du budget de 2000, a été établi à la moitié le 18 octobre 2000.
 - Par suite de la réduction du taux d'inclusion des gains en capital, le taux de la déduction au titre des options d'achat d'actions accordées à des employés a été porté à 50 %.
 - En vertu du budget de 2000, les employés peuvent reporter l'inclusion dans leur revenu de l'avantage provenant de la levée de certaines options d'achat d'actions de sociétés cotées en bourse, accordées à des employés, jusqu'à la vente de ces actions.
 - Le budget de 2000 permet aux particuliers de reporter l'inclusion d'un gain en capital admissible sur des actions de petite entreprise si le produit de disposition des actions est réinvesti dans des actions d'autres petites entreprises admissibles. Aux termes de l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, le plafond des investissements admissibles a été porté de 500 000 \$ à 2 millions de dollars, et le plafond des actifs des entreprises admissibles au roulement est passé de 10 à 50 millions de dollars.
 - Depuis le 1^{er} janvier 2001, un travailleur autonome peut déduire, dans le calcul de son revenu, la part des cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec qui représente les cotisations de l'employeur.
-

Tableau A2.6

Liste détaillée des paramètres indexés de l'impôt sur le revenu des particuliers

	Avant le budget de 2000	2001	2002
		(\$)	
Montants personnels et seuils d'imposition			
Montant personnel de base	7 131	7 412	7 634
Montant pour conjoint et équivalent du montant pour conjoint	6 055	6 293	6 482
Seuil du revenu net	606	630	649
Seuil du revenu imposable au-delà duquel le taux de 22 % s'applique	29 590	30 754	31 677
Seuil du revenu imposable au-delà duquel le taux de 26 % s'applique	59 180	61 509	63 354
Seuil du revenu imposable au-delà duquel le taux de 29 % s'applique	s.o.	100 000	103 000
Crédits en fonction du besoin			
Montant pour personne déficiente à charge	2 353	3 500	3 605
Seuil du revenu net	4 778	4 966	5 115
Montant pour aidants naturels	2 353	3 500	3 605
Seuil du revenu net	11 500	11 953	12 312
Montant pour personnes handicapées	4 233	6 000	6 180
Supplément du montant pour personnes handicapées pour les enfants ayant un handicap grave	s.o.	3 500	3 605
Frais admissibles de garde d'enfants et de préposé aux soins	s.o.	2 050	2 112
Montant du crédit d'impôt pour frais médicaux – limite de 3 % du revenu net	1 614	1 678	1 728
Supplément remboursable pour frais médicaux	500	520	535
Gains minimums	2 500	2 598	2 676
Seuil du revenu familial net	17 419	19 705	20 296
Montant en raison de l'âge	3 482	3 619	3 728
Seuil du revenu net	25 921	26 941	27 749
Seuil du remboursement de la prestation de la Sécurité de la vieillesse	53 215	55 309	56 968
Crédit de taxe sur les produits et services¹			
Maximum pour les adultes	199	207	213
Maximum pour les enfants	105	109	112
Supplément pour célibataire	105	109	112
Seuil du supplément pour célibataire	6 456	6 710	6 911
Seuil du revenu familial net au-delà duquel le crédit de TPS commence à diminuer	25 921	26 941	27 749
Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)¹			
Prestation de base	1 020	1 117	1 151
Prestation supplémentaire à compter du troisième enfant	75	78	80
Prestation supplémentaire pour les enfants âgés de moins de 7 ans	213	221	228
Seuil du revenu familial net au-delà duquel la PFCE de base commence à diminuer	29 590	32 000	32 960
Supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE)			
Premier enfant	955	1 255	1 293
Deuxième enfant	755	1 055	1 087
Troisième enfant	680	980	1 009
Seuil du revenu familial net au-delà duquel le supplément de la PNE commence à diminuer	20 921	21 744	22 397
Seuil du revenu familial net au-delà duquel le supplément de la PNE est entièrement éliminé	29 590	32 000	32 960

¹ Les prestations au titre du crédit de TPS et de la PFCE sont versées dans l'année de base des prestations qui commence en juillet.

Annexe 3

**Solde budgétaire, ressources
ou besoins financiers, et
solde financier selon
les comptes nationaux**

Différentes mesures de l'état annuel des finances

Il y a essentiellement trois façons de mesurer l'état des finances fédérales au Canada : deux sont fondées sur les comptes publics (le solde budgétaire et les ressources ou les besoins financiers) et la troisième, sur les comptes nationaux établis par Statistique Canada.

Ces mesures diffèrent en raison des fins distinctes pour lesquelles sont conçus les cadres comptables.

Solde budgétaire selon les comptes publics

L'objectif fondamental des comptes publics est de fournir au Parlement des renseignements sur les activités financières de l'État, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les comptes publics reposent sur les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public (selon les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés) et sont vérifiés par le vérificateur général du Canada.

Ressources ou besoins financiers selon les comptes publics

Les ressources ou les besoins financiers, opérations de change exclues, représentent l'écart entre les décaissements effectués par l'État et ses rentrées de fonds. Ils correspondent à peu près au montant que l'État doit emprunter sur les marchés de capitaux, ou au montant de la dette contractée sur les marchés que l'État rembourse. Toutefois, pour une année donnée, les variations de l'encaisse et des réserves en devises de l'État peuvent aussi avoir une incidence sur le niveau de la dette contractée sur les marchés.

Essentiellement, le solde budgétaire tient compte des obligations contractées par le gouvernement fédéral durant l'exercice, tandis que seuls les décaissements liés à ces obligations entrent dans le calcul des ressources ou des besoins financiers.

Avant le 1^{er} avril 2000, la principale différence entre le solde budgétaire et les ressources ou les besoins financiers tenait au traitement des comptes de pension des fonctionnaires fédéraux. Le solde budgétaire englobait le total des engagements financiers annuels relatifs aux pensions (la contribution de l'État, à titre d'employeur, à l'égard du coût des services courants, plus les intérêts sur les sommes qu'il emprunte aux comptes de pension), tandis que les ressources ou les besoins financiers tenaient compte seulement de la différence entre les prestations versées au cours de l'exercice et les cotisations reçues des employés.

La réforme des régimes de pension des fonctionnaires fédéraux, récemment adoptée, a sensiblement réduit cette différence. Depuis le 1^{er} avril 2000, les cotisations sont investies sur les marchés financiers, ce qui réduit d'environ 3,5 milliards de dollars l'écart entre le solde budgétaire et les ressources ou les besoins financiers.

La plupart des pays industrialisés présentent leurs états budgétaires sous une forme qui se rapproche davantage des ressources ou des besoins financiers que du solde budgétaire selon les comptes publics. Les ressources ou les besoins financiers correspondent de près au solde budgétaire unifié des États-Unis.

Solde financier selon les comptes nationaux

Le principal objectif des comptes nationaux est de mesurer la production et les revenus actuels dans l'économie. Le secteur des administrations publiques y est traité de la même façon que les autres secteurs de l'économie. Ainsi, seules les recettes fiscales prélevées sur le revenu généré pendant l'année en cours figurent parmi les recettes, et seules les dépenses qui se rapportent à l'activité économique de la même année sont comprises dans les dépenses. À l'heure actuelle, les opérations des comptes de pension des fonctionnaires fédéraux sont intégrées au secteur des particuliers.

- Le solde financier selon les comptes nationaux est utilisé par l'Organisation de coopération et de développements économiques et le Fonds monétaire international pour comparer l'état des finances publiques dans divers pays.
- Les comptes nationaux offrent également un cadre cohérent pour le regroupement et la comparaison de l'état des finances des différents ordres de gouvernement au Canada.

Conclusion

Le solde budgétaire (déficit ou excédent) selon les comptes publics constitue la plus complète des trois mesures. Il tient compte de toutes les opérations financières de l'État avec des tiers, ainsi que des obligations contractées au cours de l'exercice pour lesquelles aucun décaissement n'a été effectué.

Ces trois mesures donnent des aperçus importants et complémentaires sur l'état des finances publiques. Bien qu'elles diffèrent en ce qui a trait aux chiffres, elles évoluent de manière à peu près semblable (tableau et graphique à la page suivante).

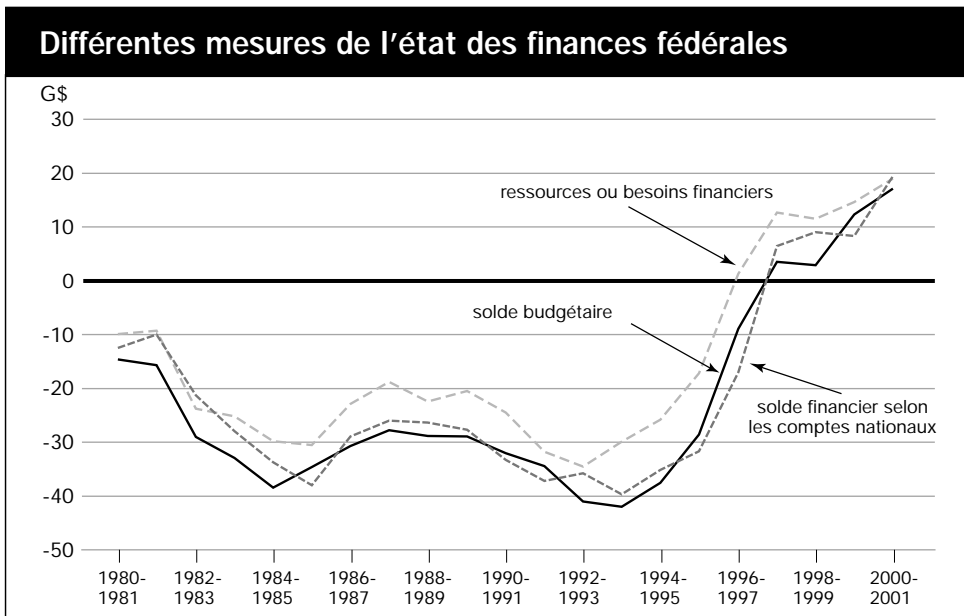
Tableau A3.1

Différentes mesures de l'état des finances fédérales de 1980-1981 à 2000-2001

Exercice	Solde budgétaire		Ressources ou besoins financiers (opérations de change exclues)		Solde financier selon les comptes nationaux ¹	
	(M\$)	(% du PIB)	(M\$)	(% du PIB)	(M\$)	(% du PIB)
1980-1981	-14 556	-4,6	-9 917	-3,1	-12 545	-4,0
1981-1982	-15 674	-4,3	-9 264	-2,6	-10 001	-2,8
1982-1983	-29 049	-7,6	-23 819	-6,3	-21 341	-5,6
1983-1984	-32 877	-8,0	-25 219	-6,1	-27 880	-6,8
1984-1985	-38 437	-8,5	-29 824	-6,6	-33 677	-7,5
1985-1986	-34 595	-7,1	-30 510	-6,3	-37 998	-7,8
1986-1987	-30 742	-6,0	-22 918	-4,5	-28 933	-5,6
1987-1988	-27 794	-5,0	-18 849	-3,4	-25 990	-4,6
1988-1989	-28 773	-4,7	-22 424	-3,6	-26 292	-4,3
1989-1990	-28 930	-4,4	-20 530	-3,1	-27 697	-4,2
1990-1991	-32 000	-4,7	-24 538	-3,6	-33 309	-4,9
1991-1992	-34 357	-5,0	-31 800	-4,6	-37 214	-5,4
1992-1993	-41 021	-5,8	-34 497	-4,9	-35 787	-5,1
1993-1994	-42 012	-5,8	-29 850	-4,1	-39 696	-5,4
1994-1995	-37 462	-4,8	-25 842	-3,3	-35 088	-4,5
1995-1996	-28 617	-3,5	-17 183	-2,1	-31 700	-3,9
1996-1997	-8 897	-1,1	1 265	0,2	-16 957	-2,0
1997-1998	3 478	0,4	12 729	1,4	6 476	0,7
1998-1999	2 884	0,3	11 491	1,3	9 026	1,0
1999-2000	12 298	1,3	14 566	1,5	8 321	0,9
2000-2001	17 148	1,6	18 991	1,8	19 371	1,8

Nota – Un nombre positif indique un excédent, un nombre négatif, un déficit.

¹ Les chiffres du solde financier selon les comptes nationaux représentent le solde pour l'année civile.



Différentes mesures de la dette fédérale

Tout comme les déficits ou les excédents calculés selon ces trois méthodes diffèrent, l'endettement de l'État varie selon qu'il est calculé en se servant de l'une ou l'autre de ces méthodes (tableau A3.2).

- Le montant cumulé des déficits et des excédents budgétaires annuels depuis la Confédération constitue la dette publique nette.
- L'encours de la dette contractée par l'État sur les marchés correspond aux ressources ou aux besoins financiers.
- Une autre mesure importante de la dette selon les comptes publics est la dette portant intérêt. Cette mesure englobe toutes les créances portant intérêt sur le gouvernement du Canada et, de ce fait, est celle qui convient le mieux pour calculer le taux d'intérêt effectif moyen. La dette portant intérêt est plus élevée que celle contractée sur les marchés parce qu'elle englobe des passifs de nature « interne », notamment les obligations de l'État envers les comptes de pension de ses employés. La dette portant intérêt est plus élevée que la dette nette puisqu'elle est uniquement composée des obligations du gouvernement, alors que la dette nette est établie par soustraction des avoirs financiers.
- La dette publique selon les comptes nationaux représente les obligations totales de l'État moins ses avoirs financiers. De façon générale, elle est comparable à la dette nette selon les comptes publics.

Tableau A3.2

Différentes mesures de la dette fédérale de 1980-1981 à 2000-2001

Exercice	Dette nette		Dette portant intérêt ¹		Dette contractée sur les marchés		Dette selon les comptes nationaux ¹	
	(M\$)	(% du PIB)	(M\$)	(% du PIB)	(M\$)	(% du PIB)	(M\$)	(% du PIB)
1980-1981	91 948	29,2	112 418	35,7	83 138	26,4	75 366	23,9
1981-1982	107 622	29,8	126 684	35,1	93 167	25,8	88 788	24,6
1982-1983	136 672	35,9	154 221	40,5	116 562	30,6	113 148	29,7
1983-1984	169 549	41,1	184 849	44,8	142 901	34,7	147 051	35,7
1984-1985	207 986	46,1	219 458	48,7	172 719	38,3	184 108	40,8
1985-1986	242 581	49,8	253 381	52,0	201 229	41,3	220 027	45,2
1986-1987	273 323	53,2	286 034	55,7	228 611	44,5	251 950	49,0
1987-1988	301 117	53,7	313 948	56,0	250 809	44,8	275 588	49,2
1988-1989	329 890	53,7	345 057	56,1	276 301	45,0	301 693	49,1
1989-1990	358 820	54,4	370 104	56,1	294 562	44,7	335 512	50,9
1990-1991	390 820	57,3	406 475	59,6	323 903	47,5	367 757	54,0
1991-1992	425 177	61,9	440 181	64,1	351 885	51,2	404 805	58,9
1992-1993	466 198	66,4	477 034	67,9	382 741	54,5	446 205	63,5
1993-1994	508 210	69,7	514 510	70,5	413 975	56,7	489 881	67,1
1994-1995	545 672	70,6	550 192	71,2	440 998	57,1	525 779	68,0
1995-1996	574 289	70,7	586 387	72,2	469 547	57,8	563 174	69,3
1996-1997	583 186	69,5	600 557	71,6	476 852	56,8	573 680	68,4
1997-1998	579 708	65,5	594 825	67,2	467 291	52,8	569 955	64,4
1998-1999	576 824	63,0	594 985	65,0	460 427	50,3	561 743	61,3
1999-2000	564 526	57,9	597 932	61,3	456 406	46,8	557 860	57,2
2000-2001	547 378	51,8	589 232	55,8	446 403	42,3	537 498	50,9

¹ Les chiffres de la dette publique selon les comptes nationaux représentent l'actif financier net pour l'année civile.

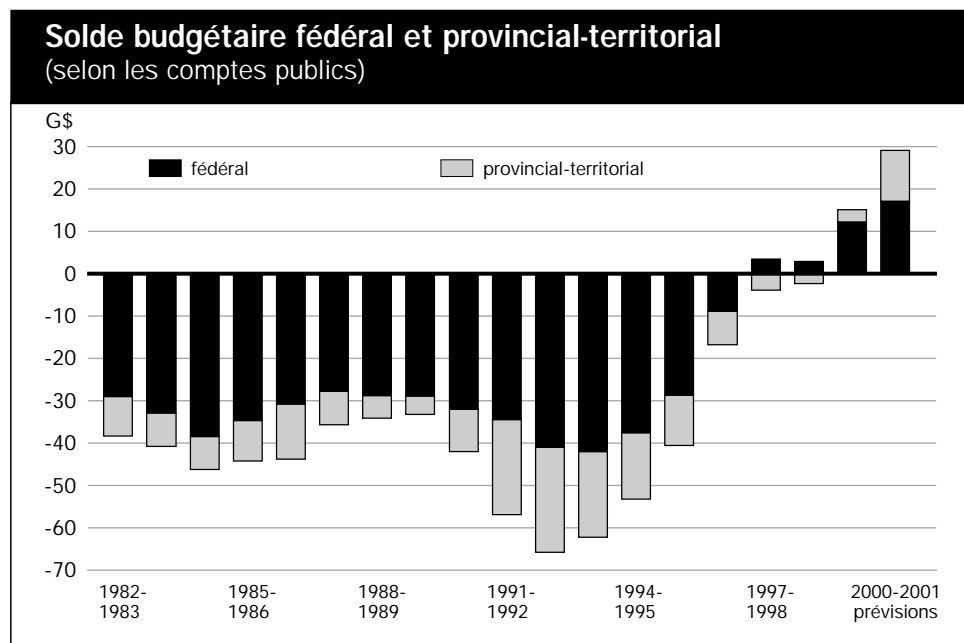
Annexe 4

**Résultats financiers
des administrations
fédérale-provinciales-
territoriales du Canada**

Faits saillants

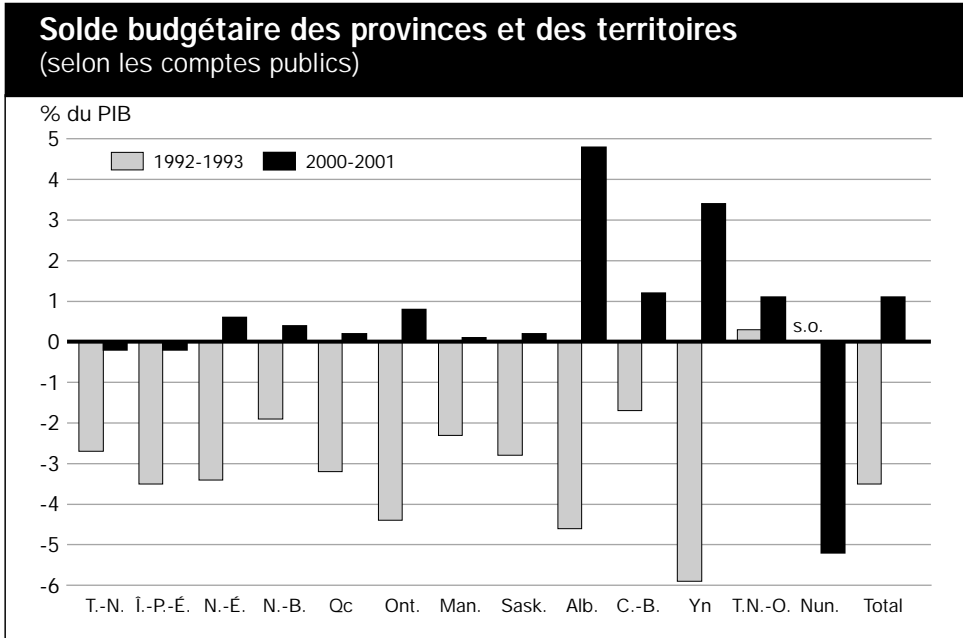
- En 2000-2001, l'ensemble des administrations fédérale-provinciales-territoriales ont enregistré un excédent budgétaire pour une troisième année consécutive; celui-ci est estimé à 29,2 milliards de dollars.
- On estime que, outre le gouvernement fédéral, huit provinces et deux territoires ont dégagé un excédent en 2000-2001.
- Le ratio de la dette publique nette au produit intérieur brut (PIB) des deux ordres de gouvernement a diminué. Le ratio fédéral a chuté de près de 19 points de pourcentage par rapport au sommet de 70,7 % en 1995-1996. Le ratio provincial-territorial combiné a reculé de 5,5 points de pourcentage par rapport au sommet de 28,0 % enregistré en 1997-1998.
- Bien qu'ils soient en baisse, les frais de service de la dette fédérale en proportion des recettes totales demeurent nettement plus élevés que ceux des provinces et des territoires.
- Depuis 1992-1993, les dépenses de programmes en proportion du PIB ont diminué de façon appréciable, et ce, pour les deux ordres de gouvernement.
- Les recettes provinciales-territoriales sont plus élevées que celles du gouvernement fédéral. Même si l'on s'attend à une diminution du ratio des recettes au PIB pour les deux ordres de gouvernement, le recul des recettes fédérales devrait être plus marqué en raison du Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars établi par le gouvernement fédéral et de la forte hausse des transferts fédéraux aux provinces et aux territoires que prévoit la législation en vigueur.

L'ensemble des administrations fédérale-provinciales-territoriales ont enregistré, pour une troisième année consécutive, un excédent budgétaire en 2000-2001



- L'ensemble des administrations fédérale-provinciales-territoriales ont enregistré, pour une troisième année consécutive, un excédent budgétaire en 2000-2001; celui-ci est estimé à 29,2 milliards de dollars.
- Il s'agit là d'un redressement extraordinaire par rapport à 1992-1993, alors que les administrations fédérale-provinciales-territoriales avaient enregistré un déficit de 65,8 milliards de dollars.
- De 1993-1994 à 2000-2001, le solde budgétaire fédéral est passé d'un déficit de 42 milliards de dollars à un excédent de 17,1 milliards.
- Les administrations provinciales-territoriales ont enregistré un excédent estimatif de 12,0 milliards de dollars en 2000-2001; il s'agit d'un deuxième excédent consécutif après plus de 30 ans de déficits ininterrompus.

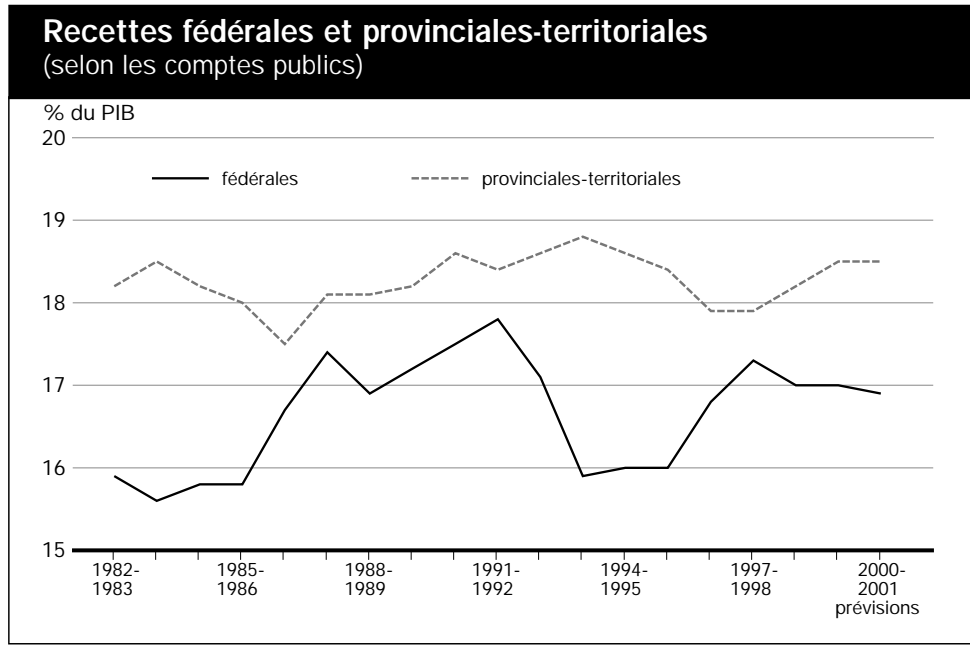
On prévoit que la plupart des provinces et des territoires afficheront des excédents budgétaires records en 2000-2001



Source : Comptes publics provinciaux, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, pour qui les chiffres sont basés sur les données les plus récentes.

- On estime que huit provinces et deux territoires ont enregistré un excédent budgétaire en 2000-2001.
- En revanche, en 1992-1993, 11 des 12 provinces et territoires étaient déficitaires, les Territoires du Nord-Ouest faisant exception.

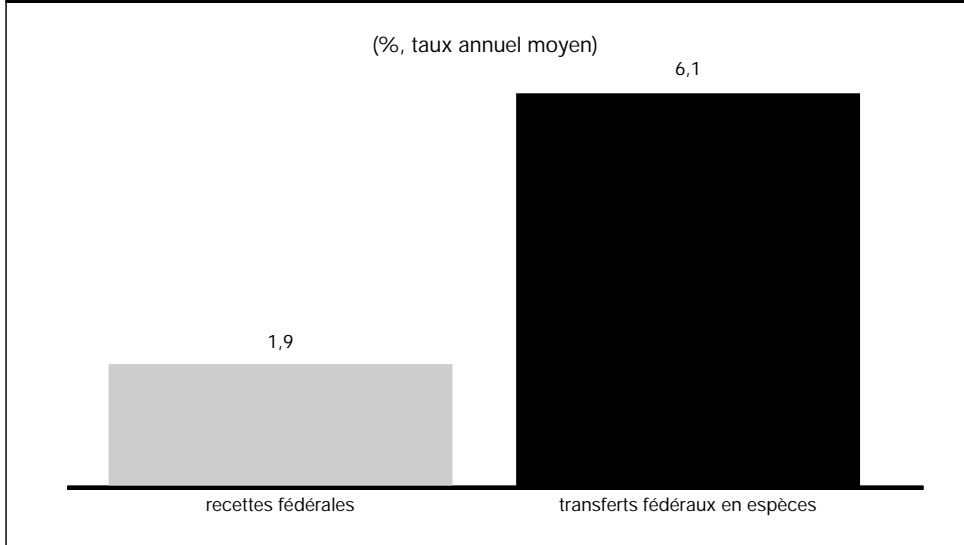
Les recettes provinciales-territoriales sont systématiquement plus élevées que les recettes fédérales



- Depuis 20 ans, les recettes provinciales-territoriales sont systématiquement plus élevées que les recettes fédérales.
- Le ratio des recettes provinciales-territoriales au PIB est également plus stable que celui du gouvernement fédéral puisque les recettes de ce dernier sont plus sensibles aux variations cycliques en raison de sa plus grande part des recettes au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers.
- Le ratio fédéral affiche une baisse régulière depuis 1997-1998, ce qui reflète l'effet des récentes mesures fiscales. On prévoit qu'il diminuera encore à moyen terme, traduisant l'incidence du Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars, lequel sera entièrement en place d'ici 2004-2005.
- En revanche, le ratio des recettes provinciales-territoriales au PIB a augmenté au cours des dernières années malgré les réductions d'impôt, surtout en raison d'une forte hausse des recettes uniques aux provinces, comme les redevances sur les ressources naturelles et les bénéfices tirés des jeux de hasard.

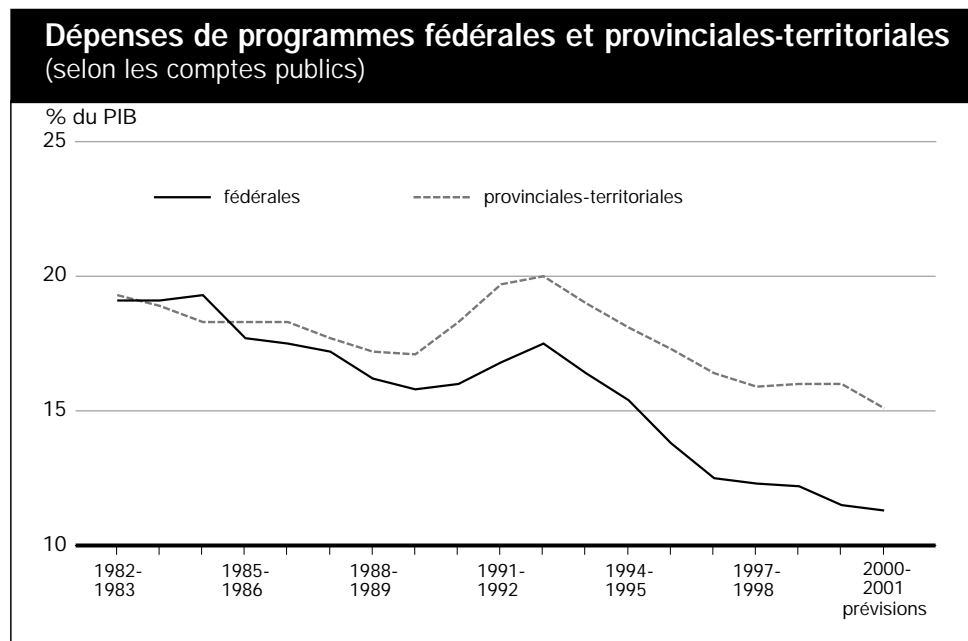
Les provinces bénéficieront d'une forte augmentation des transferts fédéraux en espèces

Augmentation des recettes fédérales et des transferts en espèces aux provinces (de 2000-2001 à 2005-2006)



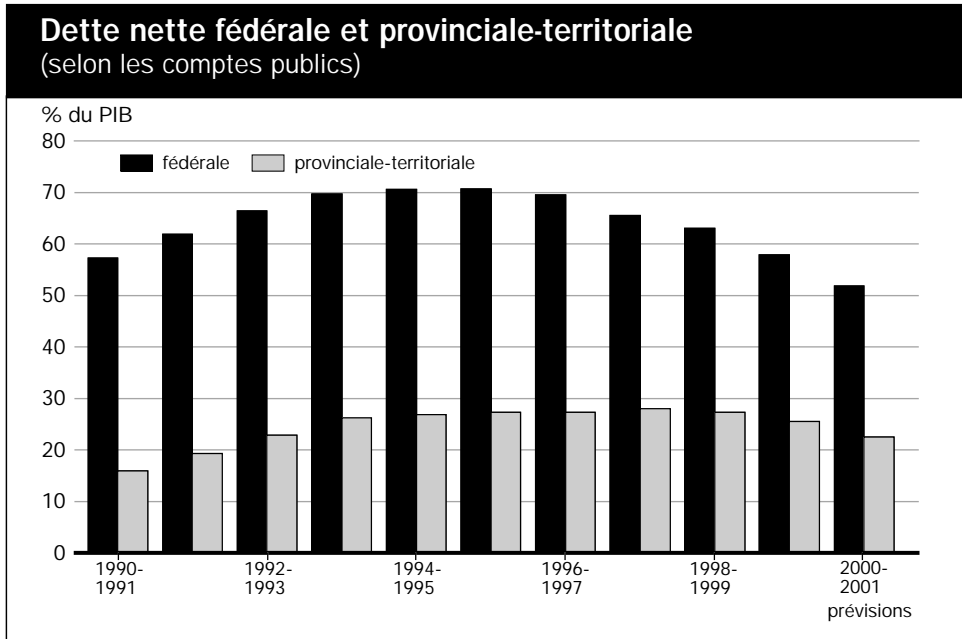
- Les recettes provinciales totales comprennent les recettes autonomes et les transferts en espèces du gouvernement fédéral en vertu de programmes comme le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et la péréquation. Ces transferts représentent entre 7 et 44 % des recettes totales des provinces.
- En raison de l'injection récente de 21,1 milliards de dollars sur cinq ans dans le TCSPS et de l'augmentation des paiements de péréquation, on prévoit que les transferts fédéraux en espèces aux provinces augmenteront rapidement au cours des prochaines années.
- Selon la progression de la capacité fiscale des provinces, qui a une incidence sur les paiements de péréquation, l'augmentation des transferts fédéraux en espèces pourrait atteindre 6,1 % par année au cours des cinq prochaines années. Ces fonds aideront les provinces à financer d'importants programmes sociaux comme les soins de santé et l'éducation.
- En revanche, on prévoit que les recettes fédérales ne progresseront en moyenne que de 1,9 % par année entre 2000-2001 et 2005-2006.

Les dépenses de programmes ont nettement diminué en proportion du PIB



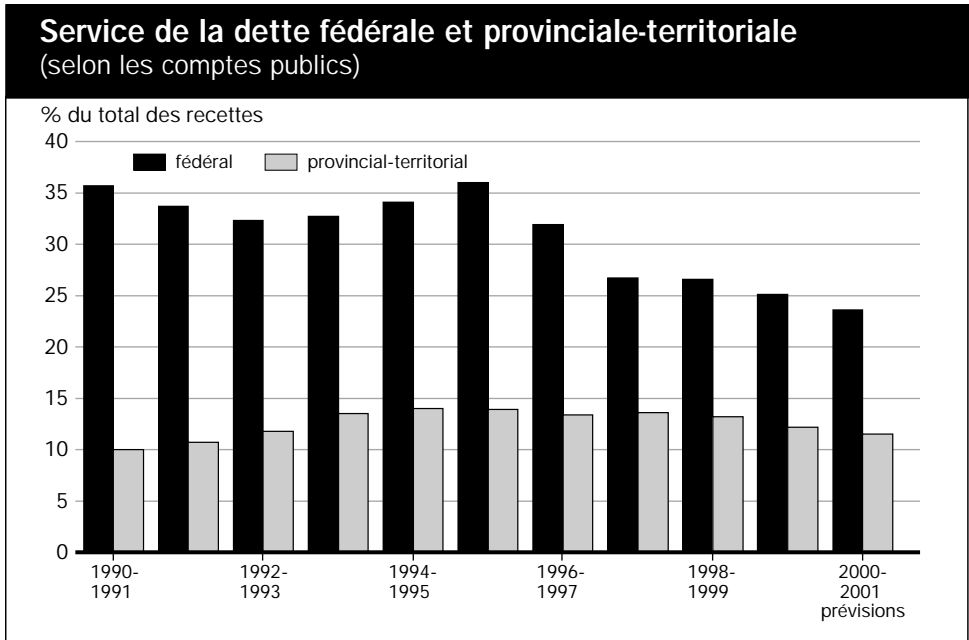
- L'élimination du déficit des deux ordres de gouvernement résulte principalement de la compression des dépenses de programmes.
- De 1992-1993 à 2000-2001, les dépenses de programmes fédérales en proportion du PIB ont chuté de 6,2 points de pourcentage, passant de 17,5 à 11,3 %. Au cours de cette même période, les dépenses de programmes provinciales-territoriales ont diminué de 4,9 points de pourcentage, passant de 20,0 à 15,1 %.

Le fardeau de la dette fédérale est beaucoup plus lourd



- Au cours des 10 dernières années, l'endettement fédéral, mesuré d'après le ratio de la dette publique nette au PIB, a été deux fois plus élevé que celui des provinces et des territoires.
- En 2000-2001, le ratio de la dette fédérale au PIB était estimé à 51,8 %, en baisse de 18,9 points de pourcentage par rapport au sommet de 70,7 % enregistré en 1995-1996.
- Le ratio provincial-territorial était estimé à 22,5 % en 2000-2001, soit 5,5 points de pourcentage de moins que le sommet de 28,0 % atteint en 1997-1998.

Les frais de la dette en proportion des recettes totales sont beaucoup plus élevés à l'échelle fédérale



- En raison de son endettement plus lourd, le gouvernement fédéral doit composer avec des frais de la dette beaucoup plus élevés que ceux des provinces et des territoires.
- Le gouvernement fédéral doit donc consacrer une plus grande part de ses recettes au service de la dette.
- En 1995-1996, le gouvernement fédéral a consacré 36,0 cents sur chaque dollar de recettes aux frais de la dette. Malgré d'importants progrès à ce chapitre, les frais de la dette fédérale accaparent encore 23,6 cents de chaque dollar de recettes comparativement à 11,5 cents pour les provinces et les territoires.

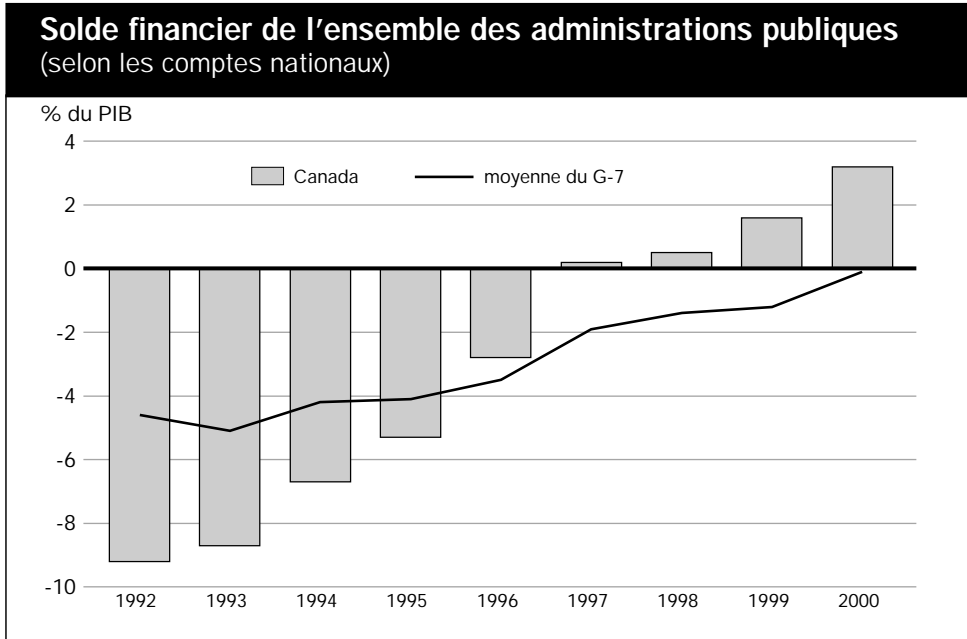
Annexe 5

**La performance financière
du Canada dans un
contexte international**

Introduction et aperçu

- La présente annexe compare l'état des finances au Canada et dans les autres pays du Groupe des Sept (G-7), soit les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, le Japon et l'Italie.
- Les comparaisons financières internationales peuvent parfois être difficiles à établir, et ce, pour deux raisons. Premièrement, les différences des méthodes comptables entre pays réduisent la comparabilité des données. Deuxièmement, les responsabilités financières sont réparties différemment entre les divers ordres de gouvernement de chaque pays. C'est pourquoi on utilise les données et définitions du système normalisé de comptabilité nationale, qui sont relativement uniformes d'un pays à l'autre, pour effectuer des comparaisons financières. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) présente une série complète d'estimations fondées sur ce système. Les données présentées ici s'appuient sur les *Perspectives économiques de l'OCDE* de juin et de novembre 2001 et ne tiennent donc pas compte des révisions qui ont pu y être apportées depuis.
- De 1992 à 2000, la situation financière au Canada s'est améliorée de façon plus marquée que dans tout autre pays du G-7. Pendant cette période, le Canada a redressé son solde financier de plus de 12 points de pourcentage en proportion du produit intérieur brut (PIB), comparativement à 4,5 points de pourcentage pour l'ensemble des pays du G-7.
- En 2000, l'excédent financier du Canada était estimé à 3,2 % du PIB, en comparaison d'un déficit moyen de 0,1 % pour les pays du G-7.
- C'est ainsi que, de tous les pays du G-7, c'est le Canada qui a réussi à diminuer de façon la plus marquée le ratio de sa dette nette au PIB au cours des cinq dernières années.
- Sur la base de données budgétaires comparables, le gouvernement fédéral du Canada a enregistré un excédent en 1996-1997, soit un an plus tôt que le gouvernement fédéral américain. En 2000-2001, l'excédent financier fédéral du Canada représentait 1,8 % du PIB, comparativement à 1,3 % pour les États-Unis.

Le solde financier du Canada s'est nettement amélioré par rapport à la moyenne du G-7



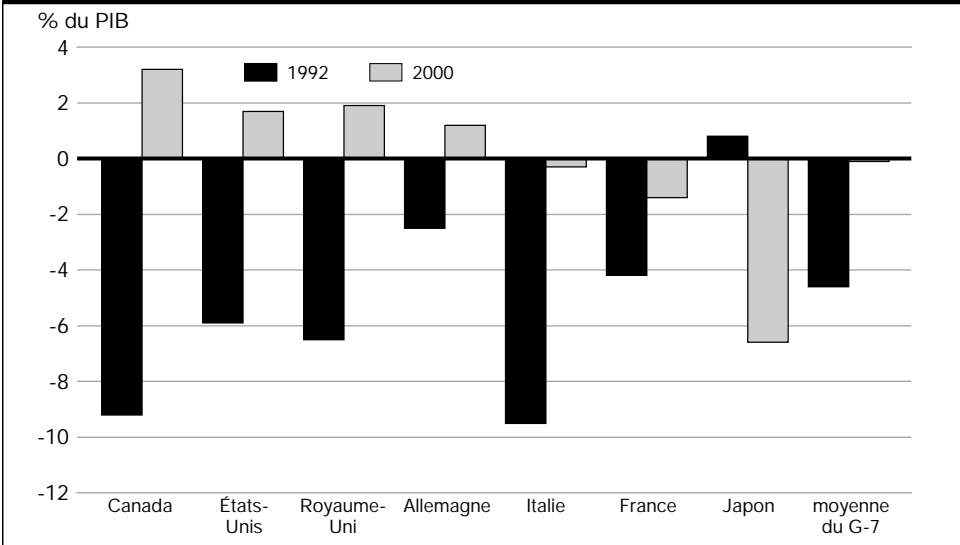
Sources : *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 70, édition préliminaire (novembre 2001), et *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 69 (juin 2001).

- Le solde financier de l'ensemble des administrations publiques canadiennes¹ s'est nettement amélioré depuis le début des années 1990.
- Le déficit de l'ensemble des administrations publiques canadiennes a atteint un sommet de 9,2 % du PIB en 1992, tandis que le G-7 affichait un ratio moyen du déficit au PIB de 4,6 % pour cette même année.
- Toutefois, en 1997, l'amélioration de la situation budgétaire de tous les ordres de gouvernement a permis à l'ensemble des administrations publiques canadiennes d'afficher un excédent.
- En 2000, l'excédent financier du Canada a atteint 3,2 % du PIB, comparativement à un déficit moyen de 0,1 % pour les pays du G-7.

¹ Comprend les administrations fédérale, provinciales-territoriales et municipales ainsi que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Le Canada est le pays du G-7 dont le redressement du solde financier est le plus marqué

Solde financier de l'ensemble des administrations publiques dans les pays du G-7 (selon les comptes nationaux)

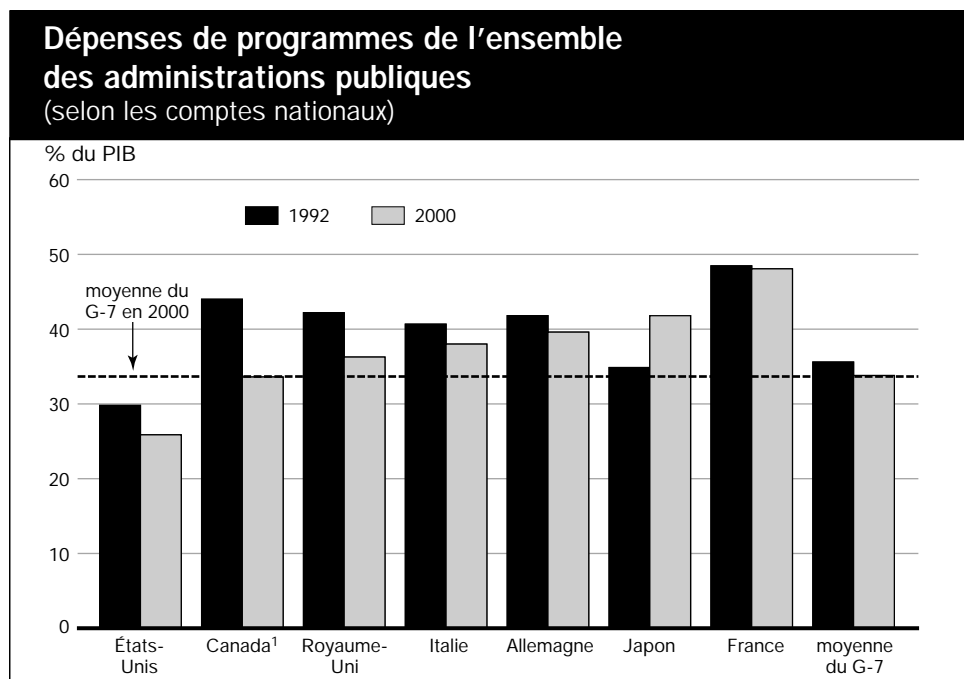


Sources : *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 70, édition préliminaire (novembre 2001), et *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 69 (juin 2001).

■ Le Canada est le pays du G-7 dont la situation financière s'est le plus améliorée de 1992 à 2000. En 1992, le Canada venait au deuxième rang parmi les pays du G-7 pour l'ampleur de son déficit en regard du PIB, alors qu'il a affiché le plus important excédent financier par rapport au PIB en 2000.

■ Au cours de cette période, le solde financier du Canada a connu un redressement de plus de 12 points de pourcentage.

Les dépenses de programmes du Canada en proportion du PIB rejoignent la moyenne du G-7



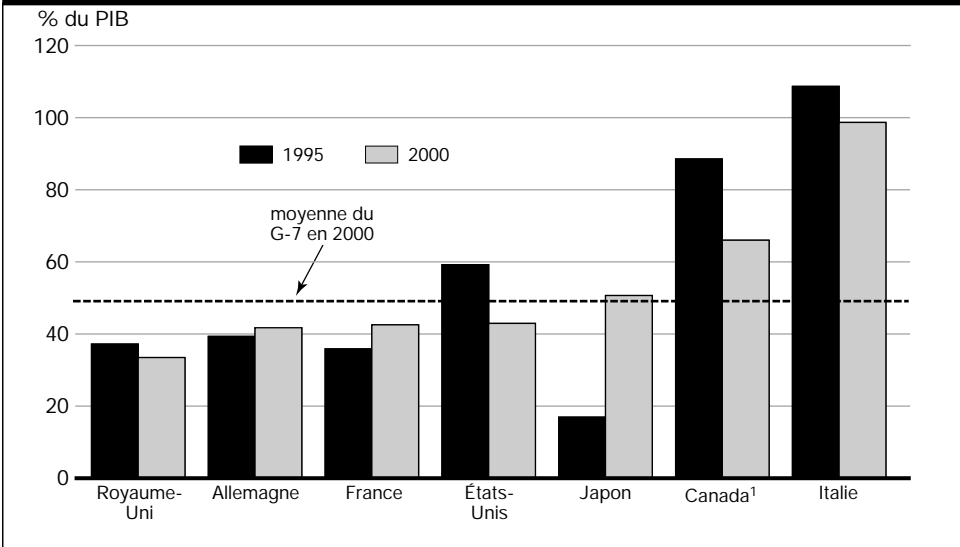
¹ Les données de l'OCDE surestiment les dépenses du gouvernement du Canada par rapport à celles des autres pays étant donné que les recettes publiques canadiennes provenant de la vente de biens et de services sont classées à titre de recettes alors que ces revenus sont déduits des dépenses dans les données des autres pays. Si des données comparables étaient utilisées, les dépenses de programmes du Canada par rapport au PIB seraient inférieures d'environ 3 points de pourcentage à ce qui est indiqué dans le graphique.

Source : *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 69 (juin 2001).

- La rapide amélioration de la situation financière du Canada, en pourcentage du PIB, est largement attribuable à une forte compression des dépenses de programmes.
- De 1992 à 2000, les dépenses de programmes de l'ensemble des administrations publiques canadiennes en proportion du PIB ont été réduites de 10,4 points de pourcentage, soit la plus forte diminution de tous les pays du G-7.
- En proportion de la taille de l'économie, les dépenses de programmes du Canada sont maintenant légèrement inférieures à la moyenne du G-7, alors qu'elles étaient nettement supérieures à la moyenne en 1992.

Le Canada est le pays du G-7 dont le ratio de la dette nette au PIB a diminué le plus rapidement

Dette nette de l'ensemble des administrations publiques (selon les comptes nationaux)



¹ Comprend les engagements financiers des régimes de retraite non autonomes des employés du gouvernement, ce qui représentait environ 19 % du PIB en 1999.

Source : *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 69 (juin 2001).

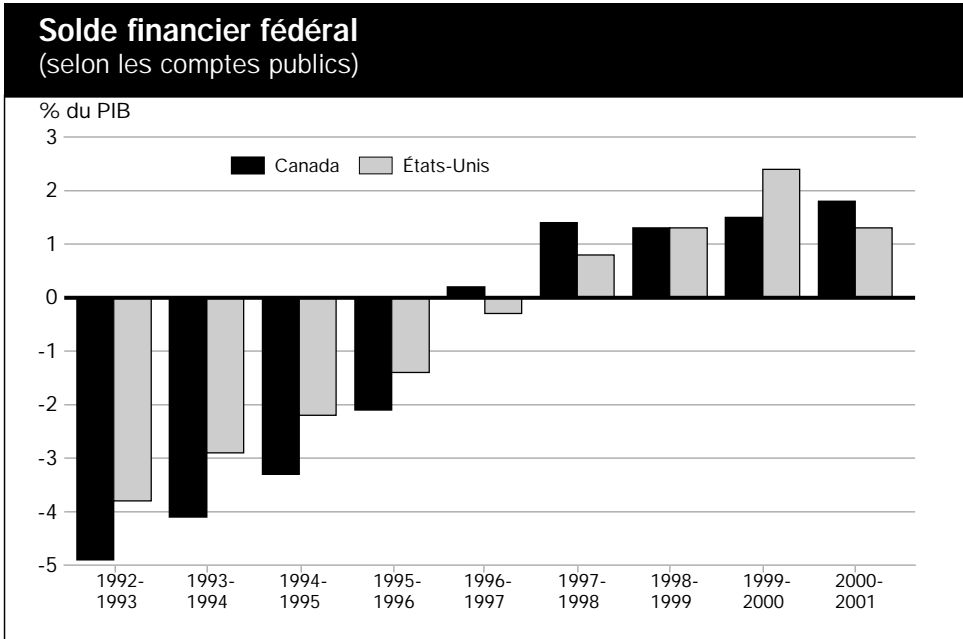
■ En comparant le ratio de la dette nette au PIB du Canada à celui d'autres pays, il importe de noter que les données sur le Canada comprennent les engagements financiers des régimes de retraite des employés du gouvernement. Cela surestime la dette du Canada par rapport aux pays ayant un important passif non capitalisé relatif à ces pensions, qui n'est pas compris dans la mesure de la dette publique selon les comptes nationaux. Parmi les pays du G-7, seuls les États-Unis présentent des données sur la dette comparables à celles du Canada.

■ Le Canada est le pays dont le ratio de la dette nette au PIB a le plus fortement chuté au cours des cinq dernières années. De 1995 à 2000, ce ratio est tombé de 22,5 points de pourcentage. L'endettement du Canada reste néanmoins supérieur à la moyenne du G-7.

Comparaison de la situation budgétaire fédérale au Canada et aux États-Unis

- La présente section compare la situation financière du gouvernement fédéral canadien à celle du gouvernement fédéral américain d'après les données budgétaires.
- Aux fins de ces comparaisons, il importe de noter que les pratiques comptables et les responsabilités des gouvernements fédéraux canadien et américain présentent d'importantes différences. Par exemple, le régime de retraite public est inclus dans le secteur fédéral aux États-Unis, tandis que le Régime de pensions du Canada ne fait pas partie du secteur fédéral canadien.
- Cela dit, on peut établir une comparaison raisonnable entre la situation financière des deux pays à l'aide des données sur les ressources ou les besoins financiers (plutôt que sur le solde budgétaire) du gouvernement fédéral canadien et des données sur le solde budgétaire fédéral unifié des États-Unis. Cela revient à comparer la situation financière des deux pays selon la méthode de la comptabilité de caisse.
- D'après cette méthode, la situation dans les deux pays s'est nettement améliorée depuis le début des années 1990, le déficit ayant été enrayé et remplacé par un excédent. Le gouvernement fédéral du Canada a enregistré un excédent en 1996-1997, soit un an plus tôt que le gouvernement fédéral américain.
- De même, la dette fédérale canadienne contractée sur les marchés (plutôt que la dette publique nette) constitue la meilleure mesure aux fins de comparaison avec la dette fédérale américaine détenue par le public. Sur cette base, les deux pays ont enregistré une diminution sensible de leur ratio de la dette au PIB depuis le milieu des années 1990.

Le Canada a enregistré un excédent financier un an plus tôt que les États-Unis



Nota - Ce graphique montre les ressources ou les besoins financiers du Canada et le solde budgétaire unifié des États-Unis pour les exercices terminés le 31 mars et le 30 septembre de la même année, respectivement.

Sources : Canada - ministère des Finances Canada; États-Unis - département du Trésor et budget du gouvernement des États-Unis, exercice 2002.

- Au début des années 1990, le Canada et les États-Unis affichaient tous deux un important déficit fédéral. Celui du Canada a atteint un sommet de 4,9 % du PIB en 1992-1993, contre 3,8 % aux États-Unis.
- Toutefois, les deux pays ont opéré un important redressement au cours des 10 dernières années, le gouvernement fédéral canadien affichant un excédent financier dès 1996-1997, soit un an plus tôt que les États-Unis.
- En 2000-2001, l'excédent financier fédéral du Canada a atteint 1,8 % du PIB, soit un peu plus que l'excédent de 1,3 % du PIB enregistré aux États-Unis.

Les deux pays ont sensiblement réduit le ratio de leur dette contractée sur les marchés au PIB



Nota - Ce graphique montre la dette contractée sur les marchés dans le cas du Canada et la dette détenue par le public pour les États-Unis, pour les exercices terminés le 31 mars et le 30 septembre de la même année, respectivement.

Sources : Canada - ministère des Finances Canada; États-Unis - département du Trésor et budget du gouvernement des États-Unis, exercice 2002.

■ Aux fins de comparaison de la dette, la dette contractée sur les marchés dans le cas du Canada et la dette détenue par le public pour les États-Unis constituent des mesures adéquates.

■ Alors que le ratio de la dette au PIB du Canada reste supérieur à celui des États-Unis, les deux pays ont réussi à réduire nettement ce ratio depuis le milieu des années 1990. En fait, le ratio de la dette au PIB a diminué de 15,5 points de pourcentage dans chaque pays depuis 1995-1996.

Annexe 6

**Réponse du gouvernement
aux observations de
la vérificatrice générale
sur les états financiers
de 2001**

Dans les *Comptes publics du Canada* de 2001, la vérificatrice générale a exprimé une opinion sans réserve à l'égard des états financiers du gouvernement du Canada pour 2000-2001.

Elle porte toutefois certaines questions à l'attention du Parlement :

- l'observation de la *Loi sur l'assurance-emploi*;
- les transferts à certaines fondations;
- la Fondation canadienne pour l'appui technologique au développement durable;
- la Stratégie d'information financière (SIF) : l'adoption de la comptabilité d'exercice intégrale;
- les états financiers des ministères;
- la présentation sur une base nette des données sur la Prestation fiscale canadienne pour enfants;
- le Compte de service et de réduction de la dette;
- la présentation d'états financiers simplifiés et utiles : le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada*;
- l'instauration du régime comptable par voie législative.

La présente annexe traite en détail de la réponse du gouvernement aux observations de la vérificatrice générale à l'égard des états financiers de 2001.

Observation de la *Loi sur l'assurance-emploi*

Selon la vérificatrice générale, la Commission canadienne de l'assurance-emploi (la « Commission »), qui est chargée de fixer les taux de cotisation à l'assurance-emploi, n'a pas suffisamment justifié l'ampleur et le rythme de la progression du solde du compte d'assurance-emploi au moment de l'établissement des taux de cotisation pour 2001.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*, la Commission doit fixer le taux des cotisations à un niveau qui couvrira les coûts du régime tout en préservant la stabilité relative du taux sur l'ensemble du cycle conjoncturel – le point d'équilibre cyclique. Toutefois, cette exigence de stabilité est incompatible avec l'augmentation du solde cumulatif du Compte d'assurance-emploi. En outre, comme le souligne l'actuaire en chef de Développement des ressources humaines Canada, en raison de la difficulté systématique d'établir des prévisions précises, des ajustements des taux de cotisation peuvent en fait être nécessaires.

Dans son rapport de décembre 1999, le Comité permanent des finances fait remarquer que la Commission « doit non seulement essayer de prévoir le montant des recettes nécessaires pour couvrir les coûts du régime sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, mais aussi revenir en arrière et tenir compte de l'excédent ou de l'insuffisance des recettes passées par rapport aux coûts du programme ». Puisque les recettes et les dépenses au titre de l'assurance-emploi sont consolidées dans le solde budgétaire du gouvernement, le rapport conclut que l'obligation de « retour en arrière » perturbera grandement la gestion globale du budget fédéral. Le rapport recommande donc de fixer les taux des cotisations en fonction des recettes nécessaires pour couvrir les coûts du régime sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel tourné vers l'avenir, sans prendre en considération les excédents ou les déficits cumulés.

Conscient de ces difficultés, le gouvernement a annoncé qu'il examinerait le mécanisme d'établissement des taux de cotisation. Dans l'intervalle, le projet de loi C-2 autorise le gouverneur en conseil à fixer les taux de cotisation pour 2002 et 2003.

Transferts à des fondations

La vérificatrice générale s'inquiète de la façon dont le gouvernement comptabilise les transferts à des fondations puisque la majeure partie des crédits n'a pas encore été utilisée aux fins ultimes prévues. Elle presse le gouvernement de modifier ses pratiques comptables de manière à ne constater les dépenses que lorsque la fondation en cause verse les fonds aux bénéficiaires ultimes. En outre, elle critique l'ensemble des modalités comptables et de régie des fondations.

Le gouvernement reconnaît que les normes comptables existantes ne fournissent pas de consignes précises sur la constatation du passif de ces fondations et qu'il faut faire preuve à cet égard d'un jugement professionnel. C'est pourquoi le gouvernement a consulté deux importants cabinets d'experts-comptables, qui ont tous deux sanctionné son approche. En outre, l'ancien vérificateur général a signalé qu'il avait examiné le régime comptable de ces « entités à fins déterminées » pour établir si ces dernières devaient être consolidées dans les états financiers du gouvernement à titre de composantes de l'entité déclarante globale qu'est le gouvernement. À la suite de cet examen, l'ancien vérificateur général a conclu que l'application des recommandations comptables du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés oblige à faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer le traitement comptable à appliquer. Un groupe de travail du CCSP examine cette question à l'heure actuelle pour déterminer si d'autres consignes s'imposent.

Le gouvernement a toujours soutenu que ses décisions de financer des organismes sans lien de dépendance, comme la Fondation canadienne pour l'innovation et la Fondation canadienne des bourses du millénaire, engendraient des éléments de passif qui devraient être constatés dans l'année au cours de laquelle l'octroi d'un soutien financier a été décidé. Les décisions à l'égard des projets retenus sont prises par les administrateurs des fondations en vertu d'accords généraux signés avec le gouvernement. Ce dernier continue de croire que, pour l'application des recommandations du CCSP, ces entités ne doivent pas être considérées comme faisant partie du gouvernement et que leurs états financiers ne doivent donc pas être consolidés avec ceux du gouvernement.

Le régime comptable actuel rehausse la transparence et la reddition de comptes au Parlement et aux Canadiens. Par conséquent, en accord avec sa politique comptable, le gouvernement continuera de constater les éléments de passif ponctuels dans l'année au cours de laquelle la décision de prendre ces engagements a été arrêtée, pourvu que le Parlement approuve la législation pertinente ou autorise le paiement en question avant que l'on ne finalise les états financiers pour l'année en question.

Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable

La vérificatrice générale s'inquiète de la façon dont le gouvernement a mis sur pied et financé la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable et a eu recours à son crédit pour éventualités pour consentir un budget provisoire à la Fondation.

L'initiative d'appui technologique au développement durable a été dévoilée dans le budget de février 2000. C'est ainsi que, avec l'accord du Conseil du Trésor, le gouvernement a conclu une entente de financement avec une société privée à but non lucratif. Même si cette entente a été signée avant l'adoption du projet de loi C-4, qui permettait au Parlement de fixer directement le mandat de la Fondation et ses mécanismes de régie et de reddition de comptes, la conclusion de cette entente était déjà possible en vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique* et de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*.

En l'absence d'une autre autorisation de financement immédiatement accessible, le recours au crédit 5 du Conseil du Trésor a permis au gouvernement de s'acquitter de son engagement envers la société. Le recours à ce crédit pour de nouvelles subventions et pour la bonification des subventions existantes est pratique courante depuis des décennies, et le Parlement en est pleinement informé par le biais du *Budget supplémentaire des dépenses*.

Par conséquent, le gouvernement estime que la création et le financement de cette fondation étaient conformes à toutes les autorisations et pratiques parlementaires.

La Stratégie d'information financière : l'adoption de la comptabilité d'exercice intégrale

À l'heure actuelle, le gouvernement comptabilise la plupart de ses dépenses et de ses recettes non fiscales selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Par contre, les recettes fiscales et les immobilisations sont constatées suivant la méthode de la comptabilité de caisse. Dans les budgets antérieurs, le gouvernement a indiqué son intention d'adopter la comptabilité d'exercice intégrale, ce que l'ancien vérificateur général a approuvé.

La vérificatrice générale note que, même si le gouvernement a réalisé des progrès en regard de cet objectif, tous les ministères et les organismes ont encore beaucoup à faire pour appliquer la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale.

Les commentaires de la vérificatrice générale au sujet des progrès accomplis visent notamment les immobilisations, les obligations environnementales, les recettes fiscales et les passifs au titre des revendications des Autochtones.

Le gouvernement reconnaît que la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière (SIF) et l'adoption de la comptabilité d'exercice intégrale sont prioritaires, et il a récemment accru son aide aux ministères à cet égard. Il continuera de collaborer étroitement avec le Bureau du vérificateur général pour garantir la mise en œuvre de la SIF et le passage avec succès à la comptabilité d'exercice intégrale.

Le gouvernement a toutefois pour pratique de présenter les états financiers vérifiés suivant le même régime comptable que le budget. Étant donné le moment du dépôt du budget de 2001 et le fait que d'importants éléments d'information nécessaires pour mettre en place la comptabilité d'exercice intégrale n'ont pas encore été vérifiés, il est impossible de passer à la comptabilité d'exercice intégrale pour le moment. En conséquence, le gouvernement a décidé de reporter d'au moins un an l'instauration de la comptabilité d'exercice intégrale.

États financiers des ministères

En vertu de la SIF, les ministères devront produire des états financiers annuels. La vérificatrice générale note qu'il reste encore plusieurs points à régler avant que les ministères ne soient entièrement en mesure de produire des états financiers suffisamment détaillés.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor continuera de collaborer étroitement avec le Bureau du vérificateur général et les ministères pour veiller à la production d'états financiers ministériels valables.

Présentation sur une base nette des données concernant la Prestation fiscale canadienne pour enfants

La vérificatrice générale fait remarquer que, à l'heure actuelle, le gouvernement présente ses recettes et ses dépenses sur une base nette. Pour les besoins du budget, certaines dépenses fiscales sont appliquées en réduction des recettes et certains postes de recettes sont appliqués en réduction des dépenses. Ainsi, les recettes sont amputées de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), du crédit pour taxe sur les produits et services (CTPS) trimestriel et du remboursement des prestations de la Sécurité de la vieillesse. Sont appliqués en réduction des dépenses les recettes des sociétés d'État consolidées et le montant des droits facturés par les ministères en contrepartie de certains services, comme le coût des services de police fournis aux provinces. Cette façon de procéder n'a aucune incidence sur le solde budgétaire global.

La vérificatrice générale recommande de présenter systématiquement sur une base brute les états financiers et le budget. Le cas de la PFCE, dont le montant est appliqué, à l'heure actuelle, en réduction des recettes au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers, la préoccupe particulièrement. Elle soutient que cela se traduit par une présentation incomplète de l'information financière.

Il faut toutefois noter que le gouvernement publie déjà ces renseignements dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada* et dans les *Comptes publics du Canada*.

Il est juste de recourir à la présentation sur une base nette dans le cas du budget puisque cette approche est compatible avec la façon dont le Parlement attribue les crédits. En outre, les programmes comme la PFCE et le CTPS trimestriel font partie intégrante du régime fiscal : ils sont administrés par le biais de ce régime. Leur montant est donc appliqué en réduction des recettes fiscales à des fins budgétaires.

Compte de service et de réduction de la dette

Le Compte de service et de réduction de la dette (CSRD) a été établi par voie législative en juin 1992. En vertu de la loi pertinente, la totalité des recettes de TPS, après déduction des crédits de taxe sur intrants, des remboursements et du crédit pour revenu faible, de même que le produit net de la vente de sociétés d'État et les dons à l'État expressément destinés à la réduction de la dette, doivent être déposés dans ce compte. Les fonds du CSRD servent à payer l'intérêt sur la dette publique et, à terme, à rembourser la dette.

La vérificatrice générale s'interroge sur l'utilité de ce compte étant donné le concept fondamental du Trésor. La totalité des recettes du gouvernement doivent être versées au Trésor, et les débours du Trésor doivent être autorisés par le Parlement. Par conséquent, les recettes imputables au CSRD doivent être versées au Trésor, et les dépenses de la dette publique imputables au CSRD doivent être prélevées sur le Trésor par le Parlement. Comme tous les renseignements relatifs au CSRD sont déjà inclus ailleurs dans les états financiers du gouvernement, il ne semble pas nécessaire de préparer un état financier distinct.

Dans ses recommandations concernant le budget de 2000, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes recommandait d'abolir le CSRD.

Même si toute l'information concernant le CSRD figure dans d'autres sections des états financiers du gouvernement, comme le souligne la vérificatrice générale, le gouvernement estime pour l'instant que le CSRD fournit aux Canadiens des renseignements importants sur le flux des recettes de TPS, des dons à l'État et du produit net de la disposition des participations dans des sociétés d'État. Cette information est améliorée par la présentation d'états financiers distincts. Par conséquent, le gouvernement ne propose aucune modification pour l'instant.

La présentation d'états financiers simplifiés et pratiques : le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada*

La vérificatrice générale note que le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada* devrait être modifié de manière à ce qu'il soit plus pratique et facile à comprendre pour un plus grand nombre d'utilisateurs.

Conformément aux recommandations de l'ancien vérificateur général, et en étroite collaboration avec le personnel de la vérificatrice générale, d'importantes améliorations ont été apportées à ce rapport. En outre, un sondage auprès des utilisateurs a été mené après la publication du rapport financier annuel de 1998-1999.

Dans l'ensemble, les résultats de ce sondage, qui ont été publiés dans le budget de 2000, étaient très positifs. La majorité des répondants étaient « très satisfaits » ou « plutôt satisfaits » de la présentation et du contenu du rapport et estimaient que l'information contenue dans ce dernier était assez détaillée.

Comme c'est le cas de toutes ses autres publications, le gouvernement continuera de veiller à ce que le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada* soit pratique et intelligible pour une vaste gamme d'utilisateurs.

Instauration du régime comptable par voie législative

La vérificatrice générale craint que le libellé des dispositions législatives autorisant le supplément du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux ne semble dicter le traitement comptable à utiliser dans les états financiers. Elle recommande donc que la législation pertinente ne précise pas l'exercice auquel ces paiements ponctuels s'appliquent.

Le gouvernement établit ses états financiers conformément à des politiques comptables fondées sur les principes comptables généralement reconnus. Il constate donc les éléments de passif lorsque ces derniers surviennent. La législation ne dicte aucun traitement comptable à appliquer aux états financiers du gouvernement.

Annexe 7

**Mesures fiscales :
renseignements
supplémentaires et Avis de
motion de voies et moyens**

Table des matières

Mesures fiscales : renseignements supplémentaires	229
Aperçu	230
Impôt sur le revenu des particuliers	231
Déduction au titre des dépenses d'outillage des apprentis mécaniciens de véhicules	231
Formation de base des adultes – Déduction au titre de l'aide pour frais de scolarité	232
Élargissement du crédit d'impôt pour études	232
Promotion de l'aménagement durable des terres à bois	233
Dons de certaines valeurs mobilières cotées en bourse à des organismes de bienfaisance	234
Réévaluation trimestrielle du crédit de taxe sur les produits et services	235
Impôt des sociétés	235
Amélioration des incitations fiscales au titre de l'énergie renouvelable et de l'économie d'énergie	235
Report des acomptes provisionnels d'impôt des petites entreprises	236
Financement agricole Canada	239
Capital de risque – sociétés de personnes	239
Campements de travailleurs de la construction	241
Autre mesure	242
Imposition des premières nations	242
 Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)	 243
Allègements fiscaux de portée générale	245
Familles et personnes âgées	247
Éducation et compétences	249
Aide fiscale aux organismes de bienfaisance et aux organismes publics	251
Personnes handicapées	253

Mesures relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers permettant de mieux cibler les avantages fiscaux	255
Mesures relatives à l'impôt des sociétés permettant de mieux cibler les avantages fiscaux	257
Mesures relatives aux taxes de vente et d'accise permettant de mieux cibler les avantages fiscaux	260
Simplification de l'administration fiscale et amélioration de l'exécution	262
Avis de motion de voies et moyens	265
Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	267

Mesures fiscales : renseignements supplémentaires

Aperçu

La présente annexe renferme des renseignements détaillés sur chacune des mesures fiscales proposées dans ce budget.

Le tableau A7.1 dresse la liste des mesures qu'il est proposé d'établir par voie législative dans le cadre du budget de 2001 et renferme des estimations de leur incidence budgétaire.

La présente annexe renferme également une liste détaillée des mesures instaurées depuis 1994 qui accroissent l'équité fiscale et permettent d'atteindre des objectifs économiques et sociaux.

Enfin, elle contient l'Avis de motion de voies et moyens modifiant la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Tableau A7.1

Incidence des mesures proposées sur les recettes fédérales

	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004
		(M\$)	
Impôt sur le revenu des particuliers			
Déduction au titre des dépenses d'outillage des apprentis mécaniciens de véhicules	-	-5	-10
Formation de base des adultes – Déduction au titre de l'aide pour des frais de scolarité	-10	-5	-5
Élargissement du crédit d'impôt pour études	-	-10	-20
Promotion de l'aménagement durable des terres à bois	-	-5	-10
Dons de certaines valeurs mobilières cotées en bourse à des organismes de bienfaisance ¹	-	-70	-70
Impôt des sociétés			
Amélioration des incitations fiscales au titre de l'énergie renouvelable et de l'économie d'énergie	-	-5	-5
Report des acomptes provisionnels d'impôt des petites entreprises	-2 000	2 000	-
Capital de risque – sociétés de personnes	-	-	-
Campements de travailleurs de la construction	-	-10	-10
Total	-2 010	1 890	-130

- Perte de recettes minime, nulle ou évitée.

¹ Mesure annoncée avant le budget.

Impôt sur le revenu des particuliers

Déduction au titre des dépenses d'outillage des apprentis mécaniciens de véhicules

Les apprentis mécaniciens de véhicules fournissent habituellement leurs propres outils lors de leur stage. Comme le coût de ces outils est élevé par rapport au revenu gagné lors du stage, il peut constituer pour ces personnes un obstacle à l'entrée dans ce corps de métier.

Le budget propose d'offrir une déduction fiscale pour la portion exceptionnelle du coût des outils neufs achetés après 2001 par des apprentis mécaniciens de véhicules. Pour donner droit à cette déduction, les outils doivent être achetés pendant que l'apprenti est inscrit auprès d'un organisme provincial ou territorial dans un programme menant à l'obtention d'une attestation de mécanicien breveté dans la réparation des automobiles, des avions ou de tout autre véhicule automoteur. En outre, l'employeur de l'apprenti doit confirmer que l'apport d'outils constitue un critère d'admissibilité au stage, et que ces outils seront utilisés dans le cadre du stage.

Le montant de la déduction correspondra au coût total des outils neufs achetés dans une année d'imposition, moins le plus élevé des montants suivants : 1 000 \$ ou 5 % du revenu de stage de l'apprenti pour l'année. La partie de la déduction admissible qui est inutilisée dans l'année au cours de laquelle les outils sont achetés peut être reportée et déduite lors d'une année d'imposition ultérieure.

Pour l'application des autres dispositions fiscales, le coût des outils de l'apprenti correspondra au coût d'achat moins la partie déductible de ce coût. Si un apprenti (ou une personne avec lien de dépendance) dispose des outils pour un produit supérieur à ce coût réduit, l'excédent sera inclus dans le revenu pour l'année de la disposition. Cependant, les outils seront admissibles aux reports qui s'appliquent aux transferts de biens à une société ou à une société de personnes.

Exemple

Alexandra, une apprentie mécanicienne de véhicules, gagne 25 000 \$ à titre d'apprentie dans une année, et elle dépense 5 000 \$ pour des outils neufs dans l'année. La déduction à laquelle elle a droit est de 3 750 \$ (5 000 \$ – 1 250 \$ [le plus élevé de 1 000 \$ et 5 % de 25 000 \$]), soit une économie d'impôt fédéral de 600 \$.

L'apprenti aura également droit à un remboursement de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée payée sur la partie du prix d'achat des outils neufs qui est déduite dans le calcul du revenu d'emploi.

Ces mesures s'appliquent aux années d'imposition 2002 et suivantes.

Formation de base des adultes – Déduction au titre de l'aide pour frais de scolarité

La formation de base correspond aux études primaires ou secondaires ou à d'autres types de formation qui ne donnent actuellement pas droit au crédit d'impôt pour frais de scolarité. Certains adultes qui font des études de base pour accroître leurs compétences bénéficient d'une aide financière directe des gouvernements pour payer leurs frais de scolarité. Cette aide doit être incluse dans le revenu, et les frais de scolarité ne donnent droit à aucune aide fiscale.

Le budget propose que les personnes puissent déduire, dans le calcul de leur revenu imposable, le montant de l'aide reçue au titre des frais de scolarité pour la formation de base des adultes qui a été incluse dans leur revenu. Pour qu'une personne y ait droit, l'aide reçue au titre des frais de scolarité doit être fournie aux termes :

- de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* (ou d'un programme semblable fourni par une province ou un territoire en vertu d'une Entente sur le développement du marché du travail); ou
- d'un autre programme de formation mis sur pied en vertu de la *Loi sur le ministère du Développement des ressources humaines*, comme l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées ou le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées.

Cette mesure s'appliquera à l'aide admissible au titre des frais de scolarité reçue après 1996. Des procédures administratives seront établies dans les mois à venir pour permettre aux personnes qui ont reçu cette aide avant 2001 de recouvrer l'impôt sur le revenu payé ou pour annuler l'impôt à payer sur ces montants.

Élargissement du crédit d'impôt pour études

Le crédit d'impôt pour études aide les étudiants à payer les frais de formation et d'études postsecondaires autres que les frais de scolarité, par exemple l'achat de manuels scolaires. Les montants pour études – qui servent à calculer le crédit d'impôt pour études – ont été doublés dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, passant à 400 \$ par mois pour les étudiants à temps plein et à 120 \$ par mois pour les étudiants à temps partiel.

Le crédit d'impôt pour études ne peut pas être réclamé par des étudiants qui reçoivent une aide financière pour des études postsecondaires aux termes de programmes de formation gouvernementaux. Le budget propose d'étendre l'accès au crédit d'impôt pour études aux étudiants qui reçoivent une aide imposable pour des études postsecondaires aux termes de :

- la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* (ou d'un programme semblable fourni par une province ou un territoire en vertu d'une Entente sur le développement du marché du travail); ou
- d'un autre programme de formation mis sur pied en vertu de la *Loi sur le ministère du Développement des ressources humaines*, comme l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées ou le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées.

Cette mesure s'applique aux années d'imposition 2002 et suivantes.

Promotion de l'aménagement durable des terres à bois

À l'heure actuelle au Canada, un contribuable peut transférer entre générations un bien agricole sur lequel l'impôt peut être reporté, si le bien sert principalement dans le cadre d'une entreprise agricole à laquelle le contribuable ou un membre de sa famille participe activement de façon régulière et continue. Des règles semblables s'appliquent aux transferts entre générations d'actions de sociétés agricoles familiales et de participations dans des sociétés de personnes agricoles familiales.

L'exploitation d'une terre à bois commerciale peut, dans certains cas, constituer une entreprise agricole. Cependant, les reports entre générations ne sont habituellement pas autorisés pour les terres à bois commerciales, étant donné qu'à part l'activité de surveillance, l'aménagement d'une terre à bois peut ne pas exiger d'activité régulière et continue. Ainsi, bon nombre de propriétaires de terres à bois commerciales sont actuellement assujettis à l'impôt sur le revenu au titre du transfert entre générations de leur terre à bois. Cette situation peut nuire à la saine gestion des ressources si le bois est coupé prématurément pour que le propriétaire puisse payer l'impôt.

Le budget propose de faciliter le report entre générations d'une terre à bois commerciale qui est une entreprise agricole. Si le critère de l'activité régulière et continue énoncé dans les règles actuelles de report ne peut être respecté, un nouveau critère sera mis en œuvre seulement pour les terres à bois commerciales. Le nouveau critère permettra le report entre générations si les autres conditions rattachées au report en vigueur sont par ailleurs respectées et que le cédant ou un membre de la famille participe activement à l'aménagement de la terre à bois, selon les dispositions d'un plan d'aménagement forestier visé par règlement.

Des critères spécifiques seront établis concernant les plans d'aménagement forestier visés par règlement, après consultation auprès des parties intéressées. Pour les transferts qui surviennent avant que ces critères ne soient établis et visés par règlement, il sera exigé qu'un plan prévoie que les soins nécessaires soient fournis aux fins de la croissance, de la santé, de la qualité et de la composition d'une terre à bois.

Cette mesure s'applique aux transferts qui surviennent après le 10 décembre 2001.

Dons de certaines valeurs mobilières cotées en bourse à des organismes de bienfaisance

Le 12 octobre 2001, le gouvernement a annoncé son intention de rendre permanente la mesure budgétaire de 1997 qui prévoit une aide fiscale spéciale au titre des dons de certaines valeurs mobilières à des organismes de bienfaisance publics. Cette mesure devait initialement prendre fin le 31 décembre 2001.

En vertu de cette mesure, le montant inclus dans le revenu du donateur au titre de l'impôt sur les gains en capital résultant des dons de valeurs mobilières admissibles à des organismes publics de bienfaisance correspond à la moitié du montant inclus au titre des autres gains en capital. Les valeurs mobilières admissibles sont des actions, des titres de créance, des droits de souscription cotés sur une bourse visée par règlement, des actions du capital-actions d'une société de fonds communs de placement, des parts de fiducies de fonds communs de placement, des participations dans certaines fiducies créées à l'égard d'un fonds réservé, et des créances visées par règlement du Canada ou d'une province ou garanties par le Canada ou cette province. Cette mesure a contribué à accroître sensiblement les dons de valeurs mobilières dans les cinq dernières années. Le fait de la rendre permanente contribuera à soutenir le travail important effectué par les organismes de bienfaisance pour répondre aux besoins des Canadiens.

Le gouvernement propose aussi de rendre permanente la mesure du budget de 2000 qui réduit l'impôt sur les avantages au titre des dons de valeurs mobilières admissibles achetées dans le cadre d'options d'achat d'actions, de la même façon que pour les autres dons de valeurs mobilières admissibles.

Tel qu'il a été annoncé antérieurement, le gouvernement a l'intention de continuer de collaborer avec le secteur des organismes de bienfaisance afin de déterminer s'il y a lieu d'élargir de manière opportune et rentable cette mesure au-delà de son application actuelle.

Réévaluation trimestrielle du crédit de taxe sur les produits et services

Le crédit de taxe sur les produits et services (TPS) contribue à atténuer l'incidence de la TPS sur les Canadiens à revenu faible ou modeste. Le crédit de TPS est payé chaque trimestre sur une période d'un an (l'année de prestation) commençant en juillet. À l'heure actuelle, le crédit est calculé selon le revenu et les renseignements familiaux fournis à la fin de l'année civile précédente, six mois avant le début de l'année de prestation. Ainsi, le crédit pour une année de prestation donnée ne tient pas compte de l'évolution de la situation familiale survenue après la fin de l'année civile précédente. Pour l'application du crédit de TPS, l'évolution de la situation familiale inclut des événements comme les naissances, les décès, les mariages, le dix-neuvième anniversaire de naissance d'une personne ou la situation d'une personne qui devient résidente du Canada ou cesse de l'être.

Le gouvernement a annoncé dans le budget de 1999 que le ministère des Finances et l'Agence des douanes et du revenu du Canada collaboreront à trouver des moyens de rajuster plus rapidement le crédit de TPS et à en simplifier son administration. Le présent budget confirme qu'à compter des prestations payables pour juillet 2002, le droit qu'a un particulier au crédit de TPS pour un trimestre sera fondé sur sa situation familiale à la fin du trimestre précédent.

Impôt des sociétés

Amélioration des incitations fiscales au titre de l'énergie renouvelable et de l'économie d'énergie

Dans le cadre du régime de déductions pour amortissement (DPA), la catégorie 43.1 vise certains équipements reliés aux sources d'énergie renouvelable et à l'économie d'énergie qui donnent droit à un taux de DPA accélérée de 30 %, de façon à favoriser de nouveaux investissements qui iront dans le sens des objectifs environnementaux du Canada.

Depuis l'instauration de la catégorie 43.1 dans le budget de 1994, le gouvernement a élargi à plusieurs reprises le champ d'admissibilité de façon à favoriser les investissements dans des projets d'énergie renouvelable et de conservation de l'énergie.

Il est proposé dans le présent budget de hausser à 50 mégawatts par année la production moyenne annuelle maximale des petites installations hydro-électriques pouvant être comprises dans la catégorie 43.1, contre 15 mégawatts à l'heure actuelle. Cette modification aura pour effet de susciter les investissements dans de telles installations, entre autres les nouvelles installations au fil de l'eau, et de servir de complément aux initiatives provinciales destinées à inciter davantage les producteurs énergétiques à investir dans de petites installations hydro-électriques. Cette modification s'appliquera aux biens acquis après le 10 décembre 2001.

La catégorie 43.1 vise également des biens faisant partie d'un système de production d'énergie électrique et dont le rendement thermique maximal attribuable au combustible fossile est inférieur à 6 000 BTU par kilowatt-heure d'énergie électrique produite. Il est proposé que les gaz de haut fourneau, qui sont un sous-produit du processus de fabrication de l'acier, soient inclus dans la définition des combustibles fossiles. Cette modification, qui favorisera l'utilisation efficiente des gaz de haut fourneau par les aciéries, s'appliquera aux biens acquis après 2000.

Enfin, en raison de l'évolution rapide de la technologie dans ce domaine, le gouvernement prévoit consulter l'industrie afin d'établir si d'autres améliorations devraient être apportées à cette catégorie de DPA. Dans cette optique, le gouvernement se penchera également sur la possibilité de mettre en œuvre un processus rationalisé pour déterminer quels nouveaux genres de projet pourraient donner droit aux incitations associées à la catégorie 43.1.

Report des acomptes provisionnels d'impôt des petites entreprises

Les difficultés qu'éprouvaient déjà de nombreuses petites entreprises se sont exacerbées en raison du ralentissement économique. Pour améliorer les flux de trésorerie de ces entreprises, il est proposé dans le budget de différer d'au moins six mois le versement de leurs acomptes provisionnels d'impôt fédéral pour les mois de janvier, février et mars 2002, et ce, sans qu'elles aient à payer une pénalité ou des intérêts.

Les entreprises pouvant se prévaloir de cette mesure sont celles qui résident au Canada et dont le capital imposable utilisé au Canada l'année d'imposition précédente ne dépasse pas 15 millions de dollars. Une entreprise qui, pour l'application de l'impôt, est réputée avoir été associée à une autre entreprise n'aura le droit de différer le versement de ses acomptes que si le capital imposable utilisé au Canada l'année précédente de toutes les entreprises associées ne dépasse pas 15 millions de dollars. Le report touchera à la fois les acomptes d'impôt sur les bénéficiaires et les acomptes d'impôt sur le capital.

Pour ce qui est des provinces ayant conclu un accord de perception de l'impôt des sociétés avec le gouvernement fédéral, les entreprises visées pourront également différer le versement de leurs acomptes d'impôt provincial pour la même période. Cette mesure n'aura pas d'incidence sur les recettes fiscales des provinces en question car le gouvernement fédéral leur transfère les recettes correspondantes selon une évaluation du montant qu'atteindront ces recettes plutôt que selon les recettes effectivement perçues.

Les entreprises doivent effectuer leur versement final d'impôt pour une année d'imposition donnée deux ou trois mois après la fin de l'année en question (la date d'exigibilité du solde). Pour que toutes les petites entreprises puissent réellement jouir d'un report de six mois à l'égard de leurs acomptes pour janvier, février et mars 2002, la date d'exigibilité du solde sera reportée dans les cas où elle serait autrement survenue avant le versement des acomptes différés.

Également, dans le but de réduire la complexité du processus administratif et de l'observation, les versements différés qui auraient été payables par ailleurs après la fin de l'année mais avant la date d'exigibilité du solde pour la même année seront payables uniquement à la date d'exigibilité du solde.

Le calendrier de report des acomptes provisionnels et l'échéancier pour les paiements à la date d'exigibilité du solde (DES) sont présentés dans le tableau suivant.

*Calendrier de versement des acomptes provisionnels d'impôt différés
et dates d'exigibilité du solde*

Fin d'année d'imposition	Acomptes différés			Date d'exigibilité du solde (DES)
	Janvier 2002	Février 2002	Mars 2002	
Janvier 2002	Reporté à la DES	Voir « fin d'année d'imposition », janvier 2003	Voir « fin d'année d'imposition », janvier 2003	Reportée à juillet 2002
Février 2002	Reporté à la DES	Reporté à la DES	Voir « fin d'année d'imposition », février 2003	Reportée à août 2002
Mars 2002	Reporté à la DES	Reporté à la DES	Reporté à la DES	Reportée à septembre 2002
Avril 2002	Reporté à la DES	Reporté à la DES	Reporté à la DES	Reportée à septembre 2002
Mai 2002	Reporté à la DES	Reporté à la DES	Reporté à la DES	Reportée à septembre 2002
Juin 2002	Reporté à la DES	Reporté à la DES	Reporté à la DES	Demeure ou est reportée à septembre 2002
Juillet 2002	Juillet 2002	Reporté à la DES	Reporté à la DES	Demeure septembre ou octobre 2002
Août 2002	Juillet 2002	Août 2002	Reporté à la DES	Demeure octobre ou novembre 2002
Septembre 2002	Juillet 2002	Août 2002	Septembre 2002	Demeure novembre ou décembre 2002
Octobre 2002	Juillet 2002	Août 2002	Septembre 2002	Demeure décembre 2002 ou janvier 2003
Novembre 2002	Juillet 2002	Août 2002	Septembre 2002	Demeure janvier ou février 2003
Décembre 2002	Juillet 2002	Août 2002	Septembre 2002	Demeure février ou mars 2003
Janvier 2003	Voir « fin d'année d'imposition », janvier 2002	Août 2002	Septembre 2002	Demeure mars ou avril 2003
Février 2003	Voir « fin d'année d'imposition », février 2002	Voir « fin d'année d'imposition », février 2002	Septembre 2002	Demeure avril ou mai 2003

Financement agricole Canada

Financement agricole Canada (FAC) est une société d'État offrant des services financiers spécialisés à l'intention des exploitations agricoles. Elle est le principal bailleur de fonds à terme aux producteurs primaires et aux petites et moyennes entreprises agricoles. À l'heure actuelle, FAC est l'une des sociétés d'État assujetties à l'impôt fédéral.

Il est proposé dans le budget que, à compter des années d'imposition débutant après le 10 décembre 2001, FAC ne soit plus assujettie aux impôts fédéraux sur les bénéfices et sur le capital. Par suite de cette modification, FAC aura droit au même traitement fiscal que celui de la Société pour l'expansion des exportations et celui de la Banque de développement du Canada, deux autres sociétés d'État offrant des services financiers spécialisés.

Capital de risque – sociétés de personnes

Le budget propose deux mesures dans le but de faciliter le recours aux sociétés de personnes en commandite par des investisseurs exonérés et étrangers pour structurer leurs investissements de capital de risque.

Sociétés de personnes en commandite admissibles

À l'heure actuelle, les caisses de retraite et les autres investisseurs exonérés peuvent être réticents à opter pour une société de personnes en commandite, étant donné que les participations dans de telles sociétés sont généralement réputées être des biens étrangers pour l'application des règles fiscales limitant les placements en biens étrangers pouvant être détenus par un régime de revenu différé.

Le *Règlement de l'impôt sur le revenu* prévoit plusieurs exceptions à l'égard des investissements de sociétés de personnes en commandite qui sont réputés être des biens étrangers; l'une de ces exceptions concerne les sociétés de personnes en commandite admissibles (SPCA). L'une des conditions applicables pour qu'une telle société de personnes soit admissible est qu'aucun commanditaire ou groupe de commanditaires ayant entre eux un lien de dépendance ne détienne une participation de plus de 30 % dans la société de personnes. Cette restriction est perçue comme un obstacle possible aux investissements de capital de risque par des entités exonérées au Canada.

De manière à supprimer cet obstacle éventuel, l'une des mesures proposées dans le budget consiste à éliminer la restriction relative à la participation maximale de 30 % dans les sociétés de personnes en commandite pour que celles-ci soient admissibles. Du coup, une société de personnes en commandite sera admissible même si un commanditaire ou un groupe de commanditaires ayant un lien de dépendance détient plus de 30 % de ses unités. Toutefois, en ce qui touche les règles sur les biens étrangers, tout

commanditaire ou groupe de commanditaires détenant une participation de plus de 30 % dans une société de personnes en commandite admissible sera réputé détenir une participation équivalente dans chaque bien détenu par la société de personnes, y compris les biens étrangers. Dans le cas d'une participation de 30 % ou moins, le traitement prévu pour les biens étrangers ne s'appliquera pas.

Cette mesure sera applicable après 2001.

Recours aux services de gestionnaires de placements canadiens

Il est proposé dans le budget de rendre plus facile le recours, par des non-résidents qui investissent par l'intermédiaire de sociétés de personnes, aux services de gestionnaires et conseillers canadiens à l'égard de leurs placements.

En général, les non-résidents sont assujettis à l'impôt du Canada à l'égard de leurs revenus de source canadienne, notamment le revenu tiré de l'exploitation d'une entreprise au Canada. L'article 115.2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* est une règle d'interprétation qui fait en sorte que, sous réserve de certaines conditions, les « non-résidents admissibles » ne sont pas réputés exploiter une entreprise au Canada uniquement du fait qu'ils font appel à une entreprise canadienne pour obtenir certains services administratifs et de gestion de placements.

À l'heure actuelle, une société de personnes est un « non-résident admissible » uniquement si aucun de ses associés n'est résident du Canada. De ce fait, une société de personnes dont quelques associés sont des non-résidents ne peut compter sur l'application de l'article 115.2. On a estimé que cette incertitude pouvait entraver les investissements de capital de risque au Canada.

Il est proposé dans le budget de préciser l'application de l'article 115.2 aux sociétés de personnes et à leurs associés, ainsi que de permettre aux associés non résidents de pouvoir compter sur l'assurance accordée par cet article. En premier lieu, la définition de « non-résident admissible » sera modifiée de façon à ne plus viser les sociétés de personnes, mais à s'appliquer plutôt aux associés eux-mêmes. En deuxième lieu, la règle sera modifiée de sorte qu'un « non-résident admissible » ne soit pas réputé exploiter une entreprise au Canada uniquement parce qu'un résident du Canada lui fournit, ou fournit à une société de personnes dont il est l'associé, des services administratifs et de gestion des placements. Il convient de remarquer que cette assurance n'est accordée qu'aux associés non résidents; l'associé qui réside au Canada n'est pas un « non-résident admissible » et ne peut donc être visé par l'article 115.2.

Ces modifications de l'article 115.2 s'appliquent aux années d'imposition 2002 et suivantes.

Campements de travailleurs de la construction

En règle générale, la moitié seulement des dépenses d'entreprise déductibles par ailleurs peuvent être déduites de l'impôt dans le cas des frais de repas et de représentation. Cette restriction tient à l'élément de consommation à des fins personnelles rattaché à ces frais. Toutefois, le budget de 1998 proposait une exception à cette règle en vue d'autoriser la déductibilité intégrale de frais de repas raisonnables engagés par des employeurs relativement à des employés travaillant dans des endroits éloignés. Les chantiers visés par cette exception doivent être à une distance d'au moins 30 kilomètres de tout centre urbain comptant au moins 40 000 personnes; de plus, il doit être raisonnable de s'attendre à ce que les employés ne retournent pas à leur domicile chaque jour.

Cette exception ne s'applique pas forcément dans des situations où, en raison de l'ampleur d'un projet de construction et de la courte période sur laquelle il se déroule, l'infrastructure locale d'un centre urbain comptant plus de 40 000 personnes ne peut accueillir un effectif temporaire important. Dans un tel cas, les employeurs pourraient décider d'établir un campement de travailleurs temporaire pour fournir des repas et un logement sur le chantier de construction ou à proximité. Il est proposé dans le présent budget d'accorder la déduction intégrale du coût des repas fournis à des employés logeant dans un campement de travailleurs temporaire construit ou établi dans le seul but de fournir des repas et un logement à des employés travaillant sur un chantier de construction. Une autre condition sera qu'il soit raisonnable de s'attendre à ce que les employés ne retournent pas à leur domicile chaque jour.

Le régime de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) reprend les règles de l'impôt à l'égard des frais de repas. Par conséquent, le montant total de TPS/TVH payable ou payée par l'employeur au titre des frais de repas intégralement déductibles fournis dans un campement de travailleurs de la construction admissible sera recouvrable par l'employeur sous forme de crédits de taxe sur les intrants.

Cette mesure s'applique aux dépenses engagées après 2001.

Autre mesure

Imposition des premières nations

Dans chaque budget qu'il a déposé depuis 1997, le gouvernement a fait part de son intention de mettre en œuvre des conventions fiscales avec les premières nations intéressées. Jusqu'ici, le gouvernement a conclu des accords d'imposition en vertu desquelles sept premières nations sont autorisées à appliquer une taxe sur les ventes d'essence, de produits du tabac et d'alcool sur le territoire de leur réserve. De plus, des accords de perception et de partage de l'impôt sur le revenu des particuliers ont été conclus avec sept premières nations autonomes du Yukon. Le gouvernement réitère son intention de discuter et de mettre en œuvre des accords en matière d'imposition directe avec les premières nations intéressées.

**Mesures prises pour
accroître l'équité fiscale
et atteindre des objectifs
économiques et sociaux
(1994-2001)**

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Allégements fiscaux de portée générale

1998

- Majoration de 500 \$ du montant de revenu exonéré d'impôt pour les Canadiens à faible revenu.
- Élimination de la surtaxe générale de 3 % pour les contribuables dont le revenu ne dépasse pas 50 000 \$ environ et réduction de cette surtaxe pour ceux dont le revenu se situe entre 50 000 \$ et 65 000 \$.

1999

- Application à tous les Canadiens de la majoration de 500 \$ du montant de revenu exonéré d'impôt, qui est bonifiée de 175 \$ et s'élève à 675 \$ pour tous.
- Élimination de la surtaxe générale de 3 % pour les contribuables pour qui la surtaxe n'avait pas été éliminée aux termes du budget de 1998.

Budget de 2000

- Rétablissement de la pleine indexation du régime fiscal.
- Réduction du taux d'imposition intermédiaire, qui passe de 26 % à 24 %.
- Élimination de la surtaxe de 5 % pour la réduction du déficit sur les revenus allant jusqu'à environ 85 000 \$ et annonce qu'elle s'établira à 4 %.
- Réduction du taux d'inclusion des gains en capital de manière à le ramener des trois quarts aux deux tiers.
- Autorisation du roulement des gains en capital réalisés à la disposition de placements admissibles dans de petites entreprises.
- Autorisation du report de l'inclusion dans le revenu de l'avantage provenant de la levée d'options d'achat d'actions, jusqu'à la disposition des actions.
- Réduction du taux général d'impôt des sociétés, qui passe de 28 % à 27 %.
- Réduction du taux d'impôt des sociétés sur le revenu se situant entre 200 000 \$ et 300 000 \$ qu'une société privée sous contrôle canadien tire d'une entreprise exploitée activement au Canada, qui passe de 28 % à 21 %.

Énoncé de 2000

- Réduction des taux d'impôt sur le revenu des particuliers
 - abaissement du taux de 17 % pour l'établir à 16 %;
 - abaissement du taux de 24 % pour l'établir à 22 %;
 - abaissement du taux de 29 % pour l'établir à 26 % pour les revenus qui se situent entre 61 509 \$ et 100 000 \$;
 - élimination de la surtaxe pour la réduction du déficit.

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Allégements fiscaux de portée générale (suite)

- Réduction du taux d'inclusion des gains en capital pour le faire passer des deux tiers à la moitié.
- Élargissement du roulement des gains en capital sur des investissements dans des petites entreprises admissibles, le montant du roulement passant de 500 000 \$ à 2 millions de dollars et les actifs des entreprises admissibles passant de 10 millions à 50 millions de dollars.
- Mise en œuvre du calendrier de réduction du taux général d'impôt sur les bénéfices des sociétés pour le faire passer à 21 % d'ici 2004.
- Adoption de mesures législatives visant à faire en sorte que d'ici 2004 :
 - le montant personnel de base, c'est-à-dire le montant qu'un particulier peut gagner en franchise d'impôt, soit d'au moins 8 000 \$;
 - le montant pour conjoint soit d'au moins 6 800 \$;
 - le seuil de la deuxième tranche d'imposition soit d'au moins 35 000 \$;
 - le seuil de la troisième tranche d'imposition soit d'au moins 70 000 \$;
 - le seuil de la quatrième tranche d'imposition soit d'au moins 113 804 \$.

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Familles et personnes âgées

1996

- Nouvelle application de l'impôt aux pensions alimentaires pour enfants, qui sont désormais non déductibles pour le payeur et non imposables pour les bénéficiaires.
- Annonce d'une bonification de 250 millions de dollars en deux temps à l'égard du Supplément de revenu gagné (SRG) dans le cadre de la Prestation fiscale pour enfants (PFE).
- Élimination de la limite de sept ans applicable au report des droits à cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) inutilisés.

1997

- Annonce d'une nouvelle Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) fondée sur la simplification et l'amélioration de la PFE, à compter de juillet 1998, et relevée d'un supplément de 850 millions de dollars à l'intention des familles à faible revenu.
- Bonification du SRG, qui passe des 125 millions de dollars annoncés dans le budget de 1996 à 195 millions de dollars, et restructuration du calcul du supplément par enfant, plutôt que par famille.

1998

- Relèvement des plafonds de la déduction pour frais de garde d'enfants, qui passent à 7 000 \$ et à 4 000 \$.
- Bonification du supplément de la PFCE de 425 millions de dollars le 1^{er} juillet 1999 et de 425 millions de dollars de plus le 1^{er} juillet 2000.
- Retrait des cotisations aux REER et aux régimes de pension agréés (RPA) de l'assiette de l'impôt minimum de remplacement.

1999

- Configuration de l'ajout de 850 millions de dollars au supplément de la PFCE prévu dans le budget de 1998.
- Bonification de 300 millions de dollars de la PFCE en juillet 2000 pour majorer les prestations versées aux familles à revenu modeste ou moyen.
- Application d'une mesure visant à faire en sorte que les familles monoparentales à faible revenu bénéficient du montant maximum accordé au titre du supplément au crédit de taxe sur les produits et services (TPS).
- Application d'une mesure visant à faciliter le transfert du produit d'un REER et d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) aux enfants financièrement à charge lors du décès du détenteur du REER ou du FERR.

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Familles et personnes âgées (suite)

Budget de 2000

- Mise en place de changements à la PFCE :
 - majoration de la prestation de base de 70 \$ par enfant en juillet 2000;
 - majoration du supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) de 200 \$ par enfant en juillet 2001.

Énoncé de 2000

- Mise en place de changements à la PFCE :
 - majoration du supplément de la PNE d'un montant supplémentaire de 100 \$ par enfant en juillet 2001;
 - relèvement du seuil de revenu à partir duquel le supplément de la PNE tombe à zéro et la prestation de base commence à diminuer, pour le faire passer à 32 000 \$ en 2001.
- Adoption de mesures législatives pour que d'ici 2004 :
 - le revenu familial net à partir duquel la PFCE est progressivement éliminée soit d'au moins 35 000 \$;
 - le taux d'élimination progressive de la prestation de base de la PFCE passe de 5 % à 4 % (et de 2,5 % à 2 % pour les familles ayant un enfant).

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Éducation et compétences

1996

- Hausse du montant qui sert à établir le crédit pour études, pour le faire passer de 80 \$ par mois à 100 \$ par mois.
- Majoration du total annuel des frais de scolarité et du montant pour études qui peuvent être transférés à un contribuable subvenant aux besoins d'un étudiant, pour le faire passer de 4 000 \$ à 5 000 \$.
- Hausse du plafond annuel des cotisations à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour le faire passer de 1 500 \$ à 2 000 \$, le plafond cumulatif passant pour sa part de 31 500 \$ à 42 000 \$.
- Élargissement des critères d'admissibilité au titre de la déduction pour frais de garde d'enfants en vue d'aider les parents qui poursuivent des études ou qui se recyclent.

1997

- Doublement du montant qui entre dans le calcul du crédit pour études sur une période de deux ans, pour le faire passer à 200 \$ par mois.
- Admissibilité des frais accessoires (tels les services de santé et sports) au titre du crédit pour frais de scolarité.
- Autorisation du report prospectif des crédits pour frais de scolarité et pour études inutilisés.
- Relèvement des plafonds annuels de cotisation à un REEE pour les faire passer de 2 000 \$ à 4 000 \$.
- Autorisation des transferts de fonds de REEE à un REER ou au cotisant.

1998

- Création de la Subvention canadienne pour l'épargne-études qui représente 20 % des cotisations annuelles à un REEE à concurrence de 2 000 \$, avec possibilité de report prospectif.
- Instauration d'un crédit d'impôt pour l'intérêt sur les prêts étudiants.
- Autorisation des retraits de REER pour l'éducation permanente.
- Amélioration de l'aide fiscale aux étudiants à temps partiel, grâce au crédit pour études et à la déduction pour frais de garde d'enfants.

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Éducation et compétences (suite)

Budget de 2000

- Majoration de l'exemption annuelle partielle pour les bourses d'études et les bourses de recherche, pour les faire passer de 500 \$ à 3 000 \$.

Énoncé de 2000

- Doublement du montant au titre du crédit pour études, pour le faire passer de 200 \$ par mois à 400 \$ par mois pour les étudiants à plein temps et de 60 \$ par mois à 120 \$ par mois pour les étudiants à temps partiel.

Autres annonces en 2000

- Élimination de certaines restrictions excessives touchant l'exonération de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) à l'égard de la formation professionnelle et application de l'exonération aux situations où la formation est offerte par un ministère ou un organisme public.

2001

- Proposition de mesures visant à exonérer de l'impôt sur le revenu l'aide gouvernementale à l'égard des frais de scolarité pour la formation de base des adultes.
- Proposition visant à appliquer le crédit d'impôt pour études aux particuliers qui reçoivent une aide imposable pour des études postsecondaires en vertu de certains programmes gouvernementaux, y compris l'assurance-emploi.
- Proposition visant à permettre aux apprentis mécaniciens de véhicules de déduire une partie des dépenses d'outillage engagées comme condition d'apprentissage.

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Aide fiscale aux organismes de bienfaisance et aux organismes publics

1994

- Abaissement du seuil à partir duquel les dons de bienfaisance donnent droit au crédit d'impôt de 29 %, pour le faire passer de 250 \$ à 200 \$.

1995

- Élimination du plafond de revenu pour le crédit d'impôt relatif aux dons de terres écosensibles.

1996

- Augmentation des plafonds ouvrant droit au crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance, ceux-ci passant de 20 % à 50 % du revenu net, et à 100 % du revenu net l'année du décès et l'année précédente.
- Élargissement de la détaxation des lits d'hôpitaux à tous les établissements de soins de santé, y compris les établissements de soins prolongés.
- Autorisation accordée à la plupart des organismes de bienfaisance et des organismes publics d'amasser des fonds sans percevoir ni verser de TPS sur les ventes.
- Remboursement intégral de la TPS sur les livres achetés par les bibliothèques publiques, les établissements d'enseignement et autres organismes désignés.

1997

- Réduction du taux d'inclusion des gains en capital provenant du don, avant 2002, de certaines valeurs mobilières cotées en bourse.
- Relèvement du plafond du revenu aux fins des dons, qui passe de 50 % à 75 %.
- Autorisation d'inclure 25 % de la récupération de la déduction pour amortissement dans le plafond du revenu net.
- Sanction d'une nouvelle méthode d'évaluation des servitudes de fonds de terres écosensibles.
- Augmentation des ressources de Revenu Canada pour accroître l'information et l'observation des organismes de bienfaisance.
- Simplification, aux fins de la TPS, des exigences en matière de comptabilité, de déclaration et de remise pour les organismes de bienfaisance.

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Aide fiscale aux organismes de bienfaisance et aux organismes publics (suite)

1998

- Augmentation des indemnités non imposables allouées aux bénévoles de services d'urgence.
- Autorisation accordée aux organismes de bienfaisance désignés de traiter certains services qu'ils rendent à des entreprises clientes comme des services taxables aux fins de la TPS/TVH, leur permettant ainsi de concurrencer sur le même pied d'autres fournisseurs.
- Application d'un traitement équivalent à celui des exploitants commerciaux, aux fins de la TPS/TVH, aux organismes de bienfaisance autorisés exploitant des comptoirs de retour de bouteilles consignées.

Budget de 2000

- Réduction de l'impôt sur les avantages au titre des dons d'actions acquises dans le cadre d'une option d'achat d'actions, de manière à assurer un traitement équivalent à celui des dons de certaines actions de sociétés cotées en bourse.
- Élargissement de l'admissibilité au crédit pour dons de bienfaisance pour qu'il englobe les dons d'un REER, d'un FERR et du produit d'une assurance-vie au moyen d'une désignation directe de bénéficiaire.
- Réduction de moitié du montant à inclure dans le calcul du revenu au titre des gains en capital résultant de dons de fonds de terres écosensibles et des conventions et servitudes visant ces fonds de terres.

2001

- Proposition visant à rendre permanente la mesure prévoyant le taux d'inclusion de moitié sur les gains en capital découlant de dons de certaines actions de sociétés cotées en bourse à des organismes de bienfaisance publics.

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Personnes handicapées

1996

- Bonification du crédit d'impôt pour personnes déficientes à charge.
- Élargissement de la détaxation au titre de la TPS des appareils orthopédiques ou des orthèses.
- Élargissement de l'allègement de la TPS à l'égard de l'achat de services de modification de véhicule nécessaires pour les personnes handicapées.

1997

- Élargissement du crédit d'impôt pour les frais médicaux.
- Abolition du plafond de la déduction des frais d'un préposé aux soins.
- Instauration d'un supplément remboursable pour frais médicaux, pour les salariés.
- Élargissement de la définition d'un bénéficiaire privilégié aux fiducies établies au profit de personnes handicapées.

1998

- Création d'un crédit d'impôt pour les aidants naturels qui prennent soin de proches parents âgés ou handicapés.
- Élargissement du Régime d'accession à la propriété aux personnes handicapées.
- Ajout des frais de formation des aidants naturels à la liste des dépenses admissibles au titre du crédit d'impôt pour frais médicaux.
- Autorisation accordée aux ergothérapeutes et aux psychologues de donner leur attestation aux fins du crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH).
- Exonération de la TPS/TVH pour les services de soins de relève.

1999

- Élargissement du crédit d'impôt pour frais médicaux.

Budget de 2000

- Élargissement de l'application du CIPH pour qu'il englobe les personnes ayant besoin d'une thérapie intensive.
- Élargissement de la liste des personnes liées auxquelles peut être transféré le CIPH.
- Augmentation de l'aide fiscale aux familles qui prennent soin d'enfants ayant un handicap grave, en instaurant un supplément de 2 941 \$ pour les enfants admissibles au CIPH.

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Personnes handicapées (suite)

- Relèvement du plafond de la déduction pour frais de garde d'enfants à l'égard de personnes ayant droit au CIPH, pour le faire passer de 7 000 \$ à 10 000 \$.
- Accroissement de l'aide fiscale au titre des dépenses relatives à la modification d'une résidence en fonction des besoins d'une personne handicapée.
- Élargissement de l'application de la déduction pour frais de préposé aux soins, pour englober les frais permettant au titulaire de fréquenter un établissement d'enseignement.

Énoncé de 2000

- Majoration du montant du CIPH pour le faire passer de 4 293 \$ à 6 000 \$ à compter du 1^{er} janvier 2001.
- Majoration du montant du crédit d'impôt pour aidants naturels, pour le faire passer de 2 386 \$ à 3 500 \$ à compter du 1^{er} janvier 2001.
- Majoration du montant du crédit d'impôt pour personne déficiente à charge, pour le faire passer de 2 386 \$ à 3 500 \$ à compter du 1^{er} janvier 2001.
- Majoration du montant du supplément du CIPH pour les enfants ayant un handicap grave, pour le faire passer de 2 941 \$ à 3 500 \$ à compter du 1^{er} janvier 2001.

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Mesures relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers permettant de mieux cibler les avantages fiscaux

1994

- Abolition de l'exonération cumulative des gains en capital de 100 000 \$.
- Élargissement de l'assiette de l'impôt minimum de remplacement.
- Resserrement de l'utilisation des abris fiscaux.
- Imposition de la première tranche de 25 000 \$ d'assurance-vie offerte par l'employeur.
- Instauration d'un test de revenu s'appliquant au crédit en raison de l'âge.

1995

- Élimination des avantages fiscaux offerts par l'entremise de fiducies.
- Abaissement du seuil de tolérance des cotisations excédentaires à un REER pour le faire passer de 8 000 \$ à 2 000 \$.
- Plafonnement à 13 500 \$ des régimes de pension agréés (RPA) à cotisations déterminées et des REER jusqu'en 2002 et 2003, respectivement.
- Élimination du report des allocations de retraite pour les années de service après 1995.
- Élimination des doubles demandes de crédit personnel durant l'année de faillite personnelle.

1996

- Annonce de nouvelles règles touchant les contribuables qui entrent au Canada ou qui le quittent pour que les gains qui s'accumulent pendant qu'un contribuable réside au Canada soient assujettis à l'impôt canadien.
- Plafonnement du montant admissible au titre des RPA à cotisations définies à 1 722 \$ par année de service jusqu'en 2005 (cette mesure touche uniquement les particuliers dont le revenu est supérieur à 75 000 \$).
- Réduction de la limite d'âge pour le report d'impôt sur les sommes versées dans les REER et les RPA pour la faire passer de 71 ans à 69 ans.
- Limitation accrue des abris fiscaux basés sur une différence entre revenus et dépenses.

1998

- Mesure visant à permettre la déduction des primes que des travailleurs autonomes versent à un régime d'assurance-maladie et d'assurance-soins dentaires.
- Élargissement de la définition de chantier de travail éloigné.
- Précisions relatives au traitement fiscal des frais de déménagement.

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Mesures relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers permettant de mieux cibler les avantages fiscaux (suite)

- Renforcement de l'intégrité du régime des biens culturels certifiés.
- Élargissement des règles régissant les options des employés pour permettre l'acquisition de parts de fiducies de fonds communs de placement.

1999

- Instauration d'une mesure visant à empêcher le fractionnement du revenu avec des mineurs.
- Proposition visant à combler les lacunes des règles d'imposition du revenu tiré de placements dans un fonds d'investissement étranger et du transfert à des fiducies non résidentes.
- Instauration de règles spéciales sur l'imposition des paiements forfaitaires rétroactifs.
- Mesures visant à rendre plus équitable le régime applicable au revenu gagné par des organismes communautaires.

Budget de 2000

- Réduction de la surtaxe fédérale sur le revenu non gagné dans une province, pour le faire passer de 52 % à 48 % de l'impôt fédéral de base.
- Élimination du prix de base rajusté présumé de 1 000 \$ et du produit réputé de la disposition de biens à usage personnel acquis dans le cadre d'un mécanisme au terme duquel le bien fait l'objet d'un don de bienfaisance.

Énoncé de 2000

- Allocation ponctuelle pour frais de chauffage, de 125 \$ pour les particuliers et de 250 \$ pour les familles admissibles au crédit de TPS pour janvier 2001.
- Instauration d'un crédit d'impôt fédéral temporaire à l'investissement correspondant à 15 % des dépenses d'exploration minière engagées au Canada conformément à une convention d'émission d'actions accréditatives.

2001

- Proposition visant à permettre le transfert entre générations, avec report de l'impôt sur le revenu, pour les terres à bois commerciales.

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Mesures relatives à l'impôt des sociétés permettant de mieux cibler les avantages fiscaux

1994

- Élimination, pour les grandes sociétés privées, des déductions aux petites entreprises et des bénéfices de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE) de pointe.
- Réduction de la déduction pour frais de repas et de représentation, la faisant passer de 80 % à 50 %, afin de tenir compte du volet « consommation personnelle » de ces dépenses.
- Majoration du taux de l'impôt sur les dividendes d'entreprise reçus par une société de placement privée.
- Adoption de mesures pour assurer le calcul approprié du revenu des institutions financières aux fins de l'impôt.
- Élimination de l'avantage pour les exécutants de RS&DE à fin unique.
- Réduction des crédits d'impôt à l'investissement régional.
- Modification des critères permettant aux sociétés d'assurances de demander la déduction des provisions aux fins de l'impôt.
- Adoption de mesures pour garantir que les entreprises ne puissent éviter de payer un impôt lors de réorganisations papillon.
- Resserrement des règles sur les sociétés étrangères affiliées.
- Resserrement des règles sur la remise des dettes.

1995

- Augmentation de l'impôt sur le capital et de la surtaxe applicable à l'impôt sur le revenu des grandes sociétés.
- Instauration d'une surtaxe temporaire sur le capital imposée aux grandes institutions de dépôts.
- Abolition du report d'impôt relatif aux bénéfices d'entreprises non constituées en société.
- Abolition de la possibilité de reporter les revenus de placements de sociétés de portefeuille privées.
- Remplacement par un crédit d'impôt de l'abri fiscal pour productions cinématographiques, pour les films canadiens.
- Resserrement des règles liées à un contrat de RS&DE avec lien de dépendance.
- Instauration de mesures volontaires de déclaration pour l'industrie de la construction.
- Resserrement des règles liées aux pertes apparentes.

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Mesures relatives à l'impôt des sociétés permettant de mieux cibler les avantages fiscaux (suite)

1996

- Prorogation de la surtaxe sur le capital des grandes institutions de dépôt.
- Réduction de l'aide fiscale consentie aux sociétés de capital à risque de travailleurs.
- Resserrement des règles régissant la déduction pour ressources.
- Abrogation des règles sur les sociétés d'exploration en commun.
- Resserrement des critères d'admissibilité de diverses dépenses au titre des actions accréditives.
- Amélioration des mesures incitatives à l'investissement dans des sources d'énergie renouvelables.
- Établissement d'un plafond sur les salaires versés à des personnes avec lien de dépendance donnant droit au crédit à la RS&DE.

1997

- Prorogation de la surtaxe sur le capital des grandes institutions de dépôt.
- Remplacement par un crédit d'impôt de l'abri fiscal utilisé pour financer des films étrangers.

1998

- Prorogation de la surtaxe sur le capital des grandes institutions de dépôt.
- Mesure visant à permettre la déduction des droits compensateurs et antidumping.
- Prolongation du délai relatif aux distributions en fin d'année effectuées par les fiducies de fonds communs de placement.
- Harmonisation de la désignation des institutions financières aux fins de l'impôt sur le capital des grandes sociétés et à d'autres fins.
- Mesure visant à permettre la déduction des provisions pour tremblements de terre.
- Prévention des avantages imprévus en vertu du régime de RS&DE.
- Amélioration d'un ensemble de règles de fiscalité internationale.

1999

- Prorogation de la surtaxe sur le capital des grandes institutions de dépôt.
- Mesure visant à assurer l'imposition équitable des activités de production d'électricité.
- Précisions apportées au statut fiscal des fonds non résidents qui engagent des fournisseurs de services canadiens.

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Mesures relatives à l'impôt des sociétés permettant de mieux cibler les avantages fiscaux (suite)

- Mise à jour des règles régissant les sociétés à capital de risque de travailleurs pour les rendre compatibles avec les programmes provinciaux, et corriger des problèmes relatifs à la restructuration des sociétés.
- Amélioration des déductions pour amortissement afin d'encourager l'utilisation productive de gaz de torchère.

Budget de 2000

- Modification des règles sur la capitalisation restreinte pour en assurer un meilleur fonctionnement.
- Abrogation des dispositions relatives aux sociétés de placement appartenant à des non-résidents.
- Modification du traitement des déductions provinciales au titre de la RS&DE en sus du montant réel des frais.
- Précisions apportées au traitement des emprunts en devises faibles comme étant assimilés à un emprunt direct dans la devise utilisée par le contribuable pour gagner un revenu.
- Précision des règles sur le crédit pour impôt étranger et des règles relatives à l'admissibilité des frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger.
- Élargissement du crédit d'impôt sur les bénéfices de fabrication et de transformation au Canada pour l'appliquer aux sociétés qui produisent, pour la vendre, de la vapeur destinée à des fins autres que la production d'électricité.
- Proposition de rajustement pour améliorer le régime de la déduction pour amortissement à l'égard de certains biens ferroviaires, de matériel de fabrication et de transformation et de certains dispositifs de production d'électricité, et de matériel de production et de distribution d'eau ou de chaleur.

Énoncé de 2000

- Mesure visant à permettre aux travailleurs autonomes de déduire la partie des cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec qui représente la part de l'employeur, à compter de janvier 2001.

2001

- Proposition visant à permettre aux petites entreprises de reporter leurs versements d'impôt des sociétés pour les mois de janvier, de février et de mars 2002.
- Proposition visant à élargir la catégorie de matériel de production d'énergie renouvelable et de conservation d'énergie aux fins d'amortissement accéléré.
- Proposition visant à éliminer les obstacles fiscaux au placement de capitaux à risque au Canada grâce à l'utilisation de sociétés de personnes par des régimes de retraite canadiens et des investisseurs étrangers.
- Proposition visant à autoriser la déduction intégrale des frais de repas offerts dans des campements temporaires de travailleurs de la construction.

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Mesures relatives aux taxes de vente et d'accise permettant de mieux cibler les avantages fiscaux

1996-1997

- Resserrement des règles de la TPS régissant les demandes de crédits de taxe sur les intrants et le remboursement des grandes entreprises et des entités exonérées.
- Renforcement des règles de la TPS relatives aux fiducies, aux successions et aux sociétés de personnes pour assurer un traitement équitable et cohérent à des entreprises semblables organisées différemment.
- Précision des critères utilisés afin que des entreprises soient traitées, aux fins de la TPS, comme si elles étaient en concurrence avec des institutions financières.
- Autorisation accordée aux sociétés opératrices de recouvrer la TPS payée sur des remboursements à des détenteurs de garantie.
- Élargissement aux entreprises non résidentes du programme de remboursement de la TPS sur l'hébergement aux visiteurs au Canada.
- Élargissement de la détaxation et des dispositions de rabais pour les biens et services exportés.
- Resserrement des règles relatives aux biens immobiliers pour assurer que tous les constructeurs d'immeubles résidentiels à logements multiples soient traités équitablement.

1998

- Amélioration du Programme de remboursement aux visiteurs (de la TPS et de la TVH).
- Amélioration du mécanisme parallèle de perception de la TPS/TVH à l'égard des personnes faisant de la vente directe.

1999

- Instauration d'un remboursement de la TPS/TVH à l'égard des régimes de retraite interentreprises pour assurer un traitement fiscal équivalent à celui accordé aux régimes de retraite d'un employeur unique.

Budget de 2000

- Instauration d'un Programme des centres de distribution des exportations pour réduire le fardeau d'imposition de la TPS/TVH sur les flux de trésorerie.
- Instauration d'un remboursement de la TPS, correspondant à 2,5 points de pourcentage de taxe, sur les immeubles d'habitation locatifs neufs, ayant subi des rénovations majeures ou ayant été convertis, qui ne donnaient pas déjà droit à un remboursement.
- Réduction de l'exonération annuelle visant la taxe d'accise à l'exportation de produits du tabac, qui passe de 2,5 % à 1,5 % de la production.

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Mesures relatives aux taxes de vente et d'accise permettant de mieux cibler les avantages fiscaux (suite)

Autres annonces en 2000

- Élargissement du remboursement de la TPS/TVH sur les maisons neuves pour y inclure les gîtes touristiques.
- Autorisation permettant de retourner les biens immeubles achetés au fournisseur dans l'année suivant l'achat et de recouvrer la taxe versée en vertu du contrat initial.

2001

- Proposition d'ajout de plantes de chanvre industriel à la liste des produits agricoles détaxés en vertu de la TPS/TVH.
- Proposition d'ajout d'un substitut de sang, appelé succédané de plasma, à la liste des produits détaxés en vertu de la TPS/TVH.
- Proposition d'élimination de l'exonération de l'allègement collectif sous le régime de la TPS/TVH pour les services de compensation et de règlement fournis à l'extérieur d'un groupe de sociétés du secteur des services financiers étroitement liées.
- Proposition d'élimination de l'allègement de la taxe d'accise sur les provisions de bord pour certains navires, et d'un remboursement temporaire compensateur de la taxe sur le carburant.
- Proposition d'une nouvelle structure de la taxe sur le tabac, y compris un régime de taxe à l'exportation à deux paliers pour les produits canadiens du tabac.

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Simplification de l'administration fiscale et amélioration de l'exécution

1994-1997

- Intensification des programmes d'éducation et de sensibilisation.
- Amélioration des systèmes de renseignements téléphoniques pour les rendre plus faciles à utiliser.
- Rencontre avec des groupes de contribuables, comme les aînés et les immigrants, pour les aider à se conformer aux lois.
- Création d'un numéro d'enregistrement unique pour simplifier l'inscription des employeurs, des entreprises et des importateurs-exportateurs aux fins du versement de la TPS.
- Création d'un « guichet d'affaires » pour offrir aux petites entreprises le service à partir d'un guichet unique.
- Simplification des rapports de listes de paye des petites entreprises.
- Réduction des coûts d'observation pour les petites et moyennes entreprises par la coordination des vérifications de TPS, d'impôt sur le revenu et de taxes d'accise.
- Adoption de mesures visant à simplifier et à accélérer le dédouanement.
- Mise en œuvre d'une nouvelle démarche de vérification des grandes entreprises, y compris un protocole de vérification.
- Resserrement des mesures pour contrer l'économie souterraine.
- Proposition d'une identification plus hâtive des stratagèmes abusifs d'évitement fiscal et d'abris fiscaux.
- Amélioration continue de modèles de risque perfectionnés pour déterminer les secteurs de risque élevé et établir une approche sectorielle aux fins de l'observation des lois par les petites et moyennes entreprises.
- Renonciation aux pénalités dans les cas de divulgation volontaire afin d'inciter les contribuables à se conformer volontairement aux lois.
- Adoption de dispositions sur l'échange d'information pour aider à contrer le problème des paradis fiscaux.
- Mise en vigueur de nouvelles règles obligeant les résidents du Canada qui possèdent des biens étrangers dont la valeur dépasse 100 000 \$ à produire une déclaration de renseignements.
- Exigence de documentation adéquate des opérations relatives aux prix de transfert et application de nouvelles pénalités liées aux nouvelles cotisations établies par Revenu Canada.
- Augmentation des ressources de Revenu Canada aux fins des vérifications des prix de transfert.

Mesures prises pour accroître l'équité fiscale et atteindre des objectifs économiques et sociaux (1994-2001)

Simplification de l'administration fiscale et amélioration de l'exécution (suite)

1998

- Instauration de la déclaration obligatoire des contrats fédéraux et de construction.

1999

- Autorisation des sociétés de soustraire l'intérêt sur les trop-payés ou les moins-payés d'impôt.
- Instauration de pénalités administratives pour information trompeuse en matière fiscale fournie par des tiers.
- Amélioration de l'administration fiscale grâce à la mise en commun de certains renseignements avec les provinces.
- Proposition de mesures visant à réduire la contrebande du tabac.

Budget de 2000

- Habilitation du ministre du Revenu national à obtenir l'autorisation judiciaire, dans certaines circonstances, de prendre des mesures immédiates afin de protéger les recettes de la TPS/TVH.
- Autorisation des fonctionnaires de l'Agence des douanes et du revenu du Canada de fournir des renseignements pertinents sur un contribuable à un corps policier chargé d'enquêter.
- Élargissement de l'application des pénalités fiscales aux particuliers qui gênent le travail d'un fonctionnaire dans le cadre de ses fonctions de perception.

Autres annonces en 2000

- Habilitation du ministre du Revenu national à annuler l'intérêt, ou à y renoncer, ou à imposer une pénalité calculée de la même façon que l'intérêt, qui est par ailleurs payable en vertu des dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* ne portant pas sur la TPS/TVH.
- Clarification des règles se rapportant à la production électronique des déclarations de TPS/TVH en supprimant l'exigence de demander l'autorisation du ministre du Revenu national, pourvu que les critères établis soient respectés.

2001

- Proposition visant à instaurer une nouvelle procédure permettant d'enlever ou de refuser aux organismes de bienfaisance qui appuient des activités terroristes le statut d'organisme de bienfaisance enregistré.
- Proposition visant la réévaluation trimestrielle du crédit de TPS, à compter de juillet 2002.
- Proposition visant à établir un nouveau cadre législatif et administratif pour l'imposition des produits du tabac et d'alcool.

Avis de motion de voies et moyens

Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu

Il y a lieu de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour prévoir qu'entre autres choses :

Outils des apprentis mécaniciens de véhicules

(1) Pour les années d'imposition 2002 et suivantes :

a) sera déductible, dans le calcul du revenu qu'un particulier tire, au cours de l'année, de son emploi d'apprenti mécanicien inscrit à un programme provincial menant à l'obtention d'une attestation de mécanicien qualifié dans la réparation des véhicules automoteurs, un montant n'excédant pas le coût déductible des outils pour le particulier pour l'année ou, s'il est moins élevé, le montant qui représenterait par ailleurs le revenu du particulier pour l'année, déterminé selon l'article 3 de la Loi;

b) si le coût déductible des outils pour le particulier pour une année d'imposition excède le montant déduit au titre de ce coût pour l'année, l'excédent sera déductible dans le calcul du revenu d'emploi du particulier pour les années d'imposition postérieures;

c) pour l'application du présent paragraphe et du paragraphe (2), le coût déductible des outils pour un particulier pour une année d'imposition correspondra à l'excédent éventuel du montant visé au sous-alinéa (i) sur le montant visé au sous-alinéa (ii) :

(i) le coût total des outils et du matériel accessoire neufs que le particulier acquiert au cours de l'année pendant son apprentissage et qui, selon l'attestation de son employeur, sont exigés pour prendre part à l'apprentissage et sont utilisés au cours de celui-ci,

(ii) 1 000 \$ ou, s'il est plus élevé, le montant représentant 5 % du revenu du particulier pour l'année provenant de l'apprentissage.

(2) Si le coût d'un bien est inclus dans le calcul du coût déductible des outils pour un particulier pour une année d'imposition :

a) pour l'application des autres dispositions de la Loi, le coût, pour le particulier, de tous ces biens acquis au cours de l'année sera réduit au prorata du coût déductible des outils pour lui pour l'année;

b) en cas de disposition du bien par le particulier ou par une personne avec laquelle il a un lien de dépendance ou qui a acquis le bien d'une telle personne dans le cadre d'une opération à laquelle s'applique le

paragraphe 85(1) ou 97(2) de la Loi, l'excédent du produit de disposition sur le coût du bien, ajusté conformément à l'alinéa a), sera inclus dans le calcul du revenu du particulier ou de la personne, selon le cas, pour l'année de la disposition.

Formation de base des adultes

(3) Pour les années d'imposition 1997 et suivantes, sera déduit dans le calcul du revenu imposable d'un particulier pour l'année le montant qui, à la fois :

- a) est reçu par le particulier au cours de l'année dans le cadre d'un programme mentionné au sous-alinéa 56(1)*r*(ii) ou (iii) de la Loi, d'un programme établi sous le régime de la *Loi sur le ministère du Développement des ressources humaines* ou d'un programme visé par règlement;
- b) constitue une aide pour le paiement des frais de scolarité du particulier qui ne donnent pas droit au crédit pour frais de scolarité;
- c) est inclus dans le calcul du revenu du particulier;
- d) n'est pas déductible par ailleurs dans le calcul du revenu imposable du particulier.

Crédit d'impôt pour études

(4) Pour les années d'imposition 2002 et suivantes, le soutien financier inclus dans le calcul du revenu d'un particulier et reçu dans le cadre d'un programme mentionné au sous-alinéa 56(1)*r*(ii) ou (iii) de la Loi, d'un programme établi sous le régime de la *Loi sur le ministère du Développement des ressources humaines* ou d'un programme visé par règlement sera sans effet sur l'admissibilité du particulier au crédit d'impôt pour études.

Promotion de l'aménagement durable des terres à bois

(5) La Loi sera modifiée comme suit :

- a) les paragraphes 70(9) et 73(3) de la Loi, qui permettent le transfert en franchise d'impôt de biens agricoles entre générations dans certaines circonstances, seront modifiés, pour ce qui est des transferts, effectués après le 10 décembre 2001, de biens utilisés principalement dans une entreprise agricole qui consiste à exploiter une terre à bois, de façon à

exiger soit que certains particuliers prennent une part active dans l'entreprise de façon régulière et continue, comme c'est le cas actuellement, soit qu'ils prennent part à l'entreprise dans la mesure requise par un plan d'aménagement forestier visé par règlement;

b) les définitions de « action du capital-actions d'une société agricole familiale » et « participation dans une société de personnes agricole familiale », au paragraphe 70(10) de la Loi, seront modifiées de façon qu'un traitement comparable soit prévu aux paragraphes 70(9.2) et 73(4) de la Loi.

Dons de titres cotés en bourse

(6) En ce qui concerne certains dons :

a) s'agissant de dons auxquels s'applique le taux d'inclusion réduit des gains en capital prévu à l'alinéa 38a.1) de la Loi, ce taux s'appliquera à ces dons effectués après 2001;

b) s'agissant de dons de titres auxquels s'applique la déduction dans le calcul du revenu imposable qui est prévue à l'alinéa 110(1)d.01) de la Loi, cette déduction s'appliquera à l'égard des titres acquis après 2001.

Réévaluation trimestrielle du crédit de taxe sur les produits et services

(7) Le paiement qu'un particulier admissible reçoit au titre du crédit de taxe sur les produits et services pour un trimestre commençant après juin 2002 sera calculé de façon à tenir compte de sa situation familiale à la fin du trimestre précédent.

Report des acomptes provisionnels d'impôt des petites entreprises

(8) La Loi sera modifiée de façon à prévoir ce qui suit :

a) si une société est une société admissible, au sens de l'alinéa c), pour une année d'imposition qui comprend un ou plusieurs jours de janvier, février ou mars 2002 (appelés « jours admissibles » au présent paragraphe) où un acompte provisionnel au titre de l'impôt de la société pour l'année, prévu par l'une des parties I, I.3, VI et VI.1 de la Loi, deviendrait exigible par ailleurs, la date d'exigibilité du solde qui est applicable à la société pour l'année correspondra au dernier en date des jours suivants :

(i) le jour qui correspondrait par ailleurs à la date d'exigibilité du solde qui lui est applicable pour l'année,

(ii) le jour qui suit de six mois son dernier jour admissible de l'année;

b) l'acompte provisionnel au titre de l'impôt d'une société admissible, prévu par l'une des parties I, I.3, VI et VI.1 de la Loi, pour une année d'imposition donnée de la société qui deviendrait exigible par ailleurs un jour admissible deviendra exigible, non pas ce jour-là, mais :

(i) le jour donné qui suit de six mois le jour admissible, si le jour donné fait partie de l'année donnée,

(ii) sinon, à la date d'exigibilité du solde (déterminée conformément à l'alinéa a)) qui est applicable à la société pour l'année donnée;

c) une société sera une société admissible pour une année d'imposition donnée si elle réside au Canada tout au long de l'année et si son capital imposable utilisé au Canada, au sens de la partie I.3 de la Loi, pour son année d'imposition précédente n'a pas dépassé :

(i) si elle n'est associée à aucune autre société au cours de l'année donnée, 15 000 000 \$,

(ii) si elle est associée à une ou plusieurs autres sociétés au cours de l'année donnée, l'excédent de 15 000 000 \$ sur le total du capital imposable utilisé au Canada de l'ensemble des autres sociétés pour leur dernière année d'imposition s'étant terminée dans la dernière année civile ayant pris fin avant le début de l'année donnée.

Sociétés de personnes en commandite admissibles

(9) Pour l'application, après 2001, des dispositions de la Loi concernant le plafond applicable aux placements en biens étrangers, toute personne qui détient, seule ou à titre de membre d'un groupe de personnes ayant entre elles un lien de dépendance, plus de 30 % des parts de société de personnes en commandite dans une société de personnes en commandite admissible sera réputée détenir, au lieu de ces parts, une proportion de chaque bien de la société de personnes qui correspond à la proportion de ces parts qu'elle détient dans les faits.

Recours aux services de gestionnaires de placements canadiens

(10) Pour les années d'imposition 2002 et suivantes, l'article 115.2 de la Loi, selon lequel un non-résident admissible n'est pas considéré comme exploitant une entreprise au Canada du seul fait qu'un fournisseur de services canadien lui fournit des services de placement déterminés, sera modifié de sorte que l'associé non-résident d'une société de personnes ne soit pas considéré comme exploitant une entreprise au Canada du seul fait que de tels services sont fournis à la société de personnes.

Campements de travailleurs de la construction

(11) Une exception à l'article 67.1 de la Loi sera prévue de sorte que les dépenses d'entreprise engagées après 2001 pour les repas fournis à l'employé d'un contribuable dans un campement de travailleurs soient entièrement déductibles si les conditions suivantes sont réunies :

- a) l'employé accomplit son travail sur un chantier au Canada où le contribuable exerce des activités de construction;
- b) le chantier est un chantier particulier, visé au sous-alinéa 6(6)a(i) de la Loi, pour l'employé;
- c) l'employé loge dans le campement en vue d'accomplir le travail sur le chantier;
- d) le campement est une installation temporaire qui est construite ou installée en vue de fournir des repas et un logement aux employés travaillant sur le chantier.

Annexe 8

**Droit pour la sécurité
des passagers du transport
aérien : renseignements
supplémentaires et Avis
de motion de voies et moyens**

Renseignements supplémentaires

Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien

Le budget propose la mise en place d'un droit pour la sécurité des passagers du transport aérien en vue de financer les nouvelles dépenses liées à la sécurité aérienne. Ce droit sera payé par les voyageurs, qui seront les principaux utilisateurs des mesures améliorées en matière de sécurité aérienne.

Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien s'appliquera relativement aux embarquements effectués au Canada, sauf s'il s'agit d'un vol de correspondance. L'application et le taux du droit dépendront de l'endroit où le billet est acheté et du type de voyage : intérieur, transfrontalier ou autre voyage international. À cette fin, un voyage transfrontalier est un voyage entre le Canada et le territoire continental des États-Unis (ce qui exclut Hawaï) ou les Îles de Saint-Pierre et Miquelon, qui ne comporte pas d'autres voyages internationaux. Le taux du droit applicable aux voyages transfrontaliers tient compte du fait que des taxes américaines s'appliquent également.

Le coût total du droit pour la sécurité indiqué ci-après est constitué du montant du droit et, s'il y a lieu, de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la composante fédérale de la taxe de vente harmonisée (TVH). Lorsque la TPS/TVH s'applique au service de transport aérien, elle sera calculée sur le coût total du transport, y compris le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. La TPS/TVH s'applique au service de transport aérien de passagers qui est exécuté entièrement au Canada ainsi qu'aux voyages transfrontaliers en provenance du Canada. Elle ne s'applique pas aux autres services de transport aérien internationaux de passagers.

Service de transport aérien acheté au Canada

Si le service de transport aérien est acheté au Canada, le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien sera payable par l'acheteur et perçu par le transporteur aérien ou son mandataire au moment du paiement.

Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien s'appliquera aux achats au Canada de services de transport aérien fournis en tout ou en partie le 1^{er} avril 2002 ou après cette date, qui sont payés à cette date ou après cette date. Dans ce cas, le coût total du droit, incluant, s'il y a lieu, la TPS ou la composante fédérale de la TVH, correspondra au montant suivant :

- Voyages à l'intérieur du Canada – 12 \$ par embarquement, jusqu'à concurrence de 24 \$ par billet (par exemple, 12 \$ pour un voyage aller simple sans escale et 24 \$ pour un voyage aller-retour).
- Voyages transfrontaliers – 12 \$ par embarquement au Canada, jusqu'à concurrence de 24 \$ par billet pour deux embarquements ou plus au Canada.
- Voyages à partir du Canada vers une autre destination à l'étranger (y compris les voyages comportant des correspondances ou des escales aux États-Unis) – 24 \$.

Service de transport aérien acheté à l'étranger

Si le service de transport aérien est acheté à l'étranger, le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien sera payable par le passager au moment de l'embarquement, à un aéroport au Canada, sur un vol à destination de l'étranger, sauf si le transporteur aérien ou son mandataire a perçu le droit au moment de l'achat du billet. Le cas échéant, le passager doit présenter une preuve de paiement au moment de l'embarquement.

Le droit pour la sécurité s'appliquera aux achats effectués à l'étranger qui sont payés le 1^{er} avril 2002 ou après cette date et qui comprennent un embarquement au Canada après le 31 mai 2002. Dans ce cas, le coût total du droit correspondra au montant suivant :

- Voyages transfrontaliers – 12 \$ par embarquement sur un vol à destination de l'étranger, jusqu'à concurrence de 24 \$ par billet, si le voyage comporte plus d'un embarquement sur un vol à destination de l'étranger.
- Autres voyages internationaux, y compris les voyages comportant des correspondances ou des escales aux États-Unis – 24 \$.

Autres précisions

Les services de transport aérien de passagers qui sont fournis à bord d'aéronefs dont la masse maximale homologuée au décollage n'excède pas 2 730 kilogrammes seront exonérés du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. Certains autres services aériens spécialisés, comme les ambulances aériennes, seront également exonérés.

Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien fera l'objet d'une nouvelle loi. Le ministre du Revenu national sera responsable de l'application de cette loi, qui sera assurée par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC).

Les transporteurs aériens qui perçoivent le droit pour la sécurité seront tenus d'être inscrits pour l'application de la nouvelle loi et devront rendre compte des sommes perçues à l'ADRC et les verser à cette agence. Tous les mécanismes nécessaires concernant la perception, le contrôle d'application et les appels seront prévus par la nouvelle loi.

Exemples

Le tableau ci-après présente des exemples du coût total du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien pour certains voyages intérieurs, transfrontaliers et internationaux, incluant, s'il y a lieu, la TPS ou la composante fédérale de la TVH.

Billet de transport aérien	Coût total du droit pour la sécurité
Edmonton-Winnipeg, aller simple	12 \$
Montréal-Calgary, aller-retour	24 \$
St. John's-Toronto, aller simple avec correspondance à Halifax	12 \$
Ottawa-Washington, aller-retour	12 \$
New York-Toronto, aller-retour	12 \$
Vancouver-Tokyo	24 \$
Ottawa-New York-Athènes	24 \$

Avis de motion de voies et moyens

Avis de motion de voies et moyens en vue du dépôt d'une loi mettant en œuvre le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien

Il y a lieu de déposer une loi mettant en œuvre le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et prévoyant qu'entre autres choses :

(1) La personne qui acquiert au Canada d'un transporteur aérien un service de transport aérien fourni en tout ou en partie le 1^{er} avril 2002 ou après cette date et pour lequel une contrepartie est payée ou devient payable à cette date ou après cette date devra payer à Sa Majesté du chef du Canada un droit relatif au service au moment où la contrepartie est payée ou au moment où elle devient payable, le premier en date étant à retenir.

(2) La personne qui, le 1^{er} juin 2002 ou après cette date, embarque au Canada à bord d'un aéronef qui est utilisé pour le transport de la personne vers une destination à l'étranger dans le cadre d'un service de transport aérien acquis à l'étranger et pour lequel une contrepartie est payée ou devient payable le 1^{er} avril 2002 ou après cette date devra payer à Sa Majesté un droit relatif au service au moment de l'embarquement.

(3) Un service de transport aérien ne sera pas assujéti au droit pour la sécurité des passagers du transport aérien si, selon le cas :

a) l'ensemble du transport compris dans le service est :

(i) soit fourni à bord d'un aéronef dont la masse maximale homologuée au décollage n'excède pas 2 730 kg,

(ii) soit fourni à bord d'un aéronef mentionné au paragraphe 56(1) de la *Loi sur les transports au Canada*,

(iii) soit mentionné au paragraphe 56(2) de cette loi ou prévu par règlement aux termes de ce paragraphe;

b) le service est visé par règlement.

(4) L'expression « service de transport aérien » s'entendra de l'ensemble du transport aérien d'une personne qui est visé par un seul billet et qui comprend un embarquement au Canada.

(5) Le terme « embarquement » s'entendra de l'embarquement à bord d'un aéronef, à l'exception d'un embarquement effectué :

a) soit en vue de transférer à un vol de correspondance;

b) soit par suite de la prestation de services d'urgence ou de services au sol.

(6) L'expression « zone continentale » s'entendra du Canada, des États-Unis, à l'exception d'Hawaï, et des Îles de Saint-Pierre et Miquelon.

(7) Si un service de transport aérien est acquis au Canada, le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien relatif au service sera égal au montant suivant :

a) 11,22 \$ pour chaque embarquement au Canada compris dans le service, jusqu'à concurrence de 22,43 \$, si, à la fois :

(i) le service ne comprend pas le transport vers une destination à l'extérieur de la zone continentale,

(ii) la taxe prévue au paragraphe 165(1) de la *Loi sur la taxe d'accise* doit être payée relativement au service;

b) 12 \$ pour chaque embarquement au Canada compris dans le service, jusqu'à concurrence de 24 \$, si, à la fois :

(i) le service ne comprend pas le transport vers une destination à l'extérieur de la zone continentale,

(ii) la taxe prévue au paragraphe 165(1) de la *Loi sur la taxe d'accise* n'a pas à être payée relativement au service;

c) 24 \$, si le service comprend le transport vers une destination à l'extérieur de la zone continentale.

(8) Si le service de transport aérien rendu à une personne est acquis à l'étranger, le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien relatif au service sera égal au montant suivant :

a) 11,22 \$ pour chaque embarquement au Canada à bord d'un aéronef qui est utilisé pour le transport de la personne vers une destination à l'étranger, mais à l'intérieur de la zone continentale, jusqu'à concurrence de 22,43 \$, si, à la fois :

(i) le service ne comprend pas le transport vers une destination à l'extérieur de la zone continentale,

(ii) la taxe prévue au paragraphe 165(1) de la *Loi sur la taxe d'accise* doit être payée relativement au service;

b) 12 \$ pour chaque embarquement au Canada à bord d'un aéronef qui est utilisé pour le transport de la personne vers une destination à l'étranger, mais à l'intérieur de la zone continentale, jusqu'à concurrence de 24 \$, si, à la fois :

(i) le service ne comprend pas le transport vers une destination à l'extérieur de la zone continentale,

(ii) la taxe prévue au paragraphe 165(1) de la *Loi sur la taxe d'accise* n'a pas à être payée relativement au service;

c) 24 \$, si le service comprend le transport vers une destination à l'extérieur de la zone continentale.

(9) Le transporteur aérien duquel un service de transport aérien est acquis au Canada devra percevoir, à titre de mandataire de Sa Majesté, le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien qui est payable relativement au service.

(10) Le transporteur aérien dont un des aéronefs est utilisé pour le transport d'une personne du Canada vers une destination à l'étranger dans le cadre d'un service de transport aérien acquis à l'étranger devra percevoir, à titre de mandataire de Sa Majesté, le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien qui est payable relativement au service.

(11) La personne qui perçoit, relativement à un service de transport aérien, une somme au titre du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien devra verser la somme à Sa Majesté.

(12) Si le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien qu'un transporteur aérien est tenu de percevoir au moment d'un embarquement a été perçu par un autre transporteur aérien, ce dernier devra rendre compte du montant du droit et le verser à Sa Majesté.

(13) Le transporteur aérien qui est tenu de percevoir le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien devra être inscrit pour l'application de la loi de mise en œuvre du droit et devra produire des déclarations rendant compte des sommes qu'il a perçues au titre de ce droit, selon les modalités réglementaires et dans le délai imparti.

(14) Le transporteur aérien qui ne perçoit pas le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien alors qu'il en est tenu sera redevable du montant du droit à Sa Majesté.

(15) Il sera permis d'imposer des intérêts ou des pénalités pour le défaut d'une personne de payer, de percevoir ou de verser une somme dans les délais et selon les modalités prévus par la loi mettant en œuvre le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien.

(16) Il sera permis d'imposer des pénalités à toute personne qui ne se conforme pas à une disposition de la loi mettant en œuvre le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien.

(17) Toutes les mesures nécessaires concernant l'administration, les cotisations, la perception, les remboursements, le contrôle d'application et les appels seront édictées pour permettre l'application de la loi mettant en œuvre le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien.

(18) Le gouverneur en conseil pourra, par règlement :

a) prendre toute mesure d'ordre réglementaire prévue par la loi mettant en œuvre le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien;

b) de façon générale, prendre toute mesure réglementaire d'application de cette loi.